



---

---

## Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 1<sup>er</sup> février 2016

---

---

### SOMMAIRE

<b>Présidence</b> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 5, 65)
<b>Désignation</b> d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 5)
<b>Dépôts</b> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
<b>Intervention</b> de monsieur le Président	(p. 5)
<b>Communications</b> de monsieur le Président :	
- prise de fonction de monsieur Olivier Nys, Directeur général de la Métropole de Lyon	(p. 8)
- modification de la composition des commissions	(p. 8)
<b>Approbation</b> du procès-verbal de la séance publique du 2 novembre 2015	(p. 9)
<b>Compte-rendu</b> des décisions prises par la Commission permanente du 7 décembre 2015 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 (dossier n° 2016-0942)	(p. 9)
<b>Compte-rendu</b> des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1 <sup>er</sup> au 30 novembre 2015 (dossier n° 2016-0943)	(p. 9)
<b>Présidence</b> de monsieur David Kimelfeld, Premier Vice-Président	(p. 64)
<b>Débat</b> d'orientations budgétaires 2016 (dossier n° 2016-0982)	
- présentation et interventions	(p. 40)
- annexe 1 - Document projeté lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Brumm	(p. 87)
<b>Questions orales</b> -	
- groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) - Règlement intérieur du Conseil de la Métropole de Lyon	
* présentation et interventions	(p. 82)
* annexe 2	(p. 124)
- groupe Communiste, Parti de gauche et républicain - Hôpital gériatrique Antoine Charial	
* présentation et interventions	(p. 82)
* annexe 3	(p. 125)
- groupe Les Républicains et apparentés - Présence postale sur le territoire métropolitain	
* présentation et interventions	(p. 83)
* annexe 4	(p. 126)
- groupe Les Républicains et apparentés - Musée des Tissus	
* présentation et interventions	(p. 85)
* annexe 5	(p. 128)

Les textes des délibérations n° 2016-0942 à 2016-1005 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 8.

<b>N° 2016-0942</b>	Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 7 décembre 2015 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 -	(p. 9)
<b>N° 2016-0943</b>	Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1 <sup>er</sup> au 30 novembre 2015 -	(p. 9)

### COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

<b>N° 2016-0944</b>	Comité syndical du Syndicat mixte des Monts d'Or - Désignation d'un représentant du Conseil -	(p. 21)
---------------------	---	---------

<b>N° 2016-0945</b>	<i>Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Commission consultative paritaire - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 21)
<b>N° 2016-0946</b>	<i>Rapport développement durable de la Métropole de Lyon - Edition 2015 -</i>	(p. 9)
<b>N° 2016-0947</b>	<i>Association Agence locale de l'énergie (ALE) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2016 -</i>	(p. 17)
<b>N° 2016-0948</b>	<i>Association Agence locale de l'énergie (ALE) - Attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de la plateforme locale de rénovation énergétique 2016 -</i>	(p. 17)
<b>N° 2016-0949</b>	<i>Pierre Bénite - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Mesures supplémentaires de réduction des risques à la source - Convention de financement avec l'établissement ARKEMA -</i>	(p. 18)
<b>N° 2016-0950</b>	<i>Développement du compostage domestique - Attribution d'une subvention à l'association Les Compostiers pour son programme d'actions 2016 -</i>	(p. 77)
<b>N° 2016-0951</b>	<i>Plan de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics (BTP) - Etat des lieux des déchets et du recyclage sur le bassin économique de l'agglomération lyonnaise - Convention avec la Cellule économique Rhône-Alpes (CERA) -</i>	(p. 77)
<b>N° 2016-0952</b>	<i>Vaulx en Velin - Exploitation du service public de chauffage urbain - Avenant n° 16 au contrat d'affermage -</i>	(p. 77)
<b>N° 2016-0953</b>	<i>Chassieu, Décines Charpieu - Entretien de la promenade du Biezin - Rue Elisée Reclus et avenue de France - Prestation de propreté globale du site - Convention avec la Société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône Amont (SEGAPAL) -</i>	(p. 77)
<b>N° 2016-0954</b>	<i>Chassieu - Promenade du Biezin - Entretien des aires de jeux - Convention avec la Ville pour 2016-2017 -</i>	(p. 77)
<b>N° 2016-0955</b>	<i>Association Acoucité - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2016 -</i>	(p. 78)
<b>N° 2016-0956</b>	<i>Givors - Service public de l'assainissement - Approbation du principe de la gestion en régie du service -</i>	(p. 78)
<b>N° 2016-0957</b>	<i>Villeurbanne, Vaulx en Velin - Champ captant de Crépieux Charmy - Suivi des opérations de chasses du bassin de Verbois en Suisse avec vidange dans le Rhône - Convention d'expertise avec la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et M. Stéphane Lorchel, expert -</i>	(p. 78)
<b>N° 2016-0958</b>	<i>Lyon 5° - Réservoir de la Sarra - Travaux de réhabilitation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention -</i>	(p. 78)

#### COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

<b>N° 2016-0959</b>	<i>Rencontres nationales du transport public 2015 à Lyon - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Groupement des autorités responsables du transport (GART) -</i>	(p. 22)
<b>N° 2016-0960</b>	<i>Rillieux la Pape, Sathonay Camp - Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Gare de Sathonay Camp / Rillieux la Pape - Etude d'aménagement du parking de Rillieux la Pape - Etudes d'avant-projet pour l'aménagement du parking - Avenant à la convention d'aménagement de la gare -</i>	(p. 23)
<b>N° 2016-0961</b>	<i>Logistique urbaine - Appel à projets Ratrans Systèmes de transport et de mobilité - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - Attribution de subvention à l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) -</i>	(p. 78)
<b>N° 2016-0962</b>	<i>Charly - Voie nouvelle Louis Vignon - Autorisation de lancement des procédures réglementaires afférentes à la réalisation du projet -</i>	(p. 78)
<b>N° 2016-0963</b>	<i>Décines Charpieu, Meyzieu - Accessibilité au Grand stade - Vidéo-protection - Adoption d'une convention de partenariat avec l'Etat -</i>	(p. 24)
<b>N° 2016-0964</b>	<i>Meyzieu - Accessibilité au Grand stade - Adoption du règlement de service du parc public de stationnement des Panettes -</i>	(p. 78)

#### COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI

<b>N° 2016-0965</b>	<i>Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Rochetaillée sur Saône, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Village - Dissolution du Syndicat de Communes du territoire Saône Mont d'Or - Convention portant sur l'action économique de proximité sur le territoire de la Conférence territoriale des Maires du Val de Saône -</i>	(p. 24)
---------------------	---	---------

<b>N° 2016-0966</b>	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Insertion par l'activité économique - Attribution d'une subvention et d'aides au poste à l'association Rhône insertion environnement -</i>	(p. 27)
<b>N° 2016-0967</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'Association européenne du film d'animation dite "Cartoon" pour l'organisation de la 18<sup>ème</sup> édition du Forum Cartoon Movie à Lyon du 2 au 4 mars 2016 -</i>	(p. 79)
<b>N° 2016-0968</b>	<i>Office de tourisme de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2016 -</i>	(p. 79)
<b>N° 2016-0969</b>	<i>Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2016 -</i>	(p. 28)

#### **COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE**

<b>N° 2016-0970</b>	<i>Adhésion de la Métropole de Lyon à la charte de mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées et à l'association MONALISA - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 29)
<b>N° 2016-0971</b>	<i>Modalités de facturation et de versement d'avances aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) autorisés et tarifés au titre de la politique métropolitaine de tarification - Approbation d'une convention type -</i>	(p. 32)

#### **COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT**

<b>N° 2016-0972</b>	<i>Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon - Modification des statuts - Protocole financier pour l'année 2016 -</i>	(p. 33)
<b>N° 2016-0973</b>	<i>Syndicat mixte de gestion de l'Ecole nationale de musique, de danse et d'art dramatique (ENMDAD) de Villeurbanne - Modification des statuts - Protocole financier pour l'année 2016 -</i>	(p. 33)
<b>N° 2016-0974</b>	<i>Musée des Confluences - Attribution de la participation 2016 -</i>	(p. 34)
<b>N° 2016-0975</b>	<i>Championnat d'Europe de football 2016 - Attribution d'une subvention à la Fédération du Rhône du Secours populaire Français dans le cadre de l'opération "20 000 sourires pour l'Euro" au bénéfice des enfants défavorisés et enfants malades -</i>	(p. 38)
<b>N° 2016-0976</b>	<i>Bron - Attribution d'une subvention à l'association Lire à Bron pour l'organisation pour l'édition 2016 de la Fête du livre de Bron -</i>	(p. 79)
<b>N° 2016-0977</b>	<i>Fourniture et installation d'équipements pour les collèges publics et le restaurant de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer les marchés de fournitures à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence -</i>	(p. 79)
<b>N° 2016-0978</b>	<i>Fourniture et installation d'équipements pour les collèges publics et le restaurant de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché de fournitures à la suite d'une procédure négociée sans mise en concurrence -</i>	(p. 79)

#### **COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE**

<b>N° 2016-0979</b>	<i>Commission spéciale chargée du suivi de la création de la Métropole de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 39)
<b>N° 2016-0980</b>	<i>Comité directeur de l'Association des Maires du Rhône (AMR) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 39)
<b>N° 2016-0981</b>	<i>Saint Cyr au Mont d'Or - Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Saint Cyr au Mont d'Or - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 40)
<b>N° 2016-0982</b>	<i>Débat d'orientations budgétaires 2016 - Tous budgets -</i>	(p. 40)
<b>N° 2016-0983</b>	<i>Transfert des services ou parties de services départementaux participant à l'exercice des compétences attribuées à la Métropole de Lyon - Avenant n° 1 à la convention avec le Département du Rhône -</i>	(p. 80)
<b>N° 2016-0984</b>	<i>Création de la Métropole de Lyon - Transfert de biens et droits à caractère immobilier du Département du Rhône à la Métropole - Convention emportant transfert de propriété -</i>	(p. 80)
<b>N° 2016-0985</b>	<i>Lyon 3° - Mise à disposition du Département du Rhône de l'immeuble de bureaux Le Sévigné situé 146, rue Pierre Corneille et de lots de copropriété dans l'immeuble situé 142, avenue de Saxe appartenant à la Métropole de Lyon -</i>	(p. 80)
<b>N° 2016-0986</b>	<i>Travaux dans les copropriétés imposés par décisions des assemblées générales - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 80)

<b>N° 2016-0987</b>	<i>Déploiement de la fibre optique dans les immeubles de logements et locaux professionnels - Conventionnement relatif à l'installation, la gestion et le remplacement de lignes de communication électroniques à très haut débit en fibre optique -</i>	(p. 60)
<b>N° 2016-0988</b>	<i>Lyon 2° - Pôle d'échanges multimodal (PEM) Perrache - Etude d'occupation des commerces et actions d'accompagnement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 80)
<b>N° 2016-0989</b>	<i>Association Comité des oeuvres sociales (COS) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2016 -</i>	(p. 80)
<b>N° 2016-0990</b>	<i>Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Attribution de la participation 2016 -</i>	(p. 80)
<b>N° 2016-1006</b>	<i>Conseil de la Métropole de Lyon - Groupes d'élus - Moyens de fonctionnement - Année 2016 -</i>	retiré

## **COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE**

<b>N° 2016-0991</b>	<i>Conseil d'administration du Centre de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CR-DSU) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 61)
<b>N° 2016-0992</b>	<i>Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Rhône-Métropole - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 61)
<b>N° 2016-0993</b>	<i>Financement des dépenses du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Rhône-Métropole - Exercice 2015 -</i>	(p. 81)
<b>N° 2016-0994</b>	<i>Office public de l'habitat (OPH) de la Métropole de Lyon - Changement de dénomination -</i>	(p. 81)
<b>N° 2016-0995</b>	<i>Contrat de plan 2016-2020 avec les Offices publics de l'habitat (OPH) de la Métropole de Lyon - 80Dotation financière et intervention foncière - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 62)
<b>N° 2016-0996</b>	<i>Lyon - Volet habitat du plan climat - Mise en place de subventions en faveur de la réhabilitation énergétique performante des immeubles d'habitation - Règlement d'attribution des aides dans le parc social public et modification du règlement concernant l'habitat privé -</i>	(p. 71)
<b>N° 2016-0997</b>	<i>Protocole de partenariat avec le groupe Société nationale immobilière (SNI) - Avenant n° 1 - Actualisation des objectifs -</i>	(p. 71)
<b>N° 2016-0998</b>	<i>Bron - Quartier de Parilly - Contrat de ville métropolitain - Projet de renouvellement urbain - Concertation au titre de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme - Définition des objectifs poursuivis et modalités -</i>	(p. 81)
<b>N° 2016-0999</b>	<i>Bron, Vaulx en Velin - Quartier Terrailon - Chénier - Contrat de ville métropolitain - Projet de renouvellement urbain - Concertation au titre de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme - Définition des objectifs poursuivis et modalités -</i>	(p. 81)
<b>N° 2016-1000</b>	<i>Saint Fons - Quartier Arsenal - Carnot Parmentier - Contrat de ville métropolitain - Projet de renouvellement urbain - Concertation au titre de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme - Définition des objectifs poursuivis et modalités -</i>	(p. 81)
<b>N° 2016-1001</b>	<i>Villeurbanne - Quartier des Buers nord - Projet de renouvellement urbain - Concertation au titre de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme - Définition des objectifs poursuivis et modalités -</i>	(p. 82)
<b>N° 2016-1002</b>	<i>Rillieux la Pape - Ville nouvelle de Rillieux la Pape - Contrat de ville métropolitain - Projet de renouvellement urbain de la ville nouvelle - Concertation au titre de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme - Définition des objectifs poursuivis et modalités -</i>	(p. 72)
<b>N° 2016-1003</b>	<i>Bron, Caluire et Cuire, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Fontaines sur Saône, Givors, Grigny, Lyon, Meyzieu, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Approbation des conventions locales d'application -</i>	(p. 73)
<b>N° 2016-1004</b>	<i>Lyon 9° - Rénovation du Foyer protestant de la Duchère - Phase 2 - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'investissement au Comité protestant de la Duchère -</i>	(p. 75)
<b>N° 2016-1005</b>	<i>Lyon 2° - Lyon Confluence 2 Côté Rhône - Pôle d'échanges multimodal Perrache - Projet Voûte ouest - Avenant n° 6 à la concession d'aménagement Lyon Confluence 2 Côté Rhône -</i>	(p. 76)

---

## Présidence de monsieur Gérard Collomb

### Président

Le lundi 1<sup>er</sup> février 2016 à 14 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 12 janvier 2016 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

---

### Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

**M. LE PRÉSIDENT :** Chers collègues, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer, par vote à main levée, Madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal. Madame Michonneau, vous avez la parole.

Je demande aux élus qui n'auraient pas émergé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteur d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale.

*(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).*

**Présents :** MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Grivel, Guillard, Guimet, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

**Absents excusés :** M. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Llung), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Corsale (pouvoir à Mme Laval), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Hamelin (pouvoir à M. Compan), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

**Absents non excusés :** M. Aggoun.

**M. LE PRÉSIDENT :** L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).*

---

### Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mme Guillemot (pouvoir à Mme Picot), M. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Vesco (pouvoir à M. Kepenekian), Kepenekian (pouvoir à M. Coulon), Mme Baume (pouvoir à M. Charles), M. George (pouvoir à M. Suchet), Mme Belaziz (pouvoir à M. Berthilier), MM. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bérat (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Maurice), M. Blache (pouvoir à Mme Balas), M. Broliquier (pouvoir à Mme Croizier), M. Buffet (pouvoir à M. Barret), M. Compan (pouvoir à M. Martin), M. Fenech (pouvoir à M. Havard), M. Forissier (pouvoir à M. Cochet), M. Fromain (pouvoir à M. Gascon), Mme Gandolfi (pouvoir à M. Devinaz), M. Guillard (pouvoir à Mme de Lavernée), Mme Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Jeandin (pouvoir à M. Germain), Mme Lecerf (pouvoir à M. Longueval), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Nachury (pouvoir à M. Bérat), M. Odo (pouvoir à M. Charmot), M. Pillon (pouvoir à M. Vergiat), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlich (pouvoir à M. Gillet), M. Vial (pouvoir à M. Curtelin).

---

### Intervention de monsieur le Président

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vais dire quelques mots en ouverture de cette première séance de l'année 2016.

D'abord, bien que la période des vœux soit officiellement terminée, permettez-moi de présenter, à celles et ceux que je n'aurais pas encore vus, tous mes vœux pour cette année 2016, d'exprimer aussi des vœux pour notre Métropole.

Mes chers collègues, au niveau national, nous avons vécu une année 2015 particulièrement tragique, avec ces attentats qui ont endeuillé Paris et la France et je n'oublie pas, dans notre agglomération, l'assassinat odieux dont a été victime monsieur Hervé Cornara ; à son épouse, à son fils, à sa famille, à ses amis, je veux exprimer à nouveau notre compassion. Tout comme je veux avoir une pensée, en ce premier Conseil, pour les parents et les familles de ces deux jeunes lycéens de Saint-Exupéry, Thelma et Léo, dont la disparition nous a tous bouleversés.

Mesdames et messieurs, si l'année 2015 a été très fortement assombrie par ces tristes événements, si elle a été marquée par un contexte économique national morose avec, en particulier, un chômage qui a continué à progresser, même si ce n'est pas aussi fortement qu'en 2014, je voudrais souligner, en ce début de Conseil, qu'elle a par contre été particulièrement propice pour notre agglomération qui a vu son activité économique s'améliorer fortement, battant un certain nombre de records et retrouvant même des niveaux d'activité d'avant-crise.

Cette amélioration, on la voit d'abord dans la diminution des défaillances d'entreprises : - 9 % entre 2014 et 2015. On la voit dans le domaine du logement, où le nombre de réservations de logements en accession à la propriété n'a jamais été aussi important : 5 400 l'année dernière et où le nombre de logements sociaux réalisés n'a jamais été aussi fort : 4 200. On la voit dans le développement de notre secteur tertiaire : nous avons battu un premier record en 2014 avec 242 000 mètres carrés placés, ce qui nous avait valu d'être classés sixième en Europe, devant des villes comme Milan, Manchester ou Dublin ; en 2015, nous avons encore fait mieux avec 272 000 mètres carrés placés. On la voit dans le domaine du tourisme, avec 5,2 millions de nuitées en 2015, soit une augmentation de 6 % par rapport à l'année précédente et, quand on sait que nous avons dû annuler la Fête des Lumières qui évidemment est une part importante de notre activité, on voit ce que cela signifie.

Evidemment, tout cela a eu un retentissement dans le domaine de la création d'emplois : 40 000 depuis dix ans malgré la crise et 10 000 dans cette dernière année sur le département du Rhône. C'est tout cela mais aussi la qualité de vie qui est désormais reconnue à Lyon et qui nous a permis -comme vous l'avez vu- d'être classés par le cabinet PwC première ville la plus attractive de France devant Paris.

Nous avons obtenu ces résultats alors même qu'avec la construction de la Métropole, nous mettions en place le plus grand chantier institutionnel de France. Je souhaite rappeler que nous sommes les seuls à avoir créé une nouvelle collectivité à statut particulier en fusionnant les compétences de l'ancienne Communauté urbaine et de l'ancien Conseil général.

L'année 2015 fut donc particulièrement féconde. Evidemment, il nous a fallu d'abord réunir les personnels du Conseil général et de la Communauté urbaine. Ce n'était pas tout à fait une mince affaire et nous avons aujourd'hui, dans notre Métropole, 8 500 agents et c'était sans commune mesure, en France, que nous ayons une fusion entre Conseil général et Communauté urbaine.

Certains s'inquiétaient de cette fusion, soulignant les difficultés que nous ne manquerions pas d'avoir. Aujourd'hui, nous nous apercevons, seulement un an après, que notre Métropole fonctionne. Nous avons d'abord réussi à assurer la continuité du service public, fait que le versement des prestations aux habitants, que ce soit le revenu de solidarité active (RSA), l'Aide aux personnes handicapées (APH), l'Aide aux personnes âgées (APA), soit correctement effectué.

Nous avons repris 70 organismes et syndicats, avec un très faible retour de mécontentement des usagers, pas de hausse de réclamations dans notre système Gestion des REclamations COMMunautaires (GRECO).

Je veux faire un retour sur les principales étapes institutionnelles que nous avons franchies en 2015.

Cela a été d'abord le vote de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) le 6 juillet dernier avec une prévision de 3,5 milliards d'euros d'investissements, 1 175 lignes identifiées dans la PPI, 305 projets d'agglomération, 200 opérations récurrentes des politiques publiques, 670 projets territorialisés.

Cela a ensuite été l'installation des 9 Conférences territoriales des Maires entre le 6 mai et le 10 septembre 2015, l'adoption en décembre dernier du pacte de cohérence métropolitain après -vous le savez- une très large concertation, l'adoption à la même séance du programme métropolitain pour l'insertion et l'emploi, première politique publique de la Métropole emblématique refondée qui va nous permettre de mettre en synergie à la fois ce que nous faisons en matière de développement économique, de créations d'emplois et nos politiques d'insertion, la démonstration de la plus-value de l'addition des compétences qu'a faite la Métropole.

Ce programme commence aujourd'hui à être mis en œuvre. Certains chantiers prioritaires ont notamment été engagés, comme la refonte des modèles de fonctionnement du chantier insertion Rhône insertion environnement -et nous voterons tout à l'heure une délibération à ce sujet-, la mise en œuvre progressive de la prise en charge par la Métropole de la gestion du fonds social européen. Certains s'interrogeaient sur le bien-fondé de cette reprise ; on s'aperçoit, avec quelques événements qui sont intervenus depuis, que peut-être nous avons quelque obligation à regarder que ces fonds sociaux européens soient bien employés.

Cela a été la mobilisation des grandes entreprises du territoire et nous avons commencé à mettre en place, avec David Kimelfeld, avec Fouziya Bouzerda, le programme 1 000 entreprises pour l'emploi.

Cela a été enfin le travail sur des filières prioritaires comme celle des services à la personne.

Nous avons, je vous le rappelle, signé le Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2016-2020, déclinaison sur 6<sup>e</sup> contrat de plan Etat-Région, 40 € par habitant, soit 52 M€. Je vous rappelle également que le contrat de plan 2015-2020 a été signé entre la Région et l'Etat au mois de mai 2015 et qu'au titre de la loi relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), la Métropole a été associée de plein droit à l'élaboration de ce contrat ; elle a donc signé, le 10 novembre dernier, avec l'Etat et la Région, un contrat métropolitain ; cet accord précise la participation du Grand Lyon à plusieurs volets du CPER : volet ferroviaire, volet routier, volet universités et recherche. Au terme des négociations et accords passés, l'Etat, la Région et la Métropole ont donc convenu de contractualiser sur les participations financières d'un montant de 657 M€. Nous avons enfin voté un avenant pour clore la convention CFAC et le contrat métropolitain prendra effet en octobre 2016 -d'ici cette date, c'est la convention CFAC qui s'applique-, l'avenant passé avec la Région permettant de redéployer 23,7 M€ de crédits régionaux non encore consommés sur des opérations inscrites à la PPI du Grand Lyon et optimiser ainsi ces recettes.

Nous avons donc beaucoup travaillé au cours de l'année 2015. Nous avons, sur l'année 2016, quelques grands chantiers à mettre en route.

Le premier, évidemment, c'est le chantier marges de manœuvre. Vous savez que la création de la Métropole a été réalisée dans un contexte financier et budgétaire inédit avec la baisse des dotations de l'Etat -nous allons en reparler tout à l'heure- et qui oblige toutes les collectivités locales à faire des efforts extrêmement importants.

Sur le budget que nous allons examiner tout à l'heure -vous en avez déjà vu les grandes lignes-, nos dépenses réelles de fonctionnement vont donc être limitées à + 1,7 % avec - 2 % pour les charges courantes, - 6 % pour les subventions hors contingent obligatoire, + 6,5 % en dépenses sociales -c'est le seul poste sur lequel nous allons augmenter notre effort- et enfin, pour la masse salariale tous budgets, 0 % à périmètre constant c'est-à-dire en dehors de ce qui pourrait nous être imposé par des mesures nationales. Un respect du cadrage et au-delà puisque nous avons fixé un premier cadrage et que nous avons décidé, par rapport à ce premier cadrage, de faire encore 13,7 M€ d'effort supplémentaire.

Au total, le budget principal s'élève donc à 2,510 milliards d'euros pour le fonctionnement. Avec une capacité d'investissement préservée, avec un autofinancement brut proposé à 196 M€ -pour rappel, nous étions à 215 M€ en 2015-, nous nous apercevons que la différence est de 20 M€ quand nous avons perdu 65 M€ entre la diminution des dotations de fonctionnement et, de surcroît, le FPIC que nous devons verser par solidarité aux autres collectivités.

Deuxième chantier que nous mettons en œuvre, ce n'est évidemment pas simplement sur l'année 2016 qu'il faut faire ce projet marges de manœuvre mais sur les années qui vont venir, je vous rappelle qu'à l'horizon 2017, le manque à gagner en recettes a été évalué à quelque 175 M€ représentant presque 8 % des dépenses de fonctionnement et que, sur le cours du mandat, c'est 1,2 milliard d'euros en moins que nous allons avoir. Cela évidemment va demander que les services et les élus puissent examiner l'ensemble des services et l'ensemble du fonctionnement de la Métropole de Lyon de manière à ce que nous continuions, dans les prochaines années, à faire des efforts et à arriver à économiser ces 175 M€. Un effort important devra être réalisé en matière de masse salariale et donc nous aurons à faire des réformes organisationnelles significatives en termes de mutualisation, de simplification, de spécialisation et de minoration des actions facultatives.

Vous savez que nous avons décidé d'un cadrage global à la baisse des subventions versées aux organismes partenaires et donc nous allons avoir, dans le budget 2016, les premières décisions qui vont être prises en ce domaine.

L'orientation à la baisse des dépenses courantes de fonctionnement est -je vous l'ai dit-, pour le prochain budget, de - 2 % mais cela sera encore insuffisant et donc nous devons revoir encore la façon dont nous organisons nos achats de manière à pouvoir encore faire des économies. Cela demandera un réexamen systématique de nos niveaux de service.

Enfin, nous devons aller vers une nécessaire maîtrise de la dynamique de la dépense sociale, qu'il s'agisse du RSA ou d'autres allocations de solidarité dont la progression significative doit être freinée.

Chers collègues, vous suivez tous l'actualité et vous avez vu qu'un certain nombre de Conseils généraux se trouvent aujourd'hui en cessation de paiement. Ils ont inscrits des budgets qui leur permettent de verser les allocations, pourtant obligatoires, sur huit mois et non pas sur douze mois. Donc, évidemment, de grosses difficultés. Vous savez que l'ADF est en train de rediscuter avec le Gouvernement. Ce sont des situations extrêmement difficiles qu'il nous faudra nous aussi prendre en compte.

Au cours de cette année 2016, nous allons avoir à franchir une nouvelle étape dans la mise en œuvre du projet métropolitain, d'abord dans la poursuite de la refonte des grandes politiques publiques métropolitaines pour développer les synergies et agir avec plus d'efficacité.

Vous savez que la loi NOTRe a prévu que la Métropole de Lyon devrait développer son propre schéma de développement économique. Aussi, au cours de ce premier semestre, allons-nous organiser une grande discussion avec l'ensemble des entreprises du territoire de manière à pouvoir définir ce schéma d'orientation économique qui nous permettra ensuite de pouvoir discuter avec la Région. Vous savez que ce programme sera évidemment associé aux autres travaux en cours qui portent sur le PLU-H, sur le SDUC ou bien sur notre schéma hôtelier, de manière à pouvoir définir une stratégie métropolitaine globale.

Le deuxième schéma sur lequel nous allons avoir à travailler est le schéma des solidarités. En 2016, le choix qui a été fait est de globaliser les 6 schémas départementaux existants dans un seul document de cadrage pour la Métropole. Plutôt que d'avoir un schéma pour les personnes âgées, pour les personnes handicapées et ainsi de suite, nous allons essayer de pouvoir faire en sorte de trouver des synergies et de mettre tout cela dans une perspective globale qui sera lisible à la fois pour nos concitoyens et pour nos partenaires.

Le troisième aspect va porter sur les pactes financiers. Deux aspects seront instruits en 2016 : d'abord, la clause de revoyure avec le Département. Vous savez que la CLERCT doit se réunir à nouveau -nous avons tenu une première réunion en ce début d'année- et donc nous devons produire un rapport prévu pour juin 2016. Donc, pour juin 2016, la CLERCT sera en mesure de proposer aux Ministres chargés des collectivités territoriales et du budget, la modification du montant de la dotation de compensation aujourd'hui valorisée à 75 M€. Comme vous le savez, cette dotation ne se fait pas "au doigt mouillé" mais en regardant l'évolution des comptes administratifs et donc en prenant en compte les dépenses des uns et des autres par rapport aux premières évaluations que nous avions prévues.

Nous avons ensuite à mettre en place les contrats territoriaux avec les Communes. Je vous rappelle que l'appel à manifestations d'intérêts auprès des Communes va s'ouvrir au cours de ce mois et donc qu'il y aura trois mois pour que les Communes puissent notifier à la Métropole leurs manifestations d'intérêts. Les services, bien évidemment, vont travailler avec l'ensemble des Communes de manière à ce que nous ayons un dialogue, si vous le souhaitez, en amont. Nous centraliserons les demandes et nous aurons ensuite, entre nous, un dialogue approfondi et je pense que, d'ici la fin de l'année, nous pourrions finaliser les contrats que nous passerons avec chaque Commune.

Je pense aussi que nous aurons à finaliser l'évolution de l'organisation métropolitaine. Je pense que, les uns et les autres, nous trouvons souvent que les délais de réaction sont trop importants et qu'il n'y a pas assez de proximité entre nos services et ce que l'on vit sur le terrain. C'est vrai pour les élus, c'est vrai aussi pour nos concitoyens qui veulent de la réactivité. Cela veut dire qu'il faut qu'il y ait, au niveau des territoires, par exemple, au niveau des Conférences des Maires, un certain nombre de personnels en responsabilité qui soient capables, très rapidement, de donner une réponse et, pour cela, d'être en relation directe avec leur hiérarchie.

Cela demande aussi que l'on supprime peut-être un certain nombre d'échelons intermédiaires de manière à avoir plus de réactivité. Vous savez bien que, pour faire remonter un certain nombre de documents, il faut parfois que ce soit "sous le couvert de...", sous le couvert de..., etc." avant que la décision finale puisse être prise. Nous allons essayer de simplifier tout cela.

J'ai donc demandé à la direction générale de pouvoir ajuster l'organisation de notre collectivité et nous allons avoir à y travailler ensemble. C'est dans cette perspective que j'ai demandé à la direction de revisiter notre projet initial.

---

#### **Communication de monsieur le Président**

##### **Prise de fonction de monsieur Olivier Nys, Directeur général de la Métropole de Lyon**

**M. LE PRÉSIDENT :** Mesdames et messieurs, vous savez que notre directeur général des services, Benoît Quignon, est maintenant directeur général de l'immobilier de la SNCF, ce qui est un poste intéressant qui, je l'espère, lui permettra de s'intéresser à ce que nous devons faire, à la fois sur la gare de la Part-Dieu et sur la gare de Perrache, plus toutes les autres gares de la Métropole de Lyon.

J'ai demandé à monsieur Olivier Nys de devenir directeur général des services de la Métropole. Olivier Nys a un parcours qui l'a amené d'abord dans le privé, sur des problématiques financières et donc, dans les temps qui courent, cela peut être important. Il avait, dans un premier temps, travaillé également à la Ville de Lyon sur ces questions-là puis il était parti comme directeur général des services de la Ville et de la Communauté d'agglomération de Reims avant de revenir comme directeur général adjoint à la Ville de Lyon, il y a quelques mois. J'ai souhaité lui confier la direction générale des services de la Métropole parce que je pensais qu'il fallait quelqu'un qui ait à la fois l'expérience d'une grande agglomération mais qui, en même temps, connaisse la nôtre, de manière à ce qu'on ne reprenne pas tout à son départ et donc que notre directeur général puisse être directement opérationnel.

Voilà, mesdames et messieurs, quelques mots que je voulais vous dire en ce début d'année et j'espère que nous allons avoir une année 2016 qui sera aussi fructueuse que l'année 2015 pour le développement de notre agglomération.

---

#### **Communication de monsieur le Président**

##### **Modification de la composition des commissions**

**M. LE PRÉSIDENT :** Mesdames et messieurs, conformément à la délibération numéro 2015-0006 du Conseil du 16 janvier 2015 procédant à la création des 7 commissions thématiques à caractère permanent, je dois vous informer que monsieur Christophe Girard, groupe Les Républicains et apparentés, demande à siéger en commission Urbanisme, habitat, logement et politique de la ville, en plus de la commission Développement solidaire et action sociale.

Cette modification est sans incidence sur le nombre de sièges dont dispose le groupe Les Républicains et apparentés dans les commissions thématiques du Conseil.

Je vous demande donc de bien vouloir me donner acte de cette communication et vous rappelle que la composition des commissions est à votre disposition sur le site extranet Grand Lyon Territoires, page Vie institutionnelle.

*(Acte est donné).*

---

### Adoption du procès-verbal de la séance publique du 2 novembre 2015

**M. LE PRÉSIDENT** : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 2 novembre 2015. Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

*(Le procès-verbal est adopté).*

---

### Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente par délégation du Conseil

**N° 2016-0942** - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 7 décembre 2015 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

**M. LE PRÉSIDENT** : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par la Commission permanente du 7 décembre 2015 en vertu de la délégation d'attributions que vous lui avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2016-0942.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

*(Acte est donné).*

---

### Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président par délégation du Conseil

**N° 2016-0943** - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

**M. LE PRÉSIDENT** : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2015 en vertu de la délégation d'attributions que vous m'avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2016-0943.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

*(Acte est donné).*

---

## PREMIÈRE PARTIE

### *Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

---

**N° 2016-0946 - proximité, environnement et agriculture** - Rapport développement durable de la Métropole de Lyon - Edition 2015 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons au premier dossier de l'année. Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-0946. Monsieur Charles, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, compte tenu de la longueur de la séance prévue, je me contenterai de faire quelques observations sur ce rapport et je laisserai aux orateurs le soin de développer leurs observations.

Comme vous l'avez mentionné, cette année 2015 a été à la fois une année de transition mais également une année assez intense du point de vue des politiques de développement durable dont je voudrais relever quelques temps forts.

Tout d'abord, dans le domaine de la préservation des ressources, il faut noter la mise en place du système de supervision du réseau de diffusion d'eau potable Hublo qui permet de détecter les fuites et qui doit nous amener à une économie d'eau de 5 %, une amélioration de 5 % du taux de rendement.

Un autre moment très important, le lancement du schéma directeur des énergies qui sera une brique très importante du passage vers une transition énergétique de la Métropole, le début d'un travail qui s'achèvera en 2018.

Je voudrais mentionner également deux appels à projets du Ministère de l'écologie pour lequel le Grand Lyon a été lauréat :

- tout d'abord, l'appel à projet "Zéro gaspillage, Zéro déchet" lancé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et le Ministère,
- ensuite, l'appel à projet "ville respirable en cinq ans".

Ces deux appels à projets vont nous amener dans le domaine de la prévention des déchets, dans le domaine de la pollution de l'air à améliorer, tout à la fois la prévention, la quantité de déchets produits et le recyclage et aussi, dans le domaine de la pollution de l'air -qui, dans chaque sondage, est mentionnée par les Grands Lyonnais comme leur préoccupation principale-, une amélioration de la qualité de l'air qu'on respire tous les jours.

Je ne reviendrai pas sur tous les aspects solidaires et sociaux avec l'absorption des compétences sociales du Département. Nous avons un travail important qui a été engagé pour dégager les pistes et les indicateurs qu'on peut avoir en commun en termes de développement durable et de logement social.

Je noterai, dans le domaine de l'innovation, la mise en place de la plate-forme coopérative Mistral et surtout l'Appel des 30 sur la vallée de la chimie qui porte l'ambition d'une attractivité, d'un renouvellement, d'une rénovation urbaine du territoire de la vallée de la chimie avec des activités durables.

Je voudrais également mentionner, dans le domaine de l'administration éco-responsable, la certification Cit'ergie de l'agglomération et au-delà même de la certification Cit'ergie. Je vous rappelle que Cit'ergie est un système de points et il faut avoir 50 points sur 100 pour être Cit'ergie. Je voudrais mentionner le commentaire de la personne qui venait de Barcelone et qui a audité notre collectivité et qui a dit : "Au vu de ce que je vois dans d'autres agglomérations, au vu de ce que vous faites, je crois que vous ne savez pas vous vendre". C'est une bonne leçon que l'on a apprise à ce moment-là !

Je voudrais mentionner un temps fort important, évidemment, juste au moment de la COP 21 qui a vu -comme vous le savez- un accord international sur la lutte contre le réchauffement climatique, un accord complexe puisque c'est une grande réussite diplomatique avec un accord signé par 193 pays mais un accord qui n'a pas mis les moyens et qui donc donne aux territoires une responsabilité importante dans la mise en œuvre de ces moyens parce que les engagements des Etats ne sont pas à la hauteur de l'engagement qui a été pris ; nous, nous avons pris les devants et, dans notre Conférence Energie Climat, nous pouvons dire que nous sommes en train de tenir nos objectifs 2020, que nous avons rajouté une branche au plan climat qui est la branche "adaptation" et nous travaillons d'ores et déjà à l'adaptation de notre territoire au réchauffement climatique qui va avoir lieu.

Je n'irai pas plus loin, je ferai simplement trois remarques.

Pendant que ces actions concrètes avançaient, nous avons également profité de la refonte du service pour remettre en place un travail de fond sur l'indicateur du développement durable, travail qui va ensuite être concerté avec les Communes. Ensuite, je pense qu'il servira à articuler les futurs rapports de développement durable.

Puis deux bonnes nouvelles qui sont arrivées en 2015. J'avais eu l'occasion de mentionner le fait que la Métropole soit lauréate de l'appel à projets sur le territoire de l'énergie positive pour la croissance verte, qui se traduit par une subvention de 500 000 € de la part de l'Etat mais, en fin d'année 2015, nous avons eu une autre bonne nouvelle, plus importante celle-là, puisque nous avons été lauréat de l'appel à projets EcoCité par l'Etat et le fait d'être lauréat implique une subvention de plus de 10 M€ pour des projets du Grand Lyon liés au développement durable tel que, par exemple, l'éco-rénovation du musée Tony Garnier pour 2,9 M€, avec une technique innovante permettant de sauvegarder les fresques de ce musée tout en isolant les bâtiments pour les riverains ; je ne vais pas énumérer tous les projets mais c'était un des projets les mieux notés et les mieux dotés de la part de l'Etat.

Année de transition mais aussi année intense et aussi année de refondation des politiques, je pense que cela augure bien pour le travail de 2016.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Lyon métropole gauche solidaires.

**Mme la Conseillère COCHET** : Monsieur le Président, cher-e-s collègues, depuis plus de vingt ans, le Grand Lyon puis la Métropole de Lyon mènent des actions pour préserver l'environnement et les richesses naturelles.

Nous nous félicitons des progrès en la matière, éclairés par ce rapport du développement durable pour 2015. Car, en réalité, ce sont les fondements mêmes de la Métropole qui reposent sur les quatre piliers du développement durable :

- le social : pour satisfaire les besoins en santé, éducation, emploi, habitat, développer les talents et l'innovation et soutenir les plus démunis,
- l'économie : pour créer des richesses, des emplois, s'assurer de la maîtrise des risques mais aussi améliorer les conditions de vie,

- l'environnement : pour préserver la diversité des espèces et des ressources naturelles et énergétiques,
- et, base de toute démocratie, la citoyenneté : pour assurer une gouvernance équitable, durable, solidaire, respectueuse des diversités.

Un développement durable maîtrisé et en harmonie avec les populations, c'est un gage d'attractivité. La Métropole y œuvre largement, dans l'esprit de la COP21, en portant son action sur la transformation des territoires afin qu'ils soient de plus en plus durables. Nous souhaitons l'illustrer à l'aide de quelques faits marquants :

- premièrement, un plan énergétique et climatique volontariste ayant permis une diminution des émissions des gaz à effets de serre de plus de 10 % en quinze ans alors que la population augmentait de 10 %. Cet effort a d'ailleurs été reconnu par le label Cit'ergie obtenu par notre collectivité territoriale pour quatre ans en 2014 ; et nous comptons sur sa reconduction. Je ne peux que me féliciter, par ailleurs, que le programme de réhabilitation des collèges de la Métropole soit également conçu pour générer des économies énergétiques d'ici 2020 ;
- deuxièmement, une gestion des déchets optimisée permettant une baisse de leur production (6 % pour les déchets ménagers par exemple) et une hausse de leur valorisation et de leur réemploi ;
- troisièmement, le développement accéléré des modes doux vélo, tram, autopartage a permis une réduction significative de la place de la voiture en ville tandis que la fréquentation des transports en commun augmentait de plus de 24 % depuis dix ans ;
- quatrièmement, la mise en œuvre d'innovations dans les écotecnologies, dans les constructions et réaménagements urbains, qui non seulement améliorent la qualité de vie des citoyens mais sont aussi des leviers pour la vie économique avec 78 000 emplois à la clé. Nous notons les plus de 1 000 labellisations BBC (Bâtiment Basse Consommation) délivrées sur notre territoire pour des rénovations. Nous suivons aussi avec intérêt les labels Haute Performance Énergétique, Habitat Durable et Bureaux Durables dans nos projets de réaménagement, en particulier celui de la Part-Dieu. Signalons la sélection remarquable de Lyon pour accueillir le forum Cleantech Europe en avril prochain qui valorise bien évidemment notre action dans ce domaine ;
- en cinquième point, nous signalons également le développement d'actions de sensibilisation envers tous publics incitant l'engagement de chacun, notamment, par exemple, les 460 familles à énergie positive qui parviennent à baisser de 15 % leur consommation énergétique, les actions réalisées par les citoyens en herbe que sont les écoliers en relevant le défi écol'énergie, sans oublier les efforts des entreprises partenaires et notre action pour aider les PME, largement soulignés lors de la quatrième Conférence Energie Climat en novembre dernier, et évidemment l'exemple essentiel donné par nos agents éco-acteurs et écoresponsables avec des pratiques innovantes ;
- sixièmement, comme nous l'avons déjà dit, la recherche est importante : elle est motrice et implique la compréhension des transformations. Peut-être qu'une communication plus large permettrait aux citoyens de mieux comprendre cet apport. Dans ce chapitre, nous notons aussi l'implication positive de la Métropole aux côtés de l'Etat pour doter les collèges et collégiens des moyens numériques nécessaires à l'évolution du monde éducatif.
- enfin, l'approche sociale du développement durable est primordiale pour nous : nous notons avec satisfaction la partie du rapport portant sur la Métropole solidaire et citoyenne qui met l'accent sur l'économie sociale et solidaire et son influence sur la proximité.

Globalement, nous sommes satisfaits de ce bilan.

Nous souhaitons que tous ces efforts se poursuivent et nous notons trois points : la poursuite et le renforcement de l'éducation au développement durable envers toute catégorie d'âge, la mobilisation de la concertation avec une implication de tous, y compris syndicats et citoyens et la nécessaire adaptation, comme souligné par monsieur le Vice-Président Charles. Notre Métropole deviendra ainsi plus durable pour le bien de tous.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Monsieur le Président, année après année, la qualité de ces rapports s'améliore et nous souhaitons remercier les services ainsi que le Vice-Président Charles pour ce travail de synthèse mais surtout pour le travail quotidien réalisé pour faire progresser la politique développement durable de la Métropole de Lyon.

Au lendemain de la COP21, les progrès perceptibles dans ce rapport prennent un tout autre sens et les élus UDI s'en réjouissent. Que de chemin parcouru ! Mais nous devons être conscients que ce chemin est encore long et semé d'embûches. Car, malgré un consensus apparent, il existe encore des oppositions et des freins, comme nous avons encore pu le constater en commission il y a une quinzaine de jour.

Pourtant, l'urgence est bien réelle et la priorité doit être de transmettre à nos enfants une Terre accueillante, une Terre où la biodiversité sera encore une réalité, une Terre où les enjeux climatiques ne sont pas une source de conflits ou même une cause de flux migratoires encore plus importants que ceux issus des conflits actuels.

Les élus UDI sont persuadés que c'est par l'échelon local que nous pourrions faire bouger les choses.

Nous soutenons le travail évoqué par Bruno Charles il y a quelques minutes sur le développement d'indicateurs partagés pour quantifier de manière pérenne les avancées de nos collectivités ; c'est une demande que l'on fait depuis fort longtemps. Nous soutenons également la proposition faite par Pierre Hémon -ce matin, me semble-t-il, sur une radio locale- des assises locales de l'air ; c'est effectivement une préoccupation de tous nos concitoyens. Il nous paraît important de mettre en place et de mettre en œuvre un plan échelonné, partagé et pluriannuel pour lutter contre la pollution atmosphérique.

Au-delà, je souhaite émettre quelques remarques concernant des actions plus significatives.

Pour commencer, notre collectivité est trop timide sur l'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture de son patrimoine immobilier, de même au niveau de la végétalisation des toitures métropolitaines ; à ce titre, nous regrettons que les toits-terrasses de l'Hôtel de Métropole, qui sont actuellement en rénovation, n'aient pas bénéficié d'une opération de végétalisation. Ceci serait d'autant plus pertinent dans le quartier de la Part-Dieu déjà très dense et qui va encore se densifier, sans oublier que de nombreux logements avoisinants ont vue sur ces toits.

Ensuite, un mot concernant les déchèteries de proximité que vous fermez alors même que les tonnages d'encombrants déposés augmentent et que les appels des personnes n'ayant pas de voiture se multiplient. Les autres villes d'Europe font l'inverse.

Enfin, j'évoquerai l'enquête déplacements qui vient d'être bouclée et conduite par le SYTRAL. Quelques points importants :

- entre 2006 et 2015, en dix ans, le report modal vers les transports collectifs et les modes doux s'est confirmé. La part modale de la voiture passe -comme cela a été dit tout à l'heure- de 48 à 42 %, celle des transports urbains collectifs de 15 à 19 %. Dans le même temps, le nombre de voitures particulières diminue de 7 % sur le territoire métropolitain et particulièrement sur Lyon-Villeurbanne. Les résultats sont là, le soutien de notre collectivité aux transports en commun doit donc être poursuivi, sans basculer pour autant sur un anti-voiture caricatural ;

- deuxième point, une progression modérée de la marche à pied dont la part modale passe de 33 à 35 %. Je vous rappelle la proposition que j'avais faite en Conseil du Grand Lyon en janvier 2014 qui visait à élaborer, au sein du PDU, un PDP (plan de déplacements piétons) ; je ne désespère pas d'être entendu sur ce point !

- la part modale du vélo gagne 1 % en passant de 2 à 3 %, sur Lyon-Villeurbanne en particulier. A ce niveau, nous avons encore une marge de progression forte en lien avec le développement de pistes cyclables mais aussi en facilitant l'accès aux transports en commun aux cyclistes, notamment les TER.

Le temps moyen des déplacements quotidiens...

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Geourjon, vous en avez terminé avec votre temps.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Ecoutez, je vais juste vous dire un petit mot encore, si vous le permettez, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Allez-y !

**M. le Conseiller GEOURJON** : Merci. Je veux juste insister sur le fait qu'en dix ans, la taille moyenne des ménages a diminué de manière très importante. Aujourd'hui, la moitié des ménages est composé d'une seule personne, ce qui pose une vraie priorité sur le logement et donc il faudra que nous en tenions compte dans nos prochains plans PLU-H.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

**M. le Conseiller DIAMANTIDIS** : Monsieur le Président, chers collègues, selon une étude largement commentée par l'organisation météorologique mondiale, le globe vient de connaître son année la plus chaude en moyenne depuis le début des relevés de températures en 1880. Cette même année 2015 a été marquée par la tenue de la Conférence de Paris sur le climat, tant attendue et qui a débouché sur un accord historique.

On ne peut évidemment pas réduire le développement durable à la seule question climatique. Il n'en reste pas moins qu'elle constitue, pour l'humanité, l'un des grands défis du XXI<sup>ème</sup> siècle et les villes, singulièrement les grandes métropoles, ont un rôle essentiel à jouer pour la mise en œuvre de la transition énergétique puisqu'elles sont les lieux de concentration de richesses, d'hommes et d'activités. Selon une estimation nationale, 15 à 20 % des émissions de gaz à effet de serre dépendent directement des politiques publiques menées localement.

Avec son plan climat énergie territorial, la Métropole a adopté des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % en 2020 et 50 % en 2050, dans la droite ligne du pacte énergie climat adopté au niveau européen et des engagements nationaux formalisés dans le cadre de la nouvelle loi sur la transition énergétique.

Définir un objectif était nécessaire mais le plus difficile est bien la mise en œuvre et l'évaluation constante des résultats obtenus afin d'adapter les actions engagées ; nous devons donc y veiller. Ces résultats sont encourageants : - 11 % d'émissions de gaz à effet de serre depuis 2000 ; ils nous montrent surtout l'important chemin qu'il reste à parcourir pour atteindre les objectifs volontaristes que nous nous sommes fixés.

Je prendrai pour exemple le champ de la mobilité qui nous concerne directement en tant qu'autorité organisatrice, malgré le nombre limité de communes qui en bénéficient, nous avons des motifs de satisfaction du développement du vélo en libre service pour lequel le Grand Lyon a été un des pionniers de France : on enregistre aujourd'hui sur notre réseau 23 000 locations par jour, un chiffre en constante progression.

Enfin et surtout, nous devons sans relâchement continuer à renforcer l'attrait de notre réseau de transports publics. Le réseau lyonnais est souvent cité en référence, avec 450 millions de voyages de transports en commun en 2014 et 74 % des déplacements des transports en commun en mode électrique mais les marges de progression existent encore pour limiter l'usage de l'automobile. Je rappellerai que Lyon arrive en quatrième position du classement TomTom des villes les plus embouteillées de France.

Le plan de mandat du SYTRAL qui prévoit de consacrer 1 000 M€ à des investissements y contribuera : nouveaux projets structurants, prolongement du métro B jusqu'aux hôpitaux sud à Oullins, prolongement de la ligne de tramway T1 jusqu'aux hôpitaux est, amélioration de la performance du réseau existant et du confort des voyageurs par l'achat de matériel roulant, l'automatisation de la ligne B, déploiement de connexions Internet dans les stations de métro, wifi et 4G. Il est cependant regrettable que le plan de déplacements 2016-2020 ne fasse l'objet d'aucun investissement structurel sur la région ouest de notre Métropole, pourtant en pleine expansion économique et démographique.

Et, comme les petits ruisseaux de l'écologie feront les grands fleuves du développement durable, je souhaite terminer mon propos en évoquant quelques mesures simples touchant au fonctionnement quotidien de notre institution et qui contribueraient à la rendre plus exemplaire en matière de développement durable : le circuit d'air froid qui circule au niveau -1 dégageant de l'air froid en hiver et obligeant certains bureaux de groupes à être chauffés par des radiateurs électriques, les publications sur papier encore nombreuses qui, souvent, pourraient être dématérialisées.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Ensuite, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport est le premier de la Métropole, mais fait suite à ceux réalisés par la Communauté urbaine, avec lequel il marque d'ailleurs une évolution vers un document plus synthétique, plus pédagogique. Bien évidemment, le premier enjeu est d'intégrer les nouvelles compétences issues du Département et notamment les questions sociales, qui sont un des trois piliers du développement durable, mais aussi des compétences sur l'agriculture, le transport ou les collèges qui sont elles aussi des enjeux importants de toute politique de développement durable.

Mais on ne peut aborder ce rapport sans tirer les leçons de la COP21, tant cet événement a été marquant. Mais, s'il est marquant comme événement médiatique, il n'est vraiment pas un tournant des politiques mondiales contre le réchauffement climatique. James Hansen, l'un des scientifiques américains les plus connus, qui avait alerté le Congrès sur le dérèglement climatique en 1988, dit : "C'est une imposture, c'est un faux".

Le blogueur climatique du journal *Le Monde* et auteur connu, Sylvestre Huet, parle du caractère schizophrène du texte qui, dès le préambule, précise qu'il existe un "écart significatif" -euphémisme de diplomate- entre les promesses agrégées des Etats en termes d'émissions de gaz à effet de serre et l'objectif climatique des 2°C, ce qui ne les a pas empêchés d'évoquer l'objectif de 1,5°C !

Or, la température d'octobre 2014 avait déjà frôlé le 1°C de plus et les trois derniers mois de 2015 sont pour la première fois tous au-dessus du 1°C ! Et tous les climatologues expliquent que la quantité de gaz à effet de serre déjà émise fin 2015 représente une augmentation à venir de 0,6°C. Autrement dit, nous avons déjà dépassé le 1,5°C que nous ont promis les dirigeants de la COP21 ! En fait, si les objectifs de réductions volontaires d'émissions déposés à la convention sont tous respectés -ce qui est plus qu'incertain-, la planète est sur une trajectoire aux alentours des 3°C.

Et ne parlons pas du transport aérien qui reste toujours en dehors de toute action de réduction des émissions -et vous savez bien pourquoi-, puisque les Gouvernements, de gauche comme de droite, sont tous persuadés qu'il faut suivre les conseils des gourous de Chicago pour spécialiser chaque économie sur ses "avantages comparatifs" dans la concurrence et donc bien sûr pour booster les échanges.

Ce journaliste du *Monde* n'est pas communiste mais peut-être l'écoutez-vous ! Son analyse est très pertinente -je le cite- : "Affronter cette contradiction pour engager des politiques climatiques sérieuses conçues à l'intérieur d'un projet plus vaste de progrès humain met en cause ce que croient la plupart des Gouvernements de la planète. Ils croient au capitalisme et même à sa dérégulation forcée -l'Union Européenne continue de vouloir déréguler et accentuer la concurrence sur les systèmes de production d'électricité et les réseaux ferroviaires, un non-sens devant la planification écologique nécessaire-, ils croient à la nécessité d'une caste de riches et de super-riches -et souvent en font partie-, ils méprisent souvent la démocratie même réduite à l'apparence, ils n'ont pas besoin de "céder" aux lobbies industriels, ils souhaitent ardemment que ces derniers existent." Fin de citation.

Et, pendant que Fabius tombe dans les bras de Hollande pour illustrer le grand succès de cette COP21, Macron rêve de jeunes devenant milliardaires grâce à la netéconomie, pas pour résoudre les problèmes économiques et sociaux mais pour avoir accès à leur jet privé... Et les syndicalistes de Goodyear ont droit à neuf mois de prison ferme.

Autrement dit, ce qui est marquant dans cette COP21, c'est qu'elle est le comble de ce qu'est devenue la démocratie occidentale, une vaste scène médiatique dont les acteurs foulent aux pieds toute vérité.

Revenons alors au rapport sur le développement durable avec en tête cette question : comment contribuer à l'éducation au développement durable en montrant les contradictions, les limites, les difficultés, loin du grand show médiatique à la mode de la COP21 ?

L'approche évoquée en commission par le Vice-Président Bruno Charles nous paraît bonne. Aller vers le suivi d'indicateurs objectifs dont l'évolution, positive ou négative, pourrait être le support du débat public. C'est d'ailleurs dans cette approche que la Ville de Vénissieux construit son rapport depuis quatre ans, en s'appuyant sur le référentiel gouvernemental des agendas 21, certes critiquable mais qui a le mérite d'exister. On pourrait utiliser aussi les tableaux de bord Cit'ergie puisque la Métropole et trois Communes les utilisent, même si le travail administratif pour en assurer le suivi paraît bien lourd.

Permettez-moi de conclure en passant aux travaux pratiques. Le rapport n'évoque pas le plateau des Grandes Terres. Vous savez que c'était une des belles réussites de notre politique nature, mise en œuvre dans la proximité par trois communes regroupées dans un syndicat intercommunal, dissout le 1<sup>er</sup> janvier 2015 par le Préfet mais grâce à la loi créant la Métropole. Depuis, les services de la Ville de Feyzin ont fait au mieux pour maintenir l'existant. Avec beaucoup de difficultés pour le faire reconnaître par les services de la Métropole, les trois Communes signent une convention pour prolonger ce travail jusqu'à fin 2016 mais avec des moyens divisés par deux. Bien entendu, tout n'a pu être maintenu et des actions exemplaires pour le développement durable ont cessé : la plantation de haies variées par les écoles, l'expérimentation du bois raméal fragmenté avec les agriculteurs ou la surveillance ornithologique du site. Cet exemple illustre l'exigence de présenter les actions avancées avec les contradictions et les difficultés que les citoyens connaissent nécessairement et qui doivent donc être discutées dans le débat public.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup pour cette intervention nuancée. La Métropole autrement.

**Mme la Conseillère REVEYRAND** : Monsieur le Président, chers collègues, un rapport développement durable est-ce une simple formalité en réponse à une obligation réglementaire ? Pas que... La loi a eu le mérite de l'imposer et les collectivités ont eu l'intelligence de s'en emparer pour faire l'examen, à la lumière de cette notion, de l'ensemble de leurs politiques. D'autres l'ont dit avant moi, notamment Bruno Charles, pour la Métropole, c'est son premier rapport de développement durable qui, s'il envisage désormais les politiques sociales notamment, n'apporte pas, bien sûr, les éléments qui permettraient de considérer une évolution.

Un rapport de développement durable est à mille lieues d'un inventaire, il aide à mettre en lumière et à considérer certains éléments sous un angle systémique, à se donner des indicateurs suivis, permet de mieux mesurer les avancées des entreprises et, dans certains domaines, nous en manquons.

La prise en compte du développement durable par l'intercommunalité relève de trois enjeux qui apparaissent de manière un peu inégale dans le rapport : l'intégration d'abord des objectifs du développement durable dans les politiques métropolitaines et, sur ce point, il y a des avancées notables dans ce rapport ; mais de grandes politiques européennes restent encore éloignées des objectifs, par exemple en matière de voirie. L'appui aux Communes pour les accompagner dans les initiatives qui relèvent du développement durable ; cela supposerait que la Métropole se dote d'un outil d'observation territorialisée et qu'elle le diffuse et, ensuite, cela supposerait de soutenir concrètement les démarches engagées par les Communes. Le troisième enjeu, l'appui aux acteurs du territoire en valorisant les démarches innovantes, s'il est bon d'ailleurs de considérer les politiques de manière territoriale et globale, il peut paraître tout de même indélicat de s'attribuer les avancées produites par les partenaires, entreprises ou monde associatif.

Je mettrai en avant un premier item : la ville se reconstruit sur elle-même. Quoi de plus sage que de vouloir préserver nos territoires ruraux en utilisant au mieux le tissu urbain existant, que de vouloir maintenir 50 % d'espaces naturels et agricoles sur le territoire du SCOT, que de protéger nos 23 % soit 24 000 hectares de terres agricoles ? Ce sont nos espaces de respiration tout autant que des terres qui nous nourrissent. Encore faut-il savoir faire de la ville une ville où la nature trouve sa place et ne soit pas considéré comme un plus. Elle doit être un élément du paysage tout autant qu'un milieu où peuvent s'exercer différents usages, elle doit être un terrain participatif où les habitants eux-mêmes trouvent à les exercer par l'observation ou la plantation. Ce sont là les services mêmes de la Métropole qui restent à cultiver sur cette question. On ne peut que saluer Hublo, bien sûr, une première mondiale pour une meilleure gestion de notre eau.

Sur la question de l'énergie où la nouvelle compétence métropolitaine doit s'exercer pleinement, on attend beaucoup du schéma directeur des énergies comme de la plate-forme écorénovation. Mais, d'ores et déjà, Lyon Eco Energie a su accompagner 67 entreprises en un an, TPE ou PME d'ailleurs, et on s'en félicite. La réduction des gaz à effet de serre, - 11 % depuis 2000, est à souligner mais, on le sait, les efforts sont à faire partout et il est important de mobiliser encore et toujours sur ce sujet, même si l'adaptation au changement climatique doit désormais faire partie de notre horizon.

Sur le chapitre des déchets, il y a beaucoup à dire. Pour optimiser la collecte sélective des déchets, on espère pouvoir compter sur les prochaines actions de communication auprès du grand public car les résultats sont aujourd'hui loin de nos attentes. Il nous faut accélérer la diminution du volume des déchets ménagers en instaurant une politique ambitieuse de développement du compostage public. Le réemploi doit considérer tous les lieux où il peut s'exercer, toutes les structures qui sont à même de le mettre en place. Et à quand la prise en compte de la redevance spéciale auprès des Communes qui leur permettrait de voir leurs déchets enfin clairement considérés ?

4 millions de déplacements quotidiens facilités grâce à Onlymoov. Mais les comportements d'autosolistes doivent être aussi dissuadés et le challenge mobilité permet aux entreprises de sensibiliser leurs salariés, nos habitants, sur ce sujet. C'est la qualité de vie qui est en jeu mais aussi la qualité de l'air.

Si les émissions de polluants ont baissé dans les dix dernières années en raison du renouvellement du parc automobile, on sait que la durée de vie des véhicules recommence à augmenter en raison de la baisse des ressources des ménages. Le nombre de jours d'alerte à la pollution a crû en 2015 et il est difficile de l'admettre. Mais, au-delà de ces pics, l'exposition quotidienne de certaines populations, notamment aux abords de grandes voies de circulation comme le périphérique, présente un danger aujourd'hui reconnu pour la santé, comme le montrent de récentes études. A quand les 70 kilomètres/heure sur cet axe urbain, comme ils ont été instaurés sur l'axe nord-sud dans sa partie Perrache-Confluence ?

Optimod, c'est bien mais une véritable stratégie du dernier kilomètre sur le cœur d'agglomération avec des plates-formes logistiques organisées sur le territoire ne devient-elle pas une nécessité ?

Continuons aussi de favoriser les mobilités actives, et notamment la marche à pied, sur notre territoire en l'ayant à l'esprit dans toutes nos opérations d'aménagement urbain, en lien avec le plaisir de marcher dans un paysage apaisé et arboré. C'est toujours mieux de rajouter des arbres à l'existant, comme je l'ai vu pas plus tard que la semaine dernière !

L'ambition de passer de 640 à 1 000 kilomètres d'aménagements cyclables en 2020 est à saluer si ces objectifs sont tenus...

**M. LE PRESIDENT** : Je crains que vous n'ayez terminé votre intervention.

**Mme la Conseillère REVEYRAND** : J'ai quasiment fini.

Mais ce chiffre de 640 devrait être posé en regard du chiffre de l'année 2014 et non pas en regard de celui de 2020.

Au total, que de labels et de certifications sur le territoire métropolitain ! Bravo ! Mais j'ai coutume de dire qu'un rapport de développement durable est un travail de bénédiction par la masse de données rassemblées et organisées. Celui-ci l'est aussi et nous est très précieux.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**M. le Conseiller BLACHIER** : Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est un vaste rapport que nous avons ce jour face à nous et qui nous a été présenté par le Vice-Président Bruno Charles. Un rapport qui est loin de concerner notre histoire présente uniquement mais qui nous engage sur les sentiers du futur, d'un futur plus solidaire, plus responsable et plus écologique. Et notre groupe s'en félicite, bien évidemment.

Se situant dans le champ de l'action et de la résolution des problèmes sur le long terme, ce rapport s'appuie sur des réalisations concrètes : des réalisations, par exemple, en matière d'économie et de rationalisation des ressources en eau avec le dispositif Hublo ; des réalisations aussi à travers la politique de gestion écologique des déchets qui a été reconnue par l'ADEME ; des réalisations également en matière de transport électrique et en matière de transports en commun, les transports en commun qui sont devenus depuis quelques années majoritaires sur l'agglomération.

Mais l'action de notre Métropole se tourne aussi vers l'économie de demain. Dans son dernier rapport, le World Economic Forum estime que 65 % des individus en âge scolaire occuperont des emplois dans des corps de métiers n'existant pas encore aujourd'hui, des métiers se créant dans les années qui viennent avec l'avancée des progrès technologiques, la recherche et l'entrepreneuriat ; des métiers notamment dans le domaine l'écologie en particulier et du développement durable en général. Et il est bien que notre Métropole sensibilise chaque année 100 000 citoyens de notre agglomération, dont un quart en milieu scolaire, à ces enjeux.

Qu'on en juge, la tâche est vaste et le travail est grand, ainsi que nous le montrent les actions évoquées dans ce rapport. Elles mêlent des enjeux tous fondamentaux, des enjeux allant d'une économie dynamique et respectueuse de notre environnement à une volonté de participation plus grande des citoyens, en passant par la question des énergies renouvelables et des économies de consommation.

Notre pays a des efforts importants à faire dans ces deux derniers points : les énergies renouvelables et les économies de consommation. Nos logements sont bien plus consommateurs d'énergie en cas de chute de

température que dans ces autres terres d'Europe que sont l'Allemagne et l'Angleterre. Et notre production d'énergie verte se doit de s'accélérer davantage. C'est pourquoi l'Appel des 30 ou un pôle comme Tennerdis, soutenus par notre Métropole, contribuent à penser et à agir dans le domaine de l'énergie renouvelable et de l'innovation. L'énergie renouvelable et l'innovation, deux domaines dans lesquels notre pays peut combler son retard et pour lesquels notre groupe se réjouit que la Métropole agisse avec détermination.

Comme le dit Pierre Rabbhi, "une société change quand l'éthique intègre notre réflexion". Nous sommes heureux, ici, dans cette assemblée, de contribuer à notre niveau à faire changer la société.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Les Républicains.

**M. le Conseiller HAVARD** : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots sur ce rapport développement durable 2015, en rappelant en préambule que c'est un rapport qui a été voulu par le législateur en 2010 et qui était destiné à faire en sorte que les collectivités prennent en compte les différentes dimensions du développement durable et s'obligent, par un exercice de collecte de données et de synthèse, à essayer de mettre en place une cohérence entre les différentes politiques publiques et, à l'intérieur de chacune d'entre elles, sur chacun de ses enjeux.

Bien sûr, il y avait les enjeux environnementaux avec la lutte contre le changement climatique, la préservation de la diversité, la dimension sociale à travers ce rapport développement durable, avec l'épanouissement de tous les êtres humains et la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations et, bien sûr, la dimension économique pour fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le Grand Lyon, dans tous ces domaines, mène beaucoup d'actions. Toute la difficulté -nous l'avons souligné lors des premiers rapports développement durable- était de mettre en perspective ces différentes actions. Je note, au fil des années, que ce travail de mise en perspective s'améliore, même si cela reste une somme énorme à compiler et que, petit à petit, les choses rentrent un peu mieux en perspective.

Pour autant, je formulerai quelques remarques en commençant par donner deux axes d'amélioration.

Cela a été dit par plusieurs interlocuteurs, une politique développement durable, ça doit se mesurer et il manque des indicateurs de suivi. Bien sûr, sur certains domaines, ces indicateurs de suivi sont faciles ou, plus exactement, sinon faciles, en tout cas facilement appréhendables : je pense notamment aux émissions de gaz à effet de serre ou aux consommations d'énergie du territoire ; sur d'autres, et notamment sur toute la dimension sociale, c'est beaucoup plus difficile à appréhender. Pour autant, il faut que ces indicateurs de suivi fassent l'objet, dans toutes les politiques, d'un travail commun pour faire en sorte que l'on puisse mesurer, année après année, par rapport à un objectif politique qui aura été fixé, l'avancée sur chacun de ces indicateurs.

Deuxième voie d'amélioration, la Métropole de Lyon, compte tenu de l'extension de ses compétences, embrasse de très nombreux domaines et la distinction entre ce que nous pouvons réaliser en interne, c'est-à-dire sur le fonctionnement même de nos politiques publiques, doit être séparée et mieux séparée de la capacité d'influence que nous avons sur l'extérieur. Je prends l'exemple des transports : c'est vrai que, sur ce thème, nous avons de très nombreux transports en interne et nous y participons chacun d'entre nous lorsque nous venons à ces séances mais, à travers les politiques publiques de transports, à travers le SYTRAL, nous avons bien sûr un rôle important à jouer sur tout cela et il faut que cette distinction entre l'interne et l'externe apparaisse bien mieux.

Deuxième remarque, c'est le défi qui s'ouvre à nous pour la suite : nous avons intégré des nouvelles compétences avec la Métropole et, bien sûr, le champ de ce rapport développement durable va, pour le coup, notamment sur cette dimension sociale, beaucoup évoluer. Elles ont été intégrées dès cette année pour les années à venir. Les indicateurs de suivi seront bien sûr importants à mettre en place et j'ai noté votre volonté de mettre en place un schéma des solidarités qui nous permettra, sans doute aussi à travers ce rapport développement durable, de pouvoir mieux appréhender cette dimension.

Il y a eu un certain nombre d'initiatives intéressantes qui mériteront d'être suivies : Hublo -cela a été signalé-, le schéma directeur des énergies qui, lui aussi, doit nous permettre de mieux appréhender à la fois la question des productions, de la distribution et des consommations d'énergie.

Il reste des sujets de préoccupation -et cela a été déjà évoqué-. Je pense que la question de la qualité de l'air doit vraiment faire l'objet d'une attention toute particulière ; nous savons que notre Métropole y est exposée et, sur ce plan-là, je pense qu'un focus un peu particulier mériterait d'être mis en place.

En conclusion, il faut réussir à donner de la perspective à ce rapport de développement durable, à se fixer des objectifs politiques, mesurables et vérifiables. Cela permettra à toutes et tous de mieux appréhender nos politiques et le chemin qu'il nous reste à parcourir.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Donc je vais mettre le rapport aux voix. Il n'y a pas de vote ! C'est ce que j'étais en train de me demander. Je vous remercie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

---

**N° 2016-0947 - proximité, environnement et agriculture** - Association Agence locale de l'énergie (ALE) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2016 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° 2016-0948 - proximité, environnement et agriculture** - Association Agence locale de l'énergie (ALE) - Attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de la plateforme locale de rénovation énergétique 2016 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2016-0947 et 2016-0948. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de deux délibérations pour l'attribution de subventions à l'Agence locale de l'énergie (ALE) pour l'année 2016. Je rappelle simplement que l'ALE joue un rôle effectivement important dans la mise en œuvre de notre plan énergie climat.

La première délibération concerne la subvention ordinaire qui vise à financer le programme général d'actions de l'ALE, conformément aux orientations qui sont définies dans l'annexe technique de la convention qui est jointe à cette délibération. Pour 2016, cette subvention s'élève à 329 798 €.

La seconde délibération concerne l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 130 000 € afin de renforcer l'engagement de l'ALE dans le développement de la plate-forme d'éco-rénovation de l'habitat privé. Cette subvention exceptionnelle s'élèvera à 130 000 € pour l'année 2016. Elle vient en complément de financement à hauteur de 150 000 € par l'ADEME et la Région.

Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller ROUSTAN** : Monsieur le Président, cher-e-s collègues, par ces deux délibérations, la Métropole apporte son soutien à l'Agence locale de l'énergie, comme chaque année. Mais, en 2016, il s'agira aussi d'un soutien exceptionnel pour lui permettre de renforcer son rôle dans la plate-forme Ecoréno'v que la Métropole a mise en place depuis quelques mois.

La loi de transition énergétique votée en août 2015 a incité les collectivités à la création de la plate-forme d'éco-rénovation. Nous nous réjouissons de ne pas avoir attendu la loi pour installer celle de la Métropole lyonnaise. L'Agence locale de l'énergie, qui depuis de nombreuses années accompagne et conseille les copropriétés, se voit ainsi reconnue comme acteur clé de la transition énergétique dans notre agglomération. Elle devra redoubler son attention, son action en ce sens mais ses compétences, son professionnalisme reconnu de tous et ses moyens renforcés le lui permettront, nous n'en doutons pas.

Nous ne pouvons que souhaiter que l'ADEME, elle aussi financeur de l'ALE, augmente également les moyens alloués aux espaces Info énergie pour mettre en œuvre la transition énergétique prônée par la Ministre de l'écologie et le Président de la République, celle-ci ne pouvant reposer seulement sur les collectivités locales. Nous aimerions que cela ne reste pas un vœu pieux.

Nous voterons ces deux délibérations.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

**Mme la Conseillère REVEYRAND** : La COP21 est passée et la loi de transition énergétique attend ses décrets d'application. Quelle sera, à l'avenir, la motivation des individus à réduire la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, la pollution de l'air, le coût de l'énergie consommée quand il s'agit du logement et de son chauffage ? Chacun enfermé chez soi ne reconnaît guère les impacts de ses choix personnels et de son propre comportement sur la planète et la vie en société.

La rénovation thermique du parc de logement privé *a fortiori* collectif ne se fera pas sans une prise de conscience qui passe bien souvent par le souhait des propriétaires d'augmenter leur confort intérieur d'été comme d'hiver. Mais entreprendre des travaux importants ne va pas forcément de soi quand les enveloppes financières à y consacrer sont importantes. La volonté de la Métropole d'accompagner par une incitation financière cette prise de conscience pour aller vers les prises de décision est à saluer.

En cela, elle rejoint les préoccupations de la Ville de Villeurbanne qui, dès 2010, a choisi de mettre en place un budget spécifique pour subventionner des réhabilitations améliorant la performance énergétique des patrimoines. La Ville a aussi décidé, il y a près de trois ans, de démarrer un dispositif d'éco-rénovation du parc privé s'appuyant sur le pacte et l'Agence locale de l'énergie, engagée aux côtés de la Ville depuis de nombreuses années, notamment dans la démarche de plan climat énergie territoriale.

Au-delà de l'incitation financière, animation, conseil technique, ingénierie financière auprès des habitants et mobilisation des acteurs de l'immobilier seront des facteurs majeurs de réussite. Les deux années de fonctionnement du dispositif énergie à Villeurbanne nous ont montré l'importance pour les ménages de pouvoir bénéficier d'une interface technique qui informe, conforte et rassure. L'ALE, dans son rôle d'espace info énergie, est le partenaire compétent pour mener à bien cette mobilisation. Pour remplir cette mission, il faut à l'ALE aller au-delà de son exercice habituel et donc il faut à l'ALE des moyens complémentaires.

A Villeurbanne, le dispositif communal permet de mesurer au plus près le dynamisme et les attentes du territoire sur la thématique de l'efficacité énergétique et il a vocation à poser les bases d'un dispositif de plus grande ampleur de type PIG habitat durable métropolitain qui permettrait de voir perdurer sur le long terme la dynamique créée, intégrant les thématiques de faibles ressources, de vieillissement que notre expérience a mis en évidence. Forte de l'expérience acquise avec sa plate-forme communale, la Ville de Villeurbanne s'est engagée à participer au dispositif de la Métropole jusqu'à l'intégration de la question énergétique dans les politiques de l'habitat.

Le groupe La Métropole autrement votera, vous l'aurez compris, ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Je mets les rapports aux voix.

Adoptés, le groupe Front national s'étant abstenu, Mme Anne REVEYRAND, déléguée de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Agence locale de l'énergie (ALE) de l'agglomération lyonnaise, n'ayant pas pris part au vote, Mmes Hélène GEOFFROY (pouvoir à M. Stéphane GOMEZ), Murielle LAURENT, Béatrice VESSILLER, MM. Bernard MORETTON, Jérôme MOROGE Mme Sandrine RUNEL, MM. Eric DESBOS, Pierre CURTELIN, Romain BLACHIER, Christophe GEOURJON, Michel HAVARD, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Agence locale de l'énergie (ALE) de l'agglomération lyonnaise n'ayant pris part ni aux débats ni au vote des dossiers n° 2016-0947 et 2016-0948 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

---

**N° 2016-0949 - proximité, environnement et agriculture** - Pierre Bénite - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Mesures supplémentaires de réduction des risques à la source - Convention de financement avec l'établissement ARKEMA - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-0949. Monsieur Charles, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur** : Monsieur le Président, il nous est proposé d'attribuer une subvention de 1 116 265 M€ au profit d'ARKEMA pour la mise en œuvre de différentes mesures du plan de prévention des risques technologiques, d'autant que ces mesures sont financées par trois tiers : un tiers par l'Etat, un tiers par l'exploitant et un tiers en grande partie par la Métropole et une petite partie par la Région. Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**M. le Conseiller ARTIGNY** : Monsieur le Président, cher-e-s collègues, par cette délibération, il nous est demandé de contribuer à hauteur d'un million d'euros à la réduction des risques proposée par ARKEMA dans le cadre de la mise en œuvre du PPRT.

S'agissant d'une application stricte de la loi, bien entendu, nous ne nous y opposerons pas. J'attire l'attention de nos collègues métropolitains sur le goût amer de cette décision.

En effet, il nous est dit que l'objectif est de limiter les risques à la source. En fait, il n'en n'est rien : il n'est aucunement prévu qu'ARKEMA revoie ses processus de fabrication. Nulle part, il n'est mentionné qu'ARKEMA allait s'engager dans une démarche de production de substances moins toxiques pour les populations et l'environnement. Bien au contraire, la stratégie industrielle d'ARKEMA, aux portes de Lyon et au cœur de la Métropole, envisage très clairement de maintenir la production et/ou l'utilisation, entre autres, de fluor et d'acide chlorhydrique.

Au lieu de travailler à réduire les risques à la source et revoir ses processus dangereux, ARKEMA propose des solutions technologiques pour limiter le niveau de dangerosité des effets toxiques, sans que l'on sache très bien quels peuvent en être les effets sur la santé des personnes les plus fragiles, les personnes âgées, les enfants, les difficultés respiratoires, les allergies de la peau, etc. Ce qu'ARKEMA souhaite faire c'est de mettre en place des chaînes de sécurité, de déplacer les postes de régulation, de rehausser le rejet à la cheminée -pour une plus

grande dilution des nuages toxiques-, de remplacer des tuyaux, etc. Bref, on limite la casse mais on ne la supprime pas. A cet égard, vous noterez, chers collègues, que ne sont évoqués que les effets thermiques, toxiques ou de surpression... Bref des dangers liés à des explosions ou des incendies mais rien sur la pollution quotidienne relâchée dans l'atmosphère, dans les eaux et dans les sols de notre territoire.

Chers collègues, les mesures prises par ARKEMA n'évoquent nullement la formation des personnels ni les compétences nécessaires pour prévenir les accidents majeurs et les éviter. La seule information dont nous disposons est qu'ARKEMA se serait engagée à maintenir de l'emploi sur une période de sept ans. Pourquoi sept ans ? Nous allons subventionner ARKEMA pour plus d'un million d'euros et nous n'avons aucune garantie ni sur la quantité ni sur la qualité des emplois directs et indirects qui seront générés.

Enfin, ARKEMA s'est engagée à conduire les travaux sur cinq ans alors que ces mesures de sécurité auraient dû être mises en place dès la mise en œuvre de ses fabrications.

Pour conclure, je dirai que nous avons là un exemple concret de ce que les écologistes condamnent depuis de très nombreuses années : une absence totale de réflexion sur le long terme et une volonté manifeste de ne pas avoir voulu intégrer les réflexions industrielles dans un développement soutenable. Au nom de l'emploi ? Mais de quels emplois ?

Force est de constater aujourd'hui que nous ne pouvons en être satisfaits. Nous avons donc là la démonstration de ce que nous ont laissé nos anciens comme héritage industriel polluant et dangereux pour de nombreuses années.

Cette ardoise qu'il nous faut régler aujourd'hui aurait bien été utile pour aider nos concitoyens les plus fragilisés socialement, rénover nos écoles, préparer la transition écologique de l'économie, etc. Au lieu de cela, nous continuons à colmater des brèches que nous n'avons pas créées.

Nous devons mettre un terme à cette spirale et exiger de ces industriels de s'inscrire enfin dans une vraie démarche de responsabilité sociale et environnementale.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET :** Monsieur le Président, chers collègues, la démarche des plans de préventions des risques technologiques est indispensable à l'urgente ré-industrialisation de notre pays nécessaire à son équilibre économique et social mais aussi à son dynamisme culturel et technologique, tant l'industrie est au cœur de la capacité humaine à inventer et construire le monde matériel dans lequel nous pouvons aussi rêver.

C'est pourquoi cette industrie ne doit pas être rejetée, ni au loin dans un néocolonialisme à la recherche mortifère du bas coût ni même au loin des villes sous prétexte de ses risques et ses nuisances. Au contraire, inventer une industrie qui respecte l'homme et la terre au lieu de les épuiser -comme le disait Marx- ne peut se faire en la rejetant loin de notre regard mais au contraire en apprenant à la faire vivre à nos côtés dans des conditions maîtrisées.

Si, vous l'avez compris, nous soutenons la démarche générale des PPRT, nous n'en sommes pas moins interrogatifs sur certains points et même critiques sur les conditions de validation de ces plans. Nous avons déjà souligné dans le passé que la démarche générale de ces plans repose sur la séparation entre l'étude interne des risques pour en évaluer les impacts, action que mène l'Etat avec les entreprises; puis la prise en compte de ces impacts dans l'environnement urbain, travail qui est présenté à nos collectivités.

Si ce deuxième travail de prise en compte urbaine des cartes d'impact est public, ce n'est pas le cas des choix technologiques et industriels qui conduisent aux risques. Nous n'avons que quelques indications sur les dispositions techniques pour les réduire. On ne peut alors qu'être interrogatif devant le constat que ces investissements réduisent l'impact uniquement à l'ouest du site principal, sur les quartiers résidentiels qui étaient le plus concernés, sans réduire la carte d'impact à l'est. On peut comprendre que l'attention se soit portée sur les 1 700 logements sortis des zones de prescription, ce qui n'est pas rien et évidemment positif pour les habitants mais cela interroge sur l'absence de transparence de ce travail interne au site.

C'est pour nous la limite principale de la démarche des PPRT qui devrait être construite sur un lien permanent entre les salariés et les habitants et donc sur des structures de concertation qui soient ouvertes aux représentants des salariés et aux associations d'habitants.

D'où notre première critique : cette délibération devrait faire état de l'avis des organisations représentatives des salariés et du CHSCT. Cela nous interpelle sur la stratégie de l'entreprise quand on sait que le fluide frigorigère qu'elle produit est interdit à partir de 2017 et qu'on ne sait rien de sa stratégie future. Dans le contexte de cette concurrence libre et non faussée que les orientations politiques nous imposent, on peut s'interroger sur les sites chimiques susceptibles d'être choisis demain, au nord comme au sud de l'agglomération.

Vous avez donc eu bien raison, monsieur le Président, de demander un engagement de maintien de l'activité de sept ans -engagement que vous auriez pu demander d'ailleurs sur le projet Supergrid- mais cet engagement nous

paraît insuffisant quand ce sont les deux tiers de l'investissement qui sont payés sur les fonds publics. D'autant que cette entreprise bénéficie déjà du pôle de compétitivité, de 16 M€ du crédit impôt recherche, de 8,2 M€ du CICE en 2014 -je n'ai pas le chiffre 2015-. Par rapport à ces incroyables gaspillages, les 2,2 M€ d'argent public pour la réduction des risques peuvent paraître plutôt bien utilisés mais nous n'oublions pas que l'entreprise a versé 135 M€ aux actionnaires en 2015. On voit bien où sont les priorités chez les décideurs économiques quand, au même moment, on étouffe les services publics et les collectivités sous l'austérité imposée aux dépenses publiques.

Enfin, après l'avis des salariés, l'interrogation sur les modifications de cartes et sur le financement, nous aurions aimé avoir, dans cette délibération, l'avis de la Commune concernée. Nous avons eu de longues discussions sur l'articulation des compétences entre Communes et Métropole pour le pacte de cohérence mais voilà un exemple de plus qui montre que c'est bien le processus de validation qui doit être revu et qui doit, sur un dossier de cette importance, prendre en compte l'avis de nos collectivités que sont encore nos Communes. J'en profite donc, monsieur Morage : allez-vous donc demander avec nous à monsieur Collomb le report de cette délibération pour que la Métropole puisse décider demain, après avis de la Commune ? Ce serait, au-delà de l'étiquette, un acte républicain.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

**Mme la Conseillère déléguée FRIER** : Monsieur le Président, chers collègues, protéger les populations face à des risques importants est une nécessité. A Saint Fons, nous en avons pleine conscience, avec la présence de nombreuses usines chimiques ou d'installations importantes. Le triste anniversaire de la tragédie de Feyzin nous l'a encore rappelé il y a quelques semaines. Nous ne devons pas jouer avec la sécurité des habitants.

Dans le même temps, l'impératif de sécurité se confronte avec la nécessité du développement économique et les besoins en matière de cadre de vie et de renouvellement urbain. Dans une ville comme Pierre Bénite, qui a bien des points communs avec Saint Fons, la contrainte est donc décuplée. Déjà fragilisées sur le plan social, nos Communes ont besoin de faire venir de nouvelles populations, de nouvelles entreprises. Un défi plus difficile lorsque nous avons un tel périmètre et que sa révision dure longtemps.

Pour autant, nous ne pourrions pas gérer sereinement nos Communes sans ce périmètre de sécurité, sans les mesures qu'il prévoit. C'est une aide indispensable pour juger du bien-fondé des projets qui nous sont présentés.

Les mesures liées aux PPRT représentent certes des coûts non négligeables pour les entreprises de l'industrie ou du secteur immobilier bien sûr, pour les collectivités aussi.

Néanmoins, à l'heure de la révision du PLU, on peut dire que la révision des PPRT est l'occasion de nous pencher tous sur les zonages. C'est aussi l'occasion de travailler ensemble avec les industriels sur les mesures d'accompagnement. Et c'est bien ce que montre cette délibération : les risques technologiques peuvent se diminuer, se prévenir à la source et les industriels sont les premiers volontaires pour cela. Bien sûr, l'Etat est responsable et arrête les zones mais le dialogue qui s'instaure est constructif. Par leur dimension partenariale, multipartite, les PPRT ne sont pas qu'un zonage de plus. Ils sont résolument un outil de développement durable moderne.

Protéger l'environnement et les populations sans obérer l'activité économique, c'est aussi l'un des objectifs du projet Vallée de la Chimie, qui nous permet de travailler avec les industriels pour permettre l'innovation, la naissance de la chimie de demain, pour changer l'image d'un territoire et d'une activité dont les inconvénients ont longtemps masqué ce qu'ils sont depuis plus d'un siècle, l'un des moteurs de l'économie métropolitaine.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Je mets ce rapport à votre vote :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Passi et Mme Pietka (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : Front national ;

- abstentions : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi et Mme Pietka qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

---

**N° 2016-0944 - proximité, environnement et agriculture** - Comité syndical du Syndicat mixte des Monts d'Or - Désignation d'un représentant du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-0944. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de désigner un représentant suppléant au Comité syndical du Syndicat mixte des Monts d'Or suite à la démission de madame Claude Reynard de son mandat de Conseillère métropolitaine. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose de 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants au sein du Syndicat mixte des Monts d'Or. Un poste de représentant suppléant est actuellement vacant. Je vous propose la candidature de monsieur Philippe COCHET.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- contre : néant ;
- abstentions : groupes Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté pour) ; Front national.

Adoptée.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

---

**N° 2016-0945 - proximité, environnement et agriculture** - Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Commission consultative paritaire - Désignation d'un représentant du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-0945. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur** : Il s'agit toujours de la désignation d'un représentant, cette fois-ci à la Commission mixte paritaire du SIGERLY. Avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai une demande d'intervention du groupe Communiste.

**M. le Conseiller MILLET** : Retirée, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein de la Commission consultative paritaire du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY). Je vous propose la candidature de madame Hélène GEOFFROY.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, Front national s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

---

**N° 2016-0959 - déplacements et voirie** - Rencontres nationales du transport public 2015 à Lyon - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Groupement des autorités responsables du transport (GART) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-0959. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

**M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur** : Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Je vous rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres.

Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par : "Dans le cadre de sa recherche de partenariats institutionnels pour l'édition 2015", il y a lieu de lire :

"A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole se substituant au Département du Rhône sur son territoire, celle-ci est appelée à contribuer à hauteur de 50 000 €, montant équivalent à celui versé par le SYTRAL et en complément de la participation apportée par la Région Rhône-Alpes."

au lieu de :

"En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la Métropole de Lyon est également sollicitée."

**M. LE PRESIDENT** : J'ai une demande de temps de parole du groupe Les Républicains.

**M. le Conseiller PETIT** : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport illustre, s'il le fallait, les pratiques discutables constatées dans la gestion des subventions par notre collectivité.

Il s'agit d'attribuer une subvention au GART pour l'organisation des rencontres nationales du transport public qui ont eu lieu à l'automne dernier, entre le 30 septembre et le 2 octobre.

Outre le fait que l'évènement en question soit passé à ce jour, il est quand même assez incroyable que l'organisateur vienne réclamer 50 000 € à la Métropole après avoir obtenu 50 000 € du SYTRAL. Donc comme la Métropole finance assez largement le SYTRAL, on peut considérer qu'elle payera deux fois !

Il n'est pas sérieux de traiter de montants aussi importants sans que nous puissions mesurer en amont l'intérêt pour le territoire de telles manifestations. Nous croyons volontiers monsieur Passi lorsqu'il indique en commission que ces rencontres furent une réussite mais la seule impression d'un Vice-Président, même compétent, n'est pas ce que l'on peut appeler un contrôle de la bonne utilisation des fonds publics. D'autant que la convention prévoit que la Métropole peut vérifier l'utilisation de sa subvention par un contrôle sur pièce et/ou sur place, avouez que ce sera difficile de le faire en allant voir sur place quatre mois après !

Il nous a aussi été indiqué en commission que le montant concerné avait été intégré dans les budgets Conseil général lors des discussions de la CLERCT. Nous avons voté le protocole financier le 15 décembre 2014. Pourquoi ladite subvention n'a donc pas été votée avant la tenue de ces rencontres ?

Nous ne sommes visiblement pas les seuls à être agacés par ces façons de faire, puisque la Région version Jean-Jack Queyranne a voté, le 16 octobre 2015, une participation à hauteur de 10 000 € et non de 50 000 € comme initialement demandé. Même les socialistes de la Région avaient voulu montrer qu'ils n'étaient pas naïfs ; dommage que ce ne soit pas le cas dans cette enceinte !

Dans ces conditions, notre groupe s'abstiendra sur ce dossier.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Je rappelle que le GART réunit l'ensemble des autorités responsables du transport, que nous avons tous dit, lors du rapport sur le développement durable, que les transports en commun étaient une des données de base de modification de la ville et de nouveaux usages dans cette ville.

Je ne sais pas quel était le vote de la Région et ses motivations à ce moment-là. Je rappelle que le GART est présidé par monsieur Louis Nègre et donc monsieur Nègre considère qu'effectivement, pour pouvoir organiser ce type de manifestation qui a vu 6 500 visiteurs, soit 22 % de plus que lors de la précédente manifestation, il faut une participation des collectivités locales et, en l'occurrence, nous avons repris celle du Conseil général.

Voilà, donc je mets aux voix cette délibération :

- pour : groupes Socialiste et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : groupe Front National ;
- abstention : groupe Les Républicains et apparentés.

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

---

**N° 2016-0960 - déplacements et voirie** - Rillieux la Pape - Sathonay Camp - Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Gare de Sathonay Camp / Rillieux la Pape - Etude d'aménagement du parking de Rillieux la Pape - Etudes d'avant-projet pour l'aménagement du parking - Avenant à la convention d'aménagement de la gare - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-0960. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'un dossier relatif au Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) et plus particulièrement à l'aménagement de la gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape. Il est ainsi proposé un avenant au contrat d'aménagement passé entre la Région, la Commune et la Métropole pour la prolongation du délai de caducité de la subvention de la Région, compte tenu d'un retard de la SNCF sur le prolongement du souterrain, côté Rillieux la Pape. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller VINCENDET** : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, la gare de Sathonay-Rillieux est un maillon essentiel du projet REAL. Nous commençons à craindre qu'il ne s'agisse que d'un serpent de mer à la concrétisation bien lointaine.

A Rillieux la Pape et -je crois pouvoir le dire au nom de mon collègue Pierre Abadie- à Sathonay Camp également, le désenclavement et le désengorgement routiers passent par des infrastructures de transport en commun modernes.

Notre groupe est conscient que le projet de rénovation de cette gare est coûteux et que les financements croisés sont nombreux et le rendent dépendant de la solidité de chaque partenaire.

Je me souviens avoir rencontré en mairie l'entreprise SNCF réseau en mars dernier, afin d'obtenir de la part de cette filiale l'engagement écrit que les travaux débuteraient en 2017. Cet engagement m'est parvenu en avril dernier, il faut donc que tous les partenaires modifient les règles de caducité pour permettre la réalisation de cet aménagement.

Après la Région en fin d'année 2015, c'est donc la Métropole qui reporte légèrement ce projet.

Nous insistons toutefois sur l'absolue nécessité que ce projet sorte de terre. Nous notons qu'il est inscrit à la PPI car vous êtes tout aussi conscient que nous de son importance. Le Plateau nord a trop besoin d'une gare moderne, l'augmentation de la population à Rillieux la Pape mais aussi à Sathonay Camp nécessite un cadencement régulier et des infrastructures de stationnement beaucoup plus importantes.

En effet, on appelle souvent l'habitant à utiliser les transports en commun sans lui donner la possibilité d'une réelle multimodalité. Concernant la gare dont nous parlons, il est difficile d'y garer son véhicule et on assiste à une recrudescence du stationnement sur la chaussée, ce dont les riverains se plaignent légitimement.

Monsieur le Président, si nous voulons inciter les habitants de la Métropole à utiliser les transports en commun, nous ne pouvons faire l'économie de cette rénovation.

Nous savons, vous savez également, que ces investissements ne pourront être indéfiniment reculés si nous voulons ensemble que le Plateau nord se développe vraiment.

La Métropole doit s'engager aux côtés de la Commune pour que tous les partenaires reprennent ce dossier, il en va de la qualité de vie et du désengorgement routier d'axes déjà surchargés sur le Plateau nord.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Je partage votre avis et j'en discuterai bientôt avec l'ensemble des partenaires. Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

---

**N° 2016-0963 - déplacements et voirie** - Décines Charpieu - Meyzieu - Accessibilité au Grand stade - Vidéo-protection - Adoption d'une convention de partenariat avec l'Etat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-0963. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

**M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur :** Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour ce dossier qui concerne l'accessibilité au Grand stade avec l'adoption d'une convention de partenariat avec l'Etat pour mettre en place de la vidéo-protection.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller ROUSTAN :** C'est une explication de vote : en cohérence avec notre position par rapport au Grand stade et par rapport aux subventions publiques d'accès situés au Grand stade, nous voterons contre cette délibération.

**M. LE PRESIDENT :** Merci beaucoup. Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté, les groupes GRAM et Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

---

**N° 2016-0965 - développement économique, numérique, insertion et emploi -** Albigny sur Saône - Cailloux sur Fontaines - Collonges au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Fleurieu sur Saône - Fontaines Saint Martin - Fontaines sur Saône - Genay - Montanay - Neuville sur Saône - Poleymieux au Mont d'Or - Quincieux - Rochetaillée sur Saône - Saint Germain au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or - Sathonay Village - Dissolution du Syndicat de Communes du territoire Saône Mont d'Or - Convention portant sur l'action économique de proximité sur le territoire de la Conférence territoriale des Maires du Val de Saône - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

---

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-0965. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur :** Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est un avis favorable de la commission pour ce rapport qui consiste, suite à la dissolution du Syndicat de Communes du Val de Saône, à approuver une convention qui porte sur l'action économique dans toutes ses dimensions, que ce soit autour de l'entrepreneuriat, de l'attractivité, de l'animation économique de ces territoires, convention avec les Communes des Maires du Val de Saône. Avis favorable.

**M. LE PRESIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir.

**Mme la Conseillère GLATARD :** Monsieur le Président, chers collègues, le Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or que nous appellerons "Syndicat de Communes du territoire Saône Mont d'Or" a été créé en 1997, fruit d'une réelle volonté de 16 Communes du Val de Saône, sous l'impulsion de Neuville sur Saône, de faire de la création d'entreprises un des axes stratégiques du développement économique local.

En effet, le tissu économique était tourné vers l'industrie chimique et fortement dépendant de grands groupes, parmi lesquels Avantis, Rhodia, BASF, soit près de 50 % des effectifs salariés à l'époque. Parallèlement, les services aux entreprises étaient sous-représentés. Face à ce constat, le territoire était donc exposé aux risques de perte d'emploi en cas de délocalisation ou de difficultés dans ce secteur de l'industrie.

La mise en œuvre d'une pépinière d'entreprises avait pour but de diversifier les secteurs d'activités, limiter la dépendance aux grands comptes et densifier les tissus des TPE/PME, en accompagnant les très petites entreprises dans leur phase de démarrage. La pépinière Saône Mont d'Or devenait alors la première pépinière généraliste de l'agglomération lyonnaise. Un partenariat est alors signé avec le Grand Lyon en 1999 dans le cadre de l'animation économique locale.

Ce regroupement a permis aux petites Communes de mutualiser à la fois des ressources financières et humaines afin de se doter d'un service de développement économique, service qu'aucune Commune du Val de Saône ne pouvait s'offrir individuellement. Cette organisation présentait un avantage considérable : celui d'avoir une vision économique globale et prospective du territoire. Cette structure était légitimement reconnue sur les territoires comme une interface du développement économique local.

Cependant, le changement de statut du Grand Lyon passant de Communauté urbaine à collectivité territoriale engendre de nombreuses conséquences, dont la dissolution de syndicat. On peut s'interroger si toutes les conséquences de ce changement de statut ont bien été évaluées car, si la Métropole récupère les compétences, on constate également un retrait de l'intercommunalité et de l'efficacité de la proximité. Après dix-huit ans de pratique intercommunale, cette dissolution ne doit pas enterrer les efforts et les innovations.

Aussi, dans ce contexte, nous ne pouvons qu'approuver la convention signée et proposée. En effet, un comité de pilotage garantit la présence des élus, ceux du monde des entreprises, outre les représentants de la Métropole. Il est vital et important que les élus de terrain conservent un droit de regard et puissent partager leur expertise.

Cependant, au-delà de ce cas particulier, les Communes sont confrontées à la dissolution de certains syndicats intercommunaux auxquelles elles adhèrent, les plaçant dans des difficultés organisationnelles et/ou budgétaires.

En effet, les syndicats disparaissent mais les engagements, contrats, projets, sans oublier les salariés demeurent et les Communes ont l'obligation de tenir les engagements. Les outils législatifs à leur disposition ne sont pas toujours les plus adaptés : pour exemple, les ententes communales qui imposent à une Commune pilote d'intégrer dans leur propre budget celui en héritage des syndicats intercommunaux, mettant en porte-à-faux leur propre budget communal.

Nous souhaitons attirer l'attention sur ces enjeux et les risques générés. N'éradiquons pas, par ce biais, tous les efforts de développement de l'intercommunalité et de proximité au profit de recentralisation qui nous éloigne des territoires. Nous souhaitons qu'un débat et des pistes de réflexion sur ce sujet puissent être mis en place rapidement au sein des Conférences territoriales des Maires.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller COCHET** : Monsieur le Président, mes chers collègues, notre groupe votera favorablement ce rapport qui concerne l'organisation entre des Communes et la Métropole car il nous semble juste que les Communes concernées décident elles-mêmes de leur engagement ou non dans une politique métropolitaine.

Toutefois, il apparaît clairement que ce rapport met en exergue ce qui justement nous a amenés à nous opposer au pacte de cohérence métropolitain et qui démontre l'incapacité actuelle de la majorité à transformer notre établissement de coopération intercommunale en une collectivité territoriale à part entière.

Monsieur Collomb, avant la Métropole, il y avait une activité dans les Communes membres qui n'avaient pas attendu le projet métropolitain pour agir et même obtenir de bons résultats dans leurs politiques. Comme vient de le dire notre collègue, c'était le cas du Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or qui gérait une pépinière d'entreprises, accompagnait des porteurs de projets, coordonnait un réseau du tissu économique en faveur de l'emploi, animait un plan de déplacement interentreprises et ceci en coordination étroite avec les élus et les services communaux.

A la lecture de la délibération, on comprend que la Métropole, forte de sa compétence économique et de "sa référence européenne" en matière d'entrepreneuriat, sélectionne les outils et les acteurs en son sein pour "garantir la qualité de service". Elle apportait donc sa contribution à hauteur de 113 000 € à ce syndicat : c'était bien la reconnaissance de l'efficacité du travail des Communes.

C'est désormais la Métropole qui, dans le bloc communal, a une compétence pleine et entière en matière de développement économique, supprimant de fait l'intervention communale.

Que pouvait-on attendre de cette évolution de la compétence économique ? La définition d'une ambition métropolitaine, un axe de développement du territoire par des politiques complémentaires avec la grande région Auvergne-Rhône-Alpes, un plan métropolitain qui puisse se décliner par bassin économique en concertation avec les Communes concernées, la refonte des territoires des CTM et des services métropolitains pour apporter une réponse unique et performante aux acteurs économiques, etc. En fait, la démonstration que la compétence métropolitaine apporte efficacité et sobriété financière.

Mais, au lieu d'une ambition politique, on a encore eu droit à une réponse administrative :

- la création d'un COPIL mensuel en plus des réunions de la CTM, qui démontre ce que nous dénonçons c'est-à-dire l'empilement des instances ;
- la garantie sur cinq ans d'une dépense de 5 équivalents temps plein sans aucune réflexion préalable sur la mutualisation des moyens ;
- la prise en charge d'une dépense de 210 000 € pour les missions plus 50 000 € pour les loyers, soit un total de 260 000 €. La recette potentielle maximale étant de 150 000 € de loyers de la pépinière, il ressort au minimum une dépense de 110 000 €, ce qui démontre l'absence de toute économie réelle liée au transfert ;
- la possibilité ouverte pour les Communes de créer une instance qui serait une structure de valorisation du développement économique local -c'est l'article 5 de la convention qui le prévoit-, ce qui revient à créer un syndicat sans lui donner le nom.

Pour tout cela, il aurait été opportun de définir les lignes générales d'une politique de développement économique des territoires et de donner à toutes les Communes la lisibilité des choix de la Métropole quant à leur capacité d'intervention dans l'action économique.

Notre collègue Denis Bousson s'en est ému en commission. Effectivement, vous donnez l'apparence d'une autonomie d'action et de décision à travers des instances administratives, alors que nous demandons plutôt des politiques, des actions et des résultats.

Ce syndicat a été dissout à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 par arrêté préfectoral. On ne reviendra pas sur l'opportunité de la dissolution, la loi est passée et elle s'applique. Et c'est bien là où on sent le malaise.

Monsieur le Président, nous sommes ici quelques élus de la République qui avons eu le privilège d'être portés par les citoyens pour voter la loi. Vous-même, vous avez négocié, co-rédigé et voté la loi et les ordonnances sur la Métropole de Lyon -ce qui n'est pas mon cas, je le rappelle-. Ce sont vos propres textes qui ont pour conséquence d'imposer l'absorption métropolitaine et de réduire le champ de compétence des Communes. Un premier pas vers d'autres étapes proposant la fusion entre Communes puis la dissolution au sein d'un grand ensemble urbain.

A Paris, ce positionnement vous classe parmi les socialistes progressistes, rénovateurs... Ici, en qualité de Sénateur c'est plus difficile d'expliquer aux Maires que l'on détricote leur organisation communale. Vous nous dites parfois que ce sont des choix politiques nécessaires à la solidarité partisane et donc de ne pas tenir compte de vos positions nationales ! Mais elles ont des conséquences locales, comme on peut le voir aujourd'hui.

Et ce n'est pas un pacte de cohérence ou une convention promettant un comité de pilotage, qui pourra, à terme, masquer les ambitions institutionnelles de la Métropole que vous portez.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Monsieur Kimelfeld, quelques mots.

**M. le Vice-Président KIMELFELD** : Quelques mots pour dire à monsieur Cochet -mais je crois que je l'avais dit en commission développement économique, numérique, insertion et emploi ; je ne sais pas si cela le rassurera, sûrement pas mais je le répéterai-, sur le travail qui est entamé avec l'ensemble des Maires du Val de Saône, l'objectif n'est pas d'en faire un empilement administratif comme vous le dites mais de reprendre -comme l'a dit tout à l'heure notre interlocutrice du groupe Synergies-Avenir- l'ensemble des objectifs que l'on partage avec les Communes du Val de Saône -je ne reviendrai pas dans le détail- : l'entrepreneuriat, l'économie de proximité, l'animation de la pépinière d'entreprises, l'emploi, l'attractivité du territoire et l'animation territoriale.

C'est ce rendez-vous qui est pris, non pas pour faire un COPIL de temps en temps avec les Maires du Val de Saône mais, bien avant la dissolution du syndicat, au moment où on a commencé à parler de cette hypothèse-là, nous avons indiqué aux Maires du Val de Saône que nous allions travailler en étroite collaboration avec les Maires du Val de Saône et pas simplement techniquement. Il y a des réunions techniques qui ont préparé cette transformation, qui préparent cette convention depuis déjà de nombreux mois et nous avons un rendez-vous politique -si on peut dire- avec l'ensemble des Maires du Val de Saône qui est prévu, je crois, fin février ou début mars pour mettre l'ouvrage à l'honneur et avancer sur ces différents objectifs, sans être en contradiction, sans vouloir imposer quoi que ce soit aux Maires du Val de Saône mais bien évidemment en continuant, y compris dans le cadre du schéma de développement économique. J'ai eu l'occasion de dire aussi à la commission développement économique, numérique, insertion et emploi une mention de ce travail sur le schéma de développement économique : ce schéma de développement économique doit aussi se décliner sur l'ensemble des territoires et il se déclina aussi et en association étroite avec les Maires du Val de Saône, avec ou sans syndicat, là n'est pas la question.

Merci beaucoup.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

---

**N° 2016-0966 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Insertion par l'activité économique - Attribution d'une subvention et d'aides au poste à l'association Rhône insertion environnement - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-0966. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA, rapporteur** : Avis favorable de la commission sur ce rapport qui concerne Rhône insertion environnement, que vous avez évoqué en début de Conseil, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère PIETKA** : Monsieur le Président, chers collègues, à la faveur de cette délibération, je voudrais redire l'intérêt que notre groupe attache à tous les aspects de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et de l'ensemble de nos concitoyens.

Monsieur le Président, dans votre intervention relative à l'année écoulée, vous avez évoqué la prise en charge, par la Métropole, des fonds sociaux européens ; et ce n'est pas une sinécure, nous le savons, nous autres, élus d'Uni-Est.

**M. LE PRÉSIDENT** : Ça, on le sait !

**Mme la Conseillère PIETKA :** Cette gestion du FSE nous invite à nous pencher -nous sommes nombreux à nous y pencher- sur les très lourdes difficultés que rencontre le PLIE Uni-Est ; très grosses difficultés, c'est un euphémisme lorsque l'on sait que le redressement judiciaire nous guette.

Le budget annuel pour 2016 de l'association s'élève à 4 700 000 € et il a la redoutable spécificité d'avoir 66 % de ses financements provenant de financements européens. Conformément à son statut d'organisme intermédiaire conventionné par l'Etat, Uni-Est doit payer les opérateurs d'insertion conventionnés dans le cadre du PLIE en reversant une partie de ce FSE. Or, le paiement du FSE est un système des plus complexes. En conséquence, en France, les opérateurs doivent compter au moins 24 mois pour y prétendre. Le problème d'Uni-Est est aujourd'hui donc essentiellement un problème de trésorerie dû à ce système de paiement du FSE et sans doute -mais l'audit en cours nous en dira plus- à la fragilité financière de l'association qui n'a que 200 000 € de fonds de roulement à peu près et qui est l'un des plus gros PLIE associatifs de France. Sans doute le système montre-t-il ici ses limites.

Monsieur le Président comme monsieur le Vice-Président Kimelfeld et madame la Conseillère déléguée Bouzerda sont bien au fait de ces difficultés. La Métropole s'est d'ailleurs associée à ce fameux audit financier qui vient de démarrer en urgence.

Au-delà de ce que nous en apprendrons, il y a bien sûr urgence à obtenir une avance de trésorerie pour payer tous les opérateurs de terrain qui attendent 1,7 M€ au titre des années 2013 et 2014 ; et je ne parle même pas de 2015, année pour laquelle ils n'ont pas encore obtenu d'acompte. L'enjeu, nous le savons tous, ce sont 42 structures, 5 000 bénéficiaires, 15 Communes membres d'Uni-Est, une trentaine de salariés en interne.

Donc après, à moyen terme, il va falloir bien sûr imaginer une prise en charge pérenne par la Métropole de ce dispositif pour 2017. Si plusieurs hypothèses sont à envisager : maintien d'Uni-Est, création d'une seule structure à l'échelle de la Métropole voire prise en gestion directe par la Métropole et les Villes, l'important sera bien sûr de préserver l'intérêt des milliers de bénéficiaires de ces dispositifs et, je pense, d'associer au plus tôt à la réflexion les élus des 15 Communes membres d'Uni-Est.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Monsieur Kimelfeld.

**M. le Vice-Président KIMELFELD :** Je voudrais juste dire quelques mots sur ce sujet, d'abord pour dire que la Métropole ne s'est pas simplement associée à l'audit, la Métropole a pris le taureau par les cornes, avec l'Etat, sur la situation de PLIE Uni-Est, sur une situation qui n'est en rien, ni de près ni de loin, de la responsabilité de la Métropole puisque je rappelle que ce constat que l'on fait aujourd'hui reste à faire avec beaucoup de prudence quand on dit qu'il y a seulement des problèmes de trésorerie : on demande un audit et c'est l'audit qui dira si ce sont uniquement des problèmes de trésorerie, si ce sont des problèmes de cavalerie, si ce sont des problèmes d'actions non financées et mises en route sans en assurer les financements. On laissera l'audit produire ses effets.

Donc la Métropole a pris sa responsabilité, avec le souci que vous avez indiqué, souci des structures, des allocataires et de l'ensemble du dispositif. Donc nous avons pris le taureau par les cornes avec l'Etat, nous menons ce travail. J'ai informé les Maires, un par un ou une par une, de la situation, des actions que nous menons et nous informons régulièrement l'ensemble des structures ; nous sommes en relation étroite avec l'ensemble des structures dont bon nombre sont regroupées sous RMI 69.

Nous avons trouvé, avec les structures, avec l'Etat, avec le PLIE Uni-Est, la possibilité de financer les structures sur le mois de février puisque certaines seraient aujourd'hui, au moment où l'on parle, en cessation de paiement.

Je rappelle simplement qu'au moment des premières discussions à la Métropole sur la gestion centralisée du FSE par la Métropole, j'ai souvenir -et je le dis ici et j'ai eu l'occasion de le dire à un certain nombre de Maires- que le PLIE Uni-Est, plus prudent, mettait plutôt même un frein à cette gestion du PLIE par la Métropole. Je me réjouis aujourd'hui avec un peu de tristesse parce qu'il faut arriver à cette situation extrêmement grave, extrêmement préoccupante, et pour les structures et pour les allocataires, y compris pour les Communes qui ont les allocataires sur leur territoire, que la proposition que nous faisons il y a un peu plus d'un an, on y trouve un certain nombre de délices, peut-être même un certain nombre de facilités.

Bien évidemment, la Métropole a pris sa responsabilité, la Métropole va continuer à prendre ses responsabilités, tout en rappelant, bien évidemment, que la Métropole n'est en rien responsable du constat que l'on fait aujourd'hui de la situation financière du PLIE Uni-Est.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Simplement, sur ce dossier, moi je n'ai pas encore regardé de très près mais les sommes dont on parle aujourd'hui sont relativement hallucinantes et donc, à mon avis, c'est un contre-exemple pour ce qu'il faudra faire dans l'avenir. Il ne faudra pas que certains demandent l'autonomie totale pour qu'un an après, deux ans après, on soit obligé de boucher les trous qui auront été réalisés et donc, évidemment, dire "Moi, je suis totalement autonome et personne n'a à me contrôler" si, ensuite, on a des gestions totalement irresponsables. C'est quelque chose d'un peu facile. Donc ce qu'on va essayer de faire, c'est de continuer de

gérer avec sérieux, comme on le fait dans cette Métropole et donc nous verrons effectivement quelles sont les responsabilités des uns et des autres, parce que lorsque l'on gère des fonds qui sont des fonds publics, on prend une certaine responsabilité.

Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Front national s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA.

---

**N° 2016-0969 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2016 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-0969. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA, rapporteur** : Avis favorable de la commission sur ce rapport, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**M. le Conseiller JACQUET** : Monsieur le Président, chers collègues, le bilan d'action de l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) est assez positif pour que nous y consacrons quelques minutes en séance publique.

81 implantations d'activités pour 2015, 1 839 emplois à trois ans, ce n'est pas négligeable ! Une appréciation plus qualitative de l'ADERLY montre qu'il s'agit de 11 transferts d'entreprises pour 70 créations et qu'il existe un portefeuille actif de 426 projets à transformer en activité ! Toutefois, il est noté dans l'excellent document joint à l'annexe que la moyenne d'emplois par activité tend à baisser, passant de 26 en 2013, à moins de 20 pour 2015 ! L'échec de Centro Motors -qui n'incombe pas à l'ADERLY- vient pourtant noircir le tableau avec la perte sèche d'une activité industrielle et de 362 emplois.

Trois remarques et une proposition de conclusion :

- la première pour souligner tout l'intérêt de l'extension territoriale de l'ADERLY qui, tout en renouvelant ses liens avec le Département et la plaine de l'Ain, s'étend aujourd'hui au Pôle métropolitain, lui-même élargi aux communes de la plaine de l'Est et de Villefranche Beaujolais. L'attractivité et les dynamiques économiques ne sont pas étroitement intra-muros ; elles tirent leur efficacité de la diversité et de la complémentarité des territoires auxquels nous sommes étroitement liés et les retombées se diffusent sur l'ensemble de ceux-ci ;

- la seconde remarque porte sur les cibles par pays de nos recherches d'attractivité et leur extension. L'annexe, en page 5, indique que des entreprises choisissent Lyon comme implantation pour son ouverture sur le sud et le Maghreb, ce que vous avez pu, monsieur le Président, faire valoir lors de votre récent voyage en Algérie. Pour être bref, je soulignerai le fait que, pour certains pays éloignés, notre action consiste aussi en conseils et accompagnements ; il est cité la Chine et le Japon, la Russie. L'actualité va nous conduire probablement à regarder vers l'Iran et j'ajouterais qu'en lien avec les berceaux de nos civilisations, un dialogue avec la Grèce, et des conseils et des accompagnements portant par exemple sur le numérique seraient très souhaitables au lieu de stigmatiser ce pays, comme le font les instances européennes, hier sur sa dette, aujourd'hui sur les migrants !

- enfin, la troisième remarque porte sur les cibles-métiers de l'ADERLY. Celles-ci correspondent à nos choix de développement économique et d'attractivité : je ne les développe pas, ils sont connus. Je partage ce qui est écrit en page 13 de l'annexe : "L'attractivité ne se développe pas seulement sur les compétences métiers mais dans la capacité à faire travailler ensemble des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être, prise de conscience que plus rien ni personne n'est isolé".

Ainsi, si nos cibles conduisent à une spécialisation des activités économiques, cette dernière ne peut que s'appuyer sur les filières industrielles existantes, bien implantées dans notre région, comme vient de le souligner le CESER (Comité économique, social environnemental régional) dans sa contribution "Les leviers du développement économique". D'où notre attention constante aux projets déjà évoqués ici (Supergrid, Vallée du Gier, etc.), ainsi qu'aux 340 M€ que madame la Ministre de la santé va venir en avril présenter ici à Lyon. A propos des sciences de la vie, nous ne saurions trop être vigilants quant à la nécessité de lier intimement les enjeux éthiques et sociaux au développement en cours, véritable révolution. Ces mutations supposent une double exigence : que les politiques publiques intègrent les formidables potentiels dus aux avancées du savoir et des innovations mais que celles-ci intègrent plus que jamais et dès la conception le progrès social et l'émancipation humaine. C'est à mon sens le gage de l'efficacité.

Cela me conduit très naturellement à ma conclusion : notre temps est troublé. L'urgence de la sécurité devra se conjuguer à l'urgence sociale. L'économiste Patrick Artus, dans le journal *Le Progrès* du 21 janvier, nous annonce ce que nous pressentions déjà : les bulles financières peuvent éclater d'un moment à l'autre et ce sera pire qu'en 2008. Il y a donc urgence à réaliser les objectifs de l'ADERLY et, plus encore -comme l'a dit le Président de la République en Inde, lundi dernier-, à aller vite, toujours plus vite -et même encore c'est insuffisant- dans la création d'emplois utiles et nécessaires en orientant les circuits financiers sur l'économie réelle.

Mais, pour cela, il convient de placer l'emploi au cœur de tout, comme nous essayons de le faire avec notre PMle. Je regrette à ce sujet qu'à l'occasion des trophées de la fête aux entreprises, mardi dernier, "l'impératif économique de la création d'emploi", tellement pensé comme finalité, fut passé quasiment sous silence, à l'exception peut-être de monsieur Jacques de Chilly -et je l'en remercie- qui évoqua, dans le dossier de vingt pages publié le 12 janvier, l'activité de l'ADERLY et notre programme d'insertion pour l'emploi ; mais ce fut le seul ! Ne nous étonnons donc pas que si, dans notre agglomération nous créons des emplois -comme vous l'aviez indiqué dans votre intervention liminaire, monsieur le Président-, tant mieux ! Mais, comme au plan national, le nombre de demandeurs d'emplois dans notre Métropole aussi continue d'augmenter ! Ne nous en étonnons pas !

Oui, il y a urgence à tout réorienter et l'établissement du schéma de développement économique de la Métropole auquel nous allons travailler nous permettra probablement de poursuivre cette discussion.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Donc je mets aux voix le dossier.

Adopté, le groupe Front national s'étant abstenu, MM. Gérard COLLOMB, David KIMELFELD, Alain GALLIANO, Mme Karine DOGNIN-SAUZE, MM. Jean-Luc DA PASSANO, Pascal BLACHE, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA.

---

**N° 2016-0970 - développement solidaire et action sociale** - Adhésion de la Métropole de Lyon à la charte de mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées et à l'association MONALISA - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Conseillère déléguée Rabatel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-0970. Madame Rabatel, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée RABATEL, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. J'ai une intervention du groupe GRAM.

**M. le Conseiller GACHET** : Monsieur le Président, chers collègues, lorsque Michèle Delaunay, alors Ministre en charge des personnes âgées, a lancé en 2013 l'étude qui a abouti à la création du réseau MONALISA, elle exprimait, dans la lettre de mission, le souhait suivant : "que les acteurs puissent ensemble travailler à décroiser les initiatives existantes et à les démultiplier" ; et elle ajoutait : "La mobilisation autour des âgés peut constituer le catalyseur permettant de renouer les liens de proximité, indispensables à la cohésion de notre société. Il doit s'agir d'une démarche positive et dynamique, non d'une initiative compassionnelle. Cette mobilisation n'a par ailleurs aucune vocation à se substituer à l'action de l'Etat, des familles et des professionnels".

Au départ de cette démarche, il y a le constat que l'isolement social des personnes âgées contribue à la perte progressive d'autonomie et donc porte à conséquence bien au-delà de la vie sociale des personnes vieillissantes.

L'objectif de l'action de MONALISA est simple mais il est aussi ambitieux : favoriser partout en France la création d'équipes citoyennes mobilisées contre cet isolement social ; ce que Jean-François Serres, secrétaire général des Petits Frères des Pauvres qui est le référent national du dispositif, définit de la manière suivante : notre volonté est de créer un tissu durable de solidarité de proximité contre la solitude. Cette initiative trouve sa place dans la Métropole au moment où la loi de l'adaptation de la société au vieillissement entre en vigueur. La conjonction de l'une et de l'autre nous invite à une prise de conscience collective : ce qui est voulu par l'initiative MONALISA et ce qui est inscrit dans les dispositions de la loi ne doit pas être un catalogue de bonnes paroles, les actes doivent suivre.

La Métropole ne pourra pas tout faire mais elle doit prendre sa part, en particulier et en priorité pour faciliter le repérage des fragilités, repérage qui rendra possible le développement d'actions de prévention individuelles. Le maillage de proximité que constitue l'ensemble des services sociaux spécialisés ou de droit commun est le moyen de cette connaissance indispensable à l'action. Il est déjà du rôle de la Métropole de prendre en compte le défi démographique dans l'aménagement des territoires et d'intégrer les problématiques du vieillissement aux différents plans locaux mais l'adhésion à l'association MONALISA c'est aller un peu plus loin encore par la reconnaissance de l'engagement citoyen des aînés par un facteur de lutte contre l'isolement, par la volonté de décroiser l'action publique et de reconnaître la légitimité de l'action des habitants. C'est ainsi que nous soutiendrons le déploiement, sur tout le territoire, d'équipes citoyennes bénévoles dans le cadre de la mobilisation nationale de lutte contre l'isolement des aînés.

Avant de conclure, permettez-moi de vous donner quelques éléments qui définissent mieux celles et ceux dont nous parlons : le vieillissement est devenu une affaire compliquée ; il ne s'agit plus d'un cycle homogène mais de plusieurs étapes à vivre différemment, avec des besoins évolutifs, dans un contexte lui-même changeant tant du point de vue économique que sur le plan matériel. Nous ne pouvons plus parler aujourd'hui de troisième âge alors qu'il se démultiplie en périodes que d'innombrables facteurs influencent. Nous allons devoir nous forcer de

comprendre les mutations en cours, nous débarrasser des vestiges du passé pour reconsidérer les particularités de ce qui est la fin d'une vie à un horizon seulement de vingt ans. C'est à cela que nous devons être en veille car, après la génération du baby-boom, les suivantes auront suivi les contrecoups des crises économiques, avec des parcours professionnels souvent plus chaotiques. Elles auront également plus souvent vécu des ruptures sur le plan familial ou de la santé, une fragilisation donc qui peut porter à conséquence. L'isolement social vient renforcer ces fragilités. Le rôle de MONALISA est celui-là ; il est bon que la Métropole s'y associe et fasse en sorte, par son exigence, que MONALISA ne soit pas un gadget mais un ensemble d'actions concrètes qui viendront aussi alimenter la politique de la Métropole dans ce domaine.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

**Mme la Conseillère MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, la lutte contre l'isolement et la solitude des seniors est un enjeu de société majeur. Les plus de 75 ans constituent en effet près d'un quart de la population en situation d'isolement relationnel, aujourd'hui environ 1,5 million de personnes. En outre, la part de personnes âgées isolées ou se sentant seules augmente de manière importante. Si rien ne change, ce sont près de 4 millions des plus de 75 ans qui souffriront de cet isolement social dans vingt-cinq ans.

C'est dire l'importance de la démarche MONALISA dans laquelle il est aujourd'hui proposé de s'engager. L'association MONALISA est née d'une collaboration inédite entre la société civile et les pouvoirs publics. Elle encourage et permet la participation des citoyens et des acteurs locaux volontaires pour rompre l'isolement des personnes âgées isolées. Très concrètement, les équipes citoyennes MONALISA s'organisent en associations ou au sein d'associations existantes, des CCAS, des centres sociaux, pour mener des actions bénévoles de proximité.

Dans le Rhône, une coordination départementale s'est constituée autour de l'Union départementale des CCAS du Rhône et de la Métropole de Lyon, de l'OPAC du Rhône puis de Lyon Métropole Habitat et de nombreux partenaires : la fédération des centres sociaux, l'URIOPPS, le CRIAS, la CARSAT, les Restos du Coeur, Saint Vincent de Paul, Les Petits Frères des Pauvres, etc. Le 7 avril 2016, notre coopération départementale invite d'ailleurs tous les acteurs de la lutte contre l'isolement à une présentation officielle de l'outil diagnostic réalisé ainsi qu'à un échange sur cette thématique de l'isolement. Cette mobilisation permettra, par la suite, la création des équipes citoyennes.

En rejoignant la coordination et en adhérant à la charte MONALISA, la Métropole place la question de l'isolement et de la solitude des personnes âgées au cœur de ses politiques de solidarité. Nul doute que notre engagement en la matière constituera un des piliers de la Métropole inclusive que nous entendons bâtir. La lutte contre l'isolement participe en effet de la fondation des liens de solidarité et de fraternité. Elle est une contribution essentielle au mieux vivre ensemble et au renforcement de la cohésion sociale sur notre territoire.

Se mobiliser contre l'isolement des âgés, c'est également agir contre la perte de sens parfois ressentie par notre société, notamment par les plus jeunes. Ce n'est pas seulement défendre les droits des âgés à être considérés comme acteurs de la cité, c'est également reconsidérer l'apport de chacun pour la collectivité et la réciprocité qui lui est inhérente.

S'engager dans le dispositif MONALISA représente un autre enjeu majeur pour la Métropole : l'isolement social des seniors est en effet un facteur indéniable de la perte progressive d'autonomie. Quand une personne n'est plus inscrite dans la vie sociale, elle se replie sur elle-même et perd son autonomie. Il est important que les personnes âgées isolées soient repérées pour être accompagnées dans les meilleures conditions. Cela nous permet ainsi d'agir sur la prévention des petites pertes d'autonomie et de réduire la période de grande perte d'autonomie qui n'est pas inéluctable.

De la même manière, la lutte contre l'isolement favorise le maintien à domicile qui correspond à une demande forte des publics visés dont c'est le souhait majoritaire. La condition nécessaire pour rester à domicile n'est d'ailleurs pas l'absence de dépendance physique : 61 % des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie restent à domicile et, parmi eux, 30 % sont des personnes très dépendantes qui peuvent rester au domicile essentiellement parce qu'elles bénéficient d'une aide.

Sur ces deux aspects, les enjeux financiers sont considérables. Pour la Métropole, l'APA s'élèvera à 102,3 M€ en 2016 pour 25 244 bénéficiaires. Les frais de séjour en établissements, qui concernent plus de 2 700 résidents, sont estimés quant à eux à 33 M€. Il convient de rappeler que ces charges sont très dynamiques pour des raisons structurelles. La France compte aujourd'hui 1,3 million de personnes dépendantes. En 2040, deux millions de Français souffriront de perte d'autonomie, soit 9 % des plus de 60 ans, selon les estimations de l'INSEE et de la DREES. Favoriser le maintien à domicile répond donc non seulement aux impératifs d'un environnement budgétaire contraint mais également aux choix de vie des personnes âgées.

La démarche MONALISA s'inscrit ainsi pleinement dans notre politique pour l'autonomie des personnes âgées. Elle s'intègre également dans la nouvelle loi sur l'adaptation de la société au vieillissement qui place la question de la lutte contre l'isolement au cœur de la prévention de la perte d'autonomie.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Monsieur le Président, chers collègues, nous voterons évidemment ce rapport. L'isolement des personnes âgées est un vrai problème et concerne aujourd'hui 1,2 million de femmes et d'hommes de plus de 75 ans et les prévisions sont à la croissance, comme mes collègues l'ont dit.

Nous soutenons les dispositifs qui visent à l'engagement citoyen et à la solidarité, à la synergie des efforts d'équipes bénévoles et des institutions pour mettre un peu plus d'humanité dans notre société, souvent dure pour les plus fragiles.

Mais, ces dernières années, nous avons assisté -même si ce n'était pas dans ces murs-, notamment sur les questions sociales, à beaucoup d'effets d'annonces et voté beaucoup de délibérations de ce type visant à promouvoir des dispositifs, des synergies, sans pour autant rajouter plus de moyens, sur des questions qui sont pourtant des priorités nationales et où on sait que les besoins sont en augmentation alors que les moyens des collectivités locales et les budgets de l'Etat sont trop souvent en baisse.

Je suis donc allée voir d'un peu plus près ce qu'était MONALISA et, pour une part, un certain nombre de préconisations, notamment les trois préconisations essentielles du rapport, si nous ne pouvons que les partager dans leurs objectifs, sont en même temps très vagues dans les moyens de la mise en œuvre. En même temps, les objectifs, les partenaires référents, notamment Les Petits Frères des Pauvres qui font un travail formidable, ne font pas discussion. De plus, la non-substitution des actions des bénévoles aux actions professionnelles auprès des personnes âgées est clairement affirmée, ce qui est important dans une période où les réponses publiques cherchent souvent l'économie.

Nous voudrions cependant faire trois remarques :

- premièrement -et d'autres l'ont dit avant moi-, le bénévolat, notamment en direction des personnes isolées de grand âge, ne peut fonctionner que s'il s'adosse à des réseaux professionnels solides ayant l'expérience de ce type d'actions ;

- lutter contre l'isolement des personnes âgées, c'est aussi leur garantir un revenu et un logement décent, c'est leur permettre l'accès aux soins, notamment sur tout ce qui concerne l'autonomie comme les lunettes, les appareils d'audition et les aides à la mobilité ;

- c'est aussi lutter contre le non-recours aux droits. Nous savons toutes ces personnes âgées qui attendent le dernier moment pour demander l'APA, pour demander de l'aide à domicile.

Nous serons donc très attentifs sur toutes ces questions que, je pense, nous aborderons quand nous discuterons de notre projet social dans cette année 2016.

Enfin, nous voudrions pouvoir avoir, par exemple dans un an, un bilan de ce dispositif et de ses effets sur la Métropole.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Nous avons ensuite le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**Mme la Conseillère RUNEL** : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport s'inscrit dans la politique volontariste de la Métropole de prendre soin de ses aînés en luttant contre l'isolement des personnes âgées.

Comme cela a été dit dans les interventions précédentes, la lutte contre l'isolement et la solitude des âgés est un enjeu de société majeur, avec en effet presque un quart de personnes âgées de plus de 75 ans.

C'est en 2012, avec Michèle Delaunay, Ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie, qu'a été initiée cette réflexion et que cette mobilisation contre l'isolement a pu être mise en œuvre. Suite à la présentation de ces travaux et de ce rapport, c'est l'association MONALISA et le comité national de soutien qui ont pu être créés.

A l'initiative des Petits Frères des Pauvres et de l'Union départementale des CCAS du Rhône (UDCCAS 69), depuis 2014, plusieurs rencontres ont pu être organisées afin de recenser les initiatives existantes en matière de lutte contre l'isolement sur le territoire du Grand Lyon. Ainsi, l'action des bénévoles a pu être coordonnée.

Aussi, pour la Métropole de Lyon, l'adhésion -gratuite- à cette charte MONALISA va permettre d'organiser et de formaliser les objectifs inscrits dans la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Il s'agit, pour des bénévoles, de visiter des personnes âgées en risque d'isolement et de restaurer du lien social. Cela s'inscrit dans le projet de Métropole solidaire et fait écho au projet métropolitain des solidarités dont les premières orientations seront présentées le 11 février prochain.

De par cette adhésion, la Métropole de Lyon s'engage à siéger au groupe national de soutien Institutionnel et à installer un comité local qui se réunira deux fois par an et qui pourra répondre aux demandes d'évaluation précédentes.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Donc je mets aux voix ce rapport.

Adopté à l'unanimité.

**M. LE PRESIDENT** : Je vous propose la désignation d'un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de l'association MONALISA. Je vous propose la candidature de madame Claire LE FRANC.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRESIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRESIDENT** : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée RABATEL.

---

**N° 2016-0971 - développement solidaire et action sociale** - Modalités de facturation et de versement d'avances aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) autorisés et tarifés au titre de la politique métropolitaine de tarification - Approbation d'une convention type - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Conseillère Runel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-0971. Madame Runel, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur** : Ce projet de délibération a pour vocation de valider un modèle de convention portant sur les modalités de facturation et de versement d'avances aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), qu'ils soient autorisés et tarifés. Cela concerne plusieurs dispositifs : les allocations personnalisées d'autonomie, les prestations de compensation du handicap ou les aides sociales versées au titre de l'aide ménagère.

La tarification des SAAD a été mise en place par le Département du Rhône en 2008 et détermine le tarif que pourra pratiquer le service après une procédure contradictoire. Comme cela a été présenté par le Président en introduction, l'année 2016 sera une année charnière puisque, si aujourd'hui il est proposé de reconduire ce dispositif, nous engagerons au cours de l'année une réflexion sur une politique métropolitaine en matière de tarification.

Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. J'ai une intervention du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**M. le Conseiller GACHET** : Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT** : Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

---

**N° 2016-0972 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon - Modification des statuts - Protocole financier pour l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

**N° 2016-0973 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Syndicat mixte de gestion de l'Ecole nationale de musique, de danse et d'art dramatique (ENMDAD) de Villeurbanne - Modification des statuts - Protocole financier pour l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2016-0972 et 2016-0973. Madame Picot, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, les deux délibérations numéros 2016-0972 et 2016-0973 portent sur le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon et l'Ecole nationale de musique, de danse et d'art dramatique (ENMDAD) de Villeurbanne, établissement à rayonnement départemental.

La première partie de ces deux délibérations acte la modification des statuts. Notre Métropole se substitue au Conseil général au sein des deux comités syndicaux.

La deuxième partie traite de la contribution aux deux syndicats mixtes. Jusqu'à la création de la Métropole, chacun des deux syndicats mixtes faisait l'objet d'une revalorisation forfaitaire de 1,2 % par an afin de tenir compte, notamment, de l'évolution de la masse salariale. Nous proposons en 2016 un gel du financement de la Métropole, soit 1 773 100 € pour le Conservatoire et 963 715 € pour l'Ecole de musique de Villeurbanne. Pour rappel, la contribution de la Ville de Lyon s'élève à 7 327 613 € pour le Conservatoire en 2016 et celle de la Ville de Villeurbanne à 3 337 000 € pour l'ENMDAD.

Le gel de ces subventions participe de l'effort budgétaire que la Métropole doit respecter, sans toutefois mettre en difficulté les deux établissements qui ont déjà souffert du désengagement de l'Etat depuis 2015. Nous resterons attentifs bien sûr aux orientations que le Ministère de la culture pourrait adopter dans les prochains mois. Les collectivités ne sont pas en capacité de tout faire pour pallier à ce désengagement dans leurs propres compétences tout en trouvant des financements nouveaux pour des établissements que le retrait de l'Etat met en grande difficulté.

Nous serons également attentifs au choix de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Nous espérons le même volontarisme de son Président pour les enseignements artistiques et en matière culturelle en général que celui énoncé ces derniers jours en faveur du musée des Tissus.

Malgré ce contexte financier, je voudrais saluer l'excellence de ces deux établissements. Tous deux sont de véritables centres de ressources et ont tissé de nombreux partenariats avec les établissements associatifs et communaux de la Métropole conformément au schéma de développement des enseignements artistiques du Conseil général. Cette expertise devra se poursuivre dans notre schéma métropolitain à partir de 2017 pour lequel j'ai débuté des consultations avec les Conférences territoriales des Maires.

Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT :** Merci beaucoup. J'ai une demande de parole du groupe UDI.

**M. le Conseiller BROLIQUIER :** Monsieur le Président, mes chers collègues, juste quelques mots au sujet de cette délibération. Il s'agit de mettre en conformité -comme vous l'avez dit- les statuts avec la nouvelle Métropole et le retrait du Département mais il s'agit surtout de faire face au désengagement de l'Etat, de la Région, du Département qui avait bien commencé il y a plusieurs années, bien avant cette délibération.

Aujourd'hui, la Ville de Lyon et la Métropole financent seules le Conservatoire et la Ville de Villeurbanne, la Métropole et un peu l'Etat financent seuls l'Ecole nationale de musique de Villeurbanne. La conséquence de la série de désengagement que j'évoquais tout à l'heure, qui a commencé il y a une quinzaine d'années déjà, fait que ces conservatoires ont des coûts de plus en plus importants pour les Villes comme pour la Métropole.

Au total, il y a un engagement financier de l'ordre de 13 M€ d'argent public pour près de 4 500 élèves. Il faut savoir que la plupart de ces élèves n'habitent pas Lyon pour le conservatoire de Lyon, n'habitent pas Villeurbanne pour le conservatoire de Villeurbanne et qu'une part non négligeable de ces élèves n'habitent pas le territoire de la Métropole non plus. Et ce coût, à terme, maintenant que nous ne sommes plus que les seuls financeurs, risque de devenir trop lourd si les missions du conservatoire ne sont pas révisées, repensées dans un cadre beaucoup plus général de politique artistique plus structurée. Aujourd'hui, très clairement, nos collectivités ne peuvent plus se permettre d'avoir 4 500 élèves pour un enseignement certes de qualité mais qui coûte globalement trop cher à nos budgets communaux.

Nous n'avons plus les moyens de cette politique et nous devons repenser les choses avec, d'un côté, l'enseignement artistique spécialisé avec les deux conservatoires mais, de l'autre, avec les écoles privées de musique, de l'autre, avec les écoles communales de musique -il en existe d'autres sur le territoire de la Métropole qui sont hors de Villeurbanne et hors de Lyon- et, enfin, avec l'éducation artistique et culturelle des écoles de l'Education nationale. C'est pour cela qu'à l'UDI, nous pensons qu'il faut tout remettre à plat pour optimiser nos moyens de plus en plus restreints.

Et pourquoi attendre avant de mettre tout le monde autour d'une table ? Comme d'habitude, il faut -sans doute dans le milieu culturel plus qu'ailleurs- faire de la pédagogie, associer les acteurs aux mutations. C'est pourquoi nous réclamons à nouveau des états généraux de la culture, des états généraux de l'enseignement artistique. On ne fera rien tout seuls, il faut faire avec les acteurs de l'enseignement musical, c'est quelque chose d'important pour nous.

**M. LE PRESIDENT :** Merci, monsieur Broliquier, mais vous vous trompez sur un point, c'est que nous ne sommes pas seuls puisque la Région, en 2015, a voté une subvention de 90 000 € qu'elle va continuer -j'espère bien- à verser en 2016.

Je mets aux voix le dossier numéro 2016-0972.

Adopté à l'unanimité.

**M. LE PRESIDENT** : Le groupe La Métropole autrement pour le rapport numéro 2016-0973.

**M. le Vice-Président BRET** : Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT** : Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

---

**N° 2016-0974 - éducation, culture, patrimoine et sport - Musée des Confluences - Attribution de la participation 2016 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -**

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-0974. Madame Picot, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, lors du Conseil de la Métropole du 2 novembre 2015, nous avons adopté la convention de gestion et d'objectifs du musée des Confluences. Cette fois, c'est le financement 2016 de l'établissement qui vous est proposé. La participation des tutelles s'élèverait à 1 488 750 € pour le Conseil départemental et 13 398 750 € pour la Métropole. Le montant proposé respecte le cadrage budgétaire (baisse de 6 %).

Ce budget a été établi sur une projection prudentielle de 650 000 visiteurs en 2016. Pour sa première année d'ouverture, le musée des Confluences a accueilli 932 022 visiteurs au 31 décembre. L'augmentation des recettes en 2015 du fait du nombre de visiteurs a ainsi conduit le musée à ne pas appeler le dernier versement de 10 % prévu par la convention financière. Le budget 2015 restait théorique, celui de 2016 a été établi au plus juste selon notre expérience de la première année d'exploitation du musée. Dans le détail, il fait état d'un rééquilibrage des recettes (en hausse de 3,42 %), d'une progression mesurée des charges de fonctionnement (+ 1,48 %), d'une contraction des dépenses d'investissement (- 55 %) avec, en particulier, la fin de la réalisation en 2015 des travaux d'aménagement. On peut qualifier ce budget de premier véritable budget du musée des Confluences. Il doit permettre de conforter son attractivité alors que l'établissement va fêter, dans les tout prochains jours, son millionième visiteur.

Avis favorable de la commission.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller BROLIQUIER** : Si nous nous réjouissons -et je le reconnais bien sincèrement aujourd'hui- du très beau succès du musée des Confluences qui donc va coûter moins cher que prévu aux contribuables, notre inquiétude porte aujourd'hui sur le musée des Tissus et des Arts décoratifs.

Vous savez aujourd'hui la situation d'urgence dans laquelle se trouve cette institution de renommée internationale. La CCI est malheureusement acculée à se défaire de ce musée. Elle avait annoncé et répété qu'elle ne pourrait pas supporter cette charge financière au-delà du 31 mars prochain et elle maintient cette information.

Si les collections du musée des Arts décoratifs peuvent sans doute trouver leur place dans nos musées des Beaux Arts et à Gadagne, il n'en est pas de même pour les tissus ; l'importance, la qualité, le caractère unique de ces textiles en font un trésor national reconnu comme inaliénable. L'Etat et les collectivités portent donc ensemble la responsabilité de l'avenir de cette institution.

Le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a annoncé vendredi dernier son soutien à un futur projet ; et heureusement qu'il l'a fait parce que, dans son sillage, la Métropole et les professionnels du textile ont fait part de leur décision de s'engager à condition que l'Etat lui aussi s'engage. Un groupe de travail réunira à nouveau mi-février tous les acteurs potentiels de ce dossier, à l'invitation de monsieur le Préfet. C'est une initiative nécessaire pour imaginer un projet innovant, tant dans sa vocation culturelle que dans son modèle économique voire administratif.

Si nous nous réjouissons de ces annonces, nous savons tous ici qu'elles sont loin de suffire car il manque, à ce jour, la pièce maîtresse à l'édifice, c'est-à-dire l'opérateur. Votre adjoint à la culture semble avoir écarté définitivement l'hypothèse du Louvre ; est-ce que vous nous le confirmez aujourd'hui ? Le ministère de la Culture étudie-t-il d'autres pistes ? Il semble que le dossier ait également été transmis à monsieur Macron ; c'est une piste intéressante, à notre avis, que de sortir d'une vision purement muséographique car l'intérêt patrimonial du musée des Tissus réside aussi dans sa dimension industrielle. A ce titre, il existe nécessairement des synergies possibles pour que nos collections vivent et se développent également au service de l'industrie du textile.

Cependant, s'il s'avérait que l'Etat refuse d'être opérateur, vous n'auriez plus d'autre choix, monsieur le Président, que d'engager la Métropole dans cette mission. Il n'est pas envisageable d'abandonner notre patrimoine et une partie de notre histoire, d'autant plus quand ils sont une référence à l'échelle nationale.

Nous espérons vivement que le groupe de travail mis en place fera émerger une solution de portage, de gouvernance et de développement innovant, qui s'appuiera notamment sur le numérique.

L'avenir de notre musée se compte désormais en semaines et son sort est entre les mains de l'Etat et de la Métropole qui doivent s'engager, avec le soutien de la Région et avec le soutien des professionnels. Comme dans tout projet, il faut un chef de file, nous espérons que ce sera l'Etat ; à défaut, nous souhaitons l'investissement de la Métropole.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

**M. le Conseiller CHABRIER** : Merci, monsieur le Président. Le groupe La Métropole autrement votera bien évidemment cette délibération. Le soutien de la Métropole au musée des Confluences est bien évidemment d'importance et il se doit être renouvelé à la hauteur du succès que connaît ce formidable équipement, ceci en intégrant bien évidemment les contraintes financières actuelles et une baisse significative par rapport à la subvention 2015.

Néanmoins, revenons tout de même sur le constat -nous l'avions déjà fait précédemment-, de manière unanime quasiment, que la présence d'un tel équipement sur le territoire métropolitain était non seulement une nécessité mais vital pour l'attractivité de notre Métropole et agglomération. Le musée a trouvé sa place dans le paysage culturel lyonnais bien évidemment mais bien au-delà, comme le montre le bilan de la première année de fréquentation.

Madame la Vice-Présidente, vous avez souligné qu'on attendait le millionième visiteur. En décembre, les chiffres qui avaient été formulés comme une estimation à l'ouverture avaient largement été dépassés puisqu'on chiffrait à peu près à 500 000 visiteurs la première année. Certes, ce chiffre a été pulvérisé, on peut penser qu'il y a bien évidemment l'effet nouveauté qui a joué mais, à mon sens, ce n'est pas suffisant, il y a tout de même une réelle visibilité de cet équipement au-delà de Lyon.

Le musée va donc trouver maintenant son rythme de croisière. Le public est au rendez-vous, c'est une évidence, avec enthousiasme, quand on voit les questionnaires de satisfaction qui sont retournés à la direction du musée. Et pas seulement un public local -comme je le soulignais- puisque les visiteurs en provenance des autres régions de France atteignent près de 30 % alors qu'ils étaient 20 % au début ; les visiteurs étrangers représentent quant à eux 6 % du public du musée, avec une augmentation notoire depuis le dernier chiffre de référence, à savoir mars dernier.

Malgré ce bilan encourageant, nous devons tout de même être vigilants et la vigilance doit porter sur l'impératif de la diversification des recettes, notamment dans le contexte actuel de baisse des subventions publiques. L'objectif prévisionnel de l'année 2016 en matière de recettes de commercialisation et mécénat est réel mais doit être encore plus ambitieux, nous l'avions déjà souligné l'année dernière. Je crois qu'il est nécessaire que nous puissions persister dans cette voie et nous faisons confiance à la direction du musée et à sa directrice justement pour retrouver de nouvelles pistes ; c'est la pérennisation du succès du musée des Confluences qui en dépend.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller GRIVEL** : Monsieur le Président, chers collègues, le Musée des Confluences est un sujet sensible et nous sommes déjà intervenus à plusieurs reprises.

Simplement, rappelons que le musée est un fleuron à l'entrée sud de la ville de Lyon et que son attractivité -cela vient d'être dit- est maintenant non pas indéniable mais prouvée.

Mais, après les dérives des coûts d'investissement, la subvention que la Métropole se propose de verser au musée est de l'ordre de 13,4 M€. J'ai bien entendu ce qui nous a été dit : a priori, ces 13,4 M€ contiennent l'effort de 6 %. Par ailleurs, nous avons relevé tout de même que cette subvention -il faudra se mettre d'accord sur les chiffres- passerait de 12,8 à 13,4 M€, ce qui peut être aussi une augmentation de 4,38 %.

Il est vrai -et vous l'avez rappelé- que le versement de la subvention se réalise en quatre fois et que le dernier versement de 10 % sera appelé seulement si nécessaire, décision bien positive !

Espérons que la fréquentation estimée à 650 000 visiteurs en 2016 -et c'est vrai que c'est pour tenir compte des plus de 932 000 entrées depuis l'ouverture- soit sous-évaluée et qu'on aura d'heureuses surprises sur ce plan-là. Le montant des recettes de billetterie devrait être supérieur à celui prévu, tant mieux !

Nous avons noté également que les charges de personnel représentaient de l'ordre de 6 M€, soit 32 % du total des dépenses de fonctionnement, en hausse de 4,35 % et qu'il est prévu l'embauche de quatre personnes de plus : un directeur scientifique, un chargé de projet web, un responsable financier et du budget et un stagiaire chargé de communication. Nous souhaitons vivement que le futur responsable financier priorise la limitation des dépenses et propose des possibilités d'accroître les recettes propres.

En effet, selon nous, il est indispensable de développer les ressources propres du musée. On peut dire par quels moyens ; soyons sur le terrain : tout simplement, envisageons d'augmenter le nombre d'entrées payantes qui aujourd'hui représentent seulement 54 % des entrées. Les redevances boutique, bar, restaurants, location de salles sont-elles optimisées ? D'autres ressources sont-elles recherchées ? Lesquelles ? Et surtout, la recherche de mécènes : on peut imaginer des expositions subventionnées par des grands groupes et ce n'est pas un vœu pieux parce que cela se fait et est réalisé dans d'autres musées à l'étranger. Nous pensons que cette voie du mécénat doit être développée en priorité ; elle pourrait couvrir une part significative des dépenses de fonctionnement du musée.

En conclusion, nous demandons que, lors de la prochaine présentation du musée des Confluences en commission éducation et culture, nous puissions avoir une information précise sur la politique du mécénat, la recherche de partenariat public-privé et toutes démarches qui pourraient augmenter les ressources propres du musée. Nous ne pouvons pas, d'un budget à l'autre, reconduire simplement les demandes et montants de subvention sans d'autres informations précises pour les efforts fournis pour contenir voire baisser les charges de fonctionnement. Aujourd'hui, nous voterons cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Képénékian, vous voulez dire un mot ?

**M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN** : Monsieur le Président, chers collègues, j'avais réservé une partie de la réponse pour la question orale qui a été adressée concernant le musée des Tissus mais, comme tout le monde est en forme maintenant, c'est peut-être mieux que je puisse apporter quelques éléments de réponse, puisque c'est une question évidemment dont ni la Ville ni la Métropole ne se sont désintéressées et j'allais dire, pour la Ville, depuis déjà au moins huit ans, puisque cette question a été soulevée très tôt par la Chambre de commerce et d'industrie, puis un peu abandonnée et mise de côté puisqu'on peut considérer que notre CCI est la seule CCI en France à gérer un musée, ce qui évidemment n'est pas dans son cœur de métier -ce que dit aujourd'hui son Président- et qui, de plus, avec le contexte économique difficile, donne une pression supplémentaire pour trouver une solution rapide.

Je ne vous referai pas l'insulte de vous démontrer que nous sommes très informés -et moi particulièrement- sur l'histoire de ce musée et sur la qualité de ses collections qui sont effectivement les toutes premières dans le monde. Mais voilà, la question reste difficile !

Vous n'êtes pas sans savoir que la Ville amène 17 M€ à la gestion de ses musées pour 650 000 visiteurs, que la Métropole, avec le musée des Confluences dont on vient de parler et le musée gallo-romain, en rajoute à peu près autant et nous sommes donc à 35 M€ d'investissements pour des musées auxquels ne prend pas part l'Etat. Traditionnellement, l'Etat peut venir soutenir des acquisitions, donner des labels pour telle ou telle exposition et apporter quelques dizaines de milliers d'euros. Mais là, l'aide s'arrête très vite à ce niveau. Donc comment est l'aide de la Région ? Elle est bien sûr de même nature puisque la Région peut venir aider, encore une fois, telle ou telle exposition.

Donc nous voilà confrontés à une situation particulièrement difficile, je n'ose pas dire inattendue mais que peut-être les uns et les autres acteurs ont laissé s'installer et sans chercher ; et je crois qu'il y a une responsabilité collective mais les porteurs sont d'abord les responsables. La Ville, par exemple, a pris des mesures pour réunir en un unique pôle trois musées et réaliser ainsi des économies, aussi difficiles que soient des décisions. Monsieur Brolquier a beaucoup parlé de faire avec les acteurs ; nous faisons avec les acteurs sans faire forcément des grandes réunions ou de grandes messes dont on sait qu'elles ne produisent pas forcément les solutions qu'on voudrait attendre.

Nous sommes bien sûr confrontés à cette situation et après que le Préfet Carengo, confronté déjà à cette situation, ait commandé une étude à l'Etat, étude qui a été réalisée et dont les conclusions ont été remises ; c'est le nouveau Préfet qui est en charge évidemment de ce dossier. Je ne vais pas entrer dans le détail mais le rapport dit tout de même une chose essentielle, c'est qu'aujourd'hui ce musée n'est pas assez doté sur le plan scientifique, n'est pas assez doté sur la qualité de son expertise, de ses capacités à développer une vraie muséographie aujourd'hui. Depuis ces trois ou quatre dernières années, c'est deux expositions temporaires au maximum par an qui sont proposées, ce qui est peu par rapport à la qualité reconnue par ailleurs de cette collection ; collection -je le rappelle au passage- qui est classée nationale, donc inaliénable, donc non dispersable, donc non vendable à je ne sais quel pays qui pourrait être intéressé.

Donc je crois que se pose aujourd'hui la question de la valorisation et des conditions de la valorisation de cette collection exceptionnelle, situation qui n'est pas aujourd'hui pleinement remplie ; je crois que c'est un des axes de ce rapport. Le Préfet a organisé une première réunion et a d'ailleurs demandé à la CCI que nous arrêtons de parler de sauvetage puisque cela nous met dans une situation un peu compliquée et qu'on essaye de parler de nouvelle donne. Il a lui-même donné une temporalité pour dire qu'il faudra probablement l'année 2016 pour mettre en place la structure ou la gouvernance qui permettrait de trouver une solution qui serait accessible à l'horizon de 2017.

En un mot -et je ne vais pas trop insister-, nous sommes confrontés aussi à une forme d'injonction paradoxale : l'Etat, par la Directrice des musées nationaux, peut attendre effectivement que la Métropole ou que les collectivités trouvent des solutions mais l'Etat, par ailleurs, nous fait effectivement tendre tous nos budgets et donc il est

tout de même difficile de faire les deux choses dans la même séquence. Quant à la Région, nous avons tous entendu et lu les déclarations du Président de la Région ; moi, j'ai eu une réunion de travail vendredi avec la Région et je pense que l'idée que la Région viendrait en financement du fonctionnement est définitivement close, sauf à ce qu'il y ait un nouveau changement, que peut-être la Région pourrait venir à l'investissement comme elle peut le faire de temps en temps mais que ce 1,7 M€ -et je voudrais qu'on l'intègre ici- ne peut pas être suffisant. Unitex est venu aussi renforcer son appui, Unitex a dit clairement qu'il ne viendrait pas en financement central de ce musée mais qu'il viendrait en soutien pour, au contraire, un développement.

Donc vous voyez les solutions qui ont été lancées deci et delà sont un peu complexes et je crois que c'est sur ce point que je voudrais terminer, ce qui a été d'ailleurs très bien rédigé et adressé par la Métropole : c'est de dire qu'aujourd'hui aucune des collectivités, et pas plus l'Etat, ne peut trouver seule le financement, qu'il est un peu rapide de penser que c'est toujours les collectivités qui doivent trouver des solutions et cela va dans le sens à la fois de ce que vous venez de dire sur les mécénats et les nouvelles formes de financement des musées -auxquelles nous travaillons pour le musée des Confluences, chers collègues-, qu'aujourd'hui, on ne peut pas tout assumer et qu'il faut inventer une nouvelle gouvernance, de nouvelles participations qui seront publiques et privées. Je crois que des modèles existent dans notre pays et pas plus loin qu'à Paris ; de nombreux musées ont des statuts mixtes et c'est de ce côté-là que l'on doit aller. C'est, je pense, ce qui sera encore acté à la prochaine réunion de travail qui aura lieu à la mi-février.

En tout cas, c'est un sujet qui nous intéresse et c'est un faible mot que de dire cela. Nous avons reçu des messages des quatre coins du monde évidemment mais la situation budgétaire est conceptuelle. Je crois qu'aujourd'hui, il faut faire preuve d'imagination, d'innovation, que ce soit au sein de la CCI ou au sein de notre collectivité, pour inventer et proposer une nouvelle manière de faire vivre ces collections pour que plus de gens puissent y accéder, pour que ce soit aussi un musée tourné vers le XXI<sup>ème</sup> siècle.

Merci.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Donc monsieur Képénékian vous a démontré tout l'intérêt de ce musée. On vous a démontré tout l'intérêt de ce musée et chacun en est bien conscient mais, comme vient de nous le dire le Président du groupe Synergies-Avenir, nous en sommes, pour ce qui concerne la Métropole de Lyon, à regarder comment sur un musée qui nous échoit, à savoir le musée des Confluences, nous pouvons essayer d'avoir des diminutions de coût. Donc, évidemment, nous ne sommes pas dans une situation où nous prendrions des coûts supplémentaires pour un autre musée qui aujourd'hui ne nous appartient pas. Alors je veux bien qu'on lance des idées mais quand on lance des idées, on les finance. Moi, quand je ne lance pas d'idées, c'est que je ne les finance pas. Parce que l'excellent monsieur Richard Brumm, qui vient de prendre sa place, va vous exposer dans un instant que nous avons 175 M€ de réduction de dépenses à effectuer au cours de ce mandat, ce qui exclut évidemment que nous prenions des dépenses supplémentaires en investissement et en fonctionnement.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté, le groupe Front national s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

---

**N° 2016-0975 - éducation, culture, patrimoine et sport -** Championnat d'Europe de football 2016 - Attribution d'une subvention à la Fédération du Rhône du Secours populaire Français dans le cadre de l'opération "20 000 sourires pour l'Euro" au bénéfice des enfants défavorisés et enfants malades - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

---

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur le Conseiller Devinaz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-0975. Monsieur Devinaz, vous avez la parole.

**M. le Conseiller DEVINAZ, rapporteur :** Monsieur le Président, chers collègues, c'est avec plaisir que je présente cette délibération qui allie sport et solidarité. L'un des intérêts des grands événements sportifs tel que l'Euro 2016 est d'offrir un peu de magie et de rêve à ceux dont le quotidien est parfois douloureux.

Grâce au soutien de la Métropole et de la Ville de Lyon, c'est ce que va pouvoir proposer la Fédération du Rhône du Secours populaire à plusieurs centaines d'enfants de l'agglomération. Elle va ainsi permettre à des enfants, soit hospitalisés sur la Métropole, soit placés au sein de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille, soit scolarisés dans les collèges métropolitains, d'aller voir des matchs de l'Euro 2016 au stade de Décines Charpieu. Ce projet de la toute nouvelle fondation UEFA pour l'enfance rencontre ainsi les missions du Secours populaire qui visent à faire découvrir les activités sportives aux enfants et familles défavorisés. C'est donc une belle initiative à la fois solidaire et festive que se propose de soutenir notre collectivité par cette délibération qui a reçu un avis favorable voire très favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT :** Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**Mme la Conseillère COCHET :** Monsieur le Président, chers collègues, nous apprécions tout particulièrement l'engagement de la Métropole dans l'opération "20 000 sourires pour l'Euro" au bénéfice des enfants défavorisés et enfants malades.

Participer à l'organisation de l'Euro 2016 de foot, à l'image de ce qui a été fait pour la Coupe du monde de foot, est déjà un défi et une fierté pour notre Métropole. Mais faire en sorte que ce challenge soit également synonyme de fête et de partage en répondant positivement à l'appel de l'UEFA et en permettant à 400 jeunes de moins de 16 ans défavorisés, y compris des collégiens de la Métropole, d'assister à un match de l'Euro est à notre avis un signe très porteur de ne laisser personne en dehors du chemin. L'association avec le Secours populaire est également un gage de réussite, tant par le choix des bénéficiaires que par l'engagement des bénévoles qui rendront possible cette belle action. Lyon et la Métropole subventionnent au total à hauteur de 22 000 €, c'est un effort important.

L'UEFA défraye la chronique régulièrement avec des scandales financiers mais il convient de signaler qu'elle a lancé -comme il a été dit tout à l'heure-, en mars 2015, une Fondation pour l'enfance pour soutenir des projets dans le monde entier, dont celui des "20 000 sourires pour l'euro", initiative porteuse d'espoirs et de rêves pour beaucoup d'enfants.

La Métropole, aux côtés de l'UEFA, affirme ainsi son souhait de voir le sport jouer un rôle social fort et d'encourager l'accès aux plus démunis.

Nous pensons que cette action est aussi porteuse d'une certaine vision du vivre ensemble : les événements tragiques de 2015 nous ont en effet rappelé combien éduquer, faire vivre et donner à rêver le vivre ensemble pouvait se révéler être une belle arme contre la violence et l'obscurantisme.

Par conséquent, toute opération de ce style complète et enrichit les programmes déjà existants d'éducation et d'insertion par le sport dans des quartiers populaires ou vis-à-vis des enfants défavorisés : par exemple, apprendre à nager gratuitement, découvrir la voile ou les sports collectifs, le premier Forum du sport à Roland Garros pour les défavorisés en novembre dernier, etc. Tous actionnent la culture de la citoyenneté et donnent une meilleure visibilité à l'objectif "le sport pour tous, mission de service public". Elle participe, à notre sens, à l'intégration de tous -ce qui est particulièrement important- lors des moments de rencontres sportives au sommet comme le sera l'Euro 2016.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT** : Très bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller FORISSIER** : Monsieur le Président, mes chers collègues, notre groupe votera bien sûr ce rapport car il y a évidence à être favorable à une action visant à favoriser l'accès des jeunes écartés des événements qui se déroulent sur notre territoire. L'attribution de cette subvention de 11 000 € n'est pas contestable sur le fond mais je souhaite cependant faire deux remarques constructives pour les manifestations des années futures.

Ma première remarque porte, on va dire, sur la territorialisation de la répartition et le choix des jeunes par les Communes qui vont bénéficier de cette subvention par l'intermédiaire du Secours populaire français. Je ne conteste en rien l'opération menée par le Secours populaire qui invitera des centaines de jeunes défavorisés de moins de 16 ans à assister à des matches dans le cadre de l'opération "20 000 sourires pour l'Euro" mais le choix de l'origine des jeunes bénéficiaires paraît assez flou. Quand bien même le Comité de l'Euro aurait à faire part de ses volontés, cette opération à destination des jeunes défavorisés ou enfants malades devrait pouvoir profiter à des jeunes de la Métropole issus des 59 Communes membres.

Ma seconde remarque porte sur le choix de la collectivité référente : pourquoi ne parle-t-on que de Lyon ? Il est en effet tout à fait surprenant que le Comité de l'Euro 2016, instance organisatrice de cet événement d'envergure internationale, considère que Lyon soit la ville organisatrice ou "ville haute". Doit-on rappeler que le Stade des Lumières n'est pas sur le territoire de Lyon mais sur celui de la ville de Décines ? Doit-on rappeler également que les dépenses annexes (voirie, éclairage, travaux d'assainissement, infrastructures de transports liées à la construction du Grand Stade) ont été financées et supportées par la Métropole et quelques-unes par la Ville de Décines dans le cadre de ses compétences ? Il paraît donc naturel que la collectivité référente sur ces types d'événements ait été la Métropole. La Métropole a compétence dans le domaine sportif. Aussi, l'organisation d'un événement de cette envergure, à savoir l'Euro 2016 qui aura un rayonnement international, ne peut être qu'un événement sportif d'intérêt métropolitain et aurait dû donc être porté par la Métropole. A mon sens, la Métropole aurait dû être la "ville haute" et toutes les Communes qui l'auraient souhaité se seraient impliquées.

Il est aussi évident que l'organisation de l'Euro 2016 étant bouclée dans un contexte post-métropolitain, mon intervention vaut proposition pour l'avenir afin que la communication d'un événement porteur bénéficie à l'image de la Métropole, trait d'union entre toutes nos Communes.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci, monsieur Forissier. Je mets le dossier aux voix :

Adopté, le groupe Front national s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller DEVINAZ.

---

**N° 2016-0979 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Commission spéciale chargée du suivi de la création de la Métropole de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-0979. Madame Vullien, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur** : Monsieur le Président, il s'agit de nommer un représentant en remplacement de madame Claude Reynard pour la Commission spéciale chargée du suivi de la création de la Métropole de Lyon. Il y a 27 titulaires, 27 suppléants et madame Reynard était la 14<sup>ème</sup> titulaire.

**M. LE PRESIDENT** : La Métropole dispose de 27 représentants titulaires et 27 représentants suppléants au sein de la Commission spéciale chargée du suivi de la création de la Métropole de Lyon. Un poste de représentant titulaire est actuellement vacant. Je vous propose la candidature de monsieur Jean-Wilfried MARTIN.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRESIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRESIDENT** : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, le groupe Front national s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

---

**N° 2016-0980 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Comité directeur de l'Association des Maires du Rhône (AMR) - Désignation d'un représentant du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° 2016-0981 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Saint Cyr au Mont d'Or - Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Saint Cyr au Mont d'Or - Désignation d'un représentant du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Eymard a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2016-0980 et 2016-0981. Monsieur Eymard, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué EYMARD, rapporteur** : Il s'agit, dans la continuité de la délibération précédente, de renouveler le poste de madame Claude Reynard pour l'Association des Maires du Rhône (AMR) et, ensuite, au niveau du Centre hospitalier de Saint Cyr au Mont d'Or.

En ce qui concerne l'AMR, je vous rappelle qu'elle est administrée par un Comité de 79 représentants et que la Métropole dispose de 6 titulaires au sein de ce Comité directeur. Le 26 janvier 2015, on avait procédé à la désignation de madame Hélène Geoffroy, messieurs Denis Bousson, Marc Grivel, mesdames Murielle Laurent, Valérie Glatard et il s'agit donc de remplacer madame Claude Reynard.

Ensuite, au sein du Centre hospitalier de Saint Cyr au Mont d'Or, je vous rappelle qu'avec la nouvelle loi du 21 juillet 2009, le Conseil d'administration est remplacé par un Conseil de surveillance. Le Conseil de surveillance est composé de 9 ou 15 membres qui sont élus pour une durée de cinq ans et, pour ce centre hospitalier, les représentants des collectivités territoriales sont monsieur le Maire de Saint Cyr au Mont d'Or ou son représentant, monsieur le Président de la Métropole de Lyon ou son représentant ainsi que 3 représentants de la Métropole de Lyon. Les titulaires sont messieurs Marc Grivel, Max Vincent, Ronald Sannino et, encore, il s'agit de remplacer madame Claude Reynard qui était la quatrième.

Avis favorable de la commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale pour ces deux délibérations.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Donc, pour la première, je vous propose la désignation d'un représentant titulaire, poste laissé vacant, au sein du comité directeur de l'AMR. Je vous propose la candidature de monsieur Guy BARRET.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, Front national s'étant abstenus.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pour la seconde, je vous propose la désignation d'un représentant titulaire, poste laissé vacant, au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Saint Cyr au Mont d'Or. Je vous propose la candidature de monsieur Alain GERMAIN.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, Front national s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué EYMARD.

---

**N° 2016-0982 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Débat d'orientations budgétaires 2016 - Tous budgets - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -**

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-0982. Monsieur Brumm, vous avez la parole. Il va pouvoir nous faire une démonstration magistrale ainsi qu'à son habitude !

**M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai le plaisir de vous présenter le premier débat d'orientations budgétaires (DOB) de la Métropole puisque la loi, pour des raisons évidentes, nous avait dispensés de présenter un DOB pour le premier exercice de 2015.

Pour la clarté du débat, j'ai divisé en six parties la présentation, qui seront menées assez rapidement, en tout cas, je l'espère.

Tout d'abord, nous examinerons :

- la stratégie financière,
- les recettes de fonctionnement,
- les dépenses de fonctionnement,
- l'autofinancement,
- la dette,
- et enfin, l'investissement.

*(Projection de diapositives -VOIR annexe 1 page 87).*

### **I - La stratégie financière**

En ce qui concerne la stratégie financière pour le mandat, celle-ci doit tenir compte, bien évidemment, du contexte économique et des contraintes qui nous sont imposées par l'Etat.

Je n'ai pas voulu être trop long en ce qui concerne le contexte économique car je pense que vous le connaissez, bien que, lors de la Commission des finances, un de nos membres m'ait dit que j'avais été un peu bref ; donc ce que je vais vous dire, je pense que vous le savez parfaitement.

➤ Tout d'abord, le contexte économique international et national qui, à l'évidence, n'est pas favorable.

En effet, le PIB mondial ne progresse que de 3,1 % en 2015, soit 0,3 % de moins qu'en 2014.

Il s'agira certainement de la plus mauvaise performance annuelle depuis 2009, année de la pire récession de l'après-guerre.

La croissance de la zone euro devrait s'établir, quant à elle, à 1,5 % en 2015.

Elle pourrait être portée à 1,6 % en 2016 grâce notamment à la faiblesse de l'Euro qui facilite les exportations et à la consommation des ménages qui bénéficie notamment de la baisse du prix du pétrole.

S'agissant de la France, le taux de croissance anticipé pour 2016 serait de l'ordre de 1,3 %, faisant ainsi moins bien que la moyenne des pays de la zone euro, avec l'Espagne qui est à 2,7 %, l'Allemagne à 2 % et l'Italie à 1,5 %.

➤ Quelques mots sur le contexte économique régional qui est, quant à lui, très mitigé.

On constate néanmoins, une meilleure résistance relative de la Région Rhône-Alpes à la crise.

Ainsi, le PIB de la Région Rhône-Alpes dépasse en 2013 de 7 % celui de l'ensemble de l'Union européenne.

Notre Région se classe en deuxième position en terme de PIB, derrière l'Ile de France, avec 197 milliards d'euros en 2013 contre 193 milliards d'euros en 2011.

La situation économique de la Région est cependant contrastée selon les secteurs d'activités.

Ainsi, le solde du commerce extérieur de la Région Rhône-Alpes reste soutenu par une conjoncture macro-économique porteuse, grâce notamment à la baisse du cours de l'Euro et du pétrole.

L'activité dans les services marchands confirme sa bonne orientation tous secteurs confondus;

Mais, en revanche, le secteur du bâtiment reste sinistré, et ce pour des raisons profondes et durables car aucune perspective d'embellie n'est prévue à court terme, en tout cas pour les mois qui viennent.

➤ Fort heureusement, le contexte économique local reste dynamique.

Ainsi, la Métropole a bénéficié d'une croissance annuelle de près de 1 % de ses créations d'emplois sur la période 2007-2012, contre 0,3 % en Rhône-Alpes et 0,2 % en France métropolitaine.

Avec près de 98 000 établissements dans le secteur marchand en 2013 représentant 440 000 emplois salariés, elle a connu une progression annuelle moyenne de 3,5 % du nombre d'établissements créés contre 3,2 % en Rhône-Alpes et en France.

➤ A ce contexte global défavorable que je viens de vous rappeler s'ajoute l'impact négatif de la baisse des dotations de l'Etat qui, cette année, a encore frappé durement la Métropole.

Nous avons essuyé, en effet, une perte de près de 57 M€ de nos recettes liées aux dotations de l'Etat :

- au titre de notre participation du redressement des finances publiques, tout d'abord, avec une perte supplémentaire par rapport à 2015 de près de 50 M€,

- mais également par le biais de la baisse des dotations de compensation qui nous fait perdre 4 M€,

- et celle des allocations compensatrices de fiscalité qui visent à compenser les allègements de cotisations consenties par l'Etat et qui nous font perdre, cette fois-ci, 3 M€.

Parallèlement à ces pertes, nos dépenses vont augmenter au titre de la péréquation de 8 M€ :

- + 2,7 M€ pour le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales,

- et + 5 M€ sur le fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux.

➤ Dès lors, compte tenu de la situation que je viens d'évoquer, il était nécessaire que la Métropole apporte une réponse adaptée.

Je rappelle que les dotations de l'Etat, dont on a parlé à l'instant et qui sont en baisse, représentent près de 21 % de nos recettes de fonctionnement.

Il convient d'ajouter les incertitudes sur la réforme de la dotation globale de fonctionnement qui, si elle existe, n'a pas reçu application cette année mais qui devrait, en principe, recevoir application au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et les impacts de cette réforme pourraient être considérables.

Aussi, la Métropole doit impérativement garantir sa santé financière, c'est-à-dire un délai de désendettement maximum de dix années à la fin du mandat.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement était donc nécessaire pour pouvoir maintenir un plan d'investissement aussi ambitieux que celui qui est le nôtre qui a été adopté en juillet dernier pour 3,520 M€.

C'est pour cette raison que trois orientations guideront notre stratégie financière tout au long du mandat, à savoir :

- d'une part, le recours au levier fiscal une seule fois -comme cela a été fait et comme annoncé par le Président en début de mandat-,
- d'autre part, la mise en œuvre d'un plan d'économies afin de préserver nos marges de manœuvre,
- et, enfin, une gestion active de la dette pour limiter nos frais financiers.

➤ La nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement que je viens d'évoquer vise -comme l'a indiqué tout à l'heure le Président- à économiser près de 175 M€ sur la durée du mandat.

Elle s'est matérialisée dans le cadrage financier, dont le détail par poste budgétaire vous est projeté ici, et préalable à l'élaboration des propositions budgétaires.

Ce cadrage strict a été fixé à une évolution limitée des dépenses de fonctionnement de 1,7 %, y compris des dépenses sociales, sur le budget principal par rapport à l'exercice 2015.

Sans cet effort, et c'est important, la poursuite naturelle des tendances observées ces dernières années auraient eu un impact de plus de 30 M€.

Ainsi, la masse salariale qui croissait de près de 2,5 % par an à la Communauté urbaine ne devrait pas évoluer, hors mise en œuvre de mesures nationales en cours d'année.

De même, les charges générales vont diminuer de près de 2 % alors qu'au rythme de l'inflation constaté en 2015, elles auraient augmenté au contraire de près de 0,2 %.

## II - Les recettes de fonctionnement

➤ Nous avons vu la stratégie financière, regardons à présent les recettes de fonctionnement.

Après ces éléments de contexte et les enjeux financiers auxquels est confrontée la Métropole, nous allons examiner en détail ces recettes de fonctionnement et notamment les hypothèses d'évolutions retenues pour 2016.

Quels sont tout d'abord les hypothèses d'évolution de la fiscalité ?

Je viens de le dire, conformément à notre engagement au début de mandat, aucune évolution des taux de fiscalité n'est bien sûr prévue.

Les deux seuls facteurs de variation des recettes fiscales sont donc l'évolution forfaitaire des bases décidée par l'Etat et leur évolution physique, en fonction du nombre d'habitants ou de celui des implantations d'entreprises.

Quant à l'évolution forfaitaire des bases, elle a été fixée par le Gouvernement à 1 % pour 2016.

Il convient donc d'y ajouter l'évolution physique détaillée dans le document projeté.

A titre d'exemple, cette variation est de 1 % pour la taxe d'habitation.

Ainsi, le produit de la taxe d'habitation augmente mécaniquement de 2 % par le seul "effet base".

Les produits pourraient atteindre :

- près de 152 M€ pour la taxe d'habitation,
- près de 250 M€ pour la taxe foncière,
- près de 126 M€ pour la TEOM,
- près de 220 M€ pour la cotisation financière des entreprises.

Examinons à présent, les hypothèses d'évolution des dotations. J'ai déjà évoqué les baisses liées à notre participation au redressement des finances publiques institué par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2017. Vous constaterez l'impact de ces mesures sur ce graphique : entre 2014 et 2020, la Métropole aura perdu près de 920 M€ de recettes au titre de sa seule participation au redressement des finances publiques, dont plus de 50 M€ entre 2015 et 2016. Ce chiffre pourrait encore être augmenté de l'impact de la réforme de la dotation globale de fonctionnement si celle-ci s'applique au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ce qui est prévu pour l'instant.

A cette baisse de la DGF liée au redressement des finances publiques (920 M€) s'ajoute la baisse des dotations de compensation et des allocations compensatrices de fiscalité qui porte donc la baisse à un milliard d'euros. S'ajoutent également les augmentations de dépenses pour la péréquation entre les collectivités, engendrant un manque à gagner cumulé de 1,200 milliard d'euros pour la Métropole d'ici la fin du mandat ; c'est ce chiffre qu'il faut retenir.

Nous vous présentons à présent un tableau qui représente -de façon très claire, je pense- la répartition des dépenses de fonctionnement. Au vu des hypothèses précédemment exposées, nos recettes de fonctionnement s'élèveraient, pour l'ensemble de nos budgets retraités, à 2,632 milliards d'euros. S'agissant du budget principal -et c'est ce qui vous est présenté-, elles atteignent 2,510 milliards d'euros et se décomposent de la façon suivante :

- 1,746 milliard d'euros de fiscalité, soit 69,5 % des recettes,
- 522 M€ de dotations, soit 20,8 % des recettes,
- 242,2 M€ d'autres recettes de gestion, soit 9,6 % des recettes ;
- à titre d'exemples :
  - \* 31 M€ pour le produit des péages du boulevard périphérique nord de Lyon,
  - \* 21,6 M€ de recettes de voirie liées aux réfections de tranchées, travaux et occupation du domaine public,
  - \* enfin, 12 M€ de redevance des parcs de stationnement.

### III - Les dépenses de fonctionnement

Après les recettes de fonctionnement, penchons-nous sur les dépenses de fonctionnement.

Il faut noter que leur évolution de 1,4 % par rapport à l'exercice 2015 sur le budget principal seulement est inférieure au cadrage qui était de 1,7 %, comme je vous l'ai indiqué dans mes propos préliminaires.

➤ Parmi les dépenses de fonctionnement, examinons les dépenses de personnel.

Avant de vous parler du cadrage, je souhaiterais vous présenter la physionomie des effectifs de notre nouvelle collectivité.

Ce sont près de 8 900 agents qui travaillent pour la Métropole de Lyon, relevant :

- pour 8 521 d'entre eux de la fonction publique territoriale et pour les 379 restants de la fonction publique hospitalière ;
- 8 195 agents occupent des emplois permanents et 705 agents des emplois non permanents ;
- environ 61 % des agents sont de catégorie C, 22 % de catégorie B et 17 % de catégorie A ;
- 47 % des effectifs sont des femmes et 53 % des hommes ;
- près de 59 % des effectifs relèvent de la filière technique, 26 % de la filière administrative et 15 % de la filière médico-sociale.

➤ S'agissant de notre politique de gestion des Ressources Humaines, un très gros travail a été mené depuis la création de la Métropole.

En matière de rémunération, le régime indemnitaire de grade métropolitain a été adopté dès le mois de février 2015.

L'adaptation progressive d'un nouveau régime indemnitaire pour la Métropole continuera en 2016 avec la détermination du régime indemnitaire de fonction.

S'agissant du temps de travail, notre collectivité respecte, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les règles applicables aux congés annuels et à la durée de travail, à savoir 1 607 heures.

Nous allons pouvoir ainsi examiner dans les prochaines années les cycles de travail spécifiques concernant les agents soumis à sujétions particulières.

➤ S'agissant à présent de l'évolution de la masse salariale pour 2016, elle a été cadrée à 0 % à périmètre constant.

Notons que cet effort de cadrage inclut environ 4 M€ afin de prendre en compte le glissement vieillesse technicité, c'est-à-dire les augmentations de masse salariale mécaniquement corrélées à l'avancement en âge et en grade des agents.

Cela représente un effort conséquent de la part de la collectivité qui absorbe budgétairement ces augmentations.

Ce cadrage, en revanche, n'intègre pas les évolutions de mesures réglementaires actuellement connues mais néanmoins prévues au budget, estimées à 0,7 M€, telles que la réévaluation des grilles indiciaires des agents de catégorie B ou les augmentations de cotisations aux caisses de retraite des agents.

Ce cadrage n'intègre pas non plus les créations de postes pour augmentation de périmètre, intégralement financées par des partenaires extérieurs, 23 agents au total ; c'est l'exemple du service commun de l'Université qui est intégralement payé par la Ville. Naturellement, des modifications réglementaires pourraient encore intervenir en cours d'année et modifier ainsi nos estimations.

➤ Après les dépenses de personnel, penchons nous sur les dépenses liées au RSA.

Ainsi, l'allocation versée aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active mobiliserait 235,2 M€, soit une augmentation de près de 7 % par rapport à 2015.

Cette estimation repose sur une revalorisation permanente du montant de l'allocation de 1,7 % au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de 2 % au 1<sup>er</sup> septembre 2016 et, enfin, une augmentation de 5 % cette fois-ci du nombre d'allocataires du RSA.

A fin 2015, le nombre de foyers allocataires payés était -je vous l'indique- de près de 49 800 foyers.

➤ Concernant à présent les dépenses en matière de politique du vieillissement, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) s'élèverait à 102,3 M€ contre 98 M€ en 2015, soit une hausse de plus de 4 %, dont :

- près de 56 M€ pour l'APA à domicile avec 15 600 bénéficiaires à la fin 2015,
- et 46,5 M€ pour les personnes en établissements avec 10 115 bénéficiaires fin 2015.

Il est à noter que la loi d'adaptation de la société au vieillissement adoptée mi-décembre pourrait avoir un impact budgétaire dès 2016 que nous estimons entre 4,2 et 8,5 M€.

➤ Quant aux dépenses liées à la compensation du handicap, elles seraient de l'ordre de 56,5 M€, en augmentation de près de 6 % par rapport à 2015 ; il s'agit :

- d'une part, de la prestation de compensation du handicap (PCH) avec 46,7 M€ en 2016,
- et, d'autre part, de l'allocation compensatrice pour tierce personne avec 9,8 M€ en 2016.

➤ Quelques chiffres à présent concernant les dépenses pour la compensation du handicap :

- Les frais d'hébergement sont prévus à près de 285 M€, soit une hausse proche de 1 %, dont :

- \* 140 M€ pour les personnes handicapées,
- \* 90 M€ pour la protection de l'enfance,
- \* 33 M€ pour les personnes âgées
- \* et 15,3 M€ pour l'accueil familial.

➤ Les subventions et participations, à présent.

Elles ont également fait l'objet d'un cadrage strict à - 6 % par rapport à 2015, hors SYTRAL et SDMIS dont les subventions font l'objet d'un conventionnement pluriannuel en cours de réajustement.

L'objectif de cadrage est atteint.

Globalement, les subventions et participations atteignent 424 M€ contre 442,9 M€ en 2015, soit un effort de plus de 4 % sur l'ensemble des partenaires.

Elles représentent 18 % des dépenses de fonctionnement du budget principal.

A titre d'exemples :

- la participation au SYTRAL atteindra 144 M€ contre 148 M€ en 2015,
- la participation du SDMIS est fixée à près de 114 M€ contre 112,8 M€ en 2015, soit seulement + 1 %.

➤ Quelques mots sur les charges générales qui, quant à elles, diminuent de 2,1 % par rapport à 2015 pour atteindre 299,5 M€ en 2016.

Comme vous pouvez le constater, il s'agit pour l'essentiel des grands marchés permettant l'exercice de nos politiques publiques.

➤ Enfin, sur ce tableau -et pour en terminer avec les dépenses de fonctionnement-, apparaît la répartition desdites dépenses de fonctionnement.

Vous observerez ici quelle est la part relative de chaque ensemble de dépenses.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement représentent 2 384 M€ pour l'ensemble des budgets retraités.

S'agissant du seul budget principal -comme vous le voyez ici sur le tableau-, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à 2 315,2 M€.

Le graphique vous permet de mesurer le poids des crédits affectés au secteur social qui, avec 704 M€ soit 31 %, occupe la première place.

Viennent ensuite les crédits liés aux subventions et participations avec 424 M€ soit 18 % des dépenses.

Les dépenses de personnel occupent la troisième place avec 397 M€ soit 17 % des dépenses de fonctionnement.

#### IV - L'autofinancement

Après les dépenses de fonctionnement, l'autofinancement.

Comme vous le savez, les recettes et dépenses de fonctionnement ainsi décrites permettent de dégager notre autofinancement.

Cet autofinancement est proche de 195 M€.

Par rapport à 2015, vous pouvez constater que l'autofinancement brut ne baisse, en fait, que de 20 M€ alors que l'ensemble de nos dotations sont en diminution de près de 58 M€.

Cette baisse contenue de l'autofinancement est notamment le résultat des efforts réalisés pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

#### V - La dette

Quelques mots, bien entendu, sur la dette.

Les ratios de notre dette sont satisfaisants :

- au 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'encours serait de 2,13 milliards d'euros,
- le taux moyen de notre dette serait de 3,36 %,
- la durée résiduelle moyenne de la dette serait de 13 ans et 5 mois,
- le montant de remboursement du capital pour 2016, tous budgets, serait de l'ordre de 177 M€,
- et la charge d'intérêts de 79,5 M€.

Quelques mots sur l'endettement à long terme consolidé, avec ce graphique qui vous présente la répartition de la dette de la Métropole par type de taux.

Vous pourrez constater que plus de la moitié de notre endettement est à taux fixe.

Les emprunts à taux variable et indexés sur le livret A représentent, quant à eux, 39 % de notre encours.

Enfin, les emprunts structurés ne représentent que 9 % de notre encours de dette avec 209 M€, dont seulement -et c'est important de le noter- 140 M€ correspondant aux emprunts toxiques.

Ainsi, c'est donc près de 91 % de l'encours de notre dette qui est sain et non risqué.

#### VI - L'investissement

Pour en terminer, nous allons examiner quelques exemples d'investissements auxquels naturellement concourt la dette que nous venons d'évoquer.

➤ Nous commencerons par un rappel de la PPI 2015-2020 :

Comme vous le savez, notre programme pluriannuel d'investissement sur la durée du mandat a été fixé et voté à 3,52 milliards d'euros.

Ce programme se ventile en trois grandes parts :

- d'une part, des projets de proximité dans les communes pour 1,2 milliard d'euros,
- d'autre part, des projets de grands équipements d'agglomération pour 1,2 milliard d'euros?
- et enfin, des opérations du patrimoine pour un milliard d'euros.

Ce sont au total 1 175 projets qui ont été identifiés dans cette PPI.

➤ Le tableau qui vous est présenté fait apparaître les crédits 2016 de la PPI par budget.

S'agissant des seuls crédits de paiement 2016, de la programmation pluriannuelle des investissements, il s'élèverait à près de 500 M€, tous budgets, dont près de 459 M€ pour le budget principal.

Les recettes liées à ces investissements seraient de l'ordre de 69 M€ en 2016.

A titre d'information, le montant total du crédit de paiement en 2016, c'est-à-dire au-delà du seul périmètre de la PPI, serait de près de 704 M€ en dépenses pour l'ensemble des budgets et de 456 M€ en recettes.

Je vous propose, à présent, de regarder quelques projets illustrant la richesse de nos interventions.

➤ Au titre de l'éducation, nos champs d'intervention sont variés.

Ainsi, près de 144 M€ d'investissements sont programmés dans le champ de l'éducation au titre des exercices 2015-2016, dont près de 28 M€ pour les crédits de paiement 2016.

Ces crédits vont permettre de financer l'entretien des collèges mais également des restructurations ou réhabilitations ainsi que des études pour la construction d'un nouveau collège.

➤ Au titre du développement économique et de la compétitivité, la Métropole finance, par le biais de subventions d'investissement, un certain nombre de projets, parmi lesquels ceux qui vous sont présentés ici.

De la Cité internationale de la Gastronomie, en passant par les nouvelles technologies ou les projets de recherche et développement en lien avec les biotechnologies, tous les domaines d'excellence de l'agglomération sont investis.

Je préciserais que la seule opération du Biodistrict de Gerland représente la mise en synergie de 2 500 chercheurs, 50 acteurs majeurs des sciences de la vie et des biotechnologies et surtout près de 5 000 emplois avec notamment l'implantation du nouveau siège de Sanofi.

➤ En ce qui concerne l'aménagement et le développement du territoire, la Métropole va porter de nombreux projets partenariaux avec les Communes et l'Etat, notamment dans le cadre des ZAC, comme c'est le cas pour les aménagements des espaces publics au Triangle à Saint Priest -qui vous est d'ailleurs présenté ici- ; ce sont près de 1 100 logements qui vont être construits en centre-ville, dont 23 % de logements sociaux ainsi que 9 300 mètres carrés de locaux d'activités, une résidence étudiante et un groupe scolaire. Une dizaine de voiries nouvelles viendront mailler ce quartier situé en plein cœur de ville à proximité du tramway.

➤ Par ailleurs, bien sûr, nos interventions en matière de voirie se poursuivront.

On peut citer, à titre d'exemples :

- les travaux d'aménagement du premier tronçon du cours Emile Zola à Villeurbanne pour 18,8 M€ dont 5 M€ en 2016 ;
- ou encore l'espace Cusset qui accueille le marché alimentaire et qui, quant à lui, a été livré fin 2015 ;
- enfin, nous pouvons également citer les travaux de prolongement de l'avenue des Alpes à Marcy l'Etoile pour près de 7 M€ dont 2,6 M€ en 2016.

Ces travaux préparent l'implantation du siège de BioMérieux sur près de 25 000 mètres carrés avec la création d'emplois à fort potentiel.

Il ne s'agissait bien sûr que de quelques exemples pris dans la longue liste des interventions de la Métropole.

En conclusion, tout d'abord, ce premier débat d'orientations budgétaires de la Métropole nous permet de constater que notre Métropole résiste bien à la crise économique générale.

En effet, dans le contexte économique plutôt défavorable, et avec une réforme de la dotation globale de fonctionnement qui constitue une épée de Damoclès, la Métropole sait trouver des réponses innovantes et tire ainsi très honorablement son épingle du jeu.

En effet, elle maintient une politique rigoureuse de gestion, avec notamment une bonne maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

Cette base stable permet ainsi à la Métropole d'offrir des services de proximité de qualité, notamment en matière sociale et de maintenir un fort niveau d'investissement et ainsi des projets ambitieux pour la qualité de vie de nos habitants.

Globalement, nous sommes satisfaits du DOB que nous pouvons vous présenter aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Bien. J'ai une intervention du groupe Front National.

**M. le Conseiller BOUDOT** : Merci. Monsieur le Président, messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, vous nous présentez aujourd'hui les grandes orientations budgétaires qui ont conduit à l'élaboration de votre budget 2016.

Avant d'entrer plus précisément dans les chiffres de ce DOB, permettez-moi au préalable de dresser un bilan de la gestion catastrophique de votre Gouvernement, de ces experts économiques et ces sociétaux de la gauche au pouvoir en France. Car, en effet, je constate que la très mauvaise situation économique de notre pays engendrera directement une baisse des dotations de l'Etat de 57 M€ cette année par rapport à l'année dernière ; en tout, ce sera près de 1,2 milliard d'euros sur six ans.

Ainsi, les très mauvais résultats de la gestion socialiste sont trop souvent passés sous silence, monsieur Brumm, monsieur le Président, à la Ville comme à la Métropole. Et si l'on veut expliquer nos difficultés de gestion, il faut

pourtant en parler. Je comprends votre gêne, monsieur le Président, j'allais dire si j'étais socialiste, j'irais même jusqu'à la partager... Oui, évidemment, heureusement que je ne le suis pas, ce qu'à Dieu ne plaise !

Concernant l'année 2016 et les années à venir, les prévisions macroéconomiques de notre pays empêtré au sein de l'Union européenne et de la zone euro sont malheureusement une nouvelle fois catastrophiques. La croissance annoncée sera quasi nulle (1 %), en tout cas la plus faible de la zone euro. Le chômage est à son plus haut niveau historique à plus de 6 millions dont plus de 900 000 jeunes et la dette déjà creusée par le Gouvernement précédent à aujourd'hui dépassé les 2 100 milliards d'euros. Alors, il faut un plan d'économies de 50 milliards que l'on impose aux collectivités à qui on transfère de plus en plus de pouvoir, une baisse sévère des dotations qui -on l'a vu- impacte directement notre collectivité métropolitaine unique et recomposée. J'ajoute que la montée en puissance du fonds de péréquation (FPIG) n'arrange pas notre capacité de manoeuvre budgétaire.

Il est d'abord inquiétant de constater, page 33 du rapport, le niveau très élevé de la capacité de désendettement de la Métropole, autrement dit l'encours de sa dette sera porté à son niveau d'épargne brute. Ce ratio s'élève aujourd'hui à près de 9 années (8,6). Or, selon les experts en finances locales, dépasser 5 à 6 ans relève déjà d'une dérive dangereuse. Ce qui est également inquiétant, c'est que la solvabilité de la Métropole va se dégrader largement au cours de ces trois années à venir. On apprend en effet, page 28, que 100 M€ viennent d'être contractés avec une mobilisation sur trois ans. Tout cela va fragiliser notre capacité de désendettement.

Mais revenons à ces orientations budgétaires. Il est un fait que notre collectivité est constituée aujourd'hui d'un niveau élevé de dépenses de fonctionnement ; je vous le faisais remarquer l'année dernière. Du fait de la nature même de notre nouvelle collectivité, vous serez toujours pris entre la nécessité d'investir pour les communes et le besoin de prendre en charge l'aide sociale de nos concitoyens qui ne fait qu'augmenter de jour en jour : plus de 6 % de hausse pour ce budget 2016.

En commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale, vous nous avez confirmé les mesures d'économies de la masse salariale qui a été contenue cette année mais qui s'élève à près de 400 M€, ce qui est considérable.

Il serait bon, à l'avenir, quand on parle des subventions aux associations par exemple, d'examiner dans le détail ces subventions, ces allocations, ces attributions publiques, pour voir si elles relèvent ou non d'une vocation métropolitaine. C'est très important, c'est ce que nos compatriotes nous demandent, avec leur argent prélevé, c'est au moins cela qui est normal.

Par ailleurs, notre autofinancement aura baissé de 20 M€ cette année entre 2015 et 2016. Vous avez décidé, sous la pression financière, sous l'effet d'un contexte économique dégradé, de sauver l'investissement ; c'est bien, nous ne pouvons que nous en réjouir. Mais pourrez-vous contenir les dépenses sociales bien longtemps ? Ces dépenses sociales qui, sans un changement radical de politique et de majorité nationale, ne pourront que s'accroître, ici, partout, de manière exponentielle et affaiblir vos promesses d'investissement.

Et j'en terminerai, monsieur le Président. Aujourd'hui, c'est la sortie du guide Michelin. Vous qui avez toujours eu une bonne étoile dans cette auberge de la rue du Lac, que vous avez récemment encore agrandie, vous êtes contraint de limiter le personnel en salle, limiter aussi le personnel en cuisine ; vous ne pourrez plus rafraîchir bien longtemps les peintures. Dans ces conditions de baisse de l'épargne brute, de la dotation de l'Etat, pourrez-vous encore longtemps, monsieur le Président, tenir le rang de la maison ? Voilà toute la question.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci. Le groupe Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** Monsieur le Président, mesdames, messieurs, la parole est d'argent mais parfois le silence est d'or. Le GRAM réserve donc son intervention sur le budget de notre Métropole pour la séance publique prochaine où sera voté ledit budget, c'est-à-dire après une écoute attentive des débats de ce jour et, bien sûr et surtout, après la tenue du comité de suivi de la PPI qui aura lieu lundi prochain. Je vous remercie et vous fais gagner ce soir quelques minutes précieuses.

**M. LE PRESIDENT :** Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**Mme la Conseillère déléguée RABATEL :** Monsieur le Président, chers collègues, la Métropole de Lyon commence son histoire dans un contexte difficile de par une situation qui lui est extérieure mais qui se répercute durement sur sa situation financière : la crise économique et la baisse des dotations de l'Etat. Moins 1,2 milliard d'euros sur le mandat dont 57 M€ en 2016, ce n'est pas anodin et trouver les économies pour y pallier est un vrai casse-tête et demande des réductions voire des suppressions, dont certaines nous crèvent le cœur. Il ne faut pas hésiter à le dire à la population, ce n'est pas de gaieté de cœur que nous avançons ainsi. S'ajoute aussi, en conséquence de la crise économique, la hausse des besoins sociaux et nous sommes donc dans un effet ciseaux complexe à gérer.

Les actions des collectivités qui se sont mobilisées ont permis de repousser à 2017 la réforme de la dotation globale de fonctionnement. Nous espérons que ce délai permettra que la DGF redevienne cet outil dont les élus locaux font usage pour retisser le lien social et répondre aux besoins du quotidien.

Affaiblir les collectivités locales aggrave la crise. Quand, dans notre pays, 9 millions de nos concitoyens vivent sous le seuil de pauvreté, quand 5 millions sont inscrits à Pôle emploi, quand de plus en plus de retraités fréquentent les associations caritatives, quand une trop grande partie de notre jeunesse n'a pas de perspectives, il faut pourtant que les collectivités territoriales s'engagent à faire reculer ces inégalités. Nous le faisons, mais dans des contraintes qui pèsent fortement.

Dans ce contexte d'état d'urgence certes sécuritaire mais aussi d'urgence sociale, on peut se poser la question de la gestion des finances publiques réalisée par l'Etat qui a beaucoup donné et donne aux entreprises (20 milliards d'euros pour le CICE, le crédit d'impôt emploi compétitivité, plus ou moins oublié aujourd'hui), sans création majeure d'emplois en retour. Pierre Gattaz affirme que l'Etat pourrait -je cite- "faire mieux avec moins". Nous renvoyons sa formule à monsieur Gattaz : "Faites mieux pour l'emploi et moins pour les actionnaires !" Et nous critiquons les orientations économiques du Gouvernement.

Dans ce contexte financier difficile, nous regrettons aussi fortement de nous retrouver soumis aux emprunts toxiques hérités du Conseil général. Le prix à payer est fort, même si nous faisons de notre mieux pour négocier avec les banques.

Nous voyons cependant que, grâce à nos efforts depuis des années -et pas seulement récemment-, la situation reste maîtrisée : la Métropole contient sa dette qui diminue même par rapport à 2015, elle serre ses dépenses de fonctionnement, elle développe des investissements et des politiques puissantes. Nous remercions les services pour leur aide efficace. Il n'est cependant pas question pour nous, dans un contexte de difficultés budgétaires et de crise sociale, de voir augmenter l'autofinancement net de la Métropole. Une chose est de ne pas dépenser à tout va et d'être des gestionnaires efficaces ; autre chose est de réaliser en ce moment des économies au point d'augmenter l'autofinancement. Je sais que la renégociation des annuités de nos emprunts peut jouer pour partie sur notre autofinancement mais elle n'explique pas tout.

Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires est attentif aussi, comme toujours, à la répartition fonctionnement-investissement. Il n'y a pas de mauvais fonctionnement face à de très bons investissements. Le fonctionnement permet aux investissements de prendre vie, de fonctionner -comme leur nom l'indique-. Nous avons une présentation du budget par grandes fonctions traitées hors personnel. Ne pourrions-nous avoir, monsieur Brumm, un budget retraité par fonction en y imputant les dépenses de personnel ; les entreprises et certaines collectivités le font. Une telle comptabilité analytique est compliquée à réaliser, surtout la première fois, mais elle a le mérite de faire apparaître le coût réel global, dont celui des RH, pour chaque politique. Cela nous permettrait d'avoir une vision plus claire, plus fine entre les coûts de ces politiques, les moyens humains employés, et les besoins de la population.

Le cadrage des dépenses de personnel à 0 % en 2016 doit être interprété comme un énorme effort en termes de gestion de la collectivité et de la part de nos salariés. Nous rappelons que nous avons vu, lors du précédent Conseil, un rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes salariés de notre collectivité et qu'il faudra trouver un moyen de commencer à réduire les inégalités de salaires, par exemple en profitant de la réforme d'un nouveau régime indemnitaire. Le fait aussi d'affirmer la volonté de donner des conditions de travail qui renforcent l'attractivité de notre collectivité auprès des personnels est très important pour notre groupe.

Nous apprécions que les dépenses sociales soient cadrées à + 7 % pour le RSA et + 6 % pour les autres allocations. Cela répond à la hausse du nombre de personnes allocataires et aux contraintes légales. Nous ne pouvons faire autrement qu'augmenter ce secteur de dépenses. Mais les Départements français ont aujourd'hui les pires difficultés à assurer ces dépenses et la Métropole aura besoin de montrer, dans ce domaine, l'efficacité de la cohérence qu'elle revendique, à juste titre, entre l'économique, l'insertion professionnelle, l'emploi et le RSA.

Avec les 1 175 projets de notre PPI et toutes nos dépenses de fonctionnement pour assurer nos politiques publiques, nous continuons de répondre aux priorités du logement, du soutien à l'économie, de l'aménagement du territoire, de la solidarité, du renforcement des transports en commun, de l'éducation. Nous sommes en accord avec ces projets.

**M. LE PRESIDENT** : Vous avez terminé votre temps de parole.

**Mme la Conseillère déléguée RABATEL** : Il me reste une phrase.

**M. LE PRESIDENT** : Allez-y ! Il faut une bonne chute, vous dites "oui".

**Mme la Conseillère déléguée RABATEL** : Alors on dit "oui". A la fin de notre mandat, la Métropole aura changé en positif mais nous restons vigilants sur les choix budgétaires qui doivent s'organiser au service de la population.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Parti radical de gauche.

**Mme la Conseillère PIANTONI** : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous le savons, la conjoncture au niveau national n'est pas des plus favorables avec un taux de chômage, au sens du BIT, de près de 10,6 % au troisième trimestre 2015, un chômage donc qui continue d'augmenter.

Les collectivités locales se heurtent elles aussi à des difficultés structurelles et conjoncturelles : baisse du taux d'épargne brute qui est passé en dessous de 15 %, recul des dépenses d'investissement de près de 8 % en un an.

L'aire urbaine de Lyon continue, elle, d'attirer de nouveaux habitants. La Ville de Lyon était même en 2015 l'une des rares villes centres de la région Rhône-Alpes à être dans ce cas. La Métropole de Lyon est attractive et a su, par une politique économique ambitieuse tournée vers les entreprises, développer l'emploi : aide à la création d'entreprises grâce au réseau Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat, développement des cleantechs et des pôles de compétitivité associés. Outre l'attractivité économique, la Métropole de Lyon est tout aussi attrayante en ce qu'elle incarne en termes de cadre de vie.

Malgré une baisse des dotations de l'Etat, malgré l'effort budgétaire exceptionnel de 3 000 M€ qui fut demandé aux collectivités locales en 2015 et malgré la baisse des dotations globales de fonctionnement, le budget de la Métropole de Lyon continue d'être stable.

Depuis sa création, notre groupe n'a eu de cesse de rappeler la situation de bonne gestion qui permet à la Métropole aujourd'hui de ne pas être aussi durement impactée que bon nombre d'autres collectivités. Cela n'est pas dû au hasard et résulte, d'une part, d'une attractivité qui permet de ne pas voir le niveau de ressources définitives baisser grâce à un recours raisonné à la hausse de la fiscalité et, d'autre part, de la gestion de la dette tout à fait pertinente, un taux très élevé de contrats classés sans risque et un taux moyen de la dette en-dessous du niveau moyen de l'ensemble des collectivités locales qui nous permettent d'être confiants en l'avenir.

Nous tenons à souligner le travail des services qui, avec une vigilance permanente, nous permettent d'avoir une dette équilibrée, sans risque apparent et nous avons tous à l'esprit la jurisprudence de l'évolution des emprunts indexés sur le franc suisse.

Nous notons la baisse inéluctable mais néanmoins limitée du montant de l'autofinancement. Les recettes de fonctionnement ont augmenté entre l'exercice 2015 et le budget prévisionnel 2016 ; cela mérite d'être relevé. Cette stabilité est due à un chantier marges de manœuvre qui permettra d'économiser près de 175 M€ à l'horizon 2020 ainsi qu'à des dépenses maîtrisées et une hausse de seulement 1,7 % des dépenses de fonctionnement. Cette hausse est en partie liée à l'augmentation du montant de dépenses pour le RSA, pour l'APA ainsi que pour la prestation de compensation du handicap. La Métropole a assuré la continuité de service sans que cela ne génère d'impact négatif sur les bénéficiaires et ce n'était pas une mince affaire. Il nous semble néanmoins dommageable que cette stabilité n'ait pas concerné l'ensemble des dépenses sociales et une baisse de 1,5 % pour l'aide à la famille et à l'enfance ainsi que pour la PMI est un choix qui pénalise les publics les plus fragiles ; un public qui, au regard des augmentations des dépenses du RSA, est de plus en plus nombreux et nous alarme sur la précarisation de tout un ensemble de la population.

Outre cette baisse sur laquelle nous resterons attentifs, l'orientation de ce budget maintient les 3,5 milliards d'euros d'investissement dans le cadre de la PPI, propose une gestion pérenne de la dette et concilie les opérations de droit commun des politiques publiques, les projets d'agglomération et le développement des territoires. Nous affirmons, lors du vote sur le budget l'an dernier, que la Métropole était en phase de lancement. Il s'agit ici de continuité, de stabilité et de la poursuite de la politique ambitieuse.

Le groupe PRG votera donc favorablement pour ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

**M. le Conseiller délégué RUDIGOZ** : Monsieur le Président, mes chers collègues, le débat d'orientations budgétaires, en ce début d'année 2016, est une étape essentielle dans la vie de notre collectivité puisqu'il préfigure le premier vrai budget de notre institution en 2016.

L'effort budgétaire prévu par l'Etat pour la réduction du déficit structurel repose quasi exclusivement sur des économies demandées bien sûr à l'ensemble des administrations publiques nationales mais aussi, par une contribution sans précédent, auprès des collectivités territoriales avec des mesures aux conséquences lourdes pour nos territoires.

Ainsi, en incluant la baisse de 2014, les dotations auront reculé au niveau national de 12,7 milliards d'euros d'ici 2017. Les dispositifs de péréquation horizontale poursuivront leur montée en charge pour atteindre 780 M€ et, pour de très nombreuses collectivités, le repli de l'investissement va être très important du fait de ce contexte économique et également du repli des dotations et de l'atonie prévisible des ressources fiscales. Il va en résulter une forte tendance à la généralisation des problèmes financiers pour les collectivités à l'horizon 2017. Ainsi, selon un rapport sénatorial, à partir de 2018, 61 % des Communes entre 10 000 et 50 000 habitants auraient une épargne brute inférieure à 7 % et, parmi elles, plus de la moitié dépasseront le seuil de l'insolvabilité. Quant aux Départements -nous l'avons vu récemment dans la presse-, la projection entrevoit une baisse de 30 % de leur capacité d'investissement.

Concernant notre Métropole -comme l'a rappelé Richard Brumm il y a quelques instants-, les baisses des dotations de l'Etat représentent plus d'un milliard d'euros sur l'ensemble du mandat. Mais, malgré ce contexte

économique et social qui est fort sombre et grâce à l'anticipation et des bases de gestion financière saines, notre Métropole peut afficher des ambitions et des investissements majeurs en cette période de disette budgétaire.

Comme vous nous l'annonciez l'an dernier, monsieur le Président, l'effort que devra faire la Métropole de Lyon décidera de sa réussite. Vos prévisions, monsieur Brumm les a traduites en chiffres. Notre Métropole peut faire face aux contraintes budgétaires liées à la baisse de notre dotation globale de fonctionnement dont je parlais grâce à la mise en œuvre, sur la durée du mandat, du chantier ambitieux mais difficile des marges de manœuvre qui incluent le cadrage des dépenses de fonctionnement, et ce pour garantir un taux d'investissement élevé. Avec des charges courantes en baisse de 2 % et un lissage en baisse de 6 % des subventions non obligatoires et avec une hausse attendue du RSA et des autres allocations sociales pour le budget 2016, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement se limitera à 1,7 % sans augmentation de la masse salariale. Avec une hausse -que vous aviez estimée raisonnable, monsieur le Président- de + 2,6 % pour la fiscalité des ménages et de + 1,2 % pour la fiscalité sur les entreprises, le levier fiscal jouera aussi un rôle indispensable.

Ainsi, nous mobilisons le levier fiscal, des marges de manœuvre mais également une gestion volontariste de la dette avec un délai de désendettement de 8,6 ans et un taux moyen de la dette de 3,36 %. Nos frais financiers peuvent être optimisés en réaménageant les emprunts, en procédant à des remboursements à court terme et en renégociant les taux dans une période de baisse généralisée du coût de l'argent.

En fixant ces priorités, ces orientations budgétaires nous permettent d'assurer un investissement conséquent avec une PPI, pour l'ensemble du mandat, de 3,5 milliards d'euros votée à l'unanimité ou quasi-unanimité, avec plus de 1 000 projets sur notre territoire répartis de manière équitable.

Notre budget va permettre la mise en œuvre des nouveaux enjeux de notre Métropole. Ce budget devra aussi permettre la mise en œuvre du PMle voté lors du dernier en Conseil en développant des nouvelles actions dans le cadre d'appels à projets et par le redéploiement de mesures d'insertion professionnelle et sociale et dans un objectif de mise en activité renforcée des bénéficiaires du RSA, en lien direct avec le monde de l'entreprise. Ce budget va permettre, en matière d'éducation, de doter les établissements des moyens de fonctionner et de fixer les orientations du projet éducatif métropolitain ; ainsi, lors de cette session, nous votons une délibération qui va permettre de mettre à disposition de plusieurs collèges publics des tablettes numériques pour leurs élèves.

Notre Métropole agit donc comme un catalyseur en mobilisant les forces productives, les richesses et les capacités d'innovation entre acteurs publics et acteurs privés.

Tous les secteurs d'activités sont représentés sur notre territoire métropolitain ; c'est plus de 10 000 entreprises qui se sont fédérées dans une seule CCI métropolitaine, des entreprises qui vont bénéficier, par cette dynamique métropolitaine, d'une opportunité de proximité et de développement international. L'ADERLY s'ouvre maintenant au grand bassin Lyon, Saint Etienne, Roanne pour étendre son champ économique. Cette année, la Métropole de Lyon va battre son record d'installation d'entreprises sur son territoire, soit 3 200 créations d'emplois et nous serons ainsi classés parmi les 7 premières métropoles européennes.

Pour conclure, je souhaiterais citer Raymond Barre qui disait : "Aujourd'hui, il n'est plus possible de se contenter d'être compétitif sur son seul marché ; c'est le cas bien évidemment pour les entreprises mais ce sera de plus en plus le cas pour les collectivités territoriales".

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe UDI.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Monsieur le Président, chers collègues, ce premier débat d'orientations budgétaires est donc le premier débat de la Métropole et il se situe dans un contexte national très difficile, comme cela a été rappelé :

- un chômage qui progresse mois après mois, année après année, atteignant le taux critique de 10,6 % à comparer avec les taux de nos voisins européens (4,5 % en Allemagne, 8,6 en Belgique) ;
- une croissance en berne : la croissance du PIB de la France a atteint seulement 1 % en 2015, taux largement insuffisant pour faire baisser le chômage et la précarité dans notre pays ;
- des dépenses publiques record qui s'élèvent à 56,57 % du PIB et une fiscalité excessive, illustrée par un taux de prélèvements obligatoires qui culmine à 53 % du PIB ;
- enfin, une dette publique historique qui s'élève à plus de 2 103,2 milliards d'euros soit presque 97 % du PIB ; à titre de comparaison, l'Allemagne est à 77,3 % de son PIB et le Royaume-Uni à 91 %.

Comme on le voit, quel que soit le critère, malheureusement, notre pays est à la traîne par rapport à beaucoup de nos voisins européens.

Appliquer les recettes du passé ne permet pas à notre pays de se redresser. Il faut imaginer une autre manière de faire, une autre manière de gouverner, imaginer une organisation plus souple favorisant davantage les initiatives individuelles tout en veillant à ce que la solidarité nationale soit une réalité et non un mirage.

Localement, nous pouvons agir et nous en avons la responsabilité : simplifier les procédures, réduire les dépenses publiques, alléger la facture fiscale,... bref, libérer des énergies !

Les premières orientations budgétaires présentées par le Vice-Président aux finances ainsi que vos propos introductifs, monsieur le Président, lors de cette séance, nous laissent entrevoir des points positifs et nous nous en réjouissons.

Une maîtrise affichée des subventions et des participations, avec une baisse qui devrait être de - 4,2 % cette année. Nous regrettons seulement que vous n'ayez pas fait cet effort plus tôt, cela aurait évité votre recours récurrent à la hausse de la fiscalité.

Une maîtrise -enfin !- de l'évolution des dépenses de personnel. Vous affichez une stabilité de la masse salariale tous budgets, stabilité intégrant le GVT (glissement vieillesse technicité) que vous estimez, dans votre rapport à 4 M€ pour l'année 2016. Là aussi, nous regrettons que vous n'ayez pas fait cet effort plus tôt. Cet effort de réorganisation des services aurait évité, encore une fois, votre recours récurrent à la hausse de la fiscalité. Concrètement, cette stabilité des dépenses de personnel signifie donc qu'en 2016, vous prévoyez de supprimer 80 postes par une réorganisation des services métropolitains.

Monsieur le Président, pouvez-vous nous confirmer ces suppressions de postes ? En commission finances, ressources, institutions et organisation territoriale, la réponse n'était pas très claire, pour ne pas dire confuse. Monsieur le Président, pouvez-vous nous confirmer par ailleurs que ces efforts de rationalisation des services, de réorganisation et de stabilité de la masse salariale se poursuivront au-delà de 2016 ?

La baisse drastique de la DGF décidée par messieurs Hollande et Valls nous impose d'optimiser enfin notre gestion, de réduire les dépenses de fonctionnement et d'accélérer la réorganisation des services.

Les dépenses de fonctionnement à caractère social montrent une croissance importante -comme cela a été présenté tout à l'heure- : + 7 % pour le RSA, + 4 % pour la politique du vieillissement. Au final, et malgré cette hausse importante du budget de fonctionnement social, notre budget de fonctionnement continuera d'augmenter en 2016 mais seulement de 1,7 % en 2016.

Le financement des dépenses sociales est un des défis majeurs que nous aurons à affronter dans les années à venir. C'est aussi un des intérêts de la fusion de la Communauté urbaine et du Département : financer la hausse des dépenses sociales en réduisant les marges de manœuvre du Grand Lyon sans avoir recours à la hausse de la fiscalité.

Dans ces conditions, vous comprendrez que nous ne pouvons nous contenter de ces signes positifs. Depuis des années, nous vous demandons plus de mutualisation pour optimiser les dépenses de fonctionnement, plus de transversalité pour augmenter l'efficacité de nos politiques et plus de simplification pour libérer les énergies.

Pour l'avenir, un point nous inquiète : il s'agit du départ de Benoît Quignon. En effet, alors qu'il avait la double casquette de DGS de la Ville de Lyon et du Grand Lyon, il n'a pas réussi une mutualisation à grande échelle entre Communes et Grand Lyon. Aujourd'hui, chaque collectivité va avoir un DGS -et j'en profite pour souhaiter la bienvenue au nouveau DGS de la Métropole, monsieur Nys-. Mais avec deux DGS, chaque administration va avoir sa stratégie, son organisation et son amour-propre. Dans ces conditions, comment mutualiser ? Et pourtant c'est possible, Bordeaux, Strasbourg ou Amiens nous le démontrent.

Enfin, pour terminer, je reviendrai sur des secteurs où des économies sont possibles.

Lors du conseil du 2 novembre, Laurence Croizier s'était étonnée du montant très élevé de la subvention versée pour le festival "Mode d'emploi, un festival des idées" organisé par la Villa Gillet. Le récent rapport de la Chambre régionale des comptes donne encore plus de force à ses propos. Sur ce dossier, il est vrai que c'est la Région qui est chef de file. Nous reconnaissons les grandes qualités artistiques et culturelles de Guy Walter mais cela ne doit pas dédouaner les collectivités de contrôler efficacement la gestion et les budgets des structures satellites ou subventionnées. Monsieur le Président, nous vous demandons la mise en place d'un contrôle budgétaire efficace de l'ensemble des structures subventionnées par la Métropole.

Autre source d'économies : la délégation du Grand Lyon à Paris. Déjà, lors du conseil du 29 juin 2015, je m'interrogeai sur son coût et sur son utilité. Maintenant que nous savons -grâce au *Progrès*- que cet appartement coûte près de 300 000 € par an, nous sommes encore plus dubitatifs.

Enfin, dernier point, depuis quinze jours, les cérémonies des vœux se succèdent au Grand Lyon. Les vœux sont une tradition importante, un moment de convivialité et de partage mais cela peut être fait sans dépenses ostentatoires. Est-il nécessaire de transformer le hall de la Métropole en une salle de spectacle avec des techniciens son et lumière, des caméramans et une retransmission sur écran géant ? Sans oublier que, pour les vœux aux associations, la commande passée auprès du traiteur était visiblement très surestimée par rapport au nombre de participants.

Certaines de ces remarques peuvent paraître anecdotiques mais elles montrent que la Métropole a encore des marges de manœuvre, des marges de progression en termes d'optimisation de son budget de fonctionnement.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci beaucoup. J'ai une demande d'intervention du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller HÉMON :** Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, je crois qu'il y a un vrai consensus sur une chose, c'est que c'est le premier débat d'orientations budgétaires de notre Métropole.

C'est le moment de réfléchir à un budget résolument tourné vers la transition écologique et la résilience du territoire, c'est-à-dire un budget qui intègre les enjeux et les défis du dérèglement climatique, qui intègre les objectifs du plan climat air énergie territoire, pour construire la ville de demain. Un budget climato-compatible donc mais aussi un budget résilient, qui rattrape les dégâts d'hier causés par les pollutions industrielles, par un urbanisme qui pensait la ville autour du "tout voiture" et qui doit réduire aujourd'hui les pollutions. Un budget résilient c'est aussi un budget qui travaille à rendre notre Métropole inclusive, à réduire les discriminations donc à renforcer l'égalité des territoires, je n'ose pas dire un budget "socialo-compatible".

Ces deux piliers, écologique et social, doivent étayer notre feuille de route pour nos orientations budgétaires. S'y ajoute la volonté partagée d'un fonctionnement sobre de notre collectivité, couplée à l'exigence d'efficacité des services rendus, et cela est particulièrement vrai dans le champ des solidarités et du social.

A ce sujet, nous notons l'augmentation du budget "solidarité" à travers la part dévolue au RSA et celle dévolue à la compensation du handicap. Cela anticipe l'augmentation prévisible du nombre des allocataires mais cela doit se traduire aussi par un accroissement de la part dévolue à l'accompagnement des personnes afin de maintenir et améliorer le service rendu. Voilà ce que veut dire concrètement pour nous "investir dans le fonctionnement".

Et, à cet égard, l'objectif de 0 % d'augmentation de la masse salariale devrait être discuté. Si des métiers doivent fortement évoluer, si des redéploiements peuvent être envisagés, il faut intégrer dans ces difficiles équilibres la nécessité de réagir à l'insuffisance de personnel dans le secteur social, personnel dont la charge de travail augmente.

Les sommes dévolues à ce secteur sont importantes : plus de 700 M€, que ce soit pour le RSA, pour la politique du handicap, pour celle du vieillissement ou encore celle de l'enfance, de la famille, de la PMI ; mais indispensables autant qu'importantes : quelqu'un a dit jeudi dernier, en commission solidarité : "Il ne faut pas voir que les dépenses mais aussi les richesses produites en termes de lien social et de prévention" ; nous y souscrivons pleinement.

Au croisement du social et de l'environnemental, la lutte contre la précarité énergétique est bien présente ici. Et l'investissement dans la rénovation thermique du parc social et privé participe à ce cycle vertueux. Nous souhaitons encore que nos collègues aussi fassent l'objet de rénovation énergétique, avec un fléchage net dans la PPI.

Nous proposons que soient mis en place des "indicateurs budgétaires de l'empreinte écologique métropolitaine" qui prennent en compte le concept de "métabolisme urbain". C'est pourquoi nous jugeons indispensable qu'un focus soit fait dans le budget sur les investissements prévus participant à la transition écologique. Ainsi donc, nous souhaitons que chacune des décisions prises, des actions menées le soit à cette aune. Que le coût global soit considéré, soit évalué non seulement de la production à la réalisation mais tenant compte aussi de comment ces réalisations vont vieillir, comment elles apparaîtront demain à nos enfants et petits-enfants.

Ce concept de "métabolisme urbain" permet d'intégrer dans nos prévisions que nos villes ingèrent, digèrent, rejettent et que, si elles créent des richesses, elles gaspillent certainement, polluent encore beaucoup trop. Nous avons commencé à répondre à ces défis bien sûr. Mais, entre les 12 M€ de recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et les 75 M€ de dépenses prévues pour la gestion des déchets, il reste de la marge pour travailler à réduire justement ces déchets d'au moins 15 à 20 % et réduisant d'autant l'incinération d'ailleurs. Mieux réduire et valoriser nos déchets, mieux préserver ainsi nos ressources devrait se traduire concrètement : nous proposons qu'au moins 1 % des recettes de cette taxe, la TEOM, soit mobilisé à cet effet, permettant d'avoir en ligne de mire le "Zéro gaspillage, zéro déchet". Nous aimerions aussi que s'accélère la valorisation du biogaz à la Feysine.

En matière de transports en commun, notre contribution au SYTRAL reste conséquente, malgré une baisse de 3 % que nous regrettons car elle se répercute sur les usagers, même si cela est fait de manière différenciée. Il est vrai que nous avons hérité du cadeau empoisonné qu'est Rhônexpress mais, dans cette période difficile pour les finances des collectivités, nous n'avons pas pris l'option du Conseil général du Nouveau Rhône qui a réduit sa contribution de 16 % et s'apprête à supprimer pas moins de 30 % de l'offre de transport en commun sur son territoire. Enfin, je dirai que, pour favoriser les déplacements non polluants et bénéfiques pour la santé, nous proposons que notre collectivité prévoie une ligne de crédit pour la mise en œuvre de l'indemnité kilométrique vélo pour ses agents -mais pas pour ses élus cyclistes, même membres de l'Amicale des cyclistes élus de la Métropole-.

Quelques mots sur la gestion de la dette. Nous avons hérité d'une bonne partie des emprunts toxiques contractés par l'ex-Conseil général du Rhône. Le Vice-Président et les services naviguent au mieux pour en réduire les effets, en demandant par exemple une aide conséquente du fonds de soutien abondé par l'Etat. Mais c'est quelque part dommage parce que les banksters s'en sortiraient très bien, au détriment des simples citoyens et des collectivités. Mais nous reprendrons ce débat quand il nous faudra trancher l'injuste dilemme entre la sortie via l'aide du fonds et la poursuite du contentieux.

Pour terminer sur la dette, nous dirons qu'avec un délai de désendettement de 8,6 années, nous avons une situation saine mais que nous ne pouvons guère plus emprunter. Et quitte à emprunter, monsieur le Président, les élus Europe Ecologie-Les Verts souhaitent emprunter le chemin d'une Métropole apaisée, respirable, sobre, garante de la cohésion sociale, en un mot une Métropole qui choisit le chemin de la transition écologique, sociale et démocratique.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

**Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA** : Monsieur le Président, chers collègues, ce débat d'orientations nous rappelle -s'il le fallait encore- qu'effectivement, nous évoluons dans un contexte contraint : 57 M€ de dotations de l'Etat en moins par rapport à 2015, une baisse cumulée des dotations d'un milliard d'euros sur la durée du mandat. C'est un mouvement de fonds auquel nous devons faire face, celui de la nécessaire réduction des dépenses de l'Etat, même si nous pouvons déplorer la brutalité de la baisse de ces dotations.

Ce nouveau contexte de l'action publique doit trouver une traduction concrète dans l'élaboration du futur budget. Les propositions qui y sont inscrites traduisent une vision équilibrée qui nous permet de continuer à préparer l'avenir.

Un effort important est ainsi prévu pour ce qui concerne les charges générales, en baisse de 2,1 %. C'est également le cas des subventions et des participations versées par la Métropole réduites de 4,2 %. Hormis pour le SYTRAL, le Service métropolitain d'incendie et de secours, outre également les subventions à caractère social, cette baisse aurait même atteint plus de 8 %.

Un autre point de satisfaction de notre groupe est l'objectif d'évolution de la masse salariale fixé à 0%, ce qui va, dans les faits, représenter un effort substantiel, compte tenu notamment du financement du glissement vieillesse technicité au profit de nos agents. Alors que les dépenses de personnel représentent une part importante des budgets des collectivités et que l'on constate, au niveau national, une dynamique très clairement orientée à la hausse, la Métropole montre l'exemple par sa capacité à les maîtriser.

Au final, grâce à un programme d'économies volontariste de près de 33 M€ dès 2016, l'évolution de nos dépenses de fonctionnement sera limitée à 1,7 %, alors même que les dépenses sociales obligatoires enregistrent de nouveau une forte augmentation. Pour le seul revenu de solidarité active, le nombre d'allocataires est en hausse de 5 %, auquel s'ajoutent les revalorisations de l'allocation décidées par l'Etat, soit 10% sur cinq ans. Cela représente un surcoût de 10 M€ par rapport à l'année précédente. Je rappellerai également à ce sujet que l'Etat ne compense nos dépenses de revenu de solidarité active qu'à hauteur de 53 %.

La progression de nos charges sociales, qui constituent, et de loin, la première dépense de fonctionnement de la Métropole avec plus de 700 M€, explique le léger recul de notre autofinancement, qui se maintient néanmoins à un niveau satisfaisant. Les efforts de rationalisation engagés nous permettent ainsi cette année de continuer à investir avec près de 500 M€ de crédits de paiement.

A plus long terme, le défi est double pour la Métropole : assurer les nouvelles missions héritées du Département dans de bonnes conditions et préserver notre capacité à dégager des marges d'investissement afin de réaliser l'ambitieuse PPI que nous avons récemment adoptée. Une baisse de nos dépenses d'investissement fragiliserait bien évidemment encore plus le tissu économique de notre agglomération, qui a fait preuve d'une certaine résistance face à la crise avec un solde positif de créations d'emplois. Un tel scénario -et j'entends par là, la baisse de nos dépenses d'investissement- serait d'ailleurs contre-productif pour une collectivité en charge, comme la nôtre, de politiques sociales avec, *in fine*, des conséquences négatives sur l'activité de nos entreprises et donc sur l'emploi.

C'est donc bien en relevant ce double défi que nous ferons du projet métropolitain lyonnais une réussite, un modèle à suivre. Pour y parvenir, plusieurs leviers sont à mobiliser.

Il s'agit en premier lieu de poursuivre et même d'amplifier nos efforts de rationalisation budgétaire. Ces efforts doivent rester néanmoins compatibles avec le maintien d'un niveau de services en phase avec les attentes de nos concitoyens. Sur ce point, notre collectivité doit se montrer exemplaire en identifiant les gisements d'économies. Il sera aussi nécessaire de procéder à des réarbitrages pour un certain nombre d'actions qui pourront être réorientées en fonction des résultats obtenus. Le chantier marges de manœuvre, qui prévoit 175 M€ d'économie sur la durée du mandat, jouera un rôle essentiel en la matière. Mais pas seulement.

Le pacte de cohérence métropolitain que nous venons d'adopter est également porteur d'un certain nombre d'innovations à exploiter. Les modes renouvelés de collaboration entre nos collectivités doivent permettre de réaliser des économies de gestion. Je pense, par exemple, à la possibilité offerte par le pacte de créer des plateformes de services, offrant un panel de prestations pour les Communes. L'année 2016 sera, à ce titre, déterminante avec la déclinaison du pacte sur le territoire et sur chacun des territoires à travers les contrats territoriaux.

Une autre priorité est de poursuivre le renforcement de l'attractivité, du dynamisme et du rayonnement de notre Métropole, synonyme de création d'emplois et de richesses. Notre agglomération s'inscrit d'ores et déjà dans une dynamique positive, tant en matière d'activités implantées et d'entreprises installées (92 en 2015) qu'en matière de tourisme comme l'illustrent les deux rapports qui sont présentés aujourd'hui en Conseil métropolitain. La

progression de notre agglomération dans de nombreux classements de référence est un indicateur de ces bonnes performances : première ville attractive de France, septième ville européenne la plus attractive pour les investissements internationaux, deuxième ville française de tourisme d'affaires -et j'en passe-. Ces chiffres sont encourageants. Les résultats obtenus jusqu'à présent montrent qu'une politique volontariste porte ses fruits. Afin de renforcer le positionnement de notre agglomération, il est indispensable d'accompagner les efforts engagés en mobilisant de nouveaux leviers.

Relever ce défi passera également par l'amélioration de l'efficacité de nos politiques publiques, notamment en matière d'insertion et d'emploi, tout comme l'ambitieux projet du programme métropolitain d'insertion que nous avons voté en décembre dernier nous le permettra.

2015 fut une année de transition nécessaire pour mettre notre nouvelle collectivité sur les rails, pour assurer également la continuité du service public et prendre le temps de s'approprier les compétences héritées du département. En 2016, la Métropole passe à la vitesse supérieure en définissant sa propre politique sur un certain nombre de champs d'action stratégiques : réalisation du schéma métropolitain de développement économique et du schéma des solidarités, mise en œuvre du programme métropolitain de l'insertion pour l'emploi (PMIe) et du pacte de cohérence métropolitain.

Aujourd'hui, ce premier rapport d'orientations budgétaires de la Métropole est l'occasion de débattre des grandes orientations du budget futur. Les élus du groupe CIMéT saisissent cette occasion pour réaffirmer les principes d'action que nous défendons : une gestion rigoureuse des deniers publics au service d'une politique d'investissement ambitieuse, qui assure un développement équilibré de l'ensemble de notre territoire métropolitain au sein duquel chacun doit pouvoir trouver sa place.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Communiste.

**M. le Conseiller GENIN** : Monsieur le Président, finalement, les années se suivent et se ressemblent et la situation s'aggrave. Le groupe Communiste, parti de gauche et républicain continuera ici à exprimer une voix non nuancée, monsieur le Président, clairement à gauche. Nous ne dirons ce soir que quelques éléments ; bien évidemment, le débat se poursuivra à l'occasion du vote budgétaire.

D'abord quelques mots sur l'environnement national ; je reprendrai des propos déjà tenus par tout le monde pratiquement : contexte difficile, mitigé, contexte sombre, épée de Damoclès vous dit monsieur le Vice-Président, réforme de DGF menaçante. Finalement, effectivement, tout le monde fait ce même constat, ce cruel constat ; mais constat qui ne tombe pas de rien, on sait bien d'où cela vient : d'une politique de choix politiques et je n'entends que peu de monde pour défendre ces choix politiques !

Le pays en effet est en proie à des souffrances sociales grandissantes : chômage et précarité continuent de gagner du terrain et les politiques d'austérité menées depuis des années et des années font des ravages dans le pouvoir d'achat des ménages comme dans l'accomplissement des missions publiques essentielles à la vie des populations. Mais si tout va mal, on doit continuer, à en croire les responsables politiques nationaux.

Les aides aux entreprises -les grosses bien évidemment- se multiplient, un choix rassurant pour les marchés financiers et satisfaisant pour les dirigeants de l'Union européenne qui attendent que la France réduise encore plus ses budgets publics et ses dépenses sociales. Un choix libéral totalement assumé, quoique pas trop ici -en tous les cas pas aujourd'hui-. Mais cette purge libérale finira d'asphyxier les services publics et les collectivités locales et les missions d'intérêt général qui leur sont confiées, toujours bien entendu au nom de l'emploi ; cette fameuse courbe qui ne descend toujours pas mais toujours au nom de l'emploi, à écouter monsieur Gattaz, le patron du Médef, qui nous dit : "Oui, cela va dans le bon sens, les politiques suivies mais, sur les emplois qui seront créés -c'est lui qui le dit- nous ne pouvons pas fixer de chiffres et d'engagements chiffrés, on ne peut plus être clair".

Mais nous ne sommes pas seuls, heureusement, à contester et à demander au Gouvernement de revoir sa copie sur ces baisses de dotations : près de 18 000 Communes de France ont déjà délibéré contre ces baisses. Le Bureau de l'Association des Maires de France, au-delà des positions politiques des uns et des autres, a voté à l'unanimité contre ce texte et je me rappelle que notre assemblée, à l'unanimité, avait voté un vœu que nous avons présenté, reprenant les propositions de l'Association des Maires de France.

Les chiffres ont été donnés, je ne vais pas les rappeler mais ils sont effectivement difficiles : c'est 65 M€ de moins pour notre Métropole, dans tous les cas 57 M€ de moins et 8 M€ qu'il faudra dépenser en plus du fait de l'augmentation des fonds de péréquation. Tout cumulé, c'est 124 M€ pour 2016, c'est 1,2 milliard d'euros d'ici la fin du mandat -cela a été rappelé-.

Bien entendu, cela a et aura des répercussions sur l'action publique, sur le quotidien, sur la proximité ; deux exemples à donner :

- la baisse des subventions à caractère social : - 6 % ; en fait c'est même - 8 % par rapport à l'exercice 2015 et une baisse encore plus importante si on intègre l'augmentation des dépenses à caractère social -je pense notamment au RSA (+ 6,5 %)- donc + 5 % non pas pour augmenter les allocations mais du fait de l'augmentation des allocataires ;

- autre chiffre, c'est le maintien de la masse salariale en 2016 par rapport à 2015 : cadrage 0 % nous a-t-on dit mais on sait malheureusement ce que cela veut bien souvent dire baisses, réductions dans les services ; et nous notons d'ailleurs le positionnement de toutes les organisations syndicales de la Métropole qui s'opposent à cette politique et qui toutes revendiquent un véritable dialogue social.

Sur les propos, que vous avez tenus en ouverture de la séance, monsieur le Président, le représentant du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'est félicité et a noté que vous aviez évolué. Cela nous inquiète : vous avez évolué mais pas sur la bonne voie, nous semble-t-il, puisque ces annonces sont des annonces de pré-purge ou, dans tous les cas, de pré-politique d'austérité. Bien entendu, vous parlez de marges de manœuvre, de mutualisation, de réformes organisationnelles, de dépenses à maîtriser, de rationalisation mais ce sont à chaque fois des annonces qui vont dans le mauvais sens.

Nous aurions juste deux interventions.

Sur la dette, plus particulièrement sur les emprunts toxiques -nous l'avons fait à l'occasion de la commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale- : nous pensons qu'il y a nécessité, sur ces 200 M€ -ou 204 M€- d'emprunts toxiques, d'avoir une véritable transparence, notamment sur les discussions en cours ou à venir avec les banques.

Nous nous posons toujours des questions sur la PPI. Nous avons dit l'année dernière "une PPI en trompe-l'œil" : certes, 3,5 milliards d'euros, certes 1 175 projets mais non chiffrés les uns et les autres, ce qui fait que personne ici ne peut être assuré que les 1 175 projets seront réellement mis en chantier.

Enfin, monsieur le Président -et j'en finirai là-, vous l'avez dit, la vie des collectivités locales est en grande difficulté du fait des décisions nationales que nous subissons de plein fouet. Nous vous invitons, monsieur le Président, à refuser d'installer encore plus notre collectivité dans des politiques de recul de l'action publique, dans le refus des politiques d'austérité. Cela passe bien évidemment par une refonte des politiques actuelles. Nous ne sommes pas d'accord avec vous là-dessus mais, monsieur le Président, là aussi, ne soyez pas nuancé. Pour le bien de nos habitants, de nos Communes et de la Métropole, il est nécessaire de mettre un coup de barre à gauche au plan national mais aussi au plan local.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe La Métropole autrement.

**M. le Conseiller délégué BERTHILIER** : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, chers collègues, un an après la création de la Métropole et au nom du groupe La Métropole autrement, je voudrais formuler les observations suivantes dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

Un an c'est peu mais c'est suffisant pour mesurer plus exactement les conséquences de la création de la Métropole de Lyon. Le rapport du débat d'orientations budgétaires confirme clairement les contraintes accrues pour le Grand Lyon du fait de la prise en charge de compétences sociales en forte croissance naturelle. La fusion des deux collectivités ne pouvait pas inverser à elle seule la mauvaise dynamique nationale de l'emploi qui entraîne la hausse du nombre de bénéficiaires du RSA. Nous considérons que les prestations sociales sont l'amortisseur nécessaire pour de nombreuses personnes et qu'elles permettent de conserver un minimum de dignité. Contrairement à d'autres, nous ne considérons pas qu'elles soient un cancer de la société mais qu'elles doivent, au contraire, relever en premier lieu de la solidarité nationale. Par ailleurs, nous continuons à reverser une somme non négligeable au Département du Rhône qui, même avec 75 M€, se trouve en grande difficulté financière. Nous rappelons tout de même que, s'il est normal de prendre en compte les contraintes de la ruralité, il ne faut pas oublier les contraintes urbaines et sociales de nos territoires qui sont tout aussi importantes, d'autant que nous partageons désormais les risques liés aux emprunts toxiques contractés par le Conseil général.

Constater cette réalité, c'est redire que la création de la Métropole ne nous a pas fait passer immédiatement de l'ombre à la lumière, a fortiori en période de baisse inédite et très lourde des dotations de l'Etat. Pour assumer notre responsabilité sociale, il faut donc faire davantage d'efforts encore sur nos autres compétences.

Les services font des efforts conséquents pour réduire les coûts de fonctionnement de la collectivité. Il y a sans doute des efforts qui peuvent être encore faits, comme le rapport l'indique. La Métropole demande, dans le même temps, des efforts inédits aux associations. Les Communes sont, elles aussi, conduites à le faire, même si c'est souvent dans de moindres proportions car une telle baisse serait souvent intenable pour une Commune.

Il est à craindre que la Région, si l'on en croit le programme électoral de sa nouvelle majorité, n'opère des coupes drastiques, où l'idéologie sera sans doute le critère remplaçant celui de l'utilité sociale. En dehors des activités de chasse et de pêche, nos milliers d'associations rendent un service indispensable au vivre ensemble. Dans cette période particulièrement difficile, notre société a besoin des associations culturelles, sportives et de solidarité. Elles sont, de surcroît, créatrices d'emploi. Il s'agira de ne pas appliquer les mêmes règles à chacune mais de prendre en considération leur environnement et leur situation propre.

Mais, avant d'appliquer une baisse de subvention, il faut vérifier que nous avons tout fait pour baisser le coût de traitement de celle-ci, en simplifiant son traitement au maximum. Le chantier marges de manœuvre, sur lequel nous avons pris un peu d'avance, est essentiel car il doit permettre de réorienter les politiques publiques en

n'appliquant pas un rabot mais en prenant en compte les secteurs qui ont des coûts difficilement compressibles comme les collèges qui gagnent des centaines d'élèves chaque année. Nous sommes par ailleurs attachés à ce que l'ensemble des publics bénéficiant de prestations puissent être demain mieux accueillis encore, avec davantage de proximité.

Dans une période de crise économique, nous avons collectivement souhaité maintenir un investissement important malgré les contraintes liées à la nouvelle collectivité. Nous avons pu envisager une répartition plus équitable de ces investissements. Sur ce plan, la Métropole de Lyon doit faire mieux que la Communauté urbaine et que le Conseil général. Cette dernière année a d'ailleurs permis de mesurer davantage certaines iniquités territoriales dans la répartition des moyens par l'ex-Département, certains retards d'investissement sur le territoire de la Métropole que nous devons combler comme sur les routes mais aussi les collèges ou sur les réseaux numériques éducatifs où nous prévoyons un investissement important.

Mes chers collègues, nous avons approuvé le pacte de cohérence métropolitain qui fixe les relations entre les Communes et la Métropole. Ce document, après un large débat, a permis de reconnaître le rôle incontournable des Communes dans le dynamisme des territoires, en articulation avec la Métropole. Il s'agit de bâtir un véritable pacte financier désormais pour en assurer la consolidation dans le temps.

Le débat d'orientations budgétaires doit ainsi nous aider à définir une perspective à moyen et long termes sur les mouvements financiers entre les Communes et la Métropole. C'est une demande récurrente de notre groupe.

Mais le débat d'orientations budgétaires doit aussi nous permettre de discuter de la façon dont nous pourrions envisager une péréquation financière liée au volume de logements programmés et produits sur telle ou telle Commune. Car les Communes les plus volontaires en matière d'habitat ont à faire à la réalisation plus rapide des équipements publics rendus nécessaires par leur développement. Notre proposition est celle de la proportionnalité de l'effort de la Métropole à l'effort en matière d'habitat, par souci d'équité d'abord, par principe de réalité ensuite : lorsque, sur une Commune, le permis de construire devient une espèce en voie de disparition, la conséquence la plus immédiate est l'augmentation des coûts du foncier dans les communes voisines et, par conséquent, des équipements. C'est la solidarité négative ! Il s'agit donc bien de répartir les moyens communs de façon équitable. Nous devons encore faire la preuve que la Métropole peut constituer un progrès pour tous ainsi qu'un espace où chacun peut trouver sa place.

Pour le groupe La Métropole autrement, le prochain budget doit marquer l'ambition d'une Métropole qui conjugue réellement l'urbain et l'humain, qui trouve un juste équilibre entre le développement économique nécessaire et la solidarité entre ses territoires et ses habitants.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller délégué VINCENT :** Monsieur le Président, chers collègues, la note de synthèse très complète qui nous est présentée dans le cadre du débat d'orientations budgétaires nous permet dès maintenant d'avoir une vue assez précise de ce que sera le projet de budget 2016. Il est vrai que les perspectives de l'économie mondiale sont assez contrastées et qu'en zone euro, une croissance assez faible et une dégradation des pays émergents dont on doit tenir compte. Au niveau national, la France a connu, en 2015, une croissance de 1,1 %, dernier chiffre de l'INSEE. En 2016, la croissance prévue de 1,2 % à 1,5 % sera insuffisante pour enrayer de façon durable la montée du chômage.

Aujourd'hui, l'Etat demande aux collectivités territoriales de participer à la réduction des déficits publics avec une diminution massive et brutale des concours financiers qu'ils versent, soit plus de 12,5 M€ qui seront prélevés au terme de l'année 2016, suite à la réduction du montant de la DGF et à l'augmentation des fonds de péréquation. Même si la Région Rhône-Alpes et surtout la Métropole bénéficient d'une croissance soutenue, celle-ci doit faire face à cette forte baisse des dotations et, pour compenser cela, bien sûr, nous avons à faire un gros effort dans la réduction de nos dépenses de fonctionnement afin de privilégier l'investissement si l'on veut réaliser la PPI que nous avons approuvée récemment.

Le chantier "marges de manœuvre" doit permettre donc de présenter ce volume d'investissement ambitieux en fixant l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,7 %. Il est vrai qu'un effort important a été entrepris pour stabiliser voire réduire certaines dépenses mais; là encore, il faut que l'Etat ne nous impose pas une augmentation du point d'indice qui mettrait en difficulté une fois de plus nos collectivités et madame Lebranchu, Ministre de la fonction publique, a récemment dit qu'elle souhaitait que le point d'indice augmente, ce qui serait encore, bien évidemment, une difficulté supplémentaire pour nos collectivités. Donc je salue et nous saluons l'effort de réduction de ces dépenses de personnel conduit par nos collègues en charge du personnel.

Au sujet des dépenses sociales, celles-ci augmentent sensiblement, on l'a dit. Je rappelle tout de même que ce sont des dépenses qu'on ne maîtrise pas du tout -et cela on l'oublie souvent- et que les barèmes sont fixés par l'Etat. Vu la situation économique, on peut craindre une augmentation sensible de ces dépenses si le chômage ne décroît pas et il est temps de tirer la sonnette d'alarme auprès du Gouvernement qui ne compense absolument pas les dépenses sociales des Départements. Il y a là un déficit structurel qui met en danger les dépenses de notre collectivité. On ne peut donc pas indéfiniment faire appel aux impôts ménages pour financer ce type de prestations. D'ailleurs, en 2016, nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les taux de fiscalité puisque l'augmentation pratiquée en 2015 a eu pour objectif de préserver le financement de nos investissements.

Quant aux recettes, on l'a dit, une baisse importante des dotations malgré une progression des bases de fiscalité d'environ 2,5 %, malgré aussi une progression des DMTO. Mais, là encore, nous avons la double peine puisqu'au titre de la péréquation, cette ressource est diminuée sensiblement.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, en dépenses de personnel, on constate un effort sensible en faveur du développement urbain, du développement économique, sans oublier de maintenir les crédits nécessaires aux espaces naturels et en particulier à l'action foncière. Quant à la mobilité, il est vrai que les crédits consacrés au SYTRAL sont en baisse, malgré là aussi des efforts à faire en matière de transports. Un effort est à souligner en faveur de l'insertion et du logement, sans oublier les économies d'énergie.

Mais, malgré cet effort, à la fois pour tenir les dépenses de fonctionnement, on constate une diminution des recettes, l'autofinancement brut diminue. Quant à l'autofinancement net, il ne représente à peine que 2 % des dépenses et recettes du budget, ce qui est inquiétant pour l'avenir car nous avons adopté la PPI, une PPI ambitieuse pour ce mandat et, si nous voulons maintenir le cap du développement, assurer l'équilibre social du territoire, améliorer la qualité de vie, il sera nécessaire de préserver la capacité financière de la Métropole afin de réaliser le volume d'investissements adopté le 6 juillet 2015. Mais aussi il y aura un effort à faire dans la réforme de nos structures internes. Comme vous l'avez indiqué en préliminaire, monsieur le Président, vous avez parlé de réactivité et, en effet, de fluidifier les circuits en interne voire plus d'efficacité et il est vrai qu'avec trop de "sous couvert", nous risquons l'asphyxie.

Par conséquent, dans la mesure où nous avons aussi une gestion optimisée, saine et active de la dette, nous devons profiter des taux exceptionnellement bas pour assurer, à travers les crédits de paiement, la réalisation des projets inscrits à la PPI.

Malgré toutes ces contraintes, nous devons améliorer nos marges de manœuvre afin de privilégier l'investissement, moteur de notre développement économique et vecteur indispensable à la croissance économique si l'on veut lutter le plus efficacement contre ce fléau que représente le chômage. Par conséquent, nous souhaitons que le projet de budget 2016 soit dans le droit fil de ces orientations budgétaires.

Je vous remercie de notre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA** : Monsieur le Président, mes cher-e-s collègues, nous menons aujourd'hui le premier débat d'orientations budgétaires de notre toute jeune Métropole. L'occasion d'évoquer le budget de notre collectivité et d'envisager l'avenir.

La santé financière de toute collectivité -ce qui nous préoccupe ici- ne s'évalue qu'à l'aune du contexte dans lequel elle est amenée à évoluer. Aujourd'hui, partout en Europe, les Etats sont engagés dans des processus de rationalisation budgétaire, de réduction de la dette, d'optimisation des dépenses publiques. En France, le contexte est sombre et les signaux d'amélioration encore trop fragiles. Dans ce contexte particulier, le redressement des comptes publics est un ingrédient essentiel. La décision de l'Etat de faire participer les collectivités locales par le biais d'une baisse des dotations, si elle peut se comprendre, est très impactante car brutale et massive.

Pour notre Métropole de Lyon, cela représente pour 2016 un nouvel effort de 57 M€ de baisse des dotations, assorti d'une hausse de notre participation à la péréquation de 8 M€. Sans gager de ce que sera la prochaine réforme de la DGF, l'effort cumulé de participation au redressement des comptes publics consenti par la Métropole de Lyon s'élèvera à plus de 175,5 M€ par an à partir de 2017.

Parallèlement, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, une nouvelle variable impacte notre budget et modifie ses équilibres en profondeur : ce sont nos nouvelles compétences sociales. Ainsi, nous avons à assumer à la fois une forte réduction de nos dotations et des dépenses sociales qui croissent fortement dans ce contexte de crise. Nous sommes confrontés à cette double difficulté au même titre que de nombreux Départements.

Dans cette situation -et c'est avant tout ce que je veux voir dans ce rapport sur les orientations budgétaires-, la Métropole de Lyon a choisi d'être active. Subissant ces deux évolutions, elle a choisi de ne pas abandonner ses ambitions ni de réduire son investissement. Pour cela, elle se dote des outils nécessaires au développement de ses politiques et de son territoire.

Oui, nous choisissons l'action tout en conservant les équilibres : en menant à la fois un travail de cadrage ambitieux de nos dépenses de fonctionnement, de gestion active de la dette, de mutualisation et de refonte des politiques et des services. L'objectif de ces trois niveaux d'action est bien de préserver un niveau d'investissement soutenu sur le territoire. Oui, nous nous donnons les moyens de nos missions : investir pour la croissance et le développement durable, cher Pierre, garantir le service public et accompagner les plus fragiles pour la cohésion sociale et la solidarité.

Agir, c'est tout d'abord mettre en œuvre le chantier marges de manœuvres avec des recherches d'économies structurelles et d'optimisation des ressources sur la durée du mandat. La gestion active de la dette est de la même façon un travail au jour le jour afin de dégager davantage de moyens.

Agir c'est aussi se saisir des nouvelles possibilités offertes par la naissance de la Métropole, mutualiser les ressources, mieux faire ensemble : d'abord en interne, grâce à la fusion de deux collectivités en une mais aussi entre Métropole et Communes et c'est là le sens du pacte de cohérence métropolitain.

Agir, c'est enfin repenser les différentes politiques métropolitaines pour optimiser chaque action, même celle dont l'évolution semble nous échapper. Ainsi, le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi choisit de redéfinir les contours de la politique d'insertion pour plus d'efficacité, ce qui bénéficiera bien sûr en premier lieu aux allocataires du RSA mais également aux comptes de notre collectivité.

Il s'agissait là d'une première, de nombreuses autres viendront pour allier efficacité des politiques menées et efficacité des dépenses publiques. C'est ce que les Français demandent, comme le montre le dernier baromètre TNS Sofres dont les résultats sont parus ce jour.

Face à la difficulté, nous parvenons, pour 2016, à absorber la baisse des dotations. La dette est maîtrisée et l'autofinancement brut reste satisfaisant malgré, là encore, un certain nombre de difficultés, au titre desquelles les emprunts toxiques hérités de la fusion avec le Conseil général. Nous préservons les indicateurs financiers qui démontrent la bonne santé de notre collectivité.

Nos résultats économiques, par ailleurs, se situent bien au-delà des résultats nationaux et régionaux, tant en termes de nombre d'entreprises créées que de créations d'emplois. Lyon a été classée métropole française la plus attractive fin 2015 ; elle fait partie du top 20 des métropoles du monde. Plus qu'une reconnaissance, cette attractivité s'est avérée protectrice. Combinée à une bonne gestion budgétaire, à la fois prudente et active, elle constitue un socle solide pour bâtir.

La Métropole de Lyon est une marque de dynamisme, d'attractivité, une marque aussi de sérieux et de bonne gestion. Devenue Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015, elle incarne aussi une vision de l'avenir. Gageons, enfin, qu'elle sera bientôt une marque de solidarité grâce au schéma qui est en cours de construction.

Je conclus en vous disant que tout cela, je vous le concède, est le fruit des richesses et de la situation d'un territoire mais c'est aussi le fruit du travail, des choix et de la politique que nous menons. Le rapport sur les orientations budgétaires qui nous est soumis aujourd'hui a tout le soutien du groupe Socialistes et républicains métropolitains, comme vous vous en doutez, et c'est bien parce qu'il incarne un passé maîtrisé, un présent dynamique, un avenir préservé et donc ouvert.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Les Républicains et apparentés.

**Mme la Conseillère BALAS** : Monsieur le Président, chers collègues, commençons d'abord par le contexte économique. Il a effectivement été trop rapidement évoqué en commission, même si là vous y avez pris un petit peu plus de temps.

Les perspectives internationales sont incertaines, nous le savons tous, en tout cas meilleures que ce que nous attendons en France. La triste réalité c'est que la croissance française reste en panne, à la traîne de la zone euro. Vous passez très vite sur ce sujet, évoquant des perspectives -je cite le document- "relativement optimistes de l'Etat" -je cite toujours- "avec une croissance nominale du pays qui réduirait les déficits" ; comme par magie ! Ce sont vraiment de beaux euphémismes. Finalement, le seul point noir, selon vous, qui viendrait réduire les perspectives de croissance, ce sont les attentats de Paris qui nous feraient perdre 0,1 point de croissance en 2016.

Mais, monsieur Collomb, vous ne croyez pas qu'il y ait d'autres facteurs négatifs qui pèsent sur notre économie ? La rigidité du droit du travail, le coût de celui-ci et les hausses d'impôts successives, encore cinq nouvelles taxes décidées en 2016 en France alors qu'on nous avait dit qu'on allait simplifier, l'incapacité, enfin, de ce Gouvernement à réformer la France, entraînant toujours plus de chômage (+ 700 000 chômeurs depuis 2012) ; la seule réponse gouvernementale est le traitement social du chômage et il n'y a pas d'espoir que les finances des collectivités en charge dans ce domaine, c'est-à-dire notre collectivité maintenant, ne s'améliorent. La semaine dernière, nous apprenions, chiffres effrayants, qu'entre mi-2013 et mi-2015, la France a créé 57 000 emplois dans le secteur privé quand l'Allemagne en a créé 480 000 et l'Espagne plus de 650 000 et, pendant ce temps, nous avons créé 233 000 emplois dans le secteur public, fonctionnaires ou emplois aidés, alimentant ainsi la spirale infernale des déficits, des impôts qui augmentent et de la reprise qui s'éloigne. Cette méthode ne marche pas.

Tout cela, vous pourriez en parler car cela impacte la gestion de la Métropole et donc ses orientations budgétaires. Car ce que l'on constate aujourd'hui, c'est que la structure financière de cette Métropole dont vous êtes l'instigateur souffre des mêmes maux que celle des Départements dont la situation est si difficile. La Métropole est devenue une collectivité distributrice de prestations sociales avant tout autre chose, sans possibilité de contrôle de votre part ; et cela, vous ne l'aviez sans doute pas imaginé à ce point.

Les dépenses d'insertion représentent désormais plus de 250 M€ pour la Métropole, dont 93 % pour le seul versement du RSA. A côté de cela, la politique de retour à l'emploi avec le plan d'insertion métropolitain paraît bien faible avec seulement 14 M€, auxquels s'ajoutent 4,3 M€ pour des emplois aidés : 900 emplois aidés pour 4,3 M€ ; parmi ces 900 emplois aidés, moins de 10 % seront effectués dans le secteur marchand alors que ce sont ceux-là qui fonctionnent. Pour quel résultat global de retour à l'emploi ? Vous ne nous donnez pas d'information là-dessus.

Alors, certes, l'équation est très compliquée : en plus de ces dépenses sociales, il faut financer l'indemnité de compensation au Conseil départemental que vous souhaitez maintenant renégocier et les emprunts toxiques dont

il vous faut sortir -et cela va coûter cher- et tout cela sans avoir l'air de négliger les autres compétences. Déjà un certain flottement se fait ressentir sur les missions originelles du Grand Lyon, notamment la voirie et la propreté, avec des remontées négatives des Communes où l'on sent des hésitations dans les circuits de décision et de contrôle, ce qui a un impact sur l'efficacité du service.

Nous venons de passer un an sur le pacte de cohérence métropolitain à discuter de valeurs et de principes, sans avancer d'un pouce sur une meilleure organisation. Dans ce contexte, les deux mots magiques, plan marges de manœuvre et mutualisations semblent perdre peu à peu leur sens si tant est qu'ils n'en aient jamais eu un autre que de communication.

Les marges de manœuvre : vous nous annoncez 25 M€ d'effort par an mais on constate que les dépenses de fonctionnement augmenteront encore de 1,7 % en 2016. Il s'agit donc, comme pour le Gouvernement, de limiter la hausse et non pas de baisse réelle. Ce doit être votre côté socialiste, monsieur Brumm. Et lorsque vous soulignez qu'il s'agit là d'un énorme effort puisque certaines dépenses comme le RSA augmentent de 7 %, nous voulons bien l'entendre mais nous ne pouvons pas l'analyser, les informations transmises étant trop parcellaires.

Sur les subventions, il n'y a toujours pas de cohérence : pourquoi certaines ne baissent pas ou baissent plus que d'autres ? Il y aurait des critères mais ceux-ci vous sont réservés, nous n'en avons pas la révélation.

Sur les ressources humaines, on sent que c'est un sujet sensible ; trois pages dans le document pour nous faire sentir que ce sera compliqué. Vous annoncez 0 % de hausse de la masse salariale mais vous laissez entendre, dès la ligne suivante, que vous ne tiendrez pas cet objectif, d'une part car vous avez exclu de ce calcul les conséquences de la loi de finances sans parler des promesses électorales -évoquées par monsieur Vincent, je crois-, de la Ministre sur l'évolution du point d'indice, d'autre part car, pour tenir cet objectif, il faudrait aussi certainement diminuer les effectifs et cela, nous avons cru comprendre que c'était un sujet dont il ne valait mieux ne pas parler.

Les mutualisations : on ne peut pas dire que ce soit un dossier qui avance beaucoup. Une mutualisation qui s'arrête, c'est celle du DGS qui était le symbole de ce rapprochement entre deux collectivités. C'est un échec, non seulement en termes d'organisation administrative mais surtout un échec dans votre management interne, monsieur le Président.

Dans le secteur social, cela semble aussi très compliqué. Par exemple, le CCAS de Lyon, qui est déjà débordé -il faut deux mois de délai pour avoir un premier rendez-vous- et qui ne sait pas gérer le RSA puisque vous aviez refusé, en son temps, de l'instruire, donc le CCAS de Lyon n'a pas de culture commune avec les Maisons du Rhône et la fusion envisagée ne se fera pas sans heurts.

Dans les domaines pourtant porteurs pour la mutualisation, les passations de marchés, la voirie, quels objectifs vous fixez-vous pour 2016 ? Nous n'avons pas d'information.

Nous parlons ici du DOB 2016 mais, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, qu'est-ce qui a progressé au fond ? Qu'est-ce qui fonctionne mieux avec la Métropole pour le service de nos concitoyens, pour faciliter la vie des Communes ? Quelles économies ont été faites pour nos finances ? Zéro puisque les dépenses continuent d'augmenter.

Conséquence naturelle, l'épargne nette est en baisse. Pour ne pas dégrader nos ratios, le Vice-Président aux finances nous a indiqué que vous utiliseriez le rééchelonnement de la dette mais ce n'est qu'un affichage qui ne nous trompe pas. Une autre méthode pourrait être le démarrage très lent de la mise en application de la PPI qui pourrait être un moyen de réduire les moyens de financement. mais nous espérons que ce n'est pas la méthode que vous allez utiliser, donc en retardant les investissements prévus.

Monsieur le Président, en résumé, le problème financier de la Métropole ne tient pas seulement dans les chiffres et l'équilibre budgétaire 2016. La lecture de ce document nous permet surtout de comprendre que la dégradation budgétaire a commencé et qu'elle n'est pas maîtrisée. Notre inquiétude porte surtout, encore une fois, sur l'impression que vous naviguez à vue, ce qui est illustré par ces orientations budgétaires bien floues.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Monsieur Brumm, vous voulez dire quelques mots ?

**M. le Vice-Président BRUMM** : Oui, monsieur le Président, je vais essayer de rassurer ceux qui, de façon feinte ou sincère, sont inquiets.

Pour la hausse de la fiscalité dont on nous a parlé, je précise tout de même qu'elle avait son utilité puisqu'elle nous a permis de dégager plus de 200 M€ d'investissements sur le mandat, ce qui n'est pas négligeable.

En ce qui concerne les subventions, on nous a dit que nous n'avions rien fait l'année dernière.

Je précise que, sur les subventions, alors que la Métropole était naissante, nous avons déjà fait une économie de 2 M€ sur le périmètre de la Communauté urbaine. Nous avons donc déjà prévu des diminutions.

La capacité de désendettement -je vois que monsieur Boudot est parti mais je le rappelle pour tout le monde-, c'est une notion qui dépend du type de collectivité et notamment de la durée moyenne d'investissement et d'amortissement des investissements.

Et je vous précise donc que, pour les grandes collectivités comme la nôtre, la limite à ne pas dépasser n'est pas de cinq ans -comme l'a dit monsieur Boudot- mais de quinze ans.

Nous en sommes très loin puisque nous dépasserons pas dix ans.

Pour la dette structurée -cela c'est pour monsieur Genin-, je disais qu'elle est de 200 M€ mais que la dette dite "toxique" est seulement de 140 M€. C'est bien sur 140 M€ qu'il y a effectivement une discussion avec le Fonds de solidarité. En fonction de l'avancement des négociations, soit nous poursuivrons les procédures qui sont en cours, ce qui nous mènera à pratiquement en 2019 pour avoir une décision définitive, soit au contraire nous transigerons puisqu'il s'agira d'une transaction dans les meilleures conditions possibles.

En ce qui concerne la masse salariale, j'insiste sur le fait que la Métropole entend largement privilégier les redéploiements, la mobilité interne et la mutualisation avec les autres collectivités, dont bien entendu les Communes de la Métropole.

Enfin, j'en aurai terminé lorsque je vous aurai parlé de l'emprunt, de la possibilité d'emprunts.

J'ai entendu dire que peut-être nous aurions des difficultés pour emprunter si nous en avons besoin.

Je démentirai cette crainte puisqu'au contraire, compte tenu j'allais dire du sérieux de la Métropole et de sa reconnaissance comme une collectivité sans risque, nous obtenons des conditions très avantageuses. Ainsi, les derniers emprunts que nous avons signés comportent des marges de 0,50 à 0,60 points, ce qui constitue une condition tout à fait exceptionnelle.

Voilà quels étaient les quelques mots pour rassurer les inquiets.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Quelques mots puisqu'on a dit que l'on ne parlait pas assez du contexte national et international. Il est vrai que la France est dans de grandes difficultés.

Ces difficultés ne sont pas nées d'aujourd'hui. Si l'on regarde sur les dix dernières années -il n'y avait pas que des socialistes dans les dix dernières années-, nous avons perdu 700 000 emplois industriels. Evidemment, lorsque l'on perd autant d'emplois industriels, cela veut dire derrière que le secteur tertiaire n'accompagne pas et ne prend pas la place des emplois industriels que l'on a perdus. Pourquoi avons-nous perdu ces emplois industriels ? Tout simplement parce que les marges des entreprises en France étaient descendues à un niveau historiquement bas. Au plus bas, elles étaient de 28 % quand, en Allemagne, elles étaient de 40 % et quand la moyenne de l'Union européenne était de 38 %. Elles viennent de remonter à 31 % en l'espace de deux ans et du fait de mesures qui ont été prises.

Alors, on peut dire que tout cela ne nous intéresse pas parce que cela, ce sont les marges des entreprises, sauf que, lorsque l'on n'a pas de marges dans une entreprise, cela veut dire que l'on n'investit pas et qu'aujourd'hui, ce qui est le premier dans le monde, c'est l'innovation. Je crois que chacun voit bien aujourd'hui que l'on a des vagues d'innovations de plus en plus rapides et que si l'on n'est pas à l'avant-garde de cette innovation, on connaît évidemment de grandes difficultés parce qu'à ce moment-là, ce ne sont pas vos produits qui se vendent dans le monde mais les produits des autres pays. Même chez vous, chez vos consommateurs, ce ne sont pas les produits que vous produisez chez vous parce qu'ils ont une longueur de retard, ce sont les produits que l'on crée ailleurs. C'est un peu la situation que nous avons.

Donc on a à la fois cette situation économique extrêmement dégradée et, en même temps, on a une dette publique -et là encore, elle ne date pas d'aujourd'hui- de 2 100 milliards, une des dettes les plus importantes ; et que l'on file gentiment comme cela ! Sauf qu'à un moment donné, il faudra rembourser. Nous avons une chance énorme aujourd'hui, c'est que les taux d'intérêts soient bas. Si demain ils devaient augmenter à nouveau -et ils ne resteront pas infiniment bas-, nous aurons alors des difficultés qui vont être explosives. La situation d'aujourd'hui n'est rien avec ce qu'elle pourrait être demain.

Alors, ce qui m'a toujours guidé dans cette agglomération et qui ne semble pas si mal marcher jusqu'à présent, c'est d'essayer de développer toujours plus l'entreprise, le nombre d'entreprises, de développer toujours plus l'innovation, de faire en sorte que nos universités, notre recherche travaillent avec les entrepreneurs et c'est cela qui crée des emplois dans notre agglomération. Et la première chose aujourd'hui que veulent les Français, nous le savons, c'est d'abord des emplois et c'est ce que nous essayons de créer, c'est ce que nous réalisons dans cette agglomération.

Pourquoi j'ai cette pensée ? Tout simplement parce que moi, j'ai commencé mon parcours politique dans un arrondissement où il y avait beaucoup de grandes entreprises qui tout d'un coup avaient fermé leur porte ; c'était la Rhodiaceta par exemple mais il y en avait bien d'autres. Et tout le monde pleurait et cet arrondissement était sur la voie du déclin. Et je pensais que, si je voulais le faire repartir, il fallait que je ramène un certain nombre

d'entreprises et, en particulier, celles qui étaient dans l'innovation, celles qui étaient dans le futur progrès et c'est ainsi qu'on a ramené à l'époque Infogrames, la Cegid, etc. Ce que j'ai fait à l'époque pour cette arrondissement, j'ai essayé de le faire pour Lyon, pour l'agglomération de Lyon et ça ne marche pas si mal que cela.

Monsieur Bernard Genin, on peut ne pas se soucier de l'entreprise mais moi, j'aime mieux le Carré de Soie aujourd'hui quand Veolia, Alstom, Adecco, Technip viennent s'installer qu'à l'époque où c'était une gigantesque friche industrielle. Et donc je pense que la politique que nous menons est bonne effectivement pour les gens qui habitent dans ce secteur parce que petit à petit, si nous développons cette politique, ils trouveront effectivement de l'emploi.

La deuxième chose à laquelle je pense, qui a toujours guidé mon action -on en reparlera peut-être sur d'autres dossiers-, c'est qu'une agglomération doit être socialement équilibrée et que, si vous avez une agglomération qui fait que, d'un côté, vous avez des quartiers qui se paupérisent, se ghettoïsent, où vous n'avez plus dans ces quartiers que des gens qui vivent de revenus de substitution et pas de salaires, vous ne pouvez avoir de véritable paix sociale et, petit à petit, cela finit par déséquilibrer totalement une agglomération et, à ce moment-là, les entreprises n'y viennent pas. Si effectivement chez nous cela apparaît comme une société fragmentée avec de la violence, est-ce que vous croyez que 92 entreprises extérieures à Lyon viendraient s'implanter dans notre agglomération ? Non. Une société, c'est un équilibre. C'est un équilibre économique mais c'est un équilibre social. Et moi, je défends ce que nous avons fait avec la création de la Métropole parce que ce que nous avons fait, c'est essayer effectivement d'avoir cette dimension économique qu'a toujours eue le Grand Lyon mais d'y rajouter la dimension d'insertion sociale et il faut effectivement marcher sur ses deux jambes : à la fois développer des emplois mais faire en sorte qu'il n'y ait pas des gens qui désespèrent de la France, qui désespèrent de ce pays parce qu'à mon avis, si cela se passe ainsi, cela finit toujours très mal.

Alors, madame la porte-parole du groupe Les Républicains, vous nous avez fait des charges violentes contre le RSA en disant qu'on leur donnait lieu de penser la création socialiste. Je rappelle juste que c'est Nicolas Sarkozy qui l'a créé, avec un rapporteur qui était son Ministre à l'époque, qui s'appelait Martin Hirsch, ce ne sont pas les socialistes qui l'ont inventé, c'est effectivement Nicolas Sarkozy. Alors, il se trouve peut-être que, depuis, vous pensez qu'il a un très mauvais bilan et que c'est peut-être pour cela qu'il connaît des difficultés avec les Français. Donc vous avez changé d'opinion par rapport à ce que vous pensiez !

En tout cas, nous, et moi en particulier, je ne suis pas aveuglé par l'idéologie. Je pense que les uns et les autres nous avons fait beaucoup d'erreurs et qu'il convient d'inventer demain une société qui prendra en compte le développement économique, les besoins de l'entreprise mais qui garantira -un peu comme monsieur Badinter vient de le dire dans son rapport- à la fois les droits fondamentaux des salariés et en même temps la capacité -disait-il- pour les entreprises d'affronter deux grands changements fondamentaux que sont la numérisation et la mondialisation. Je donnerai un dernier exemple : aujourd'hui, en France, nous avons 35 000 robots, en Allemagne, il y en a 140 000. Comment voulez-vous que nous soyons compétitifs ?

Mesdames et messieurs, nous, nous essayons d'inventer notre propre modèle à Lyon et je crois que cela ne réussit pas si mal. Si, dans tous les classements, qui ne sont pas faits par la majorité de cet exécutif mais par des organismes mondiaux, nous sommes aussi bien classés sur tous les plans, c'est peut-être que le modèle que nous développons ici ne marche pas si mal et, en tout cas, moi je suis fier des orientations budgétaires que nous vous présentons ce soir.

*(Applaudissements).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Ce dossier ne donnait pas lieu à un vote, je vous remercie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

*(Acte est donné).*

---

**N° 2016-0987 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Déploiement de la fibre optique dans les immeubles de logements et locaux professionnels - Conventionnement relatif à l'installation, la gestion et le remplacement de lignes de communication électroniques à très haut débit en fibre optique - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-0987. Madame Laurent, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce dossier concerne le déploiement de la fibre optique dans les immeubles de logements et locaux professionnels et le conventionnement relatif à l'installation, la gestion et le remplacement de lignes de communication électroniques à très haut débit en fibre optique. Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller VERGIAT** : Monsieur le Président, chers collègues, le groupe Synergies-Avenir est intervenu à plusieurs reprises sur la thématique des réseaux de très haut débit, sujet ô combien vital pour nos Communes, leurs habitants, qu'ils soient usagers particuliers ou professionnels. Particulièrement impliqué sur ce thème, notre groupe avait fourni en son temps des contributions circonstanciées.

L'aménagement numérique et le déploiement des réseaux à très haut débit est un enjeu économique fort et un facteur de compétitivité essentiel ; rapidité des échanges d'informations, gain de temps, importance des capacités de flux, développement du télétravail, économies de déplacements motorisés, etc., autant d'atouts à considérer.

La Métropole de Lyon a pris conscience de ces enjeux et se revendique Ville intelligente. Lyon French Tech relève le défi des grandes métropoles européennes et, pour cela, elle ne peut faire l'économie d'une couverture totale de son territoire par les réseaux de très haut débit. Cet état de conscience s'est traduit par la prise de compétence par le Grand Lyon en 2010, l'approbation de la stratégie d'aménagement numérique du territoire du Grand Lyon en 2012 et une convention de DSP en 2015.

Certes, nous ne pouvons qu'accompagner favorablement ces décisions mais nous déplorons une mise en route paraissant laborieuse et des retards qui ne peuvent que pénaliser nos territoires, surtout à l'aune de nos voisins : le vaste département de l'Ain, par exemple, a en effet initié depuis plus de douze ans une démarche pour s'assurer d'un réseau THD dans son périmètre ; cette proximité est une concurrence préjudiciable pour le développement économique des territoires limitrophes. Nous ne vous cachons pas notre inquiétude pour nos Communes sur les conséquences auxquelles doivent faire face les usagers, les artisans, les professions libérales, les TPE. Sans ces équipements incontournables, leur productivité ne peut se développer et parfois le maintien même de leur activité est en jeu. Alors oui, aujourd'hui, nous nous prononçons pour le franchissement d'une nouvelle étape.

Si charité bien ordonnée commence par soi-même -et, dans ce cadre, les biens de la Métropole sont concernés par ladite convention-, quid de conventions, à l'avenir, pour le patrimoine bâti de nos communes ? Où en est-on du déploiement pour les autres acteurs économiques exerçant depuis chez eux ou dans les petites zones d'activités ?

Le paysage professionnel bouge, s'adapte en permanence, les fonctions évoluent, de nouveaux fonctionnements voient le jour. La Métropole doit donner les moyens pour permettre aux professionnels de s'adapter à ces changements s'ils veulent rester concurrentiels ou tout simplement leur permettre de maintenir leur activité. Et cela passe bien évidemment par des équipements de réseaux de communications électroniques de haut débit.

L'attractivité et le développement économique sont d'ailleurs des atouts mis en avant par la Métropole pour justifier de son statut de Métropole européenne, de sa vitalité économique. La Métropole se veut innovante, exemplaire et, sur ce point, nous constatons une certaine inertie tandis que nos alertes restent vaines.

La puissance de feu et les compétences au sein de la Métropole de Lyon doivent pouvoir s'illustrer et peser dans les négociations avec les opérateurs pour accélérer ce déploiement tant attendu. Nous encourageons vivement le déploiement rapide du très haut débit et nous demandons qu'un point d'étape annuel nous soit présenté sur les avancées de ce déploiement et que les territoires, au travers des Conférences territoriales des Maires, y soient associés.

Je vous remercie de votre attention et nous voterons la délibération.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je veux dire que je partage totalement votre point de vue et donc que l'on fera périodiquement un point sur l'avancement de ce dossier qui est fondamental pour la Métropole de Lyon.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

---

**N° 2016-1006 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Conseil de la Métropole de Lyon - Groupes d'élus - Moyens de fonctionnement - Année 2016 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** J'ai retiré ce dossier de l'ordre du jour.

*(Retiré de l'ordre du jour).*

---

**N° 2016-0991 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Conseil d'administration du Centre de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CR-DSU) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-0991. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur :** Avis favorable, monsieur le Président, pour ce rapport qui vise à désigner un représentant au Centre de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CR-DSU).

**M. LE PRÉSIDENT :** La Métropole dispose d'un représentant titulaire, poste laissé vacant, au sein du conseil d'administration du Centre de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CR-DSU). Je vous propose la candidature de madame Nathalie FRIER.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

---

**N° 2016-0992 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Rhône-Métropole - Désignation d'un représentant du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-0992. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur** : Toujours un rapport de désignation pour le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Rhône-Métropole.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose de 4 représentants titulaires au sein du conseil d'administration du Centre de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CR-DSU). 1 poste de représentant titulaire est actuellement vacant. Je vous propose la candidature de monsieur Pascal CHARMOT.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité, MM. Richard LLUNG, Michel LE FAOU, Mme Anne REVEYRAND, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

---

**N° 2016-0995 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Contrat de plan 2016-2020 avec les Offices publics de l'habitat (OPH) de la Métropole de Lyon - Dotation financière et intervention foncière - Individualisation totale d'autorisation de programme - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Conseillère déléguée Cardona a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-0995. Madame Cardona, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée CARDONA, rapporteur** : Monsieur le Président, merci. C'est une délibération importante pour le logement social. Elle est relative au contrat de plan 2016-2020 qui lie les trois OPH sous gouvernance directe de la Métropole que sont Lyon Métropole habitat, Grand Lyon habitat et Est Métropole habitat.

C'est un enjeu fort pour renforcer la coordination entre eux et avec la Métropole, dans un contexte de forte évolution de la stratégie habitat et logement (la loi ALUR, la création de la Métropole, le projet de loi égalité et citoyenneté) et dans un contexte de diminution des moyens qui invite à repenser le modèle économique tout en continuant à innover. D'où la constitution d'un pôle public de l'habitat qui a pour objectif d'accompagner la mise en œuvre des politiques publiques de la Métropole et de faciliter les coopérations entre les OPH de la Métropole au profit d'une meilleure coordination des actions sur le territoire.

Il vous est donc proposé d'approuver les conventions de contrat de plan 2016-2020 à signer avec ces trois OPH de la Métropole, d'approuver l'attribution d'une dotation financière d'un montant global de 42 000 051 € sur la période 2016-2020 au profit de ces trois OPH, de valider la dépense de fonctionnement correspondant à la prestation d'accompagnement de la direction de l'habitat et du logement dans le cadre du soutien au

développement du pôle public de l'habitat pour un montant de 150 000 €, de décider l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P14 pour un montant de 8 255 000 € en dépenses à la charge du budget principal, sur les exercices 2016-2020, au titre de l'action foncière en faveur du logement social et pour faciliter la réalisation des opérations difficiles pour ces trois organismes et de valider la dépense d'investissement pour le financement de l'intervention foncière à imputer sur les crédits à inscrire au budget principal. Tout ceci avec un avis favorable de la commission d'urbanisme et en espérant que toutes les interventions qui vont suivre salueront l'engagement fort de la Métropole pour le logement social.

*(Absence de monsieur le Président Collomb).*

---

**Présidence de monsieur David Kimelfeld  
Premier Vice Président**

**M. LE PRÉSIDENT :** Quatre minutes pour le groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** Le groupe GRAM votera cette délibération qui prévoit la constitution du pôle public de l'habitat qui se constitue autour des trois bailleurs que sont Grand Lyon habitat, Est Métropole habitat et Lyon Métropole habitat.

Ce pôle public était nécessaire. Dans un contexte national et métropolitain très mouvant -on le voit par exemple avec certains rapprochements ou regroupements opérés par les USH ou bien avec la réforme structurelle engagée dans le cadre d'actions logements-, les offices publics de notre Métropole ne pouvaient rester à l'écart de ces mouvements de fonds à l'œuvre du logement social et devait se doter de moyens d'agir à bonne échelle. Ce pôle public renforce, en effet, le pouvoir d'agir de nos bailleurs en leur évitant des situations de mises en concurrence improductives, en leur permettant de coordonner leurs objectifs de production et leur stratégie territoriale, en les amenant enfin à partager leur savoir-faire et même leur excellence. Car oui, nos bailleurs sociaux ont des excellences ; nous le reconnaissons d'ailleurs avec ce pôle public de l'habitat qui donne à chacun la responsabilité d'être chef de file sur un thème et de développer une vision prospective sur ce thème.

Le groupe GRAM tient à rappeler qu'au-delà de leur fonction initiale de production et de gestion de logements à loyers accessibles, les bailleurs sociaux sont une ressource pour l'innovation sociale et que notre Métropole a tout intérêt à s'appuyer sur eux aussi pour marquer sa singularité et son avance dans ce secteur-là. Pour s'en convaincre et pour exemple, il n'y a qu'à voir l'écho qu'apporte, au niveau national, l'association VRAC, dont le projet est né initialement avec ce soutien de deux bailleurs sociaux sur notre territoire et de la fondation Abbé Pierre Rhône-Alpes. On peut se rappeler aussi le succès rencontré par le village de l'innovation sociale organisé lors du congrès des HLM à Lyon il y a deux ans. Il y a une belle énergie chez nos bailleurs dont nous devons nous nourrir intelligemment et politiquement. Il y a chez eux aussi les prémices de nouveaux modèles organisationnels en matière de politiques publiques, nouveaux modèles sur lesquels la Métropole peut prendre appui et inspiration.

Alors, parce que ce projet de pôle public de l'habitat va dans le bon sens et parce que les bailleurs dont nous parlons sont des vrais piliers pour l'aménagement de notre territoire, nous ne comprenons ni ne partageons le cadrage à la baisse de nos subventions à ces trois bailleurs, cadrage à moins 6 % chaque année durant tout le mandat. Nous ne le comprenons pas à l'heure où nous les réaffirmons comme des enjeux majeurs pour notre Métropole, la cohésion territoriale, l'équilibre sociale et la lutte contre les exclusions. Nous ne le comprenons pas quand il a été dit, lors de la présentation des orientations budgétaires 2016, que le secteur social n'était pas concerné par le cadre des moins 6 %.

Nous ne le partageons pas car nous savons que cette contraction budgétaire au niveau métropolitain, qui s'accompagne d'une contraction aussi au niveau national, va obliger nos bailleurs à opérer des choix. Et comme la commande publique est tournée vers la production de nouveaux logements, le choix va se traduire par "réduire l'effort sur le parc existant". D'ailleurs, il me semble que la contractualisation avec chacun des trois bailleurs entérine cette orientation car, franchement, les engagements en matière de réhabilitation du parc existant sont plutôt assez faibles par rapport au volume géré par les bailleurs et par rapport à ce qu'il y a à faire en matière de travaux et d'entretien. Se pose aussi la question de la manière dont ces bailleurs vont pouvoir se saisir de la réhabilitation thermique de leur parc, avec quel crédit et sur quel volume.

Mais revenons à une note plus positive en examinant les thématiques de travail choisies par notre Métropole et nos bailleurs :

- le logement des personnes âgées pour Lyon Métropole habitat. Oui, il est nécessaire de développer une vision prospective en matière de logement de nos aînés et de leur pleine intégration dans la cité et de se doter d'un plan d'actions en ce sens ;

- de l'hébergement au logement pour Est Métropole habitat. Nous avons tous en tête le succès du GIE initié notamment par EMH qui réunit professionnels de l'urgence sociale et bailleurs. Le GRAM a régulièrement rappelé qu'au vu de son implication dans le secteur du logement, la Métropole de Lyon ne pouvait laisser à l'Etat seul la responsabilité des politiques d'hébergement. Nous attendons donc beaucoup de cet axe prospectif ;

- enfin, la gestion sociale et urbaine de proximité et la vie sociale des quartiers pour Grand Lyon habitat. Ce thème montre qu'une politique de logement social marie deux échelles : une échelle métropolitaine pour faire levier efficacement en matière de production et une échelle de la proximité qui se réfère au quartier, à l'immeuble, à l'habitant, au vécu du quotidien ; ces deux échelles sont indissociables et l'une ne peut se comprendre et tenir dans la durée sans l'autre.

D'ailleurs, il faudra -et pour conclure- aller encore plus loin, nous semble-t-il, sur la place de l'habitant locataire citoyen dans ce schéma de construction et de gestion. Comment peut-on développer des politiques participatives et collaboratives avec les habitants du logement social pour qu'enfin, l'enjeu ne soit pas seulement d'être relogé ni de se loger mais bien d'habiter, habiter dans son domicile, son immeuble, son quartier, sa Métropole ?

Je vous remercie.

*(Monsieur le Président Collomb reprend la présidence de la séance).*

---

### Présidence de monsieur Gérard Collomb

#### Président

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe PRG.

**Mme la Conseillère HOBERT** : Merci, monsieur le Président. Avoir un toit sur la tête est une préoccupation de nombre de nos concitoyens, hélas, car dormir dans la rue ou dans une voiture est la pire des conditions pour être socialement intégré. Etre en état physique et moral pour chercher du travail, accomplir son travail quand on en a un, suivre sa scolarité ou ses études, ménager sa santé, c'est le minimum à qui chacun doit pouvoir prétendre au nom de la dignité.

Et lorsqu'on est logé, d'autres difficultés peuvent se présenter. Le coût des loyers impacte on le sait parfois profondément les conditions de vie. En effet, selon le 21<sup>ème</sup> rapport de la fondation Abbé Pierre sur le mal-logement, les ménages les plus pauvres consacrent près de 56 % de leur revenu au loyer contre 17 % pour l'ensemble de la population, un taux d'effort net moyen très inégal. Le taux d'arriérés de loyers parmi les ménages jugés pauvres est lui aussi l'un des plus élevés d'Europe, malgré des mesures comme le FSL. Le logement s'inscrit donc dans une politique sociale qui peut à la fois résorber les inégalités mais aussi les développer.

Aussi, se préoccuper d'une juste politique de l'habitat est-il primordial. Meilleure distribution, coordination, mutualisation, autant de principes qui, sous la gouvernance de la Métropole de Lyon, peuvent tendre à améliorer les conditions de logement proposées par les trois principaux bailleurs sociaux que sont les offices public de l'habitat, Grand Lyon habitat et Est Métropole habitat et Lyon Métropole habitat. Il s'agira pour ces bailleurs de développer des offres nouvelles mais également de réhabiliter les parcs existants. Le cadre proposé par le pôle public de l'habitat et auquel ils devront se conformer permettra une unité de gestion pour un habitat diffus.

Réhabiliter des logements est nécessaire pour que chacun puisse avoir un toit décent. En effet, être à l'abri est une chose mais encore faut-il l'être dans un logement non délabré et dans des conditions environnementales saines, ce qui permet d'éviter -comme on le voit parfois- saturnisme et autres maladies chroniques. Une bonne disposition donc.

De plus, produire de nouveaux logements permet de faire baisser la tension du marché. En cela, nous sommes satisfaits du nombre annoncé d'offre de constructions nouvelles et surtout du taux de chaque type de logement : 30 % sur les logements en PLAI, destinés aux personnes les plus en difficulté, 30 % maximum sur les logements en PLS, un ensemble qui permet une mixité territoriale, sociale et culturelle.

Autre avantage indéniable, grâce au soutien financier prévu, les bailleurs publics auxquels peuvent s'ajouter d'autres acteurs sous la gouvernance Métropole, pourront mettre en place des loyers accessibles au plus grand nombre.

Améliorer la performance énergétique du parc existant, tel est l'autre objectif fixé. Comment ne pas souscrire à ce projet qui engendrera réduction de consommation, en termes de montant des factures et en termes d'énergie et, partant, aura sa part dans la diminution des nuisances sur la planète.

La répartition à la fois thématique (hébergement et logement, GUSP, logement des personnes âgées) et territoriale (Lyon-Villeurbanne, Est Lyonnais, Porte des Alpes) nous paraît être une pratique vertueuse. Après le maintien du montant des subventions aux OPH en 2015 et avec ce contrat de plan 2016-2020 qui permettra une flexibilité entre tous les acteurs et les investissements communs pour des objectifs partagés, la Métropole de Lyon montre qu'elle ne sous-estime pas la question du logement et du mal-logement.

Notre groupe votera en faveur de cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

**Mme la Conseillère PANASSIER :** Monsieur le Président, chers collègues, nous voulions intervenir sur ce rapport pour insister sur l'intérêt, à travers la mise en place du pôle public de l'habitat, d'un partenariat renforcé et durable entre les bailleurs publics de l'agglomération et la Métropole. Au-delà des indispensables moyens financiers définis, qui fixent la feuille de route avec une diminution de 6 % des financements comme dans chacune de nos politiques, c'est pour nous un moyen complémentaire intéressant pour mettre en œuvre la politique du logement de la Métropole.

Dans un contexte où la complexité des questions sociales et sociétales se conjugue avec la raréfaction des ressources, il est effectivement plus que souhaitable de coopérer, de chercher des pistes de mutualisation et d'éviter toutes formes de concurrence, fort coûteuses en temps comme en énergie

L'idée du pôle de l'habitat est également de constituer une sorte d'unité de recherche et de développement afin de mettre en commun les acquis des uns et des autres, de partager des pistes de réflexion et de conduire des expérimentations, là encore dans un souci de rationalisation.

L'innovation dans l'habitat social n'est pas une lubie, c'est une nécessité. De plus, les bailleurs ont d'ores et déjà largement démontré leurs facultés d'anticipation et d'expérimentation ; je pense aux logements adaptés, au vieillissement, à l'accueil du public précaire ou encore à la prise en compte des enjeux environnementaux et énergétiques.

Il est vrai que la mission des bailleurs sociaux, qui était assez simple dans le passé, s'est sacrément complexifiée. Si, hier, les organismes HLM construisaient en masse du logement familial là où les fonciers étaient disponibles, aujourd'hui, ils travaillent à la qualité de l'habitat. Ils se doivent à la fois de diversifier leurs produits pour s'adapter aux diverses attentes des différents publics et de diversifier aussi leur implantation dans un souci de mixité résidentielle afin d'éviter tout phénomène de ghettoïsation et de gentrification, phénomènes dont on a pu malheureusement mesurer les dégâts au cours de ces trente dernières années, dégâts qui ont conduit à la mise en place des différents dispositifs de la politique de la ville dont nombre de quartiers de l'agglomération font encore partie aujourd'hui.

A ces premières problématiques se rajoute la nécessaire prise en compte des enjeux environnementaux et énergétiques dans les réhabilitations et dans les constructions neuves, avec de belles expériences, de belles avancées mais aussi de belles marges de progression. Il faut améliorer encore le rapport coût/performance et surtout il faut éduquer et sensibiliser aux nouveaux comportements. On n'habite pas de la même manière un logement passoire qu'un logement passif ! Quels changements concrets les nouvelles technologies génèrent-elles ? Comment accompagner les locataires dans l'apprentissage des nouveaux éco-gestes ? Autant de questions qui se posent et qui donnent lieu à diverses expérimentations à partager.

Par ailleurs, face aux phénomènes d'isolement, de fragmentation et de repli, face au vieillissement de la population, à la précarité des ménages, aux évolutions familiales avec un nombre croissant de divorces et de familles recomposées ou encore face aux souhaits de sédentarisation des gens du voyage ou de décohabitation des jeunes, comment mieux adapter l'offre de logements ? Comment repenser les mouvements, les flux et les parcours résidentiels ?

Sur ces sujets délicats, la mutualisation des expériences et des bonnes pratiques est plus que nécessaire et les nouvelles expérimentations sont effectivement à mener en commun. On peut tenir de grands discours mais ce n'est que dans le faire, que dans le souci de concrétisation, qu'à travers l'expérimentation que l'on progresse vraiment. C'est d'ailleurs un thème cher à Lyon, historiquement attachée aux sciences appliquées.

Et la vie dans un immeuble, dans un quartier, c'est avant tout le quotidien et ses diverses réalités, celles de l'emploi ou du chômage, celles des services, de la vie sociale, des relations entre voisins.

**M. LE PRESIDENT :** Ce n'est pas parce que c'est très bien qu'il faut continuer le discours.

**Mme la Conseillère PANASSIER :** J'ai fini. Deux phrases.

**M. LE PRESIDENT :** Allez-y !

**Mme la Conseillère PANASSIER :** Même si ce n'est pas dans leurs compétences principales, les bailleurs sociaux investissent aussi le champ de l'insertion comme celui de la vie sociale et, là aussi, on devine l'intérêt d'une collaboration sur ces sujets.

Ainsi, de notre point de vue, étant au cœur des problématiques de notre société les plus difficiles et complexes, les bailleurs sociaux et notre collectivité ont ensemble un impératif de collaboration fructueuse.

Merci.

**M. LE PRESIDENT :** Merci. Nous avons ensuite le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller GEURJON :** Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT :** Le groupe Europe Ecologie-Les verts et apparentés.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER :** Monsieur le Président, chers collègues, nous avons les trois OPH (offices publics de l'habitat) avec EMH (Est Métropole habitat), LMH (Lyon Métropole habitat) et GLH (Grand Lyon Habitat), nous révisons le PLU-H, nous élaborons le PLALHPD et nous créons, avec cette délibération, le PPH, le pôle public de l'habitat. Au-delà du jargon un peu abscons propre au domaine de l'habitat, nous saluons cette initiative.

En effet, le pôle public de l'habitat, sous gouvernance Métropole, vise à faire en sorte que nos trois offices publics travaillent en bonne intelligence, cela a été dit, par exemple avec une répartition géographique du territoire pour la production de logements, pour éviter des concurrences inutiles pour que le meilleur des expériences de chacun des trois profite aux deux autres : partage des bonnes pratiques sur les questions de parcours résidentiel, de gestion de proximité, de vieillissement mais aussi peut-être, à terme, des mutualisations très concrètes.

Nous insistons notamment sur la gestion de proximité pour répondre au quotidien des préoccupations des locataires, par des interventions efficaces dans les allées et les logements, avec des gardiens formés, des services de maintenance ou de petites réparations réactifs mais aussi sur les innovations sociales soutenues ou impulsées par les bailleurs pour favoriser le lien social, le respect mutuel, la citoyenneté, la convivialité dans les résidences. Et, en cela, les colocations solidaires, les projets de jardins partagés, les projets sur la propreté, la réparation, les défis Famille à énergie positive ou le vieillissement et d'autres projets encore à inventer sont des sujets où tous les organismes n'ont pas la même avancée. Il y a donc en effet des pistes de progrès.

Il nous paraît important que le pôle public soit présenté formellement dans les conseils d'administration des trois Offices et que les représentants des locataires puissent eux aussi échanger entre eux avec, éventuellement, un financement par les bailleurs.

Par ailleurs, nous souhaitons vivement que ce pôle public de l'habitat permette aussi d'accélérer la mise en place de la location choisie, c'est-à-dire la possibilité pour un demandeur de logement d'être acteur de son parcours en ayant accès aux offres de logements disponibles et en choisissant ainsi son logement.

Surtout, outre le pôle public de l'habitat, la délibération porte sur le contrat de plan 2016-2020 des trois Offices, chacun des trois contrats définissant les objectifs de production et de réhabilitation de logements. Ce sont ainsi plus de 42 M€ sur les cinq années du contrat qui seront consacrés à produire 1 350 logements nouveaux, dont 70 % en PLUS et PLAI et à réhabiliter 1 150 logements par an sur le plan thermique.

Nous nous réjouissons des augmentations des objectifs de production par rapport au contrat de plan précédent pour EMH et GLH mais regrettons que soient revus à la baisse les objectifs de ces deux bailleurs en matière de réhabilitation avec 300 et 350 logements par an alors que, pour LMH, la réhabilitation doit atteindre 500 logements par an. Ce sujet est important pour améliorer à la fois le confort des logements et la maîtrise des charges pour les locataires. Notons que ce financement s'ajoutera à celui de l'éco-rénovation dans le parc social, que nous voterons dans la prochaine délibération.

**M. LE PRESIDENT :** Madame Vessiller, je crains que vous n'ayez dépassé le temps !

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER :** Enfin, il ne nous a pas échappé que la Métropole fait le choix de réduire chaque année les montants alloués aux Offices. Nous souhaitons que ce choix soit réévalué en 2018 et éventuellement revu à la hausse si ces montants s'avéraient insuffisants pour maintenir les objectifs.

Dernier point, nous regrettons la baisse des aides de l'Etat pour la production et souhaitons que les Parlementaires -dont vous êtes, monsieur le Président- puissent éventuellement revoir le financement du logement social dans le cadre de la LOLF 2016.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Communiste.

**M. le Conseiller MILLET :** Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi, pour cette convention pluriannuelle, une petite maxime : "Peu importe que le chat soit gris ou noir pourvu qu'il attrape les souris !" Vous en connaissez sans doute l'origine. En effet, peu importe d'avoir un, deux ou trois Offices s'ils contribuent à faire vivre un pôle public de l'habitat. Une organisation totalement intégrée et centralisée n'est pas toujours le meilleur compromis historique entre le coût du changement et l'objectif à atteindre, entre l'efficacité et la souplesse. Cette maxime pourrait sans doute utilement s'appliquer d'ailleurs à la Métropole.

En tout cas, nous soutenons cette démarche et nous voterons donc cette délibération avec quelques commentaires.

Le premier concerne les objectifs de construction de 1 550 logements, plus une marge de 200, soit pas loin de la moitié des logements que nous voulons construire annuellement. Il aurait été utile de placer ces objectifs dans un cadre intégrant nos relations avec les autres opérateurs du logement social. Ces objectifs confiés à nos opérateurs sont-ils d'ailleurs dans la continuité de leur part dans la production totale passée ou induisent-ils une évolution ?

Le deuxième concerne la baisse de 6 % qui, évidemment, correspond à notre approche budgétaire générale mais dont il serait indispensable d'éclairer l'impact sur la construction. En effet, l'an dernier, nous avons tenu notre contribution dans un contexte où l'Etat divisait ses dotations par deux. On a évalué que l'impact, bien évidemment, est que l'aide au logement diminue. Donc en maintenant l'objectif de 4 000, quel sera l'impact et comment nos opérateurs vont pouvoir maintenir l'objectif dans ce cadre de baisse de financement ?

Le troisième commentaire concerne ce pôle public de l'habitat, financé donc à travers cette délibération pour un peu plus de 1 M€, en dehors des financements de la construction. Il nous semblerait utile d'en dire un peu plus, au-delà de son organisation qui est décrite, sur son fonctionnement et notamment, sur une politique qui est, certes, métropolitaine, comment il s'articule avec les Communes, même le pacte de cohérence ne nous éclaire pas sur ce point.

Enfin, si les objectifs de développement sont importants, il nous paraît tout aussi important d'étendre une telle convention aux objectifs qualitatifs dont nous discutons avec nos Offices, notamment sur leur politique des loyers, la gestion de la relation locataires, les enjeux du quotidien, la sécurité, la propreté, la collecte, les encombrants. Permettez-moi de dire, par exemple, qu'on sait qu'il n'y a pas toujours de cohérence entre notre politique autour des déchèteries et la gestion des encombrants par les bailleurs. Sur l'ensemble des questions de proximité, nous sommes souvent interpellés dans nos villes par des locataires ou des amicales de locataires et il nous semble nécessaire de faire connaître les orientations que la Métropole donne à ces Offices. Cela leur serait d'autant plus utile que, sur les questions difficiles du traitement des dettes de loyers et des procédures d'expulsion ou de relogement, nous allons travailler dans le PLALHPD qui devrait nous être présenté avant l'été. Il est nécessaire de partager entre nous.

Permettez-moi de conclure sur ces dispositifs, le plan de gestion de la demande, de l'hébergement des personnes défavorisées, de l'équilibre territorial, du FSL. Madame Vessiller a cité la longue liste des sigles ; il nous semble nécessaire d'avoir une présentation globale des outils de notre politique de logement en Conseil pour clarifier notre commande politique et le lien avec les Communes, comme nous l'avons fait pour l'insertion, par exemple.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. La Métropole autrement.

**M. le Vice-Président BRET :** Monsieur le Président, chers collègues, il est peut-être bon de rappeler tout de même que cela fait de nombreuses années que notre agglomération, la Communauté urbaine, s'est engagée dans une politique volontariste en faveur du logement social. Il y a eu la mise en place des secteurs de mixité sociale qui font d'ailleurs partie intégrante maintenant du PLU. Il y a aussi la part importante du logement social au sein des opérations d'urbanisme, notamment celles qui sont sous maîtrise publique ; tout cela en est des démonstrations.

Le contrat de plan qui est aujourd'hui passé avec les trois offices publics de l'habitat -je ne rappellerai pas leurs noms- est également -mais également seulement- un des outils et un des moteurs de cette politique. Ce contrat fixe, je le redis très rapidement : des objectifs chiffrés en matière de construction et de réhabilitation énergétique pour les quatre ans qui viennent et des moyens financiers afférents que la Métropole va déployer, en quelque sorte une contrepartie. Ces contrats ont fait leurs preuves : ils ont permis d'avoir un parc de logements globalement de bonne qualité ainsi qu'une production importante et surtout continue de logements sociaux, ce qui, dans une agglomération attractive comme la nôtre, est une nécessité pour permettre aux ménages aux revenus modestes ou moyens de se loger en ville.

Le contrat de plan pour la période 2016-2020 qui est l'objet de cette délibération s'inscrit dans la continuité de cet engagement avec deux nouveautés : une répartition pour les trois offices du nombre de logements à construire et à réhabiliter sur des territoires -et c'est là qu'est la nouveauté, c'est une première !- sur des territoires identifiés. L'ancrage historique, par exemple, d'Est Métropole habitat sur Villeurbanne, sur les Communes de l'est (Vaulx en Velin mais aussi Saint Priest, Décines Charpieu, Meyzieu) se trouve ainsi renforcé et son rôle de bailleur privilégié dans ce grand territoire de l'est lyonnais est davantage confirmé.

L'autre nouveauté -abondamment évoquée aussi par les orateurs précédents- réside en la création d'un pôle public de l'habitat dont la Métropole a souhaité se doter. Alors, je voudrais rappeler, non pas faire dans la modestie mais qu'en fait, ce pôle public de l'habitat fonctionne déjà depuis quelques mois, donc on n'est pas dans une naissance subite d'une espèce de nouveau "gros machin" qui apparaîtrait. Il existe déjà parce que c'est simplement une instance de coordination entre les trois Offices, à travers la présence de leurs Présidents et de leurs directeurs et il institutionnalise une nouvelle façon de travailler ensemble qui existait tout de même déjà aussi dans le passé, basée sur le dialogue, la complémentarité, la coopération des Offices publics autour d'objectifs à tenir, de territoires prioritaires et aussi de services à proposer.

Au sein du pôle, chacun sera référent dans le domaine où il aura développé une expertise -je ne le rappelle pas puisque plusieurs l'ont fait- ; il y aura en quelque sorte une spécialisation en fonction de ce que les Offices savent le mieux faire, où ils ont déjà de l'expertise et du savoir-faire. C'est un choix pertinent parce qu'à l'évidence -je veux le dire ici aussi pour que l'enthousiasme de certains à constituer des pôles publics ne confine pas peut-être un peu à l'aveuglement- une fusion des offices -parce que cela a été un problème qui a été évoqué quelquefois- au sein d'une instance uniforme et d'une espèce de "grand tout" aurait conduit à affadir, si ce n'est à affaiblir leurs ambitions, leur dynamisme et leur liberté d'action et donc d'innovation alors que tant de défis restent encore à

relever en matière de politique publique de l'habitat et de logement social. En un mot, être plus gros ne signifie pas être meilleur et, à partir d'une certaine taille, cela peut même s'avérer contre-productif.

En procédant ainsi à travers ce pôle public, il reste une structure légère de coordination. La Métropole montre au contraire qu'une autre voie est possible, que nous pouvons faire autrement, que, par le partage des objectifs, la coordination des efforts, nous pouvons préserver les équilibres et transformer des concurrences néfastes -ce qui était vrai quelquefois par le passé- en émulations positives et que l'expérience, le savoir-faire, les liens de proximité et les connaissances acquises des territoires, dans leur spécificité et dans leur diversité, sont une force et une richesse en plus sur laquelle la Métropole souhaite s'appuyer.

Notre groupe apporte naturellement son soutien à une telle démarche et à la mise en place de ce nouveau contrat.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**M. le Vice-Président LE FAOU :** Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires, nous nous trouvons aujourd'hui, un an après la création de la Métropole, à un moment important de notre engagement en matière de politique de l'habitat, et plus particulièrement en matière de mobilisation de nos moyens en faveur de l'accès au logement pour tous nos concitoyens.

Comme vous le savez certainement, précédemment, le Grand Lyon, avait contractualisé, avec les bailleurs sous sa gouvernance un contrat de plan qui affectait des moyens aux OPAC de l'époque : Grand Lyon habitat, OPAC de Villeurbanne, OPAC de Saint- Priest. Ces contrats de plan furent négociés dans une période où les moyens financiers étaient alloués principalement sur la base d'objectifs de développement et de soutien à la production d'une offre locative sociale neuve.

Aujourd'hui, nous nous trouvons dans une phase nouvelle de la gouvernance des OPH métropolitains. D'une part, les OPAC de Villeurbanne et de Saint Priest ont fusionné pour donner naissance à Est Métropole Habitat et, d'autre part, nous accueillons dans cette gouvernance Lyon Métropole Habitat, né de la scission de l'ancien OPAC du Rhône depuis la création de la Métropole.

Le contexte actuel, c'est donc trois offices métropolitains sur le territoire de la Métropole : Lyon Métropol habitat avec 25 700 logements, Grand Lyon habitat avec 23 400 logements et Est Métropole habitat avec 12 400 logements. Nous avons donc ainsi une capacité à agir avec ces trois organismes qui gèrent à eux seuls 45 % du parc locatif social de notre territoire avec 61 500 logements au total. C'est une force considérable.

Ainsi, l'enjeu majeur du nouveau contrat de plan est de mieux coordonner les moyens que nous allons mettre en œuvre et de faire en sorte que les trois Offices métropolitains puissent agir ensemble et avec la plus grande efficacité à la mise en œuvre des objectifs que nous nous sommes fixés collectivement.

Ce contrat de plan favorisera notamment l'émergence d'un outil essentiel pour la mise en œuvre de notre politique métropolitaine de l'habitat, l'émergence d'un pôle public de l'habitat, qui -je le rappelle- sera une structure que nous voulons souple, légère et "agile", pour assurer la coordination de nos trois Offices, comme l'a rappelé Jean-Paul Bret.

Un pôle qui aura pour objectif principal d'accompagner la mise en œuvre de nos politiques publiques, de les mettre en cohérence avec les nouvelles compétences de la Métropole, avec une gouvernance partenariale instaurée entre les trois Offices métropolitains par une conférence des Présidents des organismes, pilotée par la Métropole et une instance de coordination technique. Cette instance permettra d'élaborer toute stratégie visant à l'atteinte de nos objectifs par une meilleure coopération des organismes et une meilleure coordination de leurs actions sur le territoire.

Nous pourrions ainsi impulser de nouveaux projets au service de l'innovation et ainsi capitaliser les expertises de chacun dans tous les domaines que recouvre le champ de l'habitat. Financièrement, nous avons donc réparti nos engagements dans ces nouveaux contrats, un par organisme, pour agir sur les quatre thèmes qui sont les plus importants à ce jour : tout ce qui a trait au développement de l'offre et à la réhabilitation du parc existant, à l'intervention foncière pour les opérations difficiles de traitement d'habitat insalubre ou en état de péril et aussi, bien sûr, un appui à la mise en œuvre de l'innovation et de l'expérimentation ; le tout pour un peu plus de 42 M€ sur la période qui nous conduit jusqu'à 2020.

Nous restons persuadés que la mobilisation de tous, par la mise en cohérence de nos moyens et de nos compétences, est l'avenir de notre Métropole lyonnaise. C'est ce modèle que nous avons choisi lorsque nous nous sommes engagés dans la création de la Métropole et c'est ce modèle qui servira l'intérêt général de la meilleure façon qui soit, suivant notre modèle lyonnais qui -j'en suis certain- est partagé par tous dans notre assemblée.

**M. LE PRÉSIDENT :** Ce n'est pas sûr, je ne vise pas spécialement un groupe en particulier, il peut y en avoir plusieurs.

Le groupe Les Républicains.

**M. le Conseiller GUILLAND :** Monsieur le Président, mes chers collègues, en préambule à cette intervention, permettez-moi, monsieur le Président, de revenir brièvement sur la visite de monsieur le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, vendredi dernier, dans le quartier Mermoz nord. A cette occasion, vous n'avez pas manqué de mettre en avant "le formidable travail" effectué dans ce quartier depuis le lancement du programme national pour la rénovation urbaine par un Gouvernement de droite, il faut le rappeler et vous l'avez semble-t-il oublié ! Même si tout est encore loin d'être parfait dans ce quartier -le classement en ZSP parle de lui-même-, il est vrai que la mobilisation de l'ensemble des acteurs a permis de lui donner un nouveau souffle, ce dont chacun se réjouit.

Nous regretterons cependant, monsieur le Président, qu'à l'occasion de la visite de Patrick Kanner dans le quartier, aucun membre de votre opposition n'y ait été associé, ni par la Mairie du huitième arrondissement dont je suis élu, ni par Grand Lyon habitat dont je suis administrateur, ni par la Métropole dont vous êtes Président. Un triple oubli semblant peu probable, il s'agit manifestement d'une volonté délibérée bien peu démocratique que nous condamnons fermement. Je n'y vois qu'une explication : vous craignez sans doute, monsieur le Président, que revienne aux oreilles de Paris l'existence d'une opposition au cœur de votre modèle lyonnais. Dont acte.

Car effectivement -et j'en viens au rapport qui nous intéresse-, le groupe Les Républicains et apparentés défend, et notamment en matière de logement social, une ligne différente de la vôtre : nous dénonçons depuis de nombreux mois votre approche purement comptable du logement social. Toujours plus, tel est votre objectif. Le niveau de production de logement social sur la Métropole en 2015 constituait d'ailleurs un des thèmes récurrents développés dans vos nombreux discours de vœux.

Concernant la production de logement social 2015, nous avons demandé en commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville que nous soit communiquée la répartition géographique précise par communes et -ce qui serait certainement plus pertinent- par IRIS ; ce serait en effet plus pertinent car cela permettrait de montrer qu'une grande partie de cette production de logement social intervient dans des IRIS, c'est-à-dire des quartiers où le taux de logement social est déjà très supérieur à l'objectif SRU. Le nombre de programmes réalisés ou à venir dans des zones déjà fortement pourvues nous laisse penser que cette part est loin d'être négligeable. Les difficultés que nous rencontrons pour nous faire communiquer ces chiffres tendraient à nous le confirmer. L'approche comptable de votre politique de production de logement social amène donc, pour une grande part, à ajouter du social au social, ce que nous dénonçons et nous continuerons à dénoncer, à moins que les chiffres précis que vous ne manquerez pas de nous fournir avec cette intervention, ce dont je doute.

Aujourd'hui, avec ce contrat de plan 2016-2020 à destination des trois OPH de la Métropole, vous écrivez, monsieur le Président, un nouveau chapitre à cette approche purement comptable du logement social. Son volet principal consiste, en effet, à fixer aux trois OPH métropolitains des objectifs de production alors même que les objectifs de la Métropole sur cette période ne sont eux-mêmes pas fixés. Il nous aurait paru plus judicieux de débattre au préalable des objectifs 2016-2020 au niveau de la Métropole, de répartir ces objectifs, en concertation avec les élus locaux, par commune voire par secteur au sein de chaque commune, prenant enfin en compte d'autres critères que le toujours plus qui semble vous animer.

Au-delà, ce rapport tente de coordonner l'action des trois OPH de la Métropole, d'en mutualiser certaines compétences et d'éviter qu'ils ne viennent de trop se faire concurrence les uns les autres. Pour faire simple, pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? La fusion des trois OPH lors de la création de la Métropole était un choix de bon sens, vous l'avez un temps reporté avant d'y renoncer. La mise en place du pôle public de l'habitat démontre, si besoin, les difficultés que vous rencontrez à voir coexister ces trois offices.

Pour toutes ces raisons, monsieur le Président, nous nous abstenons sur ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Guillard, finalement, je me félicite de ne pas vous avoir invité parce que je ne suis pas sûr que si vous aviez fait la même intervention auprès du Ministre, cela ait renforcé la cote de l'opposition à Lyon auprès de lui ; donc on a peut-être bien fait de s'abstenir.

Je reviens sur le fond parce que ce que vous dites est totalement contraire à toute vérité et je vais vous le montrer ; on vous communiquera tous les chiffres que vous souhaitez.

D'abord, je pense que, dans une agglomération comme l'agglomération lyonnaise, il faut produire du logement. Tout à l'heure, nous parlions développement économique. Si l'on veut qu'il y ait un développement économique dans notre agglomération, il faut que les entreprises qui viennent puissent trouver des logements pour leurs salariés, pour leurs cadres, il faut qu'elles puissent trouver des logements qui soient diversifiés, de toutes les gammes de prix. C'est ce que nous essayons de faire dans notre agglomération. Vous savez que le SCOT a fixé un certain nombre de perspectives et nous a donné un certain nombre d'objectifs de construction de logements pour répondre justement au premier objectif que nous avons pour cette Métropole, l'attractivité économique.

Alors, c'est vrai, depuis 2001, nous avons construit beaucoup de logements, nous en avons construit 121 000 et, si vous voulez, c'est plutôt bien dans un moment où, si j'ai bien compris, l'opposition dit en France : "Regardez la production de logements a chuté depuis que vous êtes au pouvoir." Nous, la production de logements a augmenté et elle a augmenté fortement pour répondre aux besoins de chacun ; et vous savez combien les besoins de logements sont grands dans l'agglomération.

De ce côté-ci, j'entends que, quelquefois, on ne veut produire aucun logement, d'un autre côté, on ferait pleurer Margot en disant que la politique du logement social qui est menée par le Grand Lyon c'est "archi nul" et qu'en fait, on n'a qu'une pensée qui serait celle de la promotion du capitalisme multinational et que, finalement, on baisserait comme ça, sans cœur, les subventions pour produire moins de logement social.

Et bien non parce que, si on produit beaucoup de logements sociaux dans notre agglomération, c'est parce qu'on utilise la maxime de notre collègue -j'ai failli dire "camarade"- Millet qui nous disait tout à l'heure, citant Deng Xiaoping : "Peu importe la couleur du chat pourvu qu'il attrape des souris". Et donc nous, ce que nous faisons, c'est d'essayer de marier à la fois les offices HLM, les sociétés HLM, les promoteurs privés et c'est pour cela que nous construisons beaucoup de logements sociaux, que nous les construisons dans la diversité et que nous ne reproduisons pas ce qui s'est produit dans les années 1960-1970, c'est-à-dire faire des cités où il y ait 100 % de logement social parce que cela, c'était la catastrophe annoncée.

Après, comment faisons-nous ? Nous faisons en sorte de les construire plutôt dans les quartiers où il y en a très peu. Par exemple, lorsque l'on regarde le secteur centre, c'est-à-dire à la fois Lyon et Villeurbanne, nous sommes passés en tout de 19,74 % à 21,80 %. Quand on regarde l'ouest de l'agglomération lyonnaise, nous sommes passés de 19,25 à 21,21 % et quand on regarde l'est de l'agglomération lyonnaise, là où il y en avait beaucoup, nous sommes passés de 31,67 % à 36,16 %. C'est-à-dire qu'effectivement, nous essayons de rééquilibrer pour qu'il y ait cette mixité sociale qui crée effectivement le vivre ensemble et on peut prendre IRIS par IRIS, vous verrez qu'effectivement, on ne construit pas de logement social là où il y en a déjà beaucoup. Et je le dis à tous, je le dis à tous parce qu'il y en a qui trouvent qu'on en construit trop là où il y en a déjà beaucoup et il y en a qui voudraient encore en construire plus là où il y en a déjà beaucoup. La doctrine de l'agglomération, elle est claire : on essaie d'équilibrer de manière à faire en sorte qu'il y ait une diversité et qu'on ait la possibilité de créer le vivre ensemble dans cette agglomération.

Alors, évidemment, on va le faire avec un sens je dirai de l'équilibre là aussi qui est fort. Par exemple, quand on regarde un quartier comme la Duchère, puisque quelquefois les problèmes de la densité se posent, les nouveaux immeubles que l'on a construits sont plus denses que ce qu'il y avait avant mais évidemment, on n'a pas exactement la même perception parce que la forme urbaine joue beaucoup sur la perception de la densité. Donc on va essayer de le faire de cette manière. On va essayer de faire comme à la Confluence, qu'on ne voie pas la différence entre un immeuble de logements privés et un immeuble de logements sociaux, parce que c'est cela aussi qui crée la perception négative que l'on peut avoir. Moi, je demande à ceux qui sont Présidents d'Offices HLM de faire en sorte qu'on ne concentre pas toutes les difficultés dans les mêmes immeubles, dans les mêmes montées d'escalier parce que l'on se crée forcément un certain nombre de problèmes. Il ne s'agit pas de recommencer aujourd'hui les erreurs qu'on a faites il y a vingt ou trente ans et donc d'avoir un sens dans la façon dont nous construisons le logement dans l'agglomération et dont nous logeons nos habitants.

Voilà les lignes qui vont nous guider et qui vont faire qu'on aura une agglomération équilibrée.

Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée CARDONA.

---

**N° 2016-0996 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Lyon - Volet habitat du plan climat - Mise en place de subventions en faveur de la réhabilitation énergétique performante des immeubles d'habitation - Règlement d'attribution des aides dans le parc social public et modification du règlement concernant l'habitat privé - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-0996. Madame Vessiller, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, dans le cadre du plan climat, nous avons voté à la PPI un budget de 30 M€ pour l'éco-rénovation dans le parc social et privé. Nous avons voté en septembre une délibération qui définit la mise en place de la plateforme éco-rénovation pour le parc privé ainsi que des subventions afférentes. Vous avez d'ailleurs, chers collègues, à l'entrée de la salle, des flyers de présentation de ces subventions, du dispositif ; je vous invite à les prendre et à les diffuser.

Aujourd'hui, avec la présente délibération, nous allons voter notre politique métropolitaine d'éco-rénovation dans le parc social. Ainsi, chaque bailleur qui engagera des opérations de réhabilitation au niveau des bâtiments basse consommation aura une aide de la Métropole de 20 % du montant des travaux énergétiques dans la limite de 5 000 € par logement.

Evidemment, outre l'amélioration du confort pour les locataires, il y va de la maîtrise des charges pour ces ménages modestes et d'une activité importante dans le bâtiment.

La commission a donné un avis favorable à ce dossier.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : Très bonne délibération, intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT** : Très bien ! Et je vous ai cité !

Donc je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

**N° 2016-0997 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Protocole de partenariat avec le groupe Société nationale immobilière (SNI) - Avenant n° 1 - Actualisation des objectifs - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-0997. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, une délibération concernant un protocole de partenariat avec la Société nationale immobilière (SNI) qui s'inscrit tout à fait dans le droit fil de la diversification de l'habitat, que vous citiez tout à l'heure. L'objectif de cet avenant n° 1 au protocole de partenariat entre la Métropole et la SNI est donc de pouvoir relever les objectifs de production et notamment en matière de logements intermédiaires libres avec, pour ce relèvement des objectifs de production, une mise à disposition et une mobilisation de moyens financiers conséquents, avec pas loin d'un milliard d'euros sur le territoire de la Métropole d'ici 2020. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et Républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT** : Je souligne que nous menons la politique que nous menons en matière de logement, qu'un groupe comme la SNI a décidé d'investir un milliard d'euros sur l'agglomération lyonnaise, ce qui n'est pas tout à fait négligeable pour produire du logement et pour les entrepreneurs du bâtiment.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

**N° 2016-1002 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Rillieux la Pape - Ville nouvelle de Rillieux la Pape - Contrat de ville métropolitain - Projet de renouvellement urbain de la ville nouvelle - Concertation au titre de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme - Définition des objectifs poursuivis et modalités - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1002. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, dans le droit fil notamment de l'élaboration du nouveau plan de renouvellement urbain auquel vous faisiez référence tout à l'heure, il s'agit ici d'ouvrir la concertation, au titre de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, pour la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain de la Ville nouvelle de Rillieux la Pape. Nous avons aussi un certain nombre de délibérations identiques pour d'autres quartiers qui sont visés par ce nouveau plan de renouvellement urbain qui, je le rappelle, a fait l'objet d'un passage en comité d'engagement de l'ANRU en début du mois de janvier, qui a recueilli un assentiment très positif de la part de l'ANRU et de l'Etat et ce qui nous a valu la visite de monsieur Patrick Kanner qui nous a donné quitus sur l'ensemble de nos actions. Avis favorable de la commission sur ce sujet.

**M. LE PRESIDENT** : Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA** : Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT** : Le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller VINCENDET** : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Vice-Président, nous y voilà ! Après près d'une dizaine de visites de la Ville par l'ANRU, une délégation parlementaire, des services de l'Etat, ceux du Grand Lyon dont deux membres de l'exécutif, nous voici en position de voter les objectifs du PNRU sur la Ville nouvelle de Rillieux la Pape. Le texte même de ce rapport montre la qualité du travail entre nos services et je suis très satisfait de voir que les propositions et les positions que l'équipe municipale de Rillieux la Pape défend ont été largement partagées. Notre groupe note aussi que le quartier des Allagniers est enfin pris en considération. Là aussi, le travail partenarial a bien fonctionné et les multiples visites de terrain ont porté leurs fruits.

Nous soulignerons également plusieurs points.

D'abord, la Métropole parle du positionnement de Rillieux la Pape et de la ville nouvelle comme "pôles de développement est du plateau nord" ; je parle plus volontiers de "porte d'entrée nord de la Métropole", matérialisée par l'accès autoroutier qui débouche directement sur le terrain d'Osterode. Mais force est de constater que nos positions sur ce sujet se rejoignent : nous remarquons que ce terrain d'Osterode est inclus

dans la stratégie de développement de la commune et, au-delà, de notre territoire métropolitain ; il en est même la pierre angulaire puisque près de mille emplois sont aujourd'hui fléchés sur ce qui deviendra une zone d'activités économique stratégique pour la Métropole.

Nous indiquons souvent que nous voulons faire de Rillieux une vitrine du renouvellement urbain. Cela passe par un changement d'image de notre commune et notamment le retour de la tranquillité et je crois savoir que notre Ville est un bon élève de la Métropole en matière de baisse de la délinquance. Cela passe aussi par une politique offensive d'attractivité économique et les localisations de sièges d'entreprises ces derniers mois sont un signe particulièrement intéressant : je pense à Médicrea, Veolia ou Engie ; là aussi, nous attendons tous le soutien de la Métropole.

Notre groupe note aussi que des réalisations que nous portons, comme le cinéma, le nouveau centre culturel, le centre administratif de Rillieux la Pape, sont considérées par cette assemblée comme des mesures accompagnant parfaitement le renouvellement urbain. Si nous pouvons saluer votre pragmatisme sur le sujet, nous regrettons malheureusement que ce bon sens ne soit pas partagé par l'opposition municipale de Rillieux la Pape. Nous serons donc très attentifs au vote de monsieur Marc Cachard sur ce rapport puisqu'en Conseil municipal, il a voté contre l'intégralité des réalisations dont vous soulignez la qualité, contre le Bottet, contre la destruction de la tour numéro 7, contre le cinéma, contre le centre culturel et contre le nouveau centre administratif ; il serait donc cohérent qu'il s'y oppose une nouvelle fois et s'il vote contre, monsieur le Président, je vous demanderais de ne pas lui en vouloir.

Cependant, le renouvellement urbain ne serait rien sans une vraie politique du logement et la mise en place d'un vrai parcours du propriétaire à l'échelle de la Métropole. Le logement social n'est pas une fatalité et la Métropole doit être capable -c'est une question de cohérence- d'adresser la promesse à la personne qui rentre en logement social que tout va être fait pour qu'elle en sorte par le haut, soit en regagnant le parc privé, soit en accédant à la propriété. Car si nous nous réjouissons des objectifs affichés par le PNRU sur Rillieux la Pape, ils ne pourraient être complets que si notre collectivité sait être ambitieuse sur le sujet du parcours résidentiel.

Notre vote sera évidemment favorable et notre groupe sera très attentif à la mise en œuvre de ces conventions.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Puis-je vous dire que les polémiques ne sont pas forcément nécessaires ?

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

---

**N° 2016-1003 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Approbation des conventions locales d'application - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1003. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération suivante concerne l'approbation des conventions locales d'application du contrat de ville métropolitain. Elle porte bien évidemment sur l'ensemble des Communes de la Métropole concernées par ce contrat de ville métropolitain et qui comportent soit des quartiers en politique de la ville, soit des quartiers en veille active. Donc nous avons un avis favorable de la commission sur ce sujet.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. J'ai une intervention du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**Mme la Conseillère IEHL** : Intervention retirée, avec demande qu'elle soit consignée au procès-verbal. Merci.

*(Le texte de cette intervention sera publié après approbation du procès-verbal sur le site Grand Lyon Territoires - Rubrique Vie institutionnelle - Présentation en séance - Conseil de la Métropole - 01/02/16).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien. Le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Retirée, elle sera consignée au procès-verbal aussi. Autrement, si vous ne l'avez pas encore écrite...*(Rires)*.

Le groupe Socialistes et apparentés.

**M. le Conseiller CACHARD** : Monsieur le Président, chers collègues, puisque nous sommes en Métropole, je vais intervenir sur un dossier métropolitain. Depuis la signature des premières conventions en 2005, beaucoup a été fait et, dans l'ensemble de notre agglomération, les résultats depuis plus de dix ans sont visibles, parfois spectaculaires en certains endroits.

A l'échelle de notre Métropole, la politique de la ville permet d'améliorer la situation des quartiers prioritaires grâce à une stratégie partenariale de reconquête des secteurs en difficulté.

Aujourd'hui, il nous est demandé d'approuver les conventions locales d'application qui concernent 19 communes, 36 quartiers prioritaires de la politique de la ville et 24 quartiers en veille active.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 est venue redéfinir la politique de la ville en lui donnant pour objectifs de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Ce sont là des objectifs qui nous obligent tous, au service de l'égalité républicaine dans tous les territoires.

Cet effort de transformation urbaine restait à conforter, à améliorer, à ajuster et c'est tout l'enjeu du NPNRU qui ambitionne -et nous avec lui- de donner ou redonner parfois une attractivité urbaine et changer l'image en en faisant des quartiers exemplaires, innovants dans leurs aménagements en intégrant les principes de quartiers durables et de co-construction avec les habitants ; co-construction car il s'agit de traiter l'urbain sans perdre de vue l'humain, enjeu aussi important puisque c'est l'habitant qui en aura l'usage avant tout.

Il ne s'agit là ni de décréter ni d'imposer un projet ficelé mais de le monter avec et pour l'habitant qui doit en être le levier. Une dimension essentielle de la réforme est donc celle de la participation citoyenne : il s'agit de permettre aux citoyens d'être associés et entendus sur les enjeux qui concernent leurs quartiers. Pour ce faire, le principe de co-construction des politiques publiques a été inscrit pour la première fois dans la loi.

Lors de son déplacement dans notre agglomération la semaine dernière, le Ministre de la ville, Patrick Kanner, a déclaré -je cite- : "Mon objectif, c'est qu'il n'y ait pas de pause. Les habitants doivent voir que l'action publique continue". Moins de deux ans après la publication de la loi, moins de sept mois après l'adoption par notre assemblée du contrat de ville métropolitain, l'heure est désormais aux déclinaisons locales. L'Etat et la Métropole de Lyon s'engagent donc pour plus de cohésion sociale et territoriale à travers des politiques publiques ambitieuses au service de nos quartiers et de leurs habitants.

Aussi, le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera cette délibération avec enthousiasme.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Les Républicains et apparentés.

**Mme la Conseillère GARDON-CHEMAIN** : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, le 29 juin 2015, notre assemblée délibérait sur le contrat de ville métropolitain et notre groupe l'approuvait, malgré des réserves sur la forme et parfois sur le fond, ce vote étant motivé par le souci d'une action publique forte en direction des habitants en souffrance de ces quartiers.

Il s'agit ce soir de ratifier les conventions locales d'application de 19 Communes sur les 24 Communes de notre agglomération concernées par la politique de la ville. Très logiquement, le vote des élus du groupe Les Républicains et apparentés sera conforme à celui qui a été le leur au sein de chaque Conseil municipal puisque chacune de ces conventions traduit des spécificités communales que tout un chacun a pu apprécier ou pas.

Une inquiétude forte demeure, c'est celle de l'engagement financier de l'Etat. Nous ne sommes pas complètement naïfs, monsieur le Président, et nous savons bien que le passage de 66 quartiers CUCS à 37 prioritaires ne signifie pas, pour les 29 sortants désormais classés en quartier de veille active, qu'ils sont synonymes de réussite de la politique de la ville. Il s'agit bien là de répondre à une contrainte financière majeure par la mise en place de critères purement mécaniques : 1 000 habitants avec, sur des carrés de 200 mètres par 200 mètres, un revenu médian inférieur à 11 900 €. Nous sommes loin d'une appréciation par bassin de vie qui nous semblait plus pertinente. Des preuves de plus de cette contrainte financière : les crédits axés pour notre Métropole passent de 11,5 M€ en 2010 à 8,7 M€ en 2015 pour s'établir à 5,6 M€ en 2016 ; le financement à 93 % par Action Logement du nouveau plan national de rénovation urbaine, plan qui concerne 14 quartiers de notre Métropole : ce sont donc toutes les entreprises d'au moins 20 salariés qui cotisent à raison de 0,5 % de leur masse salariale qui viennent pallier à cette carence étatique.

Nous nourrissons également des inquiétudes à propos des quartiers de veille active où, certes, la loi prévoit la mobilisation du droit commun des services de l'Etat mais aussi principalement les moyens des Communes et de la Métropole. L'application des conventions locales dans le contexte actuel qui impose de faire le plus possible avec le moins possible nécessite que l'ingénierie soit maintenue. Sur ce plan, les Communes devraient pouvoir compter sur la Métropole dans la durée. En décembre, lors de la délibération relative au financement des équipes projet "politique de la ville" et des actions de l'année 2015, la participation de la Métropole au financement futur de ces postes dans les quartiers de veille active ne nous est pas apparue comme assurée dans la durée. Quelle sera la politique de la Métropole sur ces quartiers de veille active ? On ne peut admettre que les efforts de tous les partenaires durant des années dans le cadre de la politique de la ville sur ces territoires soient annihilés par un manque d'accompagnement. Car s'il ne reste plus que le droit commun pour ces quartiers, encore faut-il qu'il soit mobilisé avec une attention toute particulière. A titre d'exemple, le quartier des Sources-Pérollier, qui compte 1 113 logements de part et d'autre de l'autoroute : tous les enseignants de l'école maternelle ont demandé leur mutation en fin d'année scolaire dernière pour protester contre le manque récurrent de remplaçants ; de plus, voilà de trop nombreuses années que le poste d'éducateur spécialisé est vacant.

Elus de proximité, nous constatons tous, dans le groupe Les Républicains et apparentés, la nécessité d'améliorer la vie des habitants de ces quartiers prioritaires ou en veille active en utilisant au mieux les deniers publics mais les conventions locales d'applications s'inscrivant dans la durée, il est nécessaire, dans un climat de confiance réciproque, que chacun s'engage aussi financièrement dans le temps. Ces conventions locales ne peuvent et ne doivent être un catalogue de vœux pieux aux seules vertus incantatoires.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Juste une remarque : le financement tel qu'il est aujourd'hui n'a pas changé par rapport à ce qu'avait fait monsieur Borloo puisque c'est lui qui a créé l'ANRU et donc qui a trouvé ce type de financement. Donc, comme tout à l'heure on me rappelait que c'était monsieur Borloo, rappelez-vous le aussi.

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés (sauf Mme Balas, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Compan, Mme de Lavernée, MM. Fenech, Girard, Guillard, Havard, Mme Nachury qui se sont abstenus) ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Front national ;
- contre : néant ;
- abstentions : Mme Balas, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Compan, Mme de Lavernée, MM. Fenech, Girard, Guillard, Havard, Mme Nachury (Les Républicains et apparentés).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

---

**N° 2016-1004 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 9° - Rénovation du Foyer protestant de la Duchère - Phase 2 - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'investissement au Comité protestant de la Duchère - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction ressources -**

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller Diamantidis a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1004. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

**M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, le projet de délibération qui vous est soumis concerne la rénovation du Foyer protestant de la Duchère en phase 2. Implanté sur le Plateau de la Duchère à Balmont, le Foyer protestant de la Duchère abrite, depuis 1964, la Comité protestant (association d'éducation populaire loi 1901) et, depuis 1968, la Mirly-Solidarité (association d'insertion loi 1901). Il accueille chaque année plus de 1 000 personnes. Les deux associations agissent en cohérence avec les priorités du grand projet de ville et collaborent à promouvoir la cohésion et la mixité sociale par des actions axées sur l'insertion par l'économie et la vie de quartier.

Le Comité protestant de la Duchère reçoit un public varié, via son programme d'éducation populaire, par un accompagnement social individualisé, des rencontres culturelles, des débats et des activités familiales et intergénérationnelles. La Mirly-Solidarité reçoit des bénéficiaires du revenu de solidarité active, des personnes en formation et offre un accompagnement vers l'emploi et des services de proximité pour le quartier.

Entre 2008 et 2010, une première phase de rénovation a permis la remise aux normes du bâtiment et d'améliorer la fonctionnalité des lieux, notamment par l'ouverture de l'accueil et la création de bureaux et d'une salle d'activités. Pour cela, outre les fonds propres de l'association, le projet a déjà reçu des financements de la Ville de Lyon, de l'Etat, du Département du Rhône.

Dans le cadre de la seconde phase des travaux, la Métropole de Lyon se substitue au Département du Rhône. Cette deuxième phase de rénovation concerne la rénovation de la toiture, le ravalement des façades et le changement des menuiseries et volets extérieurs, des travaux imposés par l'état de vétusté qui ne permet plus de différer le chantier.

Cette opération sera menée sous forme d'un chantier solidaire et les travaux seront réalisés avec de jeunes demandeurs du quartier, salariés en insertion de l'atelier bois de Mirly-Solidarité. Le chantier sera ainsi une occasion d'en valoriser les acteurs, de créer des rencontres entre les habitants fréquentant les activités et d'approfondir l'esprit de solidarité et de dialogue du foyer.

Le plan de financement est le suivant : 50 000 € de fonds propres de l'association, 40 000 € de la Métropole de Lyon, 60 000 € de la Ville de Lyon. La réalisation de ces travaux exclut, en outre, toute affectation à l'exercice du culte. Afin de permettre à l'association Comité protestant de la Duchère, de procéder à la réalisation des travaux de rénovation prévus, il est proposé de lui apporter un soutien sous la forme d'une subvention d'investissement d'un montant de 40 000 € et d'approuver la convention correspondante.

Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. J'ai une intervention du groupe GRAM.

**M. le Conseiller GACHET** : Monsieur le Président, chers collègues, monsieur le rapporteur vient de donner un large aperçu de la délibération elle-même. Je voudrais simplement en profiter pour revenir sur ce qu'est le Foyer protestant de la Duchère et sur le rôle qu'il joue dans la cité.

Il a accompagné l'histoire de la Duchère puisqu'il est né à peu près en même temps mais ce qu'il est intéressant de voir ce sont les textes fondateurs dans lesquels nous retrouvons des exigences qui sont aussi celles de la période présente. En 1963, les fondateurs écrivaient : "Nous croyons qu'il n'y a ni fatalité dans l'injustice, ni dans l'oppression, ni dans l'échec et que la vocation du foyer est de militer pour une laïcité qui favorise le libre débat des convictions et la collaboration fraternelle des personnes". Depuis sa création, le Foyer a développé des activités qui obéissent à cette orientation première. Il est, parmi les initiatives associatives si nombreuses et si riches de notre Métropole, une de celles qui conjuguent explicitement une éthique et des convictions fortes.

Dans les moments difficiles que nous traversons, le Foyer protestant de la Duchère est un signal pour une pratique de la laïcité, manifestation de la liberté de conscience, celle de croire ou de ne pas croire, manifestation aussi de la liberté d'expression de ses convictions, laïcité qui n'est pas neutre pour mieux porter une culture de l'hospitalité.

Cette posture se traduit par l'exercice d'une convivialité vécue à travers des activités qui ont cet objectif de la rencontre, de l'échange entre les cultures, les générations et les classes sociales. Cela demeure une des préoccupations de son programme d'activités. Elle se traduit aussi très concrètement dans les fonctions d'entraide et de solidarité, des actions qui sont conduites avec une attention très grande à la participation des personnes pour que les accueillis deviennent, à leur tour, accueillants. Elle se traduit enfin dans le lien avec les autres acteurs du quartier et de la ville, l'inscription dans la Cité, un partenariat auquel le foyer apporte sa spécificité pour mettre l'accent sur la justice sociale et sur les valeurs de l'action politique.

Le foyer, c'est aussi le lien avec la MIRLY qui a pour fonction l'accueil et l'accompagnement de toute personne sans emploi. Ce week-end, se tenait la rencontre annuelle de la MIRLY, un moment d'échanges sur le monde du travail et le monde économique. Cette année, la thématique portait sur les métiers non pourvus et le lien qu'il convient de faire avec l'adéquation ou non des dispositifs et des formations. Lieu de réflexion engagé, la MIRLY c'est aussi le lieu de formation et une entreprise d'insertion dans l'activité économique. En l'occurrence, les ouvriers et techniciens de l'atelier bois participeront aux travaux pour lesquels nous allons voter une subvention.

Un bon projet inscrit dans la durée et pour lequel nous nous prononçons favorablement, bien entendu.

Merci pour votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Je veux simplement vous signaler que je connaissais un peu le Foyer protestant lorsque j'étais Maire d'arrondissement, étant de ceux qui l'ont aidé effectivement à fonctionner et à se développer. Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous dites et, dans les buts qu'il se fixait, il avait une culture qui était celle de l'action, pas celle de la manifestation, c'est ce qui nous rapprochait.

Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

---

**N° 2016-1005 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 2° - Lyon Confluence 2 Côté Rhône - Pôle d'échanges multimodal Perrache - Projet Voûte ouest - Avenant n° 6 à la concession d'aménagement Lyon Confluence 2 Côté Rhône - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -**

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1005. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération concerne un avenant n° 6 à la convention d'aménagement de la ZAC de la Confluence, côté Rhône et donc l'objet de cet avenant permettra notamment les travaux d'aménagement projet Voûte ouest du pôle d'échanges multimodal de Perrache et qui assurera ainsi la liaison entre la place Carnot et la place des Archives, liaison très attendue suite à la livraison et à la mise en service de la faculté Saint Paul. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : J'ai une demande de temps de parole du groupe UDI et apparentés.

**M. le Conseiller GEURJON** : Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

---

**DEUXIÈME PARTIE**

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande  
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

---

**I - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE**

---

**N° 2016-0950** - Développement du compostage domestique - Attribution d'une subvention à l'association Les Compostiers pour son programme d'actions 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

**N° 2016-0951** - Plan de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics (BTP) - Etat des lieux des déchets et du recyclage sur le bassin économique de l'agglomération lyonnaise - Convention avec la Cellule économique Rhône-Alpes (CERA) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Conseillère déléguée Baume comme rapporteur des dossiers numéros 2016-0950 et 2016-0951. Madame Baume, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur en remplacement de Mme la Conseillère déléguée BAUME, absente momentanément** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES, en remplacement de Mme la Conseillère déléguée BAUME absente momentanément.

---

**N° 2016-0952** - Vaulx en Velin - Exploitation du service public de chauffage urbain - Avenant n° 16 au contrat d'affermage - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Charles comme rapporteur du dossier numéro 2016-0952. Monsieur Charles, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

---

**N° 2016-0953** - Chassieu - Décines Charpieu - Entretien de la promenade du Biezin - Rue Elisée Reclus et avenue de France - Prestation de propreté globale du site - Convention avec la Société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône Amont (SEGAPAL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

**N° 2016-0954** - Chassieu - Promenade du Biezin - Entretien des aires de jeux - Convention avec la Ville pour 2016-2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Diamantidis comme rapporteur les dossiers numéros 2016-0953 et 2016-0954. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

**M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur** : Le Président de la commission proximité, environnement et agriculture connaissant mon grand amour pour l'ambroisie m'a demandé de vous rapporter ce projet. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

---

**N° 2016-0955** - Association Acoucité - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2016 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur du dossier numéro 2016-0955. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Thierry PHILIP (pouvoir à Mme Anne BRUGNERA), délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'association Acoucité, ainsi que Mme Anne REVEYRAND, déléguée de la Ville de Villeurbanne au sein du conseil d'administration de l'association Acoucité, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2016-0955 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

**N° 2016-0956** - Givors - Service public de l'assainissement - Approbation du principe de la gestion en régie du service - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° 2016-0957** - Villeurbanne - Vaulx en Velin - Champ captant de Crépieux Charmy - Suivi des opérations de chasses du bassin de Verbois en Suisse avec vidange dans le Rhône - Convention d'expertise avec la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et M. Stéphane Lorchel, expert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

**N° 2016-0958** - Lyon 5° - Réservoir de la Sarra - Travaux de réhabilitation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

**M. LE PRESIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Colin comme rapporteur des dossiers numéros 2016-0956 à 2016-0958. Monsieur Colin, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président COLIN, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

## II - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

**N° 2016-0961** - Appel à projets Ratrans Systèmes de transport et de mobilité - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - Attribution de subvention à l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**N° 2016-0964** - Meyzieu - Accessibilité au Grand stade - Adoption du règlement de service du parc public de stationnement des Panettes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

**M. LE PRESIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller Chabrier comme rapporteur des dossiers numéros 2016-0961 et 2016-0964. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

**M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

**N° 2016-0962** - Charly - Voie nouvelle Louis Vignon - Autorisation de lancement des procédures réglementaires afférentes à la réalisation du projet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

**M. LE PRESIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Da Passano comme rapporteur du dossier numéro 2016-0962. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

## III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

**N° 2016-0967** - Attribution d'une subvention à l'Association européenne du film d'animation dite "Cartoon" pour l'organisation de la 18<sup>ème</sup> édition du Forum Cartoon Movie à Lyon du 2 au 4 mars 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

**N° 2016-0968** - Office de tourisme de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2016 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRESIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur des dossiers numéros 2016-0967 et 2016-0968.

Avis favorable de la commission.

Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Gérard COLLOMB, Alain GALLIANO, David KIMELFELD, Richard BRUMM, Mme Myriam PICOT, MM. Hubert GUIMET, Marc GRIVEL, Mmes Fouziya BOUZERDA, Chantal CRESPIY, MM. Emmanuel HAMELIN (pouvoir à M. Yann COMPAN), Thomas RUDIGOZ, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2016-0968 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB, en remplacement de Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE absente momentanément.

---

#### IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

---

**N° 2016-0976** - Bron - Attribution d'une subvention à l'association Lire à Bron pour l'organisation pour l'édition 2016 de la Fête du livre de Bron - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

**M. LE PRESIDENT** : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Picot comme rapporteur du dossier numéro 2016-0976. Madame Picot, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

**N° 2016-0977** - Fourniture et installation d'équipements pour les collèges publics et le restaurant de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer les marchés de fournitures à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources -

**N° 2016-0978** - Fourniture et installation d'équipements pour les collèges publics et le restaurant de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché de fournitures à la suite d'une procédure négociée sans mise en concurrence - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources -

**M. LE PRESIDENT** : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2016-0977 et 2016-0978. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

---

#### V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

---

**N° 2016-0983** - Transfert des services ou parties de services départementaux participant à l'exercice des compétences attribuées à la Métropole de Lyon - Avenant n° 1 à la convention avec le Département du Rhône - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

**N° 2016-0989** - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Association Comité des oeuvres sociales (COS) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2016 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRESIDENT :** La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Vullien comme rapporteur des dossiers numéros 2016-0983 et 2016-0989. Madame Vullien, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur :** Avis favorable pour l'avenant n° 1 à la convention avec le Département du Rhône et avis favorable pour la subvention au COS, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

---

**N° 2016-0984** - Création de la Métropole de Lyon - Transfert de biens et droits à caractère immobilier du Département du Rhône à la Métropole - Convention emportant transfert de propriété - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° 2016-0985** - Lyon 3° - Mise à disposition du Département du Rhône de l'immeuble de bureaux Le Sévigné situé 146, rue Pierre Corneille et de lots de copropriété dans l'immeuble situé 142, avenue de Saxe appartenant à la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

**N° 2016-0986** - Travaux dans les copropriétés imposés par décisions des assemblées générales - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

**N° 2016-0988** - Lyon 2° - Pôle d'échanges multimodal (PEM) Perrache - Etude d'occupation des commerces et actions d'accompagnement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

---

**M. LE PRESIDENT :** La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Laurent comme rapporteur des dossiers numéros 2016-0984 à 2016-0986 et 2016-0988. Madame Laurent, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur :** Avis favorable de la commission pour tous ces dossiers, monsieur le Président. Le dossier numéro 2016-0984 fait l'objet d'une note au rapporteur :

- Dans le paragraphe de l'exposé de motifs commençant par "La convention et ses annexes, etc.", il convient de lire :

" à chacun des 5 bureaux des services de la publicité foncière"

au lieu de :

"à chacun des 5 bureaux de la conservation des hypothèques des services de la publicité foncière"

- Dans le b) du 1° - du dispositif, il convient de lire :

"pour chaque bureau des services de la publicité foncière"

au lieu de :

"pour chaque bureau des hypothèques".

**M. LE PRESIDENT :** Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

---

**N° 2016-0990** - Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Attribution de la participation 2016 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRESIDENT :** La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur du dossier numéro 2016-0990. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur :** Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT :** Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

---

**VI - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE**

---

**N° 2016-0993** - Financement des dépenses du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Rhône-Métropole - Exercice 2015 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère David comme rapporteur du dossier numéro 2016-0993. Madame David, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère DAVID, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, MM. Richard LLUNG, Michel LE FAOU, Mme Anne REVEYRAND, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), ainsi que M. Pascal CHARMOT n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère DAVID.

---

**N° 2016-0994** - Office public de l'habitat (OPH) de la Métropole de Lyon - Changement de dénomination - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère déléguée Cardona comme rapporteur du dossier numéro 2016-0994. Madame Cardona, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée CARDONA, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée CARDONA.

---

**N° 2016-0998** - Bron - Quartier de Parilly - Contrat de ville métropolitain - Projet de renouvellement urbain - Concertation au titre de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme - Définition des objectifs poursuivis et modalités - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur du dossier numéro 2016-0998. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

---

**N° 2016-0999** - Bron - Vaulx en Velin - Quartier Terrailon - Chénier - Contrat de ville métropolitain - Projet de renouvellement urbain - Concertation au titre de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme - Définition des objectifs poursuivis et modalités - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Gomez comme rapporteur du dossier numéro 2016-0999. Monsieur Gomez, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GOMEZ, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOMEZ.

---

**N° 2016-1000** - Saint Fons - Quartier Arsenal - Carnot Parmentier - Contrat de ville métropolitain - Projet de renouvellement urbain - Concertation au titre de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme - Définition des objectifs poursuivis et modalités - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Longueval comme rapporteur du dossier numéro 2016-1000. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

---

**N° 2016-1001** - Villeurbanne - Quartier des Buers nord - Projet de renouvellement urbain - Concertation au titre de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme - Définition des objectifs poursuivis et modalités - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Llunng comme rapporteur du dossier numéro 2016-1001. Monsieur Llunng, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LLUNNG, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LLUNNG.

---

### QUESTIONS ORALES

---

**M. LE PRESIDENT** : Nous en avons fini avec nos rapports mais il est une nouvelle mode, les questions. Et donc nous avons quelques questions parce qu'on finirait trop tôt s'il n'y avait pas de questions et comme il n'y a pas assez de rapports sur lesquels on peut intervenir, il faut bien sûr avoir quelques questions. Nous commençons par celle du groupe GRAM.

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : Exactement, monsieur le Président,

---

#### Question orale du groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) Règlement intérieur du Conseil de la Métropole de Lyon

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, lors de sa séance publique du 11 mai 2015, notre assemblée a voté son règlement intérieur et examiné un certain nombre d'amendements. Il a été ainsi voté que les 5 amendements proposés par le GRAM étaient -je cite- "renvoyés à la clause de revoyure prévue au rapport". Les différents échanges qui ont accompagné ces votes indiquaient qu'il s'agissait d'une "clause de revoyure à un an".

Je vous remercie donc de nous indiquer selon quel calendrier et avec quelle méthode ces amendements seront de nouveau examinés. En d'autres mots, comment allons-nous agir et comment la clause de revoyure va-t-elle s'appliquer ?

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur Kimelfeld.

**M. le Vice-Président KIMELFELD** : Monsieur le Président, la réponse est presque contenue dans la question puisque nous avons effectivement adopté, au Conseil du 11 mai, le règlement intérieur et nous avons adopté en même temps le principe de la clause de revoyure. Cette clause -nous l'avons indiqué- serait gérée à l'issue de la première année de la mise en application du règlement intérieur c'est-à-dire à compter de mi-mai 2016. Nous nous proposons de réunir la commission ad hoc -comme nous avons eu le plaisir de nous réunir à plusieurs reprises il y a un an- à l'issue du Conseil du 2 mai 2016, tout simplement pour nous laisser le temps de traiter les retenues sur indemnités du Conseil du 2 mai 2016 et, à l'issue de ce conseil-là, nous réunirons la commission ad hoc c'est-à-dire à peu près à mi-juin et nous entamerons ce travail sur la clause de revoyure.

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur Kimelfeld, vous êtes parfait. L'heure c'est l'heure, avant l'heure ce n'est pas l'heure, après l'heure ce n'est plus l'heure ; donc nous allons être à l'heure !

---

#### Question orale du groupe Communiste, parti de gauche et républicain Hôpital gériatrique Antoine Charial de Francheville

**M. LE PRESIDENT** : J'ai une deuxième question du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Monsieur le Président, chers collègues, sur le site des HCL, on peut lire les informations suivantes concernant l'hôpital gériatrique Antoine Charial de Francheville qui a ouvert ses portes en 1978 :

"Etablissement gériatrique, il offre une palette complète de prises en charge spécifiques aux pathologies du sujet âgé (consultation, hospitalisation courte relative à une situation clinique aiguë, soins de suite et de réadaptation, hébergement et soins de longue durée). L'hôpital dispose aujourd'hui d'une unité d'évaluation gériatrique qui garantit une prise en charge globale, à la fois médicale, psychologique et sociale du patient. Il abrite également le seul laboratoire gériatrique d'évaluation et de traitement des troubles du sommeil en France et s'est également spécialisé dans le traitement des pathologies cardio-gériatriques."

Enfin, l'hôpital dispose d'un EPAHD de 36 lits à des tarifs raisonnables.

Ce bel outil ne semble plus faire l'affaire puis que les HCL ont annoncé la fermeture de l'établissement à l'horizon 2020. L'ensemble des lits vont être transférés dans d'autres hôpitaux, Pierre Garraud et Lyon sud essentiellement. Cela entraînera très rapidement -et ce sont les HCL qui le disent dans leur journal *Tonic*- la suppression de 15 postes équivalent temps plein.

L'émotion des populations est grande devant la disparition d'un hôpital public sur ce secteur de la Métropole, destiné spécifiquement aux personnes âgées qui plus est. Les HCL annoncent en plus ne plus vouloir assumer l'EHPAD au motif que sa gestion est trop difficile au regard des prix de journée et que ce n'est pas leur mission. L'avenir de cet EHPAD offrant une solution aux populations proches et modestes est inconnu. Sera-t-il maintenu, dans quel lieu, avec quel mode de gestion (public ou privé) et à quels tarifs ? Enfin, se pose la question du devenir des terrains libérés par la disparition de l'hôpital.

Tout cela rentre dans une opération où le groupement hospitalier gériatrique disparaît pour être rattaché aux différents groupes hospitaliers de l'agglomération. Un institut du vieillissement devrait être créé. Or, je n'ai trouvé aucun élément précis sur cet institut ni sur le site des HCL ni dans le projet d'établissement des HCL.

Vous êtes, monsieur le Président, concerné à plusieurs titres, en tant que Président du Conseil de surveillance des HCL et en tant que Président de la Métropole, collectivité qui a en charge la politique en direction des personnes âgées dépendantes.

Pouvez-vous nous donner les éléments précis du courrier qui vous a été envoyé par madame la Ministre de la santé à l'automne concernant les orientations du Ministère pour les HCL et notamment pour l'hôpital Charial ?

Pouvez-vous nous donner votre position quant à l'avenir de l'EHPAD de l'hôpital Charial, lieu et mode de gestion ?

Enfin, quel devenir est-il envisagé pour le terrain de l'hôpital si sa disparition venait à son terme ?

**M. LE PRÉSIDENT :** Le problème est que si, dans chaque question orale, il y a trois questions orales, cela va finir par nous prendre un certain temps. Je crains qu'à un moment donné, les questions orales ne deviennent plus importantes que le débat lui-même sur les rapports. Nous sommes sur une mauvaise voie mais, comme c'est la première fois, je vais tout de même répondre.

Je vais répondre d'abord sur la lettre qui a été envoyée par madame la Ministre : je lui avais écrit car, comme vous le savez, nous avons obtenu un certain nombre de crédits pour rénover à la fois les hôpitaux Louis Pradel et Edouard Herriot. En contrepartie, nous devons avoir un retour à l'équilibre puisque vous savez que les HCL étaient déficitaires du fait de l'instauration de la T2A où nous avons perdu beaucoup par rapport au mode de financement ancien. Donc nous lui avons demandé de nous donner un certain délai pour pouvoir arriver à ce retour à l'équilibre et elle nous a répondu qu'après étude du dossier des HCL par ce qu'on appelle le COPERMO, elle nous donnait une réponse favorable. Elle ajoutait de plus que, pour les mairies, les missions de recherche ou d'intérêt général, elle ajoutait 6 M€ au budget des HCL. C'est donc une réponse relativement favorable.

Ensuite, je réponds à votre deuxième question : les HCL ont décidé d'élaborer un schéma gériatrique de manière à pouvoir avoir une meilleure coordination entre "lits de court séjour", "lits de soin de suite et de réadaptation" et "lits de longue durée". Pour cela, ils ont décidé de rattacher un certain nombre d'hôpitaux les uns aux autres : l'hôpital Pierre Garraud sera rattaché à l'hôpital de la Croix-Rousse, l'hôpital Antoine Charial va être rattaché à Lyon sud et les Charpennes vont être rattachés à HEH.

Donc, pour ce qui concerne l'hôpital Antoine Charial, c'est aujourd'hui un hôpital extrêmement vieillissant et on a regardé que pour faire les travaux, comme sur d'autres hôpitaux, cela revient plus cher de faire une rénovation que de construire un hôpital neuf. Donc ce que nous allons faire c'est construire un hôpital neuf sur Pierre Garraud et, quand cet hôpital sera construit, nous fermerons effectivement Antoine Charial et nous développerons donc une opération à la place de cet hôpital. Mais nous allons d'abord construire un premier hôpital avant de fermer Charial et vous voyez donc qu'il n'y a pas d'intention suspecte.

Par contre, effectivement, en ce qui concerne les EHPAD, les HCL ont dit que ce n'était pas leur cœur de métier, c'est du médico-social et non pas de l'hospitalier et donc ils sont aujourd'hui en discussion avec la Métropole de Lyon pour faire en sorte que ces EHPAD soient repris par d'autres opérateurs et nous sommes en pleine discussion avec la Métropole de Lyon et l'ARS pour savoir quel type d'opérateur nous allons retenir.

Je crois que j'ai apporté une réponse à vos trois questions.

---

### Question orale du groupe Les Républicains et apparentés Présence postale sur le territoire métropolitain

**M. LE PRÉSIDENT :** J'ai ensuite une demande du groupe Les Républicains, cette fois-ci sur La Poste. Monsieur Cochet.

**Mme la Conseillère SARSELLI :** Non, c'est moi. Monsieur le Président, l'aménagement du territoire est une compétence de la Métropole de Lyon qui peut donc agir directement ou indirectement sur le maintien des services de proximité sur son territoire. J'évoquerai particulièrement ce soir le service de La Poste.

La Poste a un double engagement, elle est chargée de missions de service public et elle est aussi une entreprise. En cela, elle doit financer ces actions par des recettes propres tout en bénéficiant des contreparties de ses missions de service public. Chacun de nous sait ici que La Poste subit depuis plusieurs années un défi sans précédent avec l'avancée du numérique qui remet en cause son activité historique, l'acheminement, la distribution et le transport d'information physique. Les chiffres sont assez édifiants : 18 milliards de lettres en 2008, il en restera 9 milliards en 2018.

Pour maintenir son activité, La Poste s'est engagée à la fois sur l'adaptation de son réseau et le développement de ses nouveaux services. Pour cela, la Poste va modifier les missions de ses facteurs pour les rendre porteurs de nouveaux services de proximité, dont l'extension des tournées dans la journée. Elle a aussi fixé comme objectif d'avoir 17 000 points de contact sur le territoire. Pour le Rhône, en 2015, on comptait 282 points de contact répartis en 184 bureaux de poste, 57 agences postales et 41 relais Poste chez les commerçants.

La mise en place de ces points de contact va de pair avec la fermeture des bureaux de poste dont la perte de trafic se constate chaque année. Cette perte est intrinsèquement liée à l'évolution des habitudes nouvelles prises par les usagers qui sont consommateurs d'opérations dématérialisées et qui évitent donc le déplacement dans les bureaux.

Nous ne sommes plus à l'heure du débat sur la réorganisation ou non des services et des agences puisqu'un plan de modernisation a été adopté sous couvert de l'Etat. Toutefois, on ne peut pas se désintéresser des évolutions et des impacts sur les services de proximité sur la population et notamment sur la plus fragile qui soit n'a pas accès aux services numériques, soit n'a pas la capacité de se déplacer facilement. Avec la prise en charge de la compétence action sociale, la Métropole est au cœur de cette préoccupation de ces publics fragiles et elle est, à côté du Maire, l'interlocuteur institutionnel sur l'aménagement du territoire.

Monsieur le Président, nous souhaiterions savoir si, dans le cadre des réflexions que nous devons engager sur la répartition des services métropolitains pour assurer une présence de proximité auprès de la population, vous prenez en compte les problématiques de la présence postale et des services qui y sont rattachés.

Cette présence ne doit pas se limiter à envisager un accueil physique, il s'agit de repenser l'accès aux services dans une société qui évolue dans ses démarches administratives par le numérique. Il s'agit donc de créer des accès à tous pour que chacun puisse avoir un accès au service public par des formes innovantes. Cette vision s'inscrit dans la démarche "Grand Lyon Métropole intelligente", pour laquelle nous avons déjà eu à verser des subventions pour des projets certes plus éloignés du citoyen mais dont la déclinaison devrait aussi servir au plus grand nombre. Soyons audacieux pour lancer un "Living Lab" qui innoverait dans l'accès aux services publics et apporterait ainsi un outil aux communes rurales.

Cette dimension intègrerait l'humain là où vous avez commencé par l'urbain !

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Comme ce sont les premières vagues de questions orales, je vais y répondre, je ne dirai pas qu'à chaque fois j'y répondrai de manière aussi précise mais cette fois-ci, je vais y répondre.

D'abord, pour vous informer qu'il existe aujourd'hui 1 545 facteurs sur le territoire de la Métropole de Lyon, 600 facteurs sur celui de la Ville de Lyon. Comme vous l'avez indiqué, La Poste, du fait de la baisse de courrier, est en pleine réorganisation et je dois dire une réorganisation qui est assez exemplaire. Alors, qu'a-t-elle décidé de faire ?

Elle a décidé, d'abord, d'une présence physique offrant des services (banque, courrier, colis), aujourd'hui au moyen, sur la Métropole, de 111 bureaux de poste, de partenariat avec les mairies (8 agences postales pour lesquelles les mairies reçoivent à peu près 1 000 € par mois), de 7 relais commerçants pour lesquels les commerçants reçoivent environ 0,35 centimes d'euros par colis et, en même temps, de lieux où l'on peut venir retirer les colis offrant une facilité de retrait des colis avec une centaine de commerces-relais qui ont été définis sur la Métropole de Lyon.

Par ailleurs, comme vous le savez peut-être, La Poste a décidé de développer ce qu'ils appellent des consignes spécifiques Pickup. Il y en a aujourd'hui sept en façade extérieure de certains bureaux de poste où vous pouvez venir retirer les colis, quelle que soit l'heure, que ce soit de jour ou de nuit. Ils ont décidé en même temps d'un accès aux instances choisies, c'est-à-dire de remettre donc à un autre endroit qu'à la poste un certain nombre de courriers et vous pouvez, par exemple, si vous pensez qu'aujourd'hui vous êtes à la Métropole de Lyon jusqu'à 9 heures du soir et donc que vous ne pouvez pas avoir votre colis ou votre courrier chez vous, vous pouvez indiquer à La Poste qu'on puisse vous le remettre à la Métropole et non pas à votre adresse habituelle.

Ils développent par ailleurs un certain nombre de nouveaux services à domicile grâce au réseau de facteurs (un million de services rendus sur la Métropole) : notamment, ils organisent la veille au domicile les transports de courses qui répondent aux besoins de proximité aux populations les plus fragiles. Ils ont organisé, par ailleurs, le développement d'un certain nombre de services numériques ; je ne vais pas tous vous les citer mais, par exemple, tous les facteurs sont équipés maintenant d'un smartphone permettant de nombreuses transactions. Il y a dépôts et envois de colis par la boîte aux lettres personnelle. Ils ont même organisé un service qui s'appelle Chronofresh et qui permet de livrer des denrées périssables à domicile si vous le souhaitez. Voyez, vous en apprenez ce soir ! Je vous ne le ferai pas tous les soirs comme cela mais là, j'ai décidé, pour être agréable au

groupe Les Républicains, de pouvoir vous informer à fond sur ce qu'ils font. Donc le souci de l'innovation des services est permanent avec les boîtes aux lettres connectées, la Silver économie, la clientèle jeune banque, etc.

Plus globalement, La poste souhaite construire avec la Métropole de Lyon une ville solidaire et durable, en poursuivant bien évidemment son partenariat historique avec les réseaux PIM. Il y a sept sites physiques et une médiation sortante pour les plus fragiles, en proposant la mise en œuvre d'une plateforme de relation citoyenne collaborative avec les centres communaux d'action sociale (CCAS). Messieurs les Maires, vous pouvez donc prendre contact avec La Poste ; la Métropole a déjà, pour sa part, pris contact avec elle.

Enfin, en installant des espaces de logistique urbaine : vous savez peut-être que nous avons inauguré un espace de logistique urbaine à Bellecour pour traiter le problème fondamental du dernier kilomètre de livraison, avec évidemment des véhicules électriques de manière à améliorer le climat.

Vous savez tout sur La Poste.

*(Applaudissements).*

---

### **Question orale du groupe Les Républicains et apparentés**

#### **Musée des Tissus**

**M. LE PRÉSIDENT** : Il y a une dernière question peut-être à nouveau sur le musée des Tissus mais Georges Képénékian y a largement répondu, de manière on va dire abondante et moi de manière plus synthétique. Monsieur Buffet.

**M. le Conseiller BUFFET** : Monsieur le Président, effectivement, notre collègue Képénékian a pris la parole tout à l'heure. Malheureusement, je n'étais pas là et je n'ai pas pu entendre sa réponse.

*(Rires dans la salle).*

**M. LE PRÉSIDENT** : C'est dommage, c'est dommage, monsieur Buffet.

**M. le Conseiller BUFFET** : Ça arrive, ça peut arriver, ce n'est pas dramatique mais je ne résiste pas au plaisir de discuter encore avec vous pendant quelques instants.

Monsieur le Président, vous êtes comme beaucoup d'entre nous attaché à la culture, nous venons de voter 13,4 M€ pour le fonctionnement du musée des Confluences.

Vous êtes aussi attaché au patrimoine lyonnais. L'Hôtel-Dieu va revivre ; même si nous ne sommes pas complètement d'accord sur le projet -nous aurions aimé peut-être d'autres choix-, nous pouvons nous satisfaire tout de même qu'il accueille une partie de notre patrimoine collectif avec la Cité de la gastronomie ; rappelons-nous, dossier récupéré de justesse, nous nous souvenons de cet épisode en 2013.

Comme vous le savez tous -et cela a sans doute été évoqué bien sûr-, un fleuron de notre patrimoine lyonnais mais aussi métropolitain, français et même international est en difficulté : le musée des Tissus et des Arts décoratifs, qui ne reflète pas seulement l'histoire de la soierie lyonnaise mais aussi l'histoire textile du monde entier ; 4 500 ans d'histoire.

Comme le musée des Confluences, le musée des Tissus et des Arts décoratifs a le label "Musée de France". Il abrite une collection extrêmement importante. Son budget est de 2,5 M€ dont 800 000 € de recettes propres. 80 000 entrées par an, soit plus d'ailleurs que certains musées lyonnais actuels, lui permettent un certain autofinancement. Pourtant, la Chambre de commerce et de l'industrie, propriétaire depuis 150 ans, qui finance à hauteur de 1,7 M€, ne peut plus le soutenir, conséquence d'une politique gouvernementale qui lui assène des restrictions budgétaires à hauteur de - 40 %.

Depuis 2013, la CCI a fait connaître ses difficultés, à la fois à l'Etat et aux collectivités locales, de ne pouvoir continuer de garder le musée au-delà de 2017. Son souhait est que soit imaginé -et je précise "que soit imaginé"- un nouveau modèle de gouvernance de ces musées, c'est-à-dire pas forcément la gestion exclusive par une collectivité ou une autre exclusivement de la gestion de ces musées.

Votre ville, la Ville de Lyon, a été consultée en mai 2014 et, en septembre de la même année, le Grand Lyon a été saisi. Ne laissons pas, monsieur le Président, mettre en caisse cette merveilleuse collection, comme c'est le cas pour certaines collections des musées de Médecine qui n'ont pas trouvé place ailleurs, et en particulier à l'Hôtel Dieu !

S'il ne s'agit plus aujourd'hui comme à sa création de renouveler la production, de stimuler la formation des professionnels ou d'éduquer le goût des fabricants et du public, le musée des Tissus est une référence mondiale pour la conservation, l'étude et la connaissance du textile. Si -je vous cite- "l'énergie de la Métropole, son avenir se puise dans la force des entreprises", son avenir se puise aussi dans la grande qualité de son passé et dans son patrimoine.

La Chambre de commerce et de l'industrie de Lyon semble être disposée à céder à titre gratuit les bâtiments, par ailleurs magnifiques, dont on imagine facilement la valeur actuelle. L'Unitex, l'Union des industriels textiles,

propose un soutien financier via une fondation. Le nouveau Président de la Région a dit qu'il était prêt à agir en cofinancement ; j'ai d'ailleurs vérifié ce qui a été dit par monsieur Képénékian tout à l'heure, bien que je ne sois pas là : il n'a pas précisé qu'il ne voulait pas financer le fonctionnement du musée ; la précision vient de son directeur général que nous avons pu joindre.

Je voudrais savoir comment, monsieur le Président, notre collectivité locale, Métropole de Lyon, deuxième Métropole de France, pourrait être absente de ce tour de table pour essayer de trouver une solution absolument essentielle pour le musée des Tissus de Lyon.

La collectivité finance le musée des Confluences à hauteur de près de 14 M€ ; nous le savons, le Grand Lyon lui-même ne l'avait pas décidé, nous sommes bien d'accord. Il ne s'agit même pas, pour la Métropole, de financer à hauteur de 1,7 M€, il s'agit simplement que vous, monsieur le Président, en tant que Président de la Métropole, de notre collectivité, garant de ce que nous avons de plus beau dans notre patrimoine local et national, par ailleurs Maire de Lyon -mais ici vous êtes le Président de la Métropole-, vous puissiez assurer que vous serez dans le tour de table pour que les autres partenaires confirment leurs engagements. Je ne vous demande pas, monsieur le Président, que la Métropole soit leader sur le sujet, je crois que ce qui est important ; c'est que l'institution soit au tour de table et que les autres, évidemment, se prononcent, s'engagent. Peut-être y a-t-il d'autres hypothèses, on parle de fondation notamment qui pourrait participer à ce tour de table. N'est-ce pas là le rayonnement de notre Métropole ? Conserver à Lyon la plus grande collection de textiles du monde afin que les meilleurs exemples du passé puissent renouveler la création de demain.

Notre collègue Dominique Nachury, demain, à l'Assemblée nationale, interpellera le Gouvernement à l'occasion des questions orales.

Ce soir, devant le Conseil de Métropole, je ne cherche pas -et je vous le dis tout nettement- la polémique. Je pense simplement que la qualité de ce patrimoine ne doit pas être passée par pertes et profits et que votre participation au tour de table organisé sous la responsabilité du Préfet de Région me paraît absolument essentielle pour qu'une solution collégiale puisse aboutir et que, avec une participation dont elle pourra assumer le coût, la Métropole prenne sa part mais, certes, pas seule. Monsieur le Président, alors que la prochaine réunion entre les différents protagonistes du dossier aura lieu d'ici quelques jours -d'après ce que nous avons pu lire-, je souhaiterais que vous donniez votre position, même si elle a été rappelée tout à l'heure par votre Vice-Président. Et je ne peux pas penser un seul instant que l'amoureux que vous êtes de votre ville, de notre Métropole, que collectivement nous partageons sans aucune difficulté là-dessus, nous ne serions pas dans ce tour de table pour faire gagner ce fleuron du patrimoine national.

Merci.

*(Applaudissements).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien, monsieur Buffet. Monsieur Buffet, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention. Si je vous ai bien entendu, nous devrions participer au financement du musée des Tissus mais nous devrions participer aussi -vous l'avez dit- au financement d'un musée de la Médecine. Nous allons, parce que nous nous sommes engagés, devoir participer à la Cité de la gastronomie. Cela fait peut-être beaucoup dans une situation où nous avons 175 M€ à trouver. Et si vous aviez été présent tout à l'heure, vous l'auriez entendu.

Alors moi, j'ai entendu beaucoup de gens qui disaient : "Il faut sauver le musée des Tissus". C'est 15 M€ d'investissement tout de suite parce qu'il n'est pas aux normes, il faut le mettre aux normes. Ensuite, si vous aviez été là tout à l'heure, monsieur Képénékian a dit que tous ceux qui étaient autour de la table ont dit : "A 2,5 M€, ce qu'est le budget actuel de fonctionnement, cela ne suffit pas, il faudra mettre plus".

J'ai entendu beaucoup de gens dire : "Il faut sauver le musée des Tissus", je n'en ai entendu aucun dire combien il mettait ; que tous ceux qui disent qu'il faut le sauver disent combien ils mettent et ensuite la Métropole prendra une position.

**M. le Conseiller BUFFET :** C'est déjà une avancée pour le musée des Tissus !

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Buffet, j'ai entendu dire que vous souhaitiez être un jour Maire de Lyon et que vous vous en rapprochez doucement. Je ne voudrais pas que la Ville de Lyon, à ce moment-là, ait des finances qui soient dans un déficit total, c'est pour cela que je prends la position que je prends aujourd'hui.

**M. le Conseiller BUFFET :** Je n'oublie pas non plus que Jacquard était Conseiller municipal d'Oullins et qu'il repose dans son cimetière !

*(La séance est levée à 21 heures 15).*

---

---

Annexe 1 (1/37)

Débat d'orientations budgétaires 2016

(Dossier n° 2016-0982)

Document projeté lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Brumm

la métropole  
**GRAND LYON**

# Débat d'orientations budgétaires 2016

*Conseil de la Métropole  
1<sup>er</sup> février 2016*



# I. La stratégie financière pour le mandat

## Un contexte économique international et national défavorable

- Une croissance mondiale qui cache des disparités et devrait s'établir à +3,1% en 2015 avec :
  - Une croissance de +4 % pour les pays émergents.
  - Une croissance de +2% pour les pays de l'OCDE.
- Une croissance de la zone Euro stable qui devrait s'établir à +1,5% en 2015 puis à +1,6% en 2016.
- Une croissance nationale prévisionnelle en deçà de celle de la zone Euro avec +1,2% en 2015 puis +1,3% en 2016.

## Un contexte économique régional mitigé

- Une meilleure résistance relative de la Région Rhône Alpes à la crise...
  - Un PIB par habitant qui dépasse de 7% celui de l'ensemble de l'Union européenne et la
  - 2ème plus grande région de France en terme de PIB derrière l'Île-de-France.
- ... en dépit d'une situation économique contrastée selon les secteurs d'activité:
  - Un solde du commerce extérieur positif, soutenu par une conjoncture économique favorable, un maintien de l'activité industrielle et une bonne orientation de l'activité des services marchands.
  - Mais un secteur du bâtiment qui reste en crise profonde et durable et un marché de l'emploi actuellement sans perspective d'embellie.

## Un contexte économique local dynamique

- Une croissance annuelle de près d' 1% des créations d'emplois sur la période 2007-2012 contre 0,3% en Rhône-Alpes et 0,2 % en France métropolitaine.
- Une progression annuelle de 3,5 % du nombre d'établissements dans le secteur marchand en 2013 contre 3,2 % en Rhône-Alpes et en France.

## La diminution continue des dotations de l'État

La Métropole de Lyon doit faire face aux contraintes budgétaires liées notamment à la baisse des dotations de l'État avec :

- Participation au redressement des finances publiques : -50 M€
- Dotation de compensation : -4 M€
- Allocations compensatrices de fiscalité : -3 M€



Soit 57 M€ de baisse des dotations en 2016

- Fonds de péréquation (FPIC, FPDMTO, FPCVAE, FSD) : +8 M€ de dépenses

## Une réponse adaptée de la Métropole

Face à ce double contexte d'effort collectif de réduction du déficit et d'incertitude sur la prochaine réforme de la DGF,

### → Deux objectifs prioritaires :

- préserver la bonne santé financière de la nouvelle collectivité
- mettre en œuvre un plan d'investissement ambitieux

### → Trois leviers :

- un unique recours au levier fiscal en 2015
- un chantier marges de manœuvre volontariste
- une gestion active de la dette

## La nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement

- Un chantier « marges de manœuvre » visant à économiser près de 175 M€ d'ici la fin du mandat
- Un cadrage strict des dépenses de fonctionnement avec une augmentation limitée à 1,7% y compris les dépenses sociales dont :
  - Charges courantes : au moins -2%
  - Revenu de Solidarité Active : +7%
  - Autres allocations du secteur social (APA, PCH, ACTP, frais de séjours) : +6%
  - Autres dépenses sociales (aide familles et enfance, PMI, santé) : -1,5%
  - Subventions hors contingents obligatoires : -6%
  - Masse salariale : +0% hors mesures nationales et postes financés

Annexe 1 (9/37)

## II. Les recettes de fonctionnement

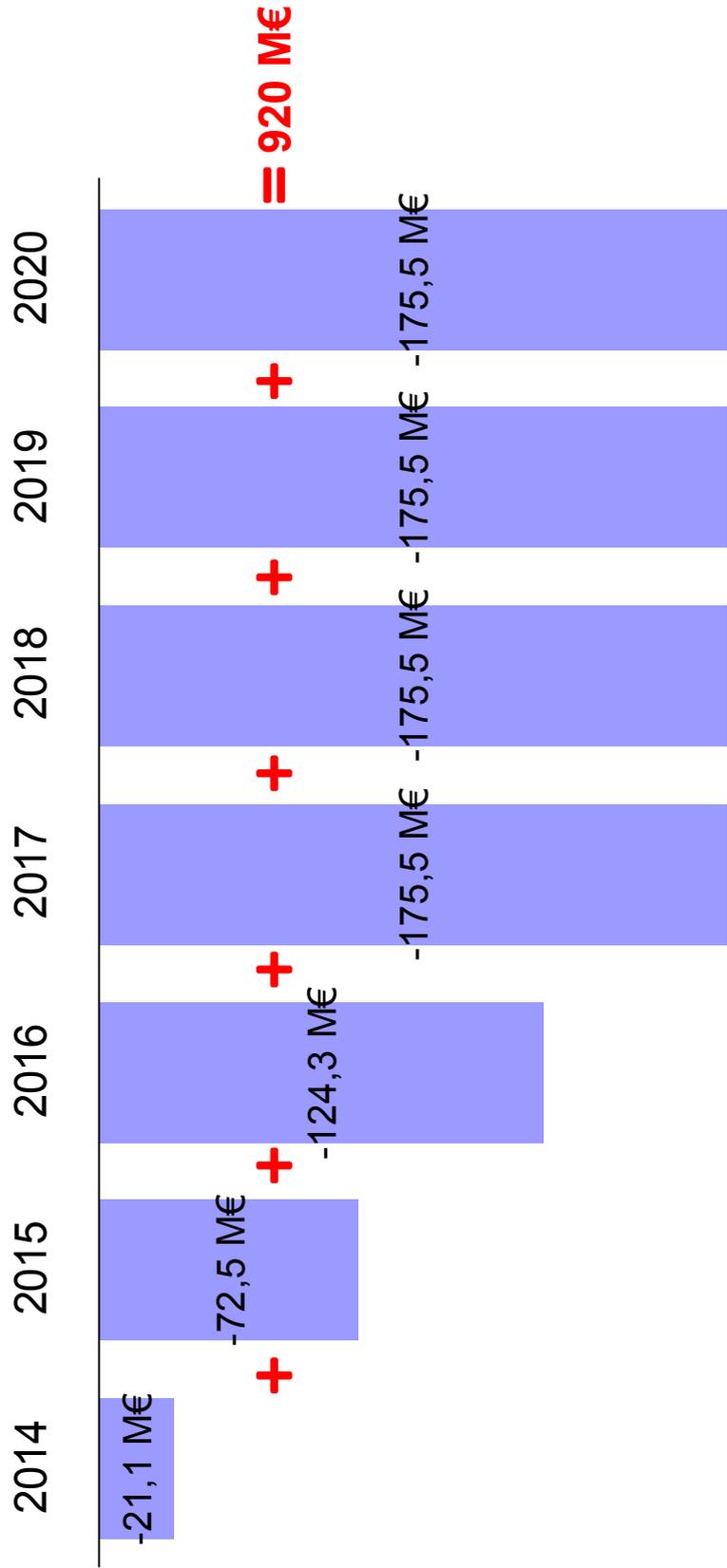
# Les hypothèses d'évolution de la fiscalité

budget principal

- Pas de hausse des taux de fiscalité
- Évolution forfaitaire des bases fiscales fixée pour 2016 à 1%
- Évolution physique prévisionnelle des bases fiscales pour 2016 :
  - Taxe d'habitation : 1 %
  - Taxe foncière : 1,5 %
  - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 1,6 %
  - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 1,5 %

## Les hypothèses d'évolution des dotations budget principal

- Nouvelle baisse de la DGF liée à la contribution au redressement des comptes publiques portant l'effort prévisionnel pour 2016 à 124,3 M€.

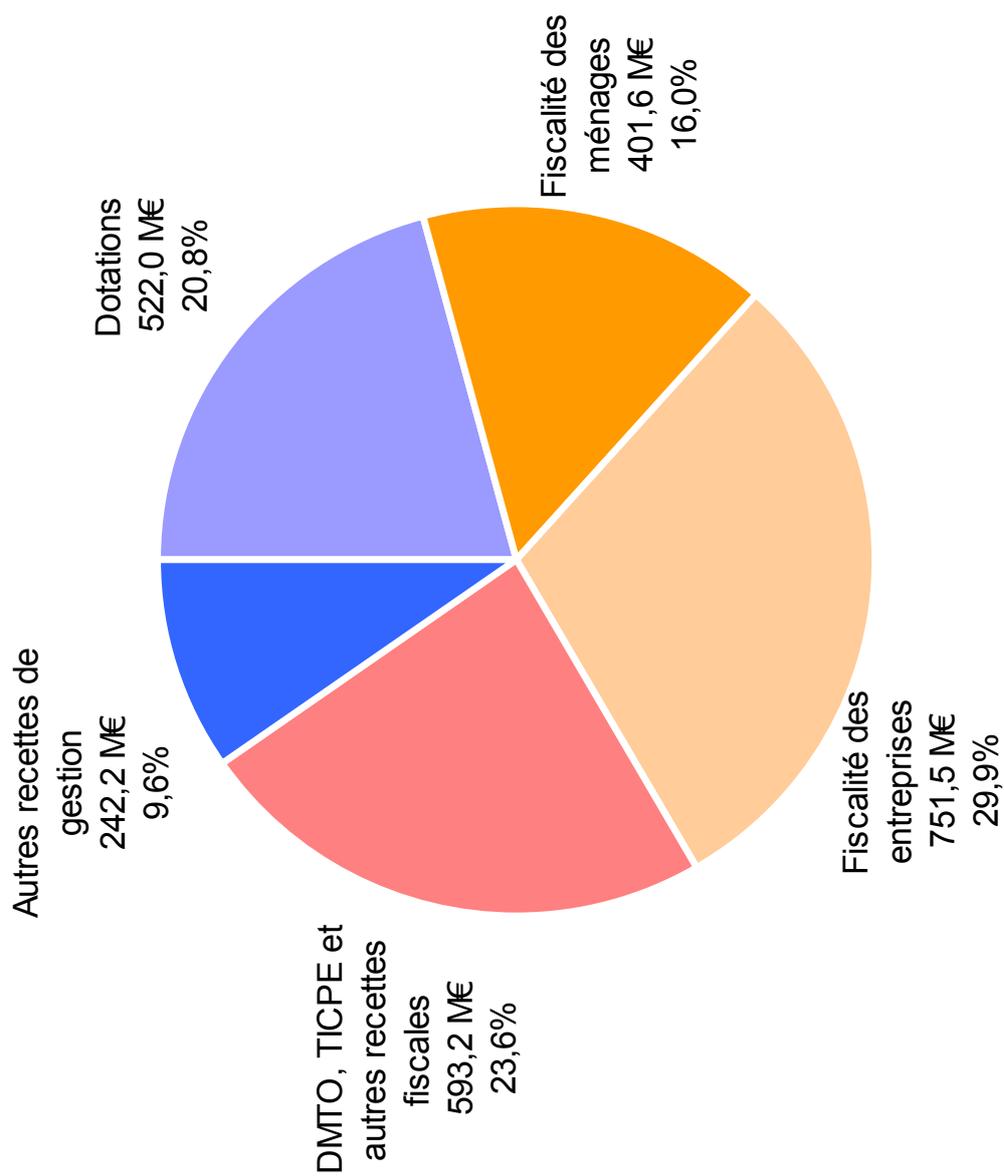


## Annexe 1 (12/37)

# La répartition des recettes de fonctionnement

budget principal

2 510,4 M€



la métropole  
**GRAND LYON**

# III. Les dépenses de fonctionnement



# Les effectifs de la Métropole

Tous budgets

- **Structure des effectifs :**
  - 8 521 agents relevant de la fonction publique territoriale et 379 agents relevant de la fonction publique hospitalière.
  - Effectifs affectés sur 8 195 emplois permanents et 705 emplois non permanents.
- **Caractéristiques des effectifs affectés sur emplois permanents :**
  - 16,53 % d'agents de catégorie A, 22,39 % d'agents de catégorie B et 61,07 % d'agents de catégorie C.
  - 53,3 % des effectifs sont des hommes pour 46,7 % de femmes.
  - Effectifs relevant principalement des filières techniques (59,17%), administrative (25,5%) et médico-sociale (14,75 %).

# La politique de gestion des ressources humaines

## Tous budgets

- **Politique de rémunération : doit être repensée à l'occasion de l'adoption progressive d'un nouveau régime indemnitaire.**
  - Régime indemnitaire de grade fixé par délibération (23 février 2015).
  - Concertation au cours de 2016 pour déterminer le régime indemnitaire de fonction.
  
- **Temps de travail : nécessité de prolonger les résultats obtenus en 2015.**
  - Respect depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 des règles applicables à la durée annuelle de travail (1 607 heures) et aux congés annuels.
  - Nécessité de réinterroger dans les prochaines années les cycles de travail spécifiques concernant les agents soumis à sujétions particulières.

# Les dépenses de personnel

Tous budgets

Cadrement de la masse salariale fixé pour 2016 à 0%,  
à **périmètre constant** :

- Dont environ 4 M€ pour le glissement vieillissement technicité (GVT) inclus dans cet effort.
- Hors mesures réglementaires.



Effort très substantiel réalisé sur les dépenses de personnel.

## Les dépenses du RSA

Budget principal

- Des revalorisations réglementaires estimées à :
  - 1,7 % en janvier
  - 2% en septembre
- Une hausse prévisible du nombre d'allocataires de 5%



Une prévision de dépense pour le Revenu de solidarité active de 235,2 M€ (220,1 M€ en 2015).

## Les dépenses en matière de politique du vieillissement

### Budget principal

- L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) s'élèverait à 102,3 M€ (98M€ en 2015) dont :
  - 55,9 M€ pour l'APA à domicile (environ 15 600 bénéficiaires fin 2015)
  - 46,5 M€ pour les personnes en établissement (10 115 bénéficiaires fin 2015)
- Certaines dispositions du projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement adopté mi décembre pourraient avoir un impact budgétaire dès 2016.

## Les dépenses pour la compensation du handicap

### Budget principal

- La prestation de compensation du handicap :  
Évolution prévisionnelle de 6 % du nombre de bénéficiaires en 2016 par rapport à 2015 (6 360 bénéficiaires en 2015), soit une dépense prévisionnelle de 46,7M€ (39,2 M€ en 2015).
- L'allocation compensatrice pour tierce personne :  
1 500 bénéficiaires pour une dépense prévisionnelle en 2016 de 9,8 M€ (10,2 M€ en 2015).

# Les dépenses en matière de frais d'hébergement

## Budget principal

- Tous secteurs confondus, les frais d'hébergement, s'élevaient à plus de 285 M€ (283 M€ en 2015)

dont :

- Protection enfance : 89,6 M€ (89,5 M€ en 2015)
- Accueil familial : 15,3 M€ (13,5 M€ en 2015)
- Personnes handicapées : 140 M€ (142,1 M€ en 2015)
- Personnes âgées : 33 M€ (36,9 M€ en 2015)

## Les subventions

### Budget principal

- Cadrage des subventions et participations hors SYTRAL, SDMIS à -6 %. Prévision de 136,8 M€ au BP 2016.
- La participation au SYTRAL serait fixée pour l'année 2016 à 144,1 M€, en baisse de 3% par rapport à l'exercice 2015.
- L'évolution de la participation au SDMIS serait limitée à 1%, soit 113,9 M€ pour l'année 2016.



L'ensemble des subventions et participations s'élèverait au BP 2016 à 424 M€, en baisse de 4,2% par rapport à l'exercice 2015.

## Les charges générales

### Budget principal

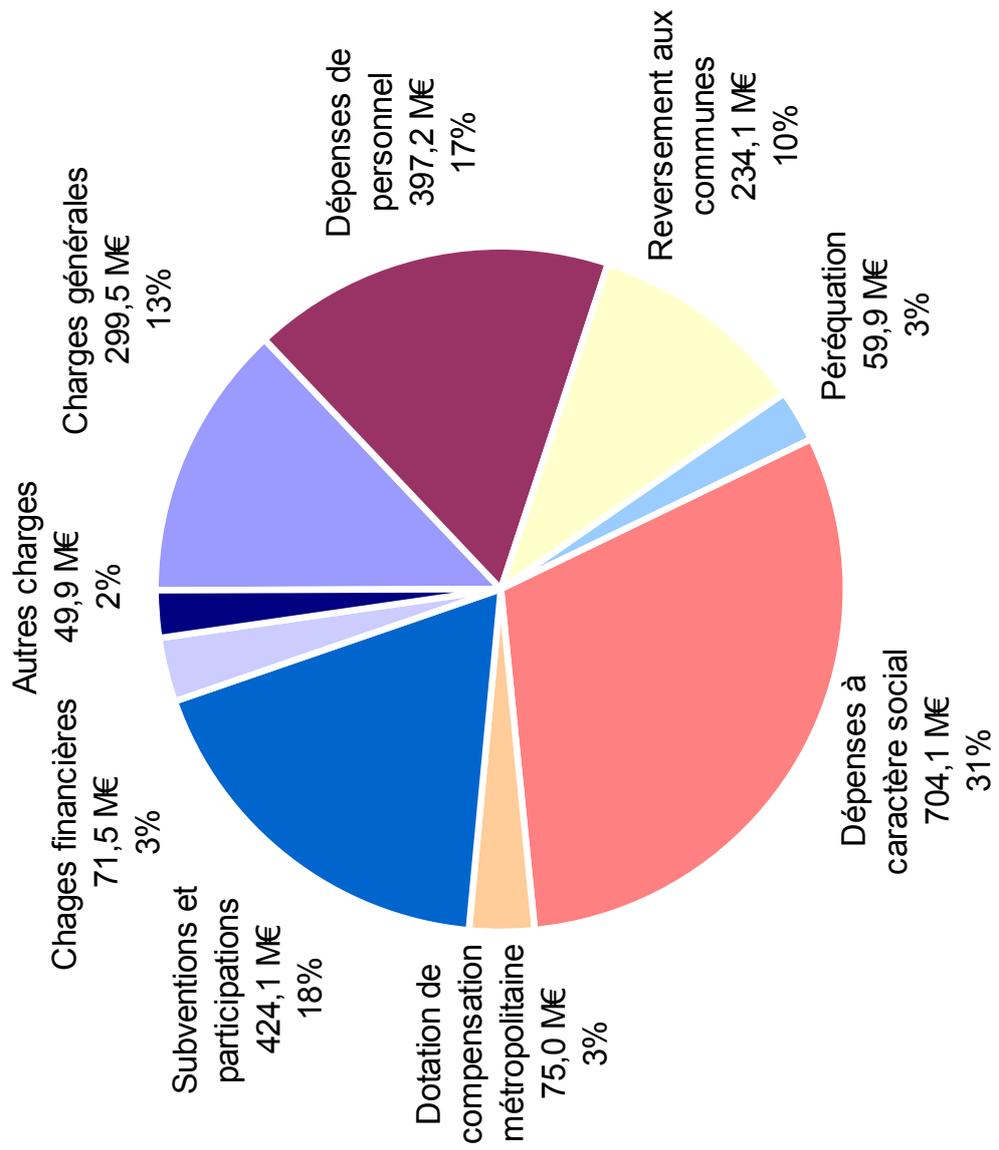
- Charges générales proposées pour 2016 à 299,5 M€ en baisse de 2,1% par rapport à 2015.
- Quelques postes de dépenses à titre d'exemples :
  - le fonctionnement de l'usine d'incinération Lyon Nord : 14,3 M€
  - Le lavage - balayage des voies : 7 M€
  - Le nettoyage des marchés alimentaires et forains : 4 M€
  - Le transport des élèves et étudiants handicapés : 5,3 M€
  - La location d'équipements sportifs pour les collèges : 2,3 M€...

## Annexe 1 (23/37)

# Les dépenses de fonctionnement

Budget principal

2 315,2 M€



la Métropole  
**GRAND LYON**

# IV. L'autofinancement



## Annexe 1 (25/37)

# L'autofinancement brut

## Budget principal

En M€	Exercice 2015	BP 2016 proposé
Recettes de fonctionnement	2 484,5	2 510,4
Dépenses de fonctionnement	2 269,2	2 315,2
<b>Autofinancement brut</b>	<b>215,2</b>	<b>195,2</b>

# V. La dette

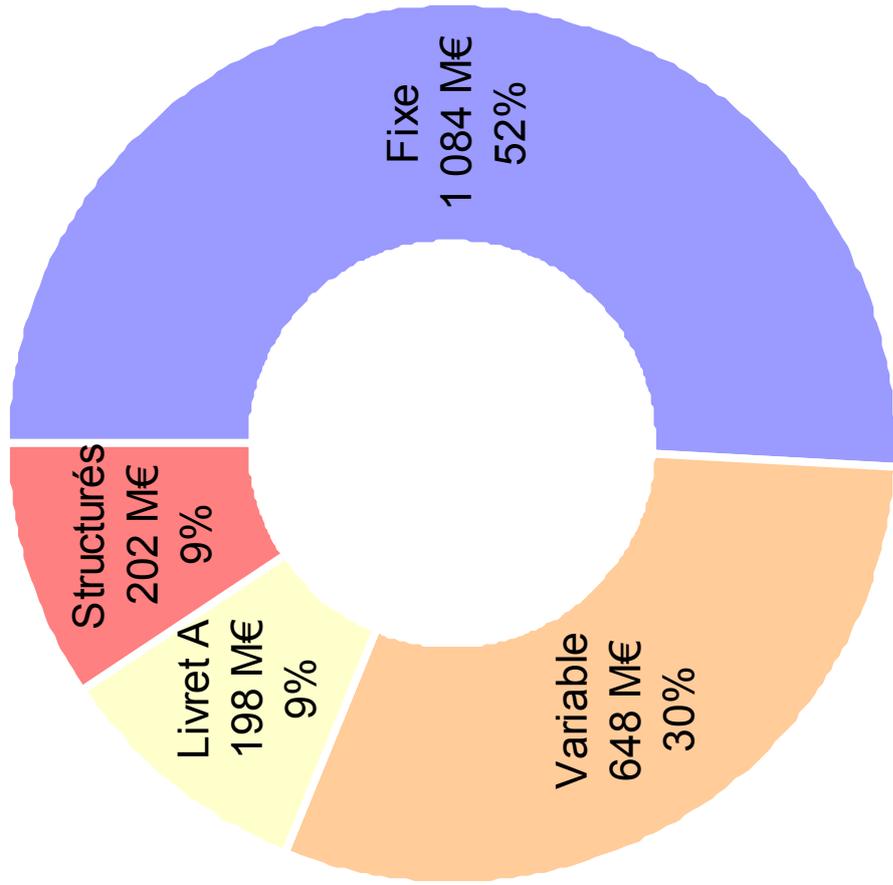


## Des ratios de dette satisfaisants

- Encours de dette au 01/01/2016 : 2 131 M€  
(4 budgets / hors recette dette mutualisée avec le CG)
- Taux moyen de la dette (au 01/01/2016) : 3,36 %
- Durée résiduelle moyenne : 13 ans 5 mois
- Annuité 2016 des emprunts :
  - Capital : 176,9 M€ dont 152,4 M€ pour le budget principal
  - Intérêts : 79,5 M€ dont 71,5 M€ pour le budget principal

# L'endettement à long terme consolidé

Répartition par type de taux - Tous budgets



Taux fixe  
**52 %**

Taux variable  
**30 %**



Rééquilibrer en variable  
pour mieux profiter des taux  
bas

# VI. L'investissement



## La PPI 2015-2020

- Un volume ambitieux de 3,52 milliards d'euros dont 1,2 milliards d'euros de projets dans les communes.
- Au total, 1175 projets identifiés dans la PPI avec :
  - 670 projets de proximité dans les communes
  - 305 projets de grands équipements d'agglomération
  - 200 opérations d'entretien du patrimoine

## Annexe 1 (31/37)

## Les crédits 2016 de la PPI - par budget

En M€	Principal	Eaux	Ass.	Réseau chaleur	Restaurant	Tous budgets
Dépenses	458,9	12,6	27,1	0,2	-	498,8
Recettes	64,5	-	1,1	3,2	-	68,8

## Éducation

**143,8 M€ (2015-2016) d'autorisations de programme 2015 – 2016** pour réaliser :

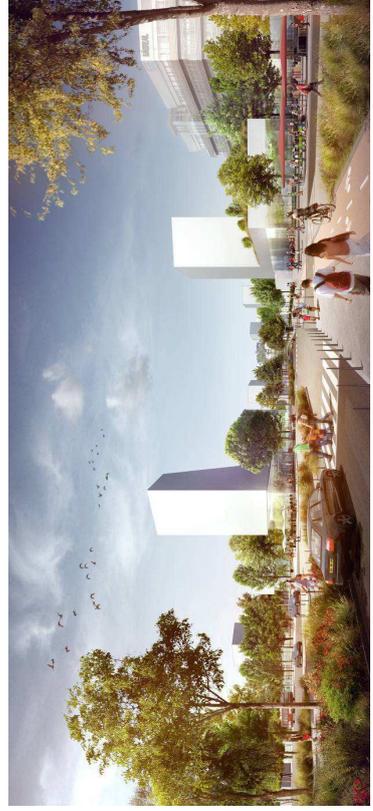
- des opérations récurrentes d'entretien du patrimoine (40.5 M€)
- Des restructurations (92,8M€)
- Lancer de nouvelles opérations (10,5M€) :  
11 restructurations ou réhabilitations prévues sur le mandat + études pour la construction d'un nouveau collège

**27,9 M€ de crédits de paiement sur l'exercice 2016**



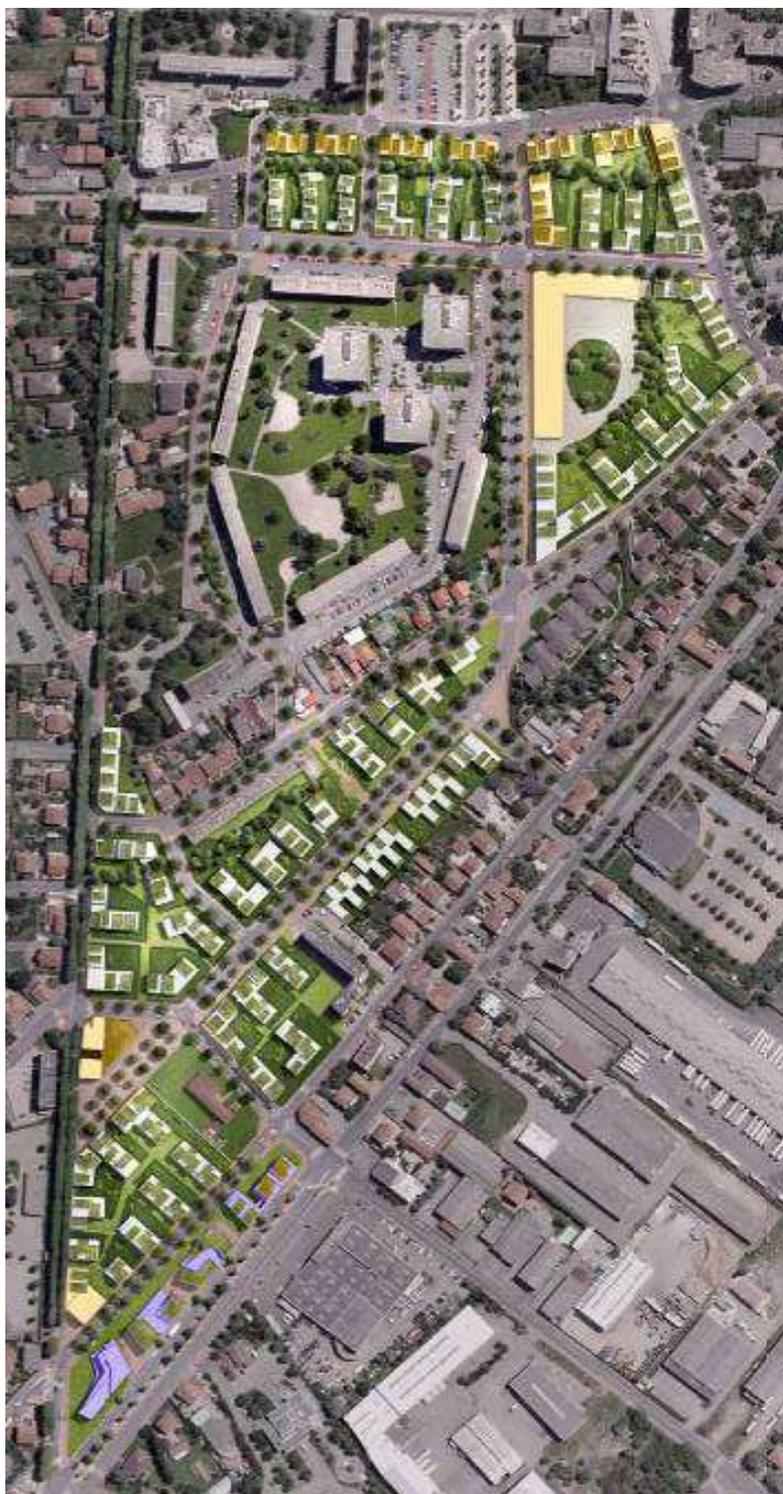
# Développement économique et compétitivité

- **La Cité internationale de la Gastronomie**
  - Subvention d'investissement au Groupement d'Intérêt Public à créer
  - AP à ouvrir en 2016 de 4 M€ en dépenses et 1 M€ en recettes
  - CP 2016 : 1 M€
- **Le projet Supergrid**
  - Subvention d'investissement à la SAS
  - AP ouverte en 2015 de 4 M€
  - CP 2016 : 2 M€
- **Les Projets de R&D des pôles de compétitivité et du CLARA**
  - Subvention d'investissement auprès d'entreprises ou laboratoires
  - AP ouverte en 2015 de 5.5 M€
  - CP 2016 : 1.8 M€
- **Le Biodistrict de Gerland**
  - AP complémentaire ouverte en 2015 : 2.3 M€
  - CP 2016 : 2.7 M€



## Aménagement Saint-Priest – ZAC du Triangle

- Opération de renouvellement urbain conventionnée dans le cadre de l'ANRU 1
- 3,4 M€ en 2016



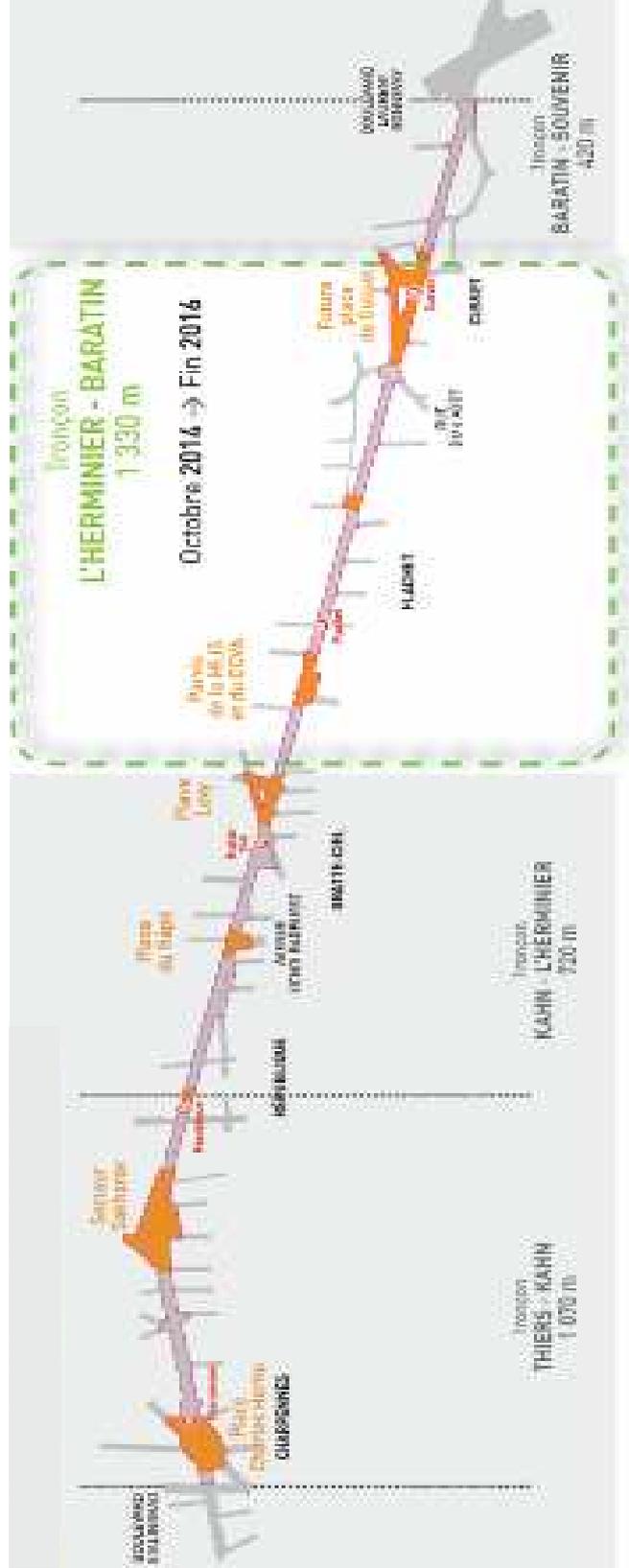
# Voirie

## Villeurbaine Cours Émile Zola

**18,8M€ dont 5 M€ en 2016**

Pacifier et requalifier l'artère principale structurante de Villeurbaine avec un nouveau partage de l'espace entre les usagers

Travaux en cours, réalisés par sections.



## Voirie

### Marcy L'Etoile - Avenue des Alpes

**6,9 M€ dont 2,6 M€ en 2016**

Prolongement de 320 m de l'avenue des Alpes, de l'avenue Jean Collomb à la route de Sain-Bel.

Contournement du centre-ville et desserte du futur siège de BioMérieux.

Travaux de novembre 2015 à l'été 2016



## Conclusion

- Un contexte économique défavorable
- Une réforme de la DGF menaçante
- Le maintien d'une politique rigoureuse de gestion, avec des dépenses de fonctionnement maîtrisées
- D'importantes dépenses consacrées au lien social (RSA, habitat, collèges...)
- Le maintien d'un fort niveau d'investissement

## Annexe 2

**Question orale du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)  
relative au règlement intérieur du Conseil de la Métropole de Lyon**

Lyon, le 28 janvier 2016

**Question orale portant sur le règlement intérieur du conseil de la Métropole de Lyon**

**Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents, Mesdames et Messieurs les conseillers,**

**Lors de sa séance publique du 11 mai 2015, notre assemblée a voté son règlement intérieur et examiné un certain nombre d'amendements. Il a été ainsi voté que les 5 amendements proposés par le GRAM étaient « renvoyés à la clause de revoyure prévue au rapport ».**

**Les différents échanges qui ont accompagné ces votes indiquaient qu'il s'agissait d'une « clause de revoyure à un an ».**

**Je vous remercie de nous indiquer selon quel calendrier et avec quelle méthode, ces amendements seront de nouveau examinés. En d'autres mots, comment la clause de revoyure va-t-elle s'appliquer ?**



Présidente du groupe des élu.e.s du  
GRAM à la métropole

## Annexe 3

Question orale du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain  
relative à l'hôpital Charial de Francheville

*Communistes, Parti de gauche & républicains*

CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2016

## QUESTION ORALE... HÔPITAL CHARIAL...

Sur le site des HCL, on peut lire les informations suivantes concernant l'hôpital gériatrique Antoine Charial de Francheville qui a ouvert ses portes en 1978 :

*« Établissement gériatrique, il offre une palette complète de prises en charge spécifiques aux pathologies du sujet âgé (consultation, hospitalisation courte relative à une situation clinique aiguë, soins de suite et de réadaptation, hébergement et soins de longue durée). L'hôpital dispose aujourd'hui d'une unité d'évaluation gériatrique qui garantit une prise en charge globale à la fois médicale, psychologique et sociale du patient. Il abrite également le seul laboratoire gériatrique d'évaluation et de traitement des troubles du sommeil en France et s'est également spécialisé dans le traitement des pathologies cardio-gériatriques. »*

Enfin, l'hôpital dispose d'un EHPAD de 36 lits à des tarifs raisonnables.

Ce bel outil ne semble plus faire l'affaire puisque les HCL ont annoncé la fermeture de l'établissement à l'horizon 2020. L'ensemble des lits vont être transférés dans d'autres hopitaux, Pierre Garraud et Lyon Sud essentiellement. Cela entraînera très rapidement, ce sont les HCL qui le disent dans leur journal *Tonic*, la suppression de 15 postes équivalent temps plein.

L'émotion des populations est grande devant la disparition d'un hôpital public sur ce secteur de la Métropole, destiné aux personnes âgées qui plus est. Les HCL annoncent ne plus vouloir assumer l'EHPAD au motif que sa gestion est trop difficile au regard des prix de journée et que ce n'est pas leur mission. L'avenir de cet EHPAD, offrant une solution aux populations proches et modestes est inconnu. Sera-t-il maintenu, dans quel lieu, avec quel mode de gestion (public ou privé) et à quels tarifs ? Enfin, se pose la question du devenir des terrains libérés par la disparition de l'hôpital.

Tout cela rentre dans une opération où le groupement hospitalier gériatrique disparaît pour être rattaché aux différents groupes hospitaliers de l'agglomération. Un institut du vieillissement devrait être créé. Or, je n'ai trouvé d'éléments précis sur cet institut ni sur le site des HCL ni dans le projet d'établissement.

Vous êtes Monsieur le Président, concerné à plusieurs titres, en tant que Président du Conseil de surveillance des HCL et en tant que Président de la Métropole, collectivité qui a en charge la politique en direction des personnes âgées et dépendantes :

- ☞ Pouvez-vous nous donner les éléments précis du courrier qui vous a été envoyé par Madame la Ministre de la Santé à l'automne concernant les orientations du ministère pour les HCL ?
- ☞ Pouvez-vous nous donner votre position quant à l'avenir de l'EHPAD de l'hôpital Charial, lieu et mode de gestion ?
- ☞ Enfin, quel devenir est-il envisagé pour les terrains de l'hôpital si sa disparition venait à son terme ?

groupe Communiste, Parti de gauche et républicain – 20, rue du Lac – BP 3103 – 69399 Lyon Cedex 03

Tél. : 04 26 99 38 79 Fax : 04 26 99 39 59 mël : [groupecommuniste@grandlyon.com](mailto:groupecommuniste@grandlyon.com)

la métropole  
**GRANDLYON**

**Annexe 4 (1/2)****Question orale du groupe Les Républicains et apparentés  
relative à la présence postale sur le territoire métropolitain**

les Républicains et Apparentés  
GRAND LYON MÉTROPOLE

**Conseil du 1<sup>er</sup> février 2016****Question orale**

*Article 67 du règlement intérieur*

**Objet : Présence postale sur le territoire métropolitain**

Monsieur le Président,

L'aménagement du territoire est une compétence de la Métropole de Lyon qui peut donc agir directement ou indirectement sur le maintien des services de proximité sur son territoire. J'évoquerais particulièrement le service de La Poste.

La poste a un double engagement, elle est chargée de missions de service public et elle est aussi une entreprise. En cela, elle doit financer ces actions par des recettes propres tout en bénéficiant des contreparties de ses missions de service public.

Chacun sait ici que La Poste subit depuis plusieurs années un défi sans précédent qui est l'avancée du numérique qui remet en cause l'activité historique des postiers qui est l'acheminement, la distribution et le transport d'information physique. Les chiffres sont assez édifiants, 18 milliards de lettres en 2008, il en restera 9 milliards en 2018.

Pour maintenir son activité, La Poste s'est engagée à la fois sur l'adaptation de son réseau et le développement de nouveaux services.

Pour cela, La Poste va modifier les missions des facteurs pour les rendre porteurs de nouveaux services de proximité dont l'extension des tournées dans la journée. Elle a aussi fixé comme objectif d'avoir 17 000 points de contact sur le territoire. Pour le Rhône, en 2015 on comptait 282 points de contact répartis en 184 bureaux de poste, 57 agences postales et 41 relais poste commerçants.

La mise en place de ces points de contact va de pair avec la fermeture des bureaux de poste dont la perte de trafic se constate chaque année. Cette perte est intrinsèquement liée à l'évolution des habitudes nouvelles prises par les usagers qui sont consommateurs d'opérations dématérialisées qui évite donc le déplacement dans un bureau.

---

**Annexe 4 (2/2)**

Nous ne sommes plus à l'heure du débat sur la réorganisation ou non des services et des agences puisqu'un plan de modernisation a été adopté sous couvert de l'État. Toutefois, on ne peut pas se désintéresser des évolutions et des impacts sur les services de proximité sur la population et notamment sur la plus fragile qui soit n'a pas accès aux services numériques, soit n'a pas la capacité de se déplacer facilement. Avec la prise en charge de la compétence action sociale, la métropole est au cœur de cette préoccupation de ces publics fragiles et elle est à côté du maire l'interlocuteur institutionnel sur l'aménagement du territoire.

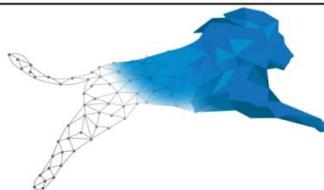
Monsieur le Président, nous souhaiterions savoir si dans le cadre des réflexions que nous devons engager sur la répartition des services métropolitains pour assurer une présence de proximité auprès de la population, vous prenez en compte les problématiques de la présence postale et des services qui y sont attachés.

Cette présence ne doit pas se limiter à envisager un accueil physique, il s'agit de repenser l'accès aux services dans une société qui évolue dans ses démarches administratives par le numérique. Il s'agit donc de créer des accès à tous pour que chacun puisse avoir un accès au service public par des formes innovantes. Cette vision s'inscrit dans la démarche « Grand Lyon Métropole intelligente » pour laquelle nous avons déjà eu à verser des subventions pour des projets certes plus éloignés du citoyen, mais dont la déclinaison devrait aussi servir au plus grand nombre. Soyons audacieux pour lancer un « Living Lab » qui innoverait dans l'accès aux services publics et apporterait ainsi un outil aux communes rurales.

Cette dimension intégrerait l'humain là où vous avez commencé par l'urbain !

## Annexe 5 (1/2)

## Question orale du groupe Les Républicains et apparentés relative au musée des tissus



les Républicains et Apparentés  
GRAND LYON MÉTROPOLE

**Conseil du 1<sup>er</sup> février 2016**  
**Question orale**

*Article 67 du règlement intérieur*

**Objet : Musée des tissus**

Monsieur le Président,

Vous êtes attaché à la culture, nous venons de voter 13,4 millions d'euros pour le fonctionnement du Musée des Confluences.

Vous êtes attaché au patrimoine lyonnais. L'Hôtel-Dieu va revivre, *même si nous ne sommes pas complètement d'accord sur le projet, nous aurions aimé d'autres choix*, nous pouvons nous satisfaire qu'il accueille une partie de notre patrimoine, avec la Cité de la Gastronomie. Dossier récupéré de justesse, nous nous souvenons de cet épisode en 2013.

Comme vous le savez tous aujourd'hui, un fleuron de notre patrimoine lyonnais mais aussi français est en difficulté : le Musée des tissus et des arts décoratifs, qui ne reflète pas seulement l'histoire de la soierie lyonnaise mais aussi l'histoire textile du monde entier. 4 500 ans d'histoire du textile.

Comme le Musée des confluences, le Musée des tissus et des arts décoratifs a le label « Musée de France ». Il abrite une collection de 2,5 millions de tissus. Son budget est de 2,5 M€ dont 800 000 € de recettes propres. 80 000 entrées par an soit plus que certains musées lyonnais\* permettent un autofinancement que même des Suisses envient. Pourtant la Chambre de commerce et d'industrie, propriétaire depuis 150 ans, qui finance à hauteur de 1,7 M€, ne peut plus soutenir, conséquence d'une politique du Gouvernement, qui lui assène des restrictions budgétaires à hauteur de -40 %.

Depuis 2013, la CCI a fait connaître ses difficultés à l'Etat et aux collectivités, de ne pouvoir continuer, au-delà de 2017, et son souhait que soit imaginé un nouveau modèle de gouvernance de ces musées.

La Ville de Lyon a été consultée en mai 2014, et, en septembre de la même année, le Grand Lyon a été saisi.

Ne laissons pas mettre en caisse la merveilleuse collection comme c'est le cas pour les collections des divers musées de médecine, qui n'ont pas trouvé place à l'Hôtel Dieu !

## Annexe 5 (2/2)

S'il ne s'agit plus aujourd'hui comme à sa création de renouveler la production, de stimuler la formation des professionnels et d'éduquer le goût des fabricants et du public, le Musée des Tissus est une référence mondiale pour la conservation, l'étude et la connaissance du textile.

Si « l'énergie de la Métropole, son avenir se puise dans la force des entreprises », son avenir se puise aussi dans son passé et dans son patrimoine.

La CCI semble être disposé à céder à titre gratuit les bâtiments, Unitex, l'union des industriels textile propose un soutien financier via une fondation, le nouveau Président de la Région est prêt à agir en co-financement. Comment notre collectivité Métropole de Lyon, 2<sup>e</sup> métropole de France, pourrait être absente ?

La collectivité finance le Musée des confluences à hauteur de près de 14 millions d'euros. Il ne s'agit même pas pour la Métropole de Lyon de financer à hauteur de 1,7 millions d'euros, il s'agit simplement que vous, en tant que Président et Maire de Lyon, vous puissiez assurer que vous serez dans le tour de table pour que les autres partenaires confirment leurs engagements.

N'est-ce pas là le rayonnement de notre Métropole ? « Conserver à Lyon la plus importante collection de textiles du monde afin que les meilleurs exemples du passé puissent renouveler la création de demain... ».

Notre collègue Dominique NACHURY interpellera demain matin à l'Assemblée nationale le gouvernement sur ce sujet lors d'une question orale sans débat.

Vous, Monsieur le Président, alors que la prochaine réunion entre les différents protagonistes du dossier aura lieu d'ici quelques jours, quelle sera votre position ?

*\*musée de l'imprimerie : 22 436 entrées en 2014, musée Henri Malartre : 32 801 visiteurs en 2014. Source : compte administratif 2014.*

---

---

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 2 mai 2016

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Gérard Collomb.

Elsa Michonneau

---

---